

HISTOIRE

DE LISIEUX.

I.

Lisieux. — Imprimerie Durand, éditeur.



Doesnard del. Imp. de Maurin. Leberthais Lith.

St PIERRE DE LISIEUX.

HISTOIRE

DE LISIEUX

(VILLE, DIOCÈSE ET ARRONDISSEMENT)

PAR M. LOUIS DU BOIS.

ANCIEN BIBLIOTHÉCAIRE; MEMBRE DE PLUSIEURS
ACADÉMIES DE PARIS, DES DÉPARTEMENS, ET DE L'ÉTRANGER;
CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES;
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Et pius est patriæ facta referre labor.

TOME PREMIER.

LISIEUX
CHEZ DURAND, IMPRIMEUR – ÉDITDUR.
1845.


BIBLIOTHECA · BODLEIANA

PRÉFACE.

Si l'on veut dire la vérité, on s'expose à beaucoup de haines ; si on a la faiblesse de la taire, on trahit le premier de ses devoirs: c'est un grand danger que j'éprouve ; mais l'amour de la patrie doit l'emporter sur toute autre considération.

GUILLAUME, archevêque de Tyr. XIIe siècle.

Malgré son antiquité, ses illustrations et son importance, la ville de Lisieux n'avait jusqu'à ce jour trouvé aucun historien, tandis que des villes, bien inférieures sous ce triple rapport, en ont compté jusqu'à trois. Cependant, dès le règne de Louis XIV, le gouvernement avait fait un appel aux magistrats et aux savans des provinces, pour obtenir de leur zèle et de leurs lumières ce que n'inspirait pas spontanément l'amour du pays, ce que ne produisait pas au jour l'instruction locale : cet appel, qui n'obtint que fort peu de réponses, fit naître pourtant

qeulques mémoires aussi bons qu'on pouvait les faire alors. Un autre avantage résulta de cette demande de renseignemens dressée par les intendans des généralités pour procurer au duc de Bourgogne, fils de Louis XIV, une Description générale du royaume. A diverses époques, de nouveaux documens furent depuis sollicités sous le gouvernement républicain, par le ministre de l'intérieur François (de Neuf-Château) auquel on dut l'introduction en France de la Statistique, l'impulsion donnée aux Plantations d'arbres, et les Expositions des produits de notre industrie nationale : cette patriotique provocation fit naître beaucoup d'annuaires, mais peu d'histoires locales.

Sous le consulat, les préfets furent invités à faire rédiger la statistique de leur département, pour constater l'état comparatif de 1800 avec celui de 1789. Qui le croirait? malgré l'énergique impulsion donnée par le chef tout-puissant de l'état, et le concours d'un grand nombre de capaciéts, ce nouvel appel ne fut entendu que par une vingtaine des cent préfets de la France. Parmi eux, pour notre Normandie même, qui renferme tant d'hommes d'un mérite éminent, un seul mémoire statistique fut produit (*), et l'auteur de ce travail aussi important qu'étendu fut celui qui entreprend aujourd'hui la publication de l'HISTOIRE DE LISIEUX.

Si les Bénédictins eux-mêmes, ces studieux et savans religieux qui ont rendu à l'histoire et à la philologie

(*) Un vol. in-f. avec de nombreux tableaux synoptiques : l'auteur en donna des extraits dans les *Annuaires* du département de l'Orne, de 1808 à 1812, 5 vol. in-12. Paris, Dumoulin, lib. quai des Augustins, 13.

tant d'immenses services, n'ont pu donner, malgré les grands moyens dont ils disposaient, l'Histoire de Normandie qu'ils avaient promise, c'est qu'assurément, comme dit Voltaire, « il est plus difficile aujourd'hui d'écrire l'histoire d'une province que de compiler toute l'histoire ancienne ». Cependant l'illustre historien Vertot, l'une des gloires normandes, avait senti la nécessité d'une telle entreprise, lorsqu'en 1730 il écrivait au Président de Valbonnais : « Plût à Dieu que nous eussions l'histoire de toutes nos provinces !... C'est alors que nous aurions une histoire originale et sûre de notre nation », laquelle en effet ne peut être complète et fidèle qu'avec l'aide des annales de nos provinces, comme celles-ci ne peuvent être bien composées qu'avec les fastes spéciaux des villes. C'est donc par ce travail sur nos principales cités qu'il faut commencer l'opération.

En attendant que nous mettions au jour une Histoire de Normandie, nous publions aujourd'hui celle de la ville de Lisieux, dont nous nous sommes occupés, presque dès notre enfance, pénétrés que nous étions déjà de cette vérité si bien exprimée par Manuce et qui sert d'épigraphe à tant d'ouvrages : « *Turpe est in patriâ peregrinari, et hospitem esse in iis rebus quæ ad patriam pertinent* ». Effectivement quel *cœur bien né*, à qui *la patrie est chère*, n'éprouve pas en la voyant, la honte d'être plus ou moins étranger aux choses qui la concernent ?

Au milieu des fonctions publiques que nous avons occupées, soit en France, soit en Italie, bibliothécaire,

secrétaire de préfet, sous-préfet, nous avons employé nos loisirs! (et il en est tant dans la vie, même de l'homme qui ne néglige pas ses devoirs) à joindre de nouvelles recherches à celles que nous n'avions cessé de faire, même avant la révolution. De nombreux ouvrages, dont quelques-uns ont été plusieurs fois réimprimés, ont à la vérité absorbé quelques unes de nos années, notamment de 1814 à 1830, longue période de tems que nous avons passée presque entièrement à Ménil-Durand, au sein de l'étude, des recherches et de la méditation.

Notre Histoire de Lisieux, perdue de vue depuis quelques années, a été révisée et complétée aussitôt que nous avons pu jouir de quelques momens de retraite et de repos. Nous la donnons au public, nous l'offrons à nos concitoyens, nous la mettons sous la protection de nos amis, comme une œuvre patriotique pour la confection de laquelle nous n'avons épargné ni soins, ni argent, ni application.

Malgré nos efforts, nous sentons combien un tel travail, quoique consciencieusement exécuté, doit laisser encore à désirer : nous n'en saurions douter, quand nous voyons les erreurs nombreuses qui se sont glissées dans les ouvrages mêmes des Bénédictins, et dans tant d'autres compositions historiques. Nous n'avons donc pas de prétention à la perfection, et nous savons que les meilleurs livres ont été et sont encore l'objet de critiques malveillantes, de censures ineptes, de perfides et mensongères accusations. Un neveu de Bossuet traitait bien de *bête féroce* Fénélon, cet ange de tolérance et de bonté!

Notre esprit d'impartialité, notre zèle, nos opinions sont connus, et diversement interprétés par la prévention ou par la mauvaise foi : nous conserverons, comme nous croyons avoir droit de l'espérer, l'estime des gens de bien, des hommes versés dans l'étude de l'histoire, des amis de l'humanité et de la liberté. Notre conduite, ainsi que nos opinions, inspirées par la plus loyale et la plus indépendante conviction, le sont aussi par l'amour de la vérité, que nous avons toujours placée au-dessus des mesquines considérations des préjugés, soit de parti, soit de localité, soit de camaraderie. Fermes au milieu de l'abattement des autres, constans en présence de la versatilité des palinodies, et désintéressés à une époque où la cupidité élève tant d'infâmes autels au Veau d'Or ; gardant et manifestant le courage de nos opinions quand tant de gens craignent de laisser entrevoir les leurs : dépourvus de toute espèce d'ambition et de spéculations personnelles, nous nous sommes toujours dit, même en présence des dangers de certaines époques :

Je marche dans ma force et dans ma liberté.

C'est dans ces conditions d'impartiale franchise, que nous n'avons pas craint d'aborder un sujet qui n'est pas sans difficultés, que nous croyons avoir traité avec convenance, dans lequel nous sommes sûrs de n'avoir rien dissimulé de ce que nous pensions ; évitant toutefois d'offenser qui que ce soit parmi les esprits bien faits, n'épargnant pas l'excuse à qui la méritait, et témoignant sans lâches réticences notre aversion pour le crime et le vice lorsqu'ils sont incontestables.

Après avoir fait l'exposition des principes qui nous animent, nous allons parler de la forme que nous avons cru devoir donner à notre ouvrage.

Nous avons désiré qu'il fût complet, qu'il fût concis : car il est ridicule de donner à l'histoire d'une ville plus d'étendue qu'à celle d'une époque importante ou d'un grand pays. Nous l'avons distribué méthodiquement, persuadés que nous sommes qu'un amoncellement indigeste de faits et de dates n'est pas plus un livre que l'entassement de matériaux à pied-d'œuvre n'est un édifice. Aussi, pour éviter les inconvéniens du désordre, dont nous avons sous les yeux quelques effets fâcheux dans des compositions récentes, nous avons adopté le classement suivant que nous croyons naturel, rationel et simple.

L'Histoire de Lisieux offre :

1° La *Topographie* ancienne et actuelle de la contrée où les événemens à raconter se sont passés ;

2° Les *Faits Historiques*, réduits en éphémérides pour plus de clarté, et parce qu'il est impossible de lier en narration suivie une suite d'événemens isolés et distincts : c'est au reste ce qu'a fait, même pour l'Histoire entière de France, le savant président Hénault dans un ouvrage resté le modèle du genre, et qui eut tant d'imitateurs ;

3° Les *Annales Épiscopales*, qui ont occupé tant de place dans les émotions et même les intérêts de nos aïeux,

annales d'autant plus curieuses qu'elles rappèlent un grand nombre de prélats illustres dont quelques uns sont des personnages historiques ;

4° Les *Monastères*, qui jouent un si grand rôle dans le moyen-âge, qui furent un refuge souvent inviolable pour les infortunes privées, un asile pour les lettres, un sanctuaire pour l'étude, et dont l'un (l'abbaye de Saint-Évroul) reçut et posséda si long-tems le plus célèbre des historiens du XII[e] siècle, Orderic Vital, dont nous avons donné la traduction en 1826, et dont M. Guizot a dit que « aucun des historiens normands ne l'égale en mérite et en importance, et que, s'il nous manquait, l'histoire des XI[e] et XII[e] siècles serait, à plusieurs égards, inintelligible ou inconnue » ;

5° Le Tableau des *Établissemens publics;*

6° Quelques détails sur les *Hommes illustres* du territoire Lexovien ;

7° La Forme et l'État de l'*Administration publique* dans ses diverses modifications ;

8° Les *Faits intéressans,* les *Anecdotes curieuses* qui concernent les *Villes,* les *Bourgs* et les *Communes rurales* du *diocèse* et de *l'arrondissement* ;

9° Enfin un *Appendice* qui offrira quelques pièces justificatives d'un haut intérêt, des recherches sur les faits dont le développement n'eût pas été en harmonie

de proportion avec ceux parmi lesquels on les eût placés.

En évitant l'appareil fastueux des Notes multipliées sans nécessité, nous avons pourtant cru utile d'indiquer les sources où nous avons puisé, et les autorités que nous avons consultées.

Nous avons cru devoir joindre à l'ouvrage quelques lithographies utiles qui expliqueront mieux que des paroles certains objets d'un grand intérêt, tels que notre belle cathédrale, les ruines de l'ancien Lisieux, le plan de notre Lisieux actuel, le costume Lexovien, etc.

Sous le rapport topographique, notre imprimeur n'a rien négligé pour rendre l'Histoire de Lisieux digne d'un accueil favorable de la part du public.

Puisque nous parlons de la forme de notre livre, prévenons quelques objections à cet égard.

Certains articles sont trop courts : mais, si nous ne nous étions pas bornés sur ce point, il nous eût fallu imprimer six volumes au moins, au lieu de deux. D'ailleurs trop courts pour les uns, ils sembleront trop longs à d'autres qui voudraient qu'on ne s'étendît que sur ce qui les intéresse personnellement.

Pourquoi supprimer tant de doubles lettres et ramener un peu l'orthographe à la prononciation? C'est le cas, comme l'a fait un grand écrivain, de souhaiter à certaines gens plus deraison et moins de consonnes. Ajoutons

que nous suivons cette orthographe Voltairienne que, malgré l'entêtement de quelques pédans routiniers, l'Académie a fini par adopter ; disons que les Chartes et Cassini sont nos guides pour les noms des communes si étrangement défigurés dans ces derniers tems. Avouons aussi que nous avons pris la liberté grande d'écrire, comme nos bons auteurs, d'autres dénominations gravement altérées par des signes surannés qui induisent en erreur sur la prononciation. Ne craignons pas de répéter qu'il est ridicule de mettre, en dépit de Cassini, de l'étymologie et du bon sens, un *s* à la Dive, à la Touque, quand il est évident que les noms de rivières ne prennent pas l'*s* au féminin : ce qui d'ailleurs ferait confondre ces cours d'eau avec les bourgs bâtis à leur embouchure.

Pourquoi, à l'imitation de Voltaire, se servir du mot *auguste* pour août ? Parce que l'harmonie l'exige, et que de quelque manière qu'on le prononce, soit en une syllabe, soit en deux, ce dernier mot est barbare et cacophonique dans le *six août* (homophonique avec 6 sous), et dans la *mi-août* (imitation parfaite du cri du chat).

Voici une objection plus grave, qu'on pourrait nous faire : pourquoi répéter dans quelques articles historiques ce que nous avons déjà dit dans nos éphémérides? C'est parceque le tableau eût été incomplet, si nous eussions réservé ces renseignemens qui, au reste, tiennent peu de place et sont nécessaires partout où nous les avons introduits.

Ah ! Messieurs les censeurs, écoutez un peu La Fontaine qui dit :

On ne peut contenter tout le monde et son père,

et Destouches à qui l'on doit ce bon conseil :

La critique est aisée, et l'art est difficile.

Pour que notre Histoire fût complète, nous n'avons pas cru devoir, comme tant d'autres, nous arrréter à 1789. De trop grands événemens se sont passés depuis cette époque qui a renouvelé la France et communiqué son ébranlement à plusieurs autres contrées, pour que le récit des faits, particuliers à quelques localités, n'offre pas de l'intérêt, n'aide pas à comprendre l'effet général par l'effet particulier, et ne produise pas pour l'histoire de la révolution ce que Vertot attendait pour notre ancienne histoire. Nous n'avons pas l'espoir, à ce sujet, de désabuser certaines personnes entêtées dans leur aveugle obstination, quelques autres qui éprouvent le besoin de haïr et de maudire, d'autres aussi qui ne veulent pas se donner la peine d'examiner les faits et de discuter les témoignages, persuadés à la fois que leur parti a toujours raison et leurs adversaires toujours tort, et que ne point partager leurs convictions plus ou moins erronnées, c'est avoir des vues fausses, des projets séditieux, de criminelles intentions, et récéler dans un cœur corrompu le projet de la subversion du monde. Ce sont assurément des hommes modestes, judicieux, disposés à bien accueillir la vérité, que ceux qui se proclament infaillibles

qui, s'ils étaient puissans, ne manqueraient pas d'être comme le Dieu de Bonald, ***souverainement intolérans*** parce qu'ils se proclament ***souverainement intelligens.*** Plus indulgens et, nous le pensons du moins, plus judicieux et plus équitables, nous croyons à la sincérité des convictions autant qu'à l'innocence de la plupart des opinions ; nous croyons aussi qu'il n'en faut condamner aucune sans examen et sans appel. En effet quel système naissant, soit politique, soit religieux, soit scientifique, reconnu excellent depuis, n'a pas commencé pour attirer sur ses auteurs la haine, la persécution, la mort même ! Soyons donc indulgens pour les autres, afin qu'ils le soient pour nous. Disons avec La Fontaine :

Si tu veux qu'on t'épargne, épargne aussi les autres.

LOUIS DU BOIS.

Ménil-Durand, 5 *mai* 1845.



COSTUME LEXOVIEN

AVANT-PROPOS.

Ce doux souvenir des lieux où nous reçûmes le jour ; cet attrait mélancolique, si plein de charme, qui dans l'absence nous porte à les regretter, qui nous invite à les revoir après leur catastrophe, qui nous attendrit sur leurs ruines, qui nous associe en quelque sorte à leur infortune ; la douleur de se séparer de ce qui nous fut cher, de ce qui souffrit et de ce qui mérite nos sympathies ; ce désir si naturel de rendre à ce que nous aimons l'existence et l'éclat qui fesaient

notre bonheur : tous ces sentimens, tous ces motifs, si puissans sur les imaginations vives et les ames sensibles. ont peut-être, plus encore que la commodité des localités, plus que l'habitude du pays, plus que la facilité de trouver dans les décombres de la cité détruite, les matériaux de la ville à construire, déterminé la plupart des habitans qui survécurent à la destruction des places exterminées par le fléau des guerres, à reconstruire les villes nouvelles à peu de distance des anciennes. Ajoutons à ces considérations, que les peuples éprouvent une sorte d'antipathie trop énergique contre leurs voisins, pour s'être décidés à leur aller demander un asile et à se fondre avec eux.

Tels furent sans doute les raisons qui engagèrent les citoyens de Gergovie, d'Alise, du Médiolanum des Eburoviques, et du Néomagus des Lexoviens, à jeter les fondemens de Clermont, de Sainte-Reine, d'Évreux et de Lisieux, à peu de distance de leur ville natale gisant en déplorables décombres sur un sol ravagé.

Ce sentiment inné de l'amour de la patrie se retrouve dans l'antiquité historique la plus reculée, et les poëtes en tirèrent un grand parti. Avec quel charme en effet, dans l'Énéide où l'harmonie enchanteresse des plus nobles vers

ajoute tant de puissance au mérite des plus touchantes idées, ne voyons-nous pas le troyen Hélénus, jeté par les résultats de la plus horrible guerre sur les rivages de l'Épire, élever à l'image de Troie une petite cité, et présenter au fils d'Anchise une autre Pergame, un nouveau Xanthe, et cette porte Scée qu'il ne peut s'empêcher d'embrasser? Énée lui-même, dans l'île de Crète, n'avait-il pas aussi jeté les fondemens d'une ville de Troie? Porté depuis dans la Sicile, c'est Troie encore qu'il cherche à ressusciter, c'est Troie qui se relève sous les mains des infortunés échappés au désastre irréparable de l'incendie de leur cher Ilion!

Assurément c'est là ce qui nous explique la reconstruction du Lisieux, détruit par les Barbares, à une courte distance de l'antique et puissante Cité des Lexoviens (1), du Néomagus ou Noviomagus des Gaulois, des Grecs et des Romains.

Nous allons recueillir à ce sujet le peu que nous

(1) Nous nous servons du mot reçu *Lexoviens*, traduction plus fidèle du grec et du latin, que l'expression de *Lixoves* qu'a récemment employée à tort M. Guilmeth qui, quoi qu'il en dise, *n'est pas membre de la Société de l'Histoire de France*, et que nous aurons, dans le cours de cette ouvrage, plus d'une occasion de réfuter sur un ton différent de celui de sa polémique. Nous serions pourtant, et sous plusieurs rapports, bien autorisés à traiter sévèrement un homme qui fut notre obligé et sur lequel nous possédons des renseignements dont la publication ne lui serait guère honorable.

apprennent les géographes et les historiens de l'antiquité ; puis nous chercherons dans les Chroniqueurs rares et obscurs du moyen-âge, la suite, malheureusement incomplète, de nos annales, et enfin plus heureux dans les tems modernes, nous rassemblerons ceux des faits qui méritent notre attention et peuvent concourir, bien discutés et constatés, à faire connaître l'esprit des diverses phases de la civilisation et à rattacher l'histoire d'une simple ville à l'histoire du royaume.

LIVRE I.

TOPOGRAPHIE.

Les plus anciens auteurs qui aient parlé de Lisieux et de son territoire, sont Jules César dans ses Commentaires de la Guerre des Gaules, 40 ans environ avant l'ère vulgaire; et, depuis cette époque chronologique, Strabon dans sa Géographie, vers l'an 10 de cette ère; Pline, dans cette encyclopédie véritable qu'il a désignée sous le nom d'Histoire-Naturelle, vers l'an 79; et ensuite Ptolomée dans sa Géographie vers l'an 138.

Tous s'accordent à peu près sur la position ainsi que sur l'étendue du territoire des Lexo-

viens et sur le nom de la capitale de leur république, qui devint d'abord une Cité romaine, puis un Diocèse chrétien.

César désigne ce peuple sous le nom de Lexobii (1) ou Lexovii (2) : différence d'orthographe qui n'est pas sensible, vu l'analogie du B et du V dont les Grecs n'ont fait qu'une même lettre, et qu'en divers cas les anciens ont employés l'un pour l'autre.

Strabon (3), en s'occupant du commerce des Celtes ou Keltes que nous appelons plus généralement Welches ou Gaulois, dit que : « leurs « marchandises sont transportées par terre depuis le Doubs jusqu'à la Seine qui ensuite les « porte à la mer, à travers le pays des Lexoviens « et des Calètes (les Cauchois), éloignés de l'île de « Bretagne (l'Angleterre) de moins d'un jour de « traversée ». Le même auteur ajoute (4) : « Les « Parisiens sont établis le long de la Seine; on « trouve ensuite les Meldes, puis les Lexoviens. « Ces derniers touchent à l'Océan ». C'est cette partie de l'Océan que nous appelons le Canal de la Manche.

(1) Comment Liv. III; ch. 2 : « *Socios sibi ad id bellum Osismios, Lexobios, Nannetes.* ».....

(2) Comment. Liv. VII : ch. 14 : « *Bellocastis, Levoviis, Aulercis.* ».....

(3 et 4) Géogr. Liv. IV.

En fesant l'énumération des divers peuples qui composaient la Gaule Lyonnaise, Pline (5) commence ce dénombrement par les Lexoviens. Remarquons en passant, que le savant annotateur de la dernière traduction de cet illustre auteur s'est trompé quand il a dit que les Lexoviens occupaient « l'ouest du département du Calvados, « et l'est de celui de l'Eure » : c'est le contraire qui est la vérité.

Plus récemment, Ptolomée qui, comme Strabon, a écrit en grec, appèle Lexoubiens (Lexouviens) les peuples dont nous nous occupons ici, et il dit que « ils sont placés sur la rive septen- « trionale de la Seine, après les Calètes ». Il désigne leur capitale sous le nom grec de Noiomagos des Lexoubiens (6).

D'Anville qui, dans le siècle dernier, a publié de si importans travaux sur la Géographie ancienne et auquel nous devons une bonne carte du diocèse de Lisieux, adopte, dans sa Notice de l'Ancienne Gaule, l'opinion des auteurs que nous venons de citer , et qui ont d'autant plus de poids que, malgré la différence des époques auxquelles ils ont écrit, ils se trouvent d'accord dans ce qu'il y a d'important à cet égard.

(5) Hist.-Nat. Liv. IV ; ch. 32 : « *Lugdunensis Gallia habet Lexovios, Vellocasses.*

(6) Noiomagos Lexoubiôn ; en latin : *Nœomagus Lexoubiorum*.

D'après ces divers textes, le nom du peuple qui habitait le territoire de Lisieux est à peu près le même : il n'a varié que quelques siècles après, ainsi que nous aurons occasion d'en faire la remarque.

Nous lisons dans la savante Histoire Littéraire de France (7), que nous devons aux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, qu'il existait une ville dont le nom avait beaucoup de rapport avec le nom latin de notre Lisieux : c'était Lexoubie, « Ville située près de la rivière de Loquez, à « 16 ou 20 kilomètres de Tréguier ». Cette ville, détruite depuis très long-tems, fut un moment le chef-lieu d'un diocèse breton.

Le nom latin de Luxeuil (dans la Haute-Saone) a beaucoup de ressemblance aussi avec *Lexovii* Luxeuil s'appelait *Lixovium*. C'est ce que, entre autres preuves, constate cette inscription romaine qui fut découverte en 1755 : « LIXOVII. THERM. « REPAR. LABIENVS. JVSS. C. JVL. CAES. IMP. (8) ».

Quant au titre de Cité que portait Néomagus, nous ferons observer que, d'après César, Tacite, Pline et quelques autres auteurs, il était donné aux grands peuples, à ces républiques gauloises que les Romains soumirent à leur puissance et à

(7) Tom. VI ; p. 545.

(8) Lettre du D. Morand : Journal de Verdun, mars 1756, p. 198.

cette législation sage, que les Barbares remplacèrent par l'oppression brutale et abrutissante du régime féodal. On donnait le nom de Pagus que, depuis, nous avons traduit par Pays, aux subdivisions des peuples principaux. Après l'invasion dévastatrice des Barbares que le Nord vomit sur l'Empire romain dans sa décadence, les vainqueurs établirent des comtes à la tête de chaque pagus ou canton qui en général fut appelé comté, et se subdivisa en vicomtés, en vicairies (dans certaines provinces : vigueries, centenies, etc.). Il est assez vraisemblable que notre mot canton est la traduction de la *Centena* et du *Canto* de la basse latinité.

Comme les Évêques de Lisieux en furent aussi les Comtes, nous croyons qu'il est à propos de dire que le comte réunissait dans ses attributions la police, les finances et la guerre.

Il y joignait la juridiction immédiate et exclusive dans le chef-lieu du comté, et s'entourait d'assesseurs qui, dans un capitulaire de Charlemagne, sont appelés *Scabini* (Échevins) pour juger les affaires contentieuses et prononcer sur les appels des juges inférieurs.

Avant cette organisation, les Gaulois, et par conséquent les Lexoviens, étaient administrés par des Vergobrets : ce qui est hors de doute,

d'après la fameuse médaille que M. de Saulcy a fait connaître en 1837 dans la Revue de la Numismatique Française (9).

L'étendue du territoire Lexovien parait avoir été à peu près la même que celle du diocèse de Lisieux. Au surplus, Strabon et Ptolomée affirment positivement que les Lexoviens occupaient la contrée qui s'avance jusqu'à la Seine et qu'ils touchaient au territoire des Calètes (le Pays de Caux). Ou leur assertion est inexacte, ou, ce qui est assez probable, le territoire Lexovien fut, dans les siècles qui suivirent Ptolomée, réduit à ce qui devint le Diocèse de Lisieux lors de l'établissement du Christianisme dans cette contrée, vers le commencement du VI[e] siècle.

Quoi qu'il en soit, bornés au nord par la mer, les Lexoviens l'étaient à l'est par les Calètes; au sud, par cette division des Aulerques qu'on appelait Eburoviques (les peuples d'Evreux), par les Osismiens (les peuples d'Exmes); à l'ouest par les Viducasses, (les peuples de Vieux) et par les Bajocasses, (les peuples de Baïeux).

Il semblerait, d'après une expression de Ptolomée, dans le manuscrit palatin de sa Géographie, que le Néomagus des Lexoviens était un *Limen* ou port de mer. Peut-être, à l'époque où

(9) Blois, 1837; in 8° Tom. II.

ce savant écrivait, la mer s'avançait encore jusqu'à Lisieux, ou bien la Touque, alors navigable pour les petits bâtimens qui étaient en usage alors, servait-elle, comme on le voyait même à la fin du siècle dernier, de moyen de transport jusqu'à la Manche. J'ai vu encore en 1790 des gabarres, qui descendaient du merrain et des cidres depuis le quai du Bouloir entre le Camp-Franc et le faubourg de la Chaussée jusqu'au Breuil, d'où le transport se continuait ensuite pour Touques. La construction de la grande route de Lisieux à Honfleur, quelques années avant la révolution de 1789, fit préférer cette voie de terre à la navigation fort difficile par la rivière. Au reste, il est reconnu que la mer s'avançait jadis fort avant dans les terres du littoral neustrien, et que les riches vallées du Pays-d'Auge sont des laisses de mer dont quelques-unes, conservant encore le nom de Marais (10), rappèlent l'état du sol qui succéda à l'occupation des eaux.

Dans la commune de Plainville-sur-Dive, aujourd'hui réunie à Mésidon, j'ai vu au commencement de la révolution, les débris d'un assez grand vaisseau découverts en creusant deux pièces d'eau sur la rive droite et seulement à

(10) Les Marais de Corbon, de Hotot, de Plainville-sur-Dive ; la commune de Doumarais (le marais du Douet, du ruisseau) etc. etc.

quelques pas de la Dive, entre le château de Plainville et le moulin d'Écajeul. Ces localités sont aujourd'hui à plusieurs lieues de la mer que les atterrissemens ont successivement refoulée jusqu'à l'embouchure actuelle des rivières qui, après avoir traversé la Vallée-d'Auge, portent leurs eaux à la Manche. Vers le milieu du siècle dernier, on trouva à Mésidon, dans la Dive qui baigne ce bourg, plusieurs organneaux dont on s'était servi pour amarrer des vaisseaux. C'est à peu près la distance qui sépare la ville de Lisieux du port de Touques.

Végèce (11) nous apprend que les empereurs romains avaient fait dresser les tableaux des routes de leur empire. Malheureusement le plus grand nombre de ces itinéraires, qui eussent été si utiles pour éclaircir certains points de la Géographie ancienne, ont péri pendant la barbarie du moyen-âge. Il ne nous reste guère d'important en ce genre, que le tableau routier qui est désigné sous le nom d'Itinéraire de l'empereur Antonin, quoiqu'il soit évidemment postérieur au règne de ce prince qui monta sur le trône en 138. Cette table précieuse décrit une voie ou route qui partait de *Juliobona* (Lillebonne), traversait *Breviodurus* (Pont-Audemer) et conduisait à *Néo-*

(11) De re milit. Liv. I.

magus (Lisieux) ; elle fait connaître aussi une voie qui se rendait à *Durocasses* (Dreux) par *Condate* (Condé-sur-Iton). D'Anville dit avec raison à ce sujet (12) : « La position qui convient aux dif-« férens lieux de cette route, détermine celle « de Noviomagus à Lisieux ».

Si Adrien de Valois (13) avait eu auparavant une autre opinion et s'il avait cru voir Nogent-sur-Andèle dans l'ancien Néomagus de l'Itinéraire que nous venons de citer, c'est qu'il prenait mal à propos *Juliobona* pour Dieppe.

Outre l'Itinéraire dit d'Antonin, le monument géographique le plus curieux et le plus important qui nous reste de l'antiquité est cette Table surnommée de Peutinger, (parcequ'elle appartint au patricien d'Augsbourg qui portait ce nom). Scheyb, qui la fit graver en 1753, l'attribue à Théodose I, et en conséquence, il en fixe la rédaction à l'époque intermédiaire entre les années 368 et 396 (14). La table de Peutinger ne fait pas mention de Lisieux, soit parce que vers la fin du IVe siècle cette ville était devenue sans importance, soit plutôt parce que déjà elle avait été

(12) Not. de l'Anc. Gaule ; p. 492.

(13) Notitia Galliarum, 1675, in-fo; p. 275.

(14) Cette table se trouve aussi dans la belle Collection Géographique de Pierre Bertius. *Ptolomæi géographia etc. etc.* Amst. 1618 et 1619 in-fo.

détruite pendant l'invasion et par les mains des pirates saxons qui se ruèrent en 368 (15), destructeurs impitoyables, sur la côte occidentale et septentrionale des Gaules qui en langue celtique portait le nom d'Aremorique ou Armorique (*Ar mor* : sur la mer). Une partie du littoral dévasté par ces barbares fut depuis connue sous la dénomination de Rivage-Saxon (*littus Saxonicum*), à cause des descentes répétées que ce peuple de pirates y fit dans le IV[e] siècle et les siècles suivans (16), et parcequ'ils se fixèrent sur la côte voisine de Baïeux. C'est ce que nous atteste Grégoire de Tours, Salvïen et Saint-Jérôme. N'oublions pas de dire que les médailles trouvées tant à Lisieux qu'aux environs, ne sont pas postérieures à Constantin et à ses plus prochains successeurs.

La ville de Lisieux était assurément fort importante et jouait un rôle brillant dans la confédération gauloise, puisque, lors de la révolte des Gaules contre les Romains, cette Cité envoya pour son contingent trois mille hommes de troupes

(15) *Notitia imperii.*; et Belley : Acad. des Inscriptions, Tom. XXXI; p. 237.

(16) On retrouve encore les traces du passage et du séjour des Saxons dans quelques noms de communes, tels que Sacei, Saoi, Sanvic (*Saxonum vicus*), Saon, Saonnet, et dans le nom propre fort commun de Le Cesne pour Le Sène.

réglées. Elle figurait avec distinction parmi les soixante cités qui, 12 ans avant l'ère vulgaire, composaient la Gaule Lyonnaise et qui en commun élevèrent en l'honneur de l'empereur Auguste un autel dans la ville de Lyon qui était leur métropole.

Sous Jules César et selon lui, les Lexoviens fesaient partie des Celtes Armoriques (17). Ils furent, bientôt après, compris dans la Gaule Lyonnaise que nous venons de nommer : ce fut à l'époque de la division du territoire gaulois, par Auguste, vers le commencement de l'ère vulgaire. Lors de la nouvelle division des Gaules sous Dioclétien, vers l'an 300, la Gaule Lyonnaise ayant été partagée en deux provinces, les Lexoviens appartinrent à la Seconde Lyonnaise, dont Rouen devint alors la métropole ou capitale, dans laquelle siégeait un président. La Notice des Gaules, que l'on croit rédigée dans le IV[e] siècle, nomme ainsi qu'il suit les peuples qui composaient la Seconde Lyonnaise : Rouen, métropole ; Baïeux, Avranches, Seès, Lisieux, et

(17) Comment. Liv. VIII, ch. 14 : « *Quæ oceanum attingunt quæque Gallorum consuetudine Armoricæ appellantur.* » — Le moine Eric s'exprime ainsi, dans sa Vie de St-Germain-l'Auxerrois :

Gens inter geminos notissima clauditur amnes,
Armoricana priùs veteri cognomine dicta.

Les deux fleuves dont il est question dans ces vers sont la Seine et la Loire.

Coutances. A cette époque, le territoire Lexovien continue d'être appelé, ainsi qu'il l'était du tems de César, Contrée Armorique (*Armoricus tractus*) ou Pays du littoral maritime. Lors de la conquête des Gaules par les Francs, cette contrée fit partie du nouveau royaume fondé par Clovis dans le V[e] siècle.

Parmi les cantons les plus remarquables que Charles-le-Chauve ordonne à ses Commissaires ou Délégués (*Missi dominici*) d'aller visiter, il cite, dans le capitulaire rédigé en 853 à l'Assemblée de Senlis, le Lieuvin qu'il appèle *Lisvinus Pagus* et qui fait une des parties les plus importantes du territoire Lexovien.

Sans discuter si les Lexoviens sont un peuple autochthone ou aborigène, ou s'ils sont descendus des Cimbres ou Kimris, ou bien encore s'ils sont la colonie de quelques peuples envahisseurs dont l'histoire ne nous a pas révélé la dénomination, nous répéterons que le nom primitif ou du moins le plus anciennement connu de la ville de Lisieux, était Néomagus ou Noviomagus : ce qui, d'après l'étymologie, semble supposer qu'elle était une nouvelle cité par rapport à d'autres villes de la contrée. Quoi qu'il en soit, long-tems après la conquête faite par les Romains, on dépouilla la plupart des villes gauloises des noms

qu'elles avaient conservés jusqu'alors ; on leur imposa ceux des peuples dont les sénats s'assemblaient dans leurs murs, parcequ'elles en étaient les capitales. Ce changement n'eut lieu que lorsque chacune d'elles n'appartenait qu'à un seul peuple, à une nation homonyme : elles gardèrent au contraire leur nom, quand la rivalité de plusieurs peuples unis, pour former une confédération, ne permit pas qu'aucun d'eux donnât par préférence sa dénomination particulière à la cité commune. Ainsi, (pour ne parler ici que de quelques villes voisines) en même tems que *Noviomagus* devenait *Civitas Lexoviorum* (la cité des Lexoviens), puis *Lexovii*, aujourd'hui Lisieux, nous voyons qu'*Ingena* fut appelée *Civitas Abrincatûm* (la cité des Abrincates), puis *Abrincæ*, et aujourd'hui Avranches ; *Mediolanum* perdit son nom pour prendre celui de *Civitas Ebroïcorum* (cité des Ebroïques ou Ebroïciens), puis Évreux ; *Lutetia* devint *Civitas Parisiorum* (cité des Parisiens), puis *Parisii*, et enfin Paris; tandis que, entre autres villes que l'on pourrait citer, *Rotomagus* (aujourd'hui Rouen) qui appartenait aux Calètes (les Cauchois) et aux Vélocasses (peuples du Vexin, et plus anciennement Veulquessin) garda son ancienne dénomination.

L'abbé Belley, né sur le territoire lexovien,

fixe (18) la date approximative de ces changemens à la fin du IVe siècle. Ammien Marcellin (19) désigne, en effet, à cette époque, par le nom des peuples, plusieurs villes des Gaules dont il a occasion de parler, entre autres Paris, Saintes, et Sens. Vers 370, l'empereur Valentinien Ier date de la même manière plusieurs de ses rescrits (20). Toutefois, cet usage n'avait pas tellement prévalu qu'on appelât exclusivement les villes gauloises du nom des peuples dont elles étaient les capitales, puisque l'empereur Julien, dans le Misopogon, désigne Paris sous l'ancienne dénomination de Lutèce, ainsi que continuaient de le faire les Gaulois, naturellement attachés à leurs vieilles habitudes ; puisque la Table de Peutinger, dressée vers 390, donne aussi à ces villes leur premier nom : tandis que, peu d'années après, la Notice de l'Empire, rédigée sous Honorius vers 400, appèle toutes ces cités d'après la nouvelle manière, qui avait enfin prévalu.

Les dénominations de Lisieux et de son territoire varièrent beaucoup dans le moyen-âge. Grégoire, évêque de Tours en 573, désigne (21) Ethere comme occupant le siége du diocèse de

(18) Acad. des Inscr. Tom. XIX ; page 495.
(19) Res. Gest. Liv. XV.
(20) *Datum Parisiis*; *datum Remis*.
(21) Hist. liv. VI ; chap. 36.

Lisieux, par ces qualificatifs *Luxoensis* et *Luxoviensis*. Ruinart, dans ses notes sur cet historien (22), remarque qu'on a dit indifféremment *Luxoensis*, *Lyxoensis*, *Lixoensis*, *Lixoviensis*, *Lexoensis*, *Lesoensis* et *Luxoviensis*. Dans les capitulaires du IX[e] siècle que nous avons cités, le territoire lexovien est nommé *Pagus Livinus*, et *Lisuinus* ou plutôt *Lisvinus*, d'où est évidemment venu le mot Lieuvin. Orderic Vital, qui vivait dans le diocèse de Lisieux vers le milieu du XII[e] siècle, se sert du mot *Luxovium* pour désigner Lisieux. Nous trouvons encore ailleurs *Pagus Lisiacensis*. L'évêque Ceneau, plus connu sous le nom latin *Cenalis*, appèle (23) le territoire lexovien *Pagus Lexoviensis*, ce qui est bien, et la ville de Lisieux *Civitas Luxoviorum*, ce qui est mal, et aussi *Civitas Lexobiorum*. Le père Lubin donne à cette ville le nom d'*Urbs Lisoïensis* (24), tandis que l'historien de Thou, le géographe Baudrand et quelques autres écrivains la nomment *Lexovium*. Sous Philippe-Auguste, le poëte Guillaume Le Breton avait hasardé *Lexovea* pour la commodité de son hexamètre. C'est *Lexovium* qui a prévalu dans la latinité moderne, ainsi que les qualifica-

(22) *De miraculis S. Martini*. Paris, 1699. in-f.

(23) Ed. de 1557. in f, p. 153.

(24) Moine Augustin, mort en 1695.

tifs *Lexovœus*, né à Lisieux, et *Lexoviensis*, appartenant au territoire lexovien.

Quant au mot français actuel Lisieux, on l'écrivait précédemment Lyzieulx et ensuite Lizieux, mot qui se rapproche plus du *Lixoensis* de Ruinart et du *Lisoïensis* de Lubin, que du *Lexovii* des Romains.

Vers le milieu du VI[e] siècle, le christianisme, qui depuis long-tems avait placé des évêques dans les principales cités gauloises devenues romaines, était enfin parvenu à s'introduire sur le sol lexovien. La ville de Lisieux, devenue le chef-lieu d'un diocèse sous les rois de la première dynastie, reçut des monarques de la seconde, vers le IX[e] siècle, le titre de comté, dont nos évêques jouirent peu de tems après.

Il y a lieu de croire que le nouveau culte ne s'étant implanté que fort tard sur le territoire de Lisieux, dont la capitale ne fut probablement rebâtie que plusieurs siècles après sa destruction, ses évêques ne purent réunir dans leur diocèse que la portion de l'ancien territoire qui n'avait pas été soumise aux diocèses voisins établis plus de deux cents ans avant celui de Lisieux (25). Cette conjecture que je hasarde me semble in-

(25) Les siéges épiscopaux de Rouen, d'Évreux et de Baïeux furent créés vers 250; et celui de Sécs vers 450.

contestable : elle explique pourquoi le diocèse de Lisieux n'occupa point la totalité de l'ancienne république ou cité lexovienne qui s'étendait jusqu'à Rouen, où nos évêques n'avaient conservé que la très faible exemption de Saint-Cande-le-Vieux. En effet, on sait que, à l'époque de leur établissement, les diocèses se composèrent des anciennes circonscriptions administratives établies par les Romains, probablement d'après les divisions gauloises, et qu'ainsi à très peu d'exceptions près, chaque province devint un archevêché, chaque cité un diocèse, et chaque canton peut-être un archidiaconné.

La Seconde Lyonnaise ayant passé des Romains aux Francs sous le règne de Clovis, une partie considérable de son territoire prit le nom de Neustrie : ce fut le territoire enclavé entre les fleuves de la Seine et de la Loire, c'est-à-dire l'Armorique. On lui donna le nom de Neustrie ou Neustrasie par opposition à l'Austrie ou Austrasie qui embrassait les provinces situées entre le Rhin et la Meuse. Comme on ne trouve pas, dans Grégoire de Tours, qui écrivait à la fin du VI[e] siècle, les noms ni de Neustrie ni de Neustrasie, quoiqu'il parle des Austrasiens ; comme Frédégaire, vers le milieu du siècle suivant, est le premier historien qui ait employé le mot Neustrie

et Neustrasiens, on ne saurait reporter plus haut ces dénominations. Ainsi ce ne fut que dans le VII[e] siècle que la Normandie actuelle fit partie de la Neustrie, mais ne fut pas la Neustrie toute entière. Si depuis on lui donna parfois ce nom, c'est qu'elle en formait la plus remarquable portion. Ajoutons que le savant abbé Le Beuf a pensé que *Neustria* était dérivé du teuton Nempt-Reich (principal royaume), et que Frédégaire écrit tantôt *Neustria* tantôt *Neptricum* ou *Neptrecum*, ce qui justifie l'opinion de Le Beuf. Nous avons à cet égard donné quelques détails dans l'Essai Géographique sur la Normandie, qui fait partie de notre Itinéraire de cette province (pages 182 et 183).

Dès le 12 mai 841, des pirates norwégiens qui ravageaint les côtes de France entre la Seine et la Loire, pénétraient dans le premier de ces fleuves, et deux jours après livraient Rouen aux flammes. Attirés par le riche butin que leur offrait cette opulente contrée, ces barbares avides et féroces revenaient à des époques rapprochées recommencer le cours de leurs égorgemens et de leur brigandage, auxquels ne pouvaient plus s'opposer ni un gouvernement énervé, ni un peuple abruti et sans patriotisme. Enfin sortit du milieu de ces rois de la mer,

comme les appelaient les Ecossais (26), le fils de Rognvald, iarl (27) de Mœre, l'intrépide Rollon, dont le véritable nom était Hrolf. Il vint, comme avaient fait quelques-uns de ses compatriotes, chercher un établissement dans la Neustrie. C'était en 876. Il arrivait d'Angleterre, il pénétra dans la Seine et s'empara de Rouen. Tous ses pas dans le royaume furent, comme tous ceux des conquérans à cette époque, marqués par l'incendie, les massacres, le pillage et la dévastation.

Sans nul doute le territoire lexovien était trop opulent et d'un accès trop facile pour n'avoir pas eu une large part dans les calamités de ces affreuses expéditions : mais il ne nous est parvenu aucuns documens authentiques sur les particularités de ces événemens, pour le récit desquels il aurait fallu trouver sur les lieux des chroniqueurs, que ces époques étaient trop barbares pour produire.

Comme avaient fait les anciens Francs, les Hommes du Nord (Nort-Man) songèrent au gouvernement du duché que le traité de Saint-Clair-sur-Epte leur accorda à la fin de 911. Ainsi que font les princes qui veulent s'attacher leurs nou-

(26) *Sie honongen.*
(27) Ce titre répond à comte.

veaux sujets, Rollon embrassa leur religion et la fit embrasser par ses soldats qui devinrent les seigneurs de la contrée qu'ils avaient désolée et vaincue. Désormais le territoire lexovien fait partie du duché de Normandie dont il partage les vicissitudes. Ainsi par la conquête de l'Angleterre en 1066, il se trouve appartenir au royaume Normanno-Britannique jusqu'à ce que Philippe-Auguste, en 1204, l'enlève à Jean-Sans-Terre en reprenant la Normandie et la réunissant à la France. Reconquise de 1415 à 1419 par les Anglais, elle leur fut définitivement enlevée après la bataille de Formigni, que les Français gagnèrent le 15 avril 1450. Les détails de ces événemens se trouveront à l'article de la chronologie des faits historiques dans le Livre suivant.

Depuis cette époque, la Normandie a partagé les destinées de la France, et a pu développer, avec les dons de son intelligence, une industrie soit agricole, soit manufacturière, soit commerciale, qui n'a pas d'égale dans le royaume.

La Connaissance des tems (29) détermine ainsi qu'il suit pour les villes de Lisieux et de Honfleur (les seules de ce territoire dont elle parle) la latitude et la longitude, ou différence

(29) Ce recueil annuel est rédigé et publié par le Bureau des Longitudes. 1 vol. in-8.

de méridien par rapport à l'Observatoire de Paris :

VILLES.	LATITUDE DU NORD.	LONGITUDE EN DEGRÉS.	LONGITUDE EN TEMS.	
Lisieux:	49d 8m 50s	2d 6m 28s	8m 26s	ouest.
Honfleur:	49 25 13	2 6 1	8 24	

Ainsi, lorsqu'il est midi à Paris, il est à Lisieux 11 h. 51 m. 34 s. et à Honfleur 11 h. 51 m. 36 s.

Il résulte de quelques observations faites avec soin sur le territoire lexovien, que le froid des hivers ordinaires, y fait, dans le thermomètre de Réaumur (divisé, comme on sait, en 80 degrés) condenser le mercure de 4 à 8 degrés au-dessous du terme de la glace. Toutefois il est arrivé que, dans les hivers très rigoureux, les degrés de condensation se sont abaissés jusqu'à 18 : tel fut l'hiver de 1788 à 1789 ; en 1776, le mercure n'était descendu qu'à 16 degrés 1/2.

On ne saurait déterminer précisément l'époque à laquelle les froids commencent ni celle où ils finissent : on ne peut à cet égard prendre qu'un terme moyen. Cependant il est rare que l'on éprouve la rigueur du froid avant le solstice

d'hiver et même le commencement de janvier; elle ne cesse ordinairement que vers la moitié de février, époque à laquelle les froids que l'on éprouve ne font que très peu baisser le mercure.

La chaleur n'a pas d'époque plus fixe : en général c'est en juillet et en auguste que les plus grandes chaleurs se font sentir. Le terme moyen des degrés de chaleur répond ordinairement à 20 degrés au-dessus de zéro, quelquefois aussi, mais très rarement, à 25. Quand elle s'élève de 25 à 30, la chaleur est extraordinaire et devient très pénible pour les personnes délicates. Le 18 auguste 1800, le mercure approcha beaucoup de ce terme, puisqu'il alla au-dessus de 29 degrés. Quant aux résultats différens que quelques observateurs auraient pu obtenir, ils proviendraient de ce qu'ils se seraient servis d'instrumens à l'alcool, dont la dilatation n'est pas la même que celle du mercure : ceux-là s'élevèrent au-dessus de 31 degrés (30).

La température est en général froide et humide; le passage de la chaleur au refroidissement est rapide et brusque. Au surplus, à des différences insensibles, le cours des saisons est le même qu'à Paris; et ces différences pro-

(30) En général, dans la Normandie comme à Paris, le thermomètre de Réaumur varie de 22 degrés au-dessus de zéro à 6 degrés au-dessous.

viennent du voisinage de la mer et du gissement des terres. Les plus beaux mois de l'année sont en général juillet, auguste, septembre et octobre. Les vents dominans sont ceux du sud-ouest, de l'ouest, du nord-ouest et du sud-est.

Le territoire du diocèse de Lisieux, qui, comme nous l'avons dit, doit occuper tout ou la majeure partie de l'ancienne République lexovienne, a dans sa plus grande longueur du sud au nord depuis La Génevraie jusqu'à Conteville, 8 myriamètres (19 lieues du pays) (31), et dans sa largeur la plus considérable, de l'est à l'ouest, depuis Cerquigni, jusqu'à Saint-Samson-sur-Dive, 6 myriamètres 1/2 (13 lieues du pays). Ce territoire est borné au nord par la mer (la Manche); au nord-est par l'embouchure de la Seine; à l'est par un long développement du cours de la Rîle; au sud par les sources de cette rivière qui se dirige à l'est, et du Don qui coule vers l'occident; à l'ouest par le cours inférieur de la Dive.

Cette position donnait pour limites ecclésiastiques : à l'est, l'Archevêché de Rouen et l'Évêché d'Évreux; au sud, celui de Seès; et à l'ouest celui de Baïeux.

(31) Cette lieue, que l'on peut classer parmi les plus grandes lieues de France, est le 25e du degré : elle égale en général 4,444 mètres ou 2,280 toises; tandis que la petite lieue de 2,000 toises n'égale que 3,889 mètres. Différence : 546 mètres (280 toises).

D'Anville a placé, dans sa Carte du diocèse de Lisieux, une esquisse latine de l'ancien territoire des Lexoviens (32). Ce territoire, qui est celui du diocèse, est borné au nord par la mer et l'embouchure du *Sequana* (la Seine); à l'est par le *Risela* (la Rîle); au sud-est par le *Carentona* (la Charentone ou Carentone); au sud par le *Risela* supérieur; et à l'ouest par le *Diva* (la Dive). Entre cette dernière rivière et le *Tolca* (la Touque), se trouve le *Pagus Algiæ* (le Pays-d'Auge), contrée fertile et opulente, qui de la mer, au nord, remonte vers le sud, un peu au delà de *Wimonasterium* (Vimoutier). Les rivières qui arrosent le territoire lexovien sont, indépendamment de celles que nous venons de nommer, le *Wia* (la Vie) qui se jète dans la Dive par sa rive droite (33); *l'Orbeccus* (l'Orbec ou Orbiquet), et le *Calona* (la Calonne ou Calogne), qui versent l'une et l'autre leurs eaux dans la Touque sur sa rive droite.

Les principaux lieux sont les suivans :

1° PAGUS LISVINUS (le Lieuvin).

Tolca (le bourg de Touques); *Huneflotum* (Honfleur, plus anciennement Honfleu); *Conta-*

(32) Pagus et Comitatus Lexoviensis, antea Civitas Lexoviorum.

(33) Elle est appelée Vicia dans les Chartes de Saint-Pierre-sur-Dive; de même que Bocancé dans les Chartes d'Évreux, est nommé *Bauchenchaium* etc. Nous parlerons plus bas de ces noms latins et de leur synonymie.

villa (Conteville); *Brivodurus* devenu *Pons Audomari* (Pont-Audemer); *Beuzevilla* (Beuzeville); *Pratelli* (Préaux); *Bonavilla* (Bonneville-la-Louvet); *Cormeliæ* (Cormeilles); *Moias* (Moyaux); *Lioreium* (Lieurei); *Noviomagus Lexoviorum*, devenu *Lexovii* (Lisieux); *Tetbertivilla* (Tiberville); *Bernaïcum* (Bernai); et *Cameracum* (Chambrais, aujourd'hui Chambrais-Broglie).

2° Partie du Pagus Uticus (le Pays-d'Ouche).

Pons Cardonis (Pont-Chardon); *Monasteriolum* (Montreuil-l'Argilé); *Sapum* (le Sap); *Guaceium* (Guacei, puis Gacé); *Balgensaium* (Bocancé); *Uticum* (Ouche, puis Saint-Évroul); *Nonantium* (Nonant); *Merula Radulfi* (Merle-Rault); et *Escalfoium* (Échaufou, aujourd'hui Échaufour).

3° Pagus Algiæ (Le Pays-d'Auge).

Portus Divæ et *Pons Divæ* (le bourg de Dives); *Villaria* (Villers-sur-Mer); *Pons Episcopi* (Pont-l'Évêque); *Cambrimarum* (Cambremer); *Mansio Odonis* (Mésidon); *Fervidæ Aquæ* (Fervaques); *Livarotum* (Livarot); *Mons Gomerici* (Mont-Gomeri); et *Wimonasterium* (Vimoutier).

D'Anville, dans la carte dont nous venons de parler (34), fait traverser le territoire de Lisieux par une voie romaine (*via strata*), qui, venant sans doute de Viducasses, entrait sur le territoire

(34) Gravée par De La Haye.

lexovien au-dessous de Mésidon, sur l'emplacement de la grande route actuelle de Caen à Paris. Arrivée à Lisieux, cette voie se divisait en deux branches, dont l'inférieure allait vers l'embouchure de la Seine sur Vieux-Port, en passant par Cormeilles et Pont-Audemer. Il existe encore des restes de cette grande route. L'embranchement supérieur ou méridional, partant aussi de Lisieux, aboutissait à Condé-sur-Iton, après avoir passé la Carentone à Chambrais.

On doit à d'Anville une Carte Topographique du diocèse de Lisieux (35), sur le côté de laquelle il a placé le territoire ancien des Lexoviens ainsi que nous venons de le dire. C'est à propos de cette carte que d'Anville fit imprimer :

1° Un mémoire instructif pour faire la carte du diocèse de Lisieux, in-f° (36);

2° Un mémoire instructif pour la révision de la carte, également in-f° (37). Nous ajouterons que, dans sa Notice de l'Ancienne Gaule (38), d'Anville place le territoire des Lexoviens sous le 50e degré de latitude et le 18e de longitude : ce qui est exact.

(35) 2 feuilles. 28 pouces 6 lignes au degré. Les 2 feuilles ont 26 p. 6 lignes de hauteur, sur une largeur de 19 pouces.

(36) 1 page en 2 colonnes.

(37) 1 page en 2 colonnes aussi.

(38) p. 413.

La belle carte de l'Académie des sciences, si connue sous le nom de Carte de Cassini, présente le développement du territoire lexovien dans ses numéros d'assemblage 61 et 62 qui parurent sous les numéros de distribution 27 et 57. Lors des opérations trigonométriques destinées à préparer le levé exact de cette carte, on fixa sur ce territoire plusieurs sommets de triangle de l'espèce que l'on désigne sous le nom de triangles de premier ordre. Les principaux furent Gonneville-sur-Honfleur, Moyaux, la Cathédrale de Lisieux, et Pont-l'Évêque. Voici la distance à la méridienne et à la perpendiculaire de Paris :

COMMUNES.	DISTANCES			
	A LA MÉRIDIENNE:		A LA PERPENDICULAIRE	
	MÈTRES.	TOISES.	MÈTRES.	TOISES.
Lisieux :	155,825	79,950	36,624	18,791
Pont-l'Évêque:	156,521	80,307	56,135	28,802
Moyaux :	144,270	74,021	41,754	21,423
Gonneville-sur-Honfleur :	152,126	78,052	63,498	32,579

En longeant la côte maritime, et en la suivant de l'est à l'ouest du territoire lexovien, depuis l'embouchure de la Rîle jusqu'à celle de la Dive,

on rencontre plusieurs bancs de sable considérables :

1° Celui qui est en face de la bouche de la Rîle devant Conteville ;

2° Le banc changeant de Saint-Sauveur, qui s'étend depuis l'ancienne abbaye de Grêtain jusqu'au delà de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce au-dessus de Honfleur ;

3° Le banc aux Raies (39), plus éloigné de la côte que les deux précédens et qui touche, pour ainsi dire, au banc de Saint-Sauveur ;

4° Le banc de Vasoui, en face des communes de Vasoui et de Criquebeuf ;

5° Le Ratier, vis-à-vis de Criquebeuf et de Villerville-sur-Mer ;

6° Le Ratelet, à une assez grande distance du rivage, vis-à-vis Villerville-sur-Mer ;

7° La Pointe-des-Gars, sorte de prolongement de la côte entre Criquebeuf et l'embouchure de la Touque ;

8° Le banc de Trouville, le plus éloigné de la côte, en face de l'embouchure de la Touque et de Trouville-sur-Mer.

Après ces huit Bancs, dont les plus considé-

(39) Et non pas aux Raies, comme l'appèle Cassini. Ce nom et ceux de Ratier et de Ratelet annoncent que l'on y trouve plus particulièrement la Raie.

rables sont ceux de Saint-Sauveur et de Criquebeuf, et, avant d'arriver au point où la Touque se jète dans la mer, on voit un beau massif de rochers connus sous le nom de Rochers-d'Hennequeville. Plus loin, sur la rive droite de la Dive, on trouve un autre massif : ce sont les Vaches-Noires ou Rochers-d'Auberville. Ces deux massifs tirent leur nom des communes en face desquelles ils sont situés. Quant à la première dénomination du second, elle provient de ce que le massif présente de loin l'apparence d'un troupeau de vaches ou de bœufs de couleur rembrunie (40).

Cette côte reçoit plusieurs Rivières et quelques Ruisseaux considérables qui s'y jètent dans la mer après avoir coulé sur le territoire lexovien qui de ce côté s'étend depuis l'embouchure de la Rile jusqu'à celle de la Dive. D'abord, en face du banc de Conteville, la Rile se porte dans la mer en sinuant entre la commune de Conteville et celle de la Roque-sur-Rile qui, se trouvant sur la rive droite, n'appartient pas au territoire lexovien. Voici les noms de plusieurs ruisseaux et des rivières que l'on remarque en avançant de l'est à l'ouest :

(40) C'est aux attaques continuelles de la mer qui a rongé les terres voisines, que ces rochers doivent leur situation actuelle au milieu des flots. Il est évident qu'ils ont antérieurement appartenu à la côte.

1° Le ruisseau de Beauché ou de Grétain ;

2° Le ruisseau plus considérable de Carbi ;

3° Le ruisseau d'Orange ;

4° Le ruisseau de Cléré, venant d'Équemauville à Honfleur ;

5° Le ruisseau de Vasoui ;

6° Le ruisseau d'Herbigni ;

7° Le ruisseau de Criquebeuf ;

8° Le ruisseau de Villerville-sur-Mer ;

9° La rivière de Touque ;

10° Le ruisseau du Mont-Canisi (41) ;

11° Le ruisseau de Blonville ;

12° Le ruisseau de Colleville-d'Andelle ;

13° Le ruisseau de Villers-sur-Mer ;

14° La rivière de Dive.

Total : 2 rivières et 12 ruisseaux.

La Carte de Cassini indiquait sur cette côte les Corps-de-Garde suivans :

1° Entre Conteville et Berville-sur-Mer ;

2° A l'embouchure du ruisseau de Carbi ;

3° Entre Penne-de-Pie et Criquebeuf, avec une batterie de 2 pièces de canon ;

4° A Trouville-sur-Mer, sur la rive droite de l'embouchure de la Touque, avec une batterie de 2 pièces de canon ;

5° Entre Benerville et Deauville ;

6° A Villers-sur-Mer ;

(41) C'est à tort que Cassini l'appèle Cavisi.

7° A l'embouchure de la Dive sur la rive droite.

Les communes qui bordent la mer, entre les embouchures de la Rile et de la Dive sont les 21 suivantes : Conteville, Berville-sur-Mer, Carbec-Grêtain, Fatouville-sur-Mer, Fiquefleur, Ablon, Gonneville-sur-Honfleur, la ville et le port de Honfleur, Vasoui, Penne-de-Pie, Criquebeuf, Villerville-sur-Mer, Hennequeville, Trouville-sur-Mer, Deauville, Benerville, Blonville, Villers-sur Mer, Auberville-sur-Mer, Beuseval, et Dives. A l'exception du voisinage de l'embouchure de la Touque, la mer, sur cette côte, bat au pied de falaises pittoresques et très élevées depuis Honfleur jusqu'à Dives où commencent les dunes de sable, telles qu'on les a trouvées depuis l'embouchure de la Rile jusqu'à Honfleur. Ces falaises de nature argilo-calcaire offrent des pyrites et des bancs de pierres siliceuses.

Nous allons nous occuper des Rivières et des principaux cours d'eau qui baignent le territoire lexovien.

I. La RILE sourd d'une fontaine (42) qui porte son nom, au sein des bois de Saint-Vandrille dans le département de l'Orne, à 4 kilomètres au plus des sources de la Sarthe qui prend une direc-

(42) On appèle aussi cette source la Fontaine Enragée : nom que l'on croit être la corruption de Fontaine-Roger ou Fontaine-à-Roger.

tion opposée. Ce n'est qu'à son confluent avec la Carentone que la Rile commence à appartenir au territoire lexovien, auquel elle sert de limite depuis ce point jusqu'à la mer. Ainsi nous ne nous occuperons que de sa rive gauche. Elle forme une grande quantité d'ilots et même d'iles, et se dirige du sud au nord-ouest. La première commune du territoire lexovien qu'elle arrose est Carsis, au-dessous de laquelle elle baigne Fontaine-la-Soret, Aclou, et, après avoir passé à Brione qui ne nous appartient pas, elle touche au territoire des communes de Brétigni, d'Autou, de Fréneuse, de Saint-Philbert-sur-Rile, de Condé-sur-Rile, de Saint-Paul-sur-Rile, traverse la ville de Pont-Audemer, passe à Toutainville, à Grainbouville, à Foulbec, à Conteville, et se jète dans la mer sur le territoire de cette dernière commune. Pendant cette partie de son cours, la Rile reçoit sur sa rive gauche le ruisseau d'Autou, deux autres ruisseaux de Condé-sur-Rile à Saint-Paul-sur-Rile, puis la Vérone qui a sa source à La Poterie ; le Bec qui se grossit de deux affluens; la Corbie qui sourd entre Martainville et Bois-Hellain; et enfin le ruisseau de Foulbec ou Foullebec.

II. La CARENTONE ou CHARENTONE prend sa source dans la forêt de Saint-Evroul-en-Ouche,

(département de l'Orne), sous laquelle, dans le voisinage de l'abbaye, elle forme deux étangs. Elle sert de limite au territoire lexovien à l'est depuis sa source jusqu'à son embouchure dans la Rile. Nous ne parlerons ici non plus que des communes de ce territoire qu'elle arrose dans son cours. Avant d'arriver à Saint-Nicolas-des-Laitiers, elle reçoit le ruisseau de Noire-Eau qui traverse plusieurs étangs, puis sur la même rive elle arrose le territoire des communes de Bocancé, de Villers-en-Ouche, de Notre-Dame-du-Hamel, de Saint-Denis-des-Augerons, et de Réville. Là elle se grossit des eaux de la petite rivière de Guiel qui vient de Noyer-Ménard et baigne les communes du Sap-André, de Heugon, de Ternant, de Saint-Laurent-du-Tencement, de Verneuces, de Saint-Aquilin-des-Augerons, de Saint-Denis-des-Augerons, et le bourg de Montreuil-l'Argilé. La Carentone ne trouve sur sa droite que Notre-Dame-des-Prés et Ménil-Rousset qui appartiennent au territoire lexovien. Elle forme dans son cours un grand nombre d'îlots. Grossie de la Guiel et continuant de se porter du sud-est au nord-ouest, elle baigne, sur sa rive droite, Saint-Vincent-de-la-Rivière, Chambrais-Broglie, Saint-Hilaire-de-La-Ferrière, Saint-Nicolas-du-Bosc-l'Abbé, et parvient à Bernai.

Elle se dirige alors vers l'est, continuant de servir de limite au territoire lexovien, et arrose, toujours sur sa rive droite, les communes de Maneval, de Canfleur, de Courcelles, et de Cerquigni, coulant dans cette dernière commune sous la forêt de Beaumont-le-Roger qui n'appartient point à notre territoire. C'est alors que par la rive droite elle se jète dans la Rile. Elle reçoit à Bernai, sur sa rive droite, un ruisseau.

III. La GUIEL, dont nous venons de parler, tire son origine de la Fontaine-d'Enfer, entre les communes de Noyer-Ménard et de La Trinité-des-Laitiers ; elle se perd au-dessous de la commune de Heugon, au hameau des Foyards, comme dans un entonnoir, après avoir parcouru trois kilomètres, et reparaît plus volumineuse dans la commune de Ternant pour continuer sa route vers la Carentone.

Des rivières qui, après avoir parcouru une certaine étendue de terrein, viennent se perdre au sein du sol où elles coulent, pour reparaître ensuite à quelque distance, offrent un phénomène trop curieux pour qu'il n'ait pas toujours paru mériter d'être remarqué avec attention. Pline, dans son Histoire de la Nature (43), cite avec admiration cet Alphée que les poëtes ont

(43) Liv. II; ch. 103; et liv V; ch 9.

aussi représenté se frayant, au-dessous du sol et même au-dessous des eaux de la mer, une route mystérieuse vers la fontaine Aréthuse. Cette admiration s'élève encore, quand l'illustre victime de l'éruption du Vésuve vient à parler du Nil qui semble ne s'enfoncer momentanément sous la terre que parcequ'il dédaigne de fertiliser des lieux aussi dépourvus de végétaux que d'habitans. Sénèque le philosophe, dans ses savantes Questions Naturelles (44), parle aussi, mais en donnant de plus satisfesantes explications du phénomène que nous citons, de quelques rivières qui, après avoir diminué peu à peu de volume, se perdent entièrement sous la terre, de laquelle, au bout de quelque intervalle, elles sortent de nouveau pour reprendre et leur cours et leur nom. Telles sont quelques rivières soit de l'Angleterre, soit de la Lorraine. La Guiel dont nous venons de parler présente le même phénomène. Il y a près de deux siècles qu'un historien de notre Normandie (45) cita comme objets de curiosité plusieurs de nos rivières souterraines, entre autres la Rile qui dans le département de l'Eure s'engouffre aussi. L'académicien Guettard qui, en 1758, était venu les examiner pour en

(44) Liv. II; ch. 26.
(45) Du Moulin, curé de Manerval.

faire son rapport à l'Académie des sciences, en a aussi parlé, mais avec plus de détails et plus judicieusement.

IV. La TOUQUE, que quelques personnes ont mal à propos appelée la rivière de Gacé, prend sa source sous la butte de Champ-Haut dans la commune du même nom, entre elle et les Autieux-du-Puits, près des hameaux du Haut-Gué et de La Calottière. Avant d'arriver à la commune d'Orgères qui se trouve sur sa rive droite, elle reçoit plusieurs ruisseaux, donne son nom au hameau de Sur-Touque, forme une île entre Orgères et Coulmer, se grossit, avant d'arriver à cette dernière commune qui est à sa gauche, d'un fort ruisseau venant de Lignère, et d'un autre aussi considérable formé des affluens de Ménil-Vicomte et de Croisilles : ces deux ruisseaux s'y déchargent sur la gauche. Elle a reçu, un peu auparavant, sur la rive opposée, un fort ruisseau venant de la forêt de Saint-Evroul. Après avoir laissé à sa gauche les communes de Cisai et de La Chapelle-Mongenou, la Touque passe entre le bourg de Gacé à droite et Résenlieu à gauche : elle baigne ensuite le territoire de Saint-Evroul-de-Monfort et de Mardilli sur sa droite, reçoit à gauche le ruisseau de Grandval, rencontre à sa droite Neuville-sur-Touque et se grossit sur la

même rive du ruisseau de Chaumont. Coulant toujours et presque directement du sud au nord, cette rivière reçoit sur sa droite le ruisseau du Sap-Mêle, laisse sur sa gauche Orville, prend à droite le ruisseau du Val-aux-Ours (46), puis elle arrive à la commune de Ticheville qu'elle baigne à sa gauche et descend entre Saint-Martin-de-Pont-Chardon à gauche et Saint-George-de-Pont-Chardon à droite. Elle se grossit ensuite sur sa droite, à Avernes, d'un ruisseau, laisse à droite Canappeville et Moutiers-Hubert, coule sous le bois de Buisson-Painel qui ombrage sa rive gauche, et sur l'autre rive baigne le territoire de Saint-Pierre-de-Courson et de Notre-Dame-de-Courson, rencontrant sur sa rive gauche Tonancour et Cheffreville où elle reçoit un ruisseau. Depuis Canappeville la Touque ne s'est grossie que d'un affluent un peu considérable : c'est un ruisseau qui sourd des bois de Crouptes.

Jusque-là, la Touque a coulé sur le territoire du département de l'Orne, mais toujours sur le sol lexovien : elle entre sur le département du Calvados au-dessus de Courson et continue de se diriger du sud au nord. La Touque passe dans le bourg de Fervaques, arrose sur sa gauche le

(46) Val-aux-Ours : C'est par euphonie qu'on appèle ainsi le Val-aux-Oues (aux Oies).

territoire de Saint-Aubin-sur-Auquainville, forme une île sous Prêtreville, passe entre Saint-Germain-de-Livet à gauche et Saint-Jean-de-Livet à droite, laisse sur sa droite Saint-Martin-de-la-Lieue et sur sa gauche Saint-Hippolyte-du-Bout-des-Prés où un ruisseau venant du Ménil-Eude apporte ses eaux. Après avoir baigné une riche vallée, la Touque arrive à Lisieux, qu'elle sépare du faubourg Saint-Désir, y reçoit à gauche un ruisseau considérable (le Douet-de-Cirieux ou Sirieux) et à droite l'Orbiquet, petite rivière dont nous parlerons plus bas. Au-dessous de Lisieux le cours de la Touque change un peu de direction : elle se dirige vers le nord-ouest à travers les plus belles et les plus riches vallées. En quittant la ville de Lisieux, la Touque se grossit d'abord à sa gauche de deux petits ruisseaux et bientôt après, sur sa droite, en arrivant à Ouilli-le-Vicomte, de la petite rivière d'Ouilli qui sourd entre L'Hôtellerie et Saint-Hippolyte-de-Cantelou, et traverse dans Hermival la route de Lisieux à Rouen par Cormeilles. Bientôt après et sur la même rive où la Touque baigne la commune de Boutemont, elle reçoit deux ruisseaux ; elle passe ensuite entre Norolles et Coquainvilliers : dans la première de ces communes qui se trouve sur sa rive droite et dans la dernière qui est sur la rive op-

posée, elle reçoit un ruisseau. Celui qui arrive par Coquainvilliers et qui vient du Pré-d'Auge se grossit de trois principaux affluens. Dans la commune du Breuil, sur la rive droite, deux petits ruisseaux se déchargent dans la Touque qui là forme une île. Les Parfontaines et Maneville-la-Pipard occupent la rive droite jusqu'à la ville de Pont-l'Évêque; la commune de Pierrefitte s'étend sur l'autre rive où arrivent trois petits ruisseaux. Les ruisseaux de la rive droite sont plus nombreux et plus considérables : ils sont au nombre de quatre dont le premier, nommé le Chaussé, vient d'entre Le Pin et Le Faulq et passe dans le bourg de Blangi.

Arrivée à Pont-l'Évêque, la Touque s'y grossit de deux affluens considérables : le premier descendant de Valsemé; le second est la rivière de Calonne dont nous nous occuperons ensuite. C'est principalement après avoir quitté Pont-l'Évêque, que la Touque prend sa direction vers l'ouest. Elle sinue à travers des herbages un peu marécageux sous la forêt de Touques à sa droite, rive sur laquelle elle baigne les communes du Coudrai, de Saint-Martin-aux-Chartrains, de Canappeville-la-Forêt, d'Anglêqueville, de Bonneville-sur-Touque et enfin la commune de Trouville-sur-Mer. Sur sa rive gauche elle arrose le territoire

de Saint-Cloud-sur-Touque, de Saint-Arnoul-sur-Touque et de Deauville. C'est entre Deauville et Trouville-sur-Mer qu'elle forme une île et que bientôt après elle se jète dans la Manche. Les affluens de la rive droite sont au nombre de quatre dont les trois premiers, qui sont les plus forts, descendent de la forêt de Touques. Quatre autres ruisseaux accourent de la rive gauche.

La largeur moyenne de la Touque, à 5 kilomètres de distance de son origine, est de 4 mètres; elle s'accroît ensuite de quelques mètres en entrant sur le département du Calvados. Ses pentes irrégulières varient depuis 6 jusqu'à 20 centimètres par hectomètre. Elle roule des graviers et des sables qui sur plusieurs points rendent son lit guéable. Le sol sur lequel elle coule est de nature argilo-calcaire.

V. L'ORBEC ou ORBIQUET tire son origine de trois ruisseaux, dont l'un sourd à La Folletière et fait mouvoir des moulins avant de se réunir à deux autres cours d'eau. Il passe sous la ville d'Orbec qu'il laisse sur sa rive droite. A Bienfaite qui est sur sa rive gauche, il reçoit un petit ruisseau et bientôt après, sur la même rive, à Tordouet, un autre ruisseau, puis à Saint-Pierre-de-Mailloc un troisième ruisseau. L'Orbec, coulant toujours à gauche de la route d'Orbec à

Lisieux, baigne sur la rive droite Le Béneré, La Chapelle-Yvon, Saint-Julien-de-Mailloc, Saint-Denis-de-Mailloc; il se grossit d'un petit ruisseau dans chacune des communes de Saint-Julien-de-Mailloc et de Saint-Denis-de-Mailloc. Saint-Martin-de-Mailloc, Ménil-Guillaume et enfin Beuvilliers bordent la rive gauche où se jètent six ruisseaux. La rive opposée n'offre que la commune de Glos-sur-Lisieux ou Glos-sur-Orbiquet, et reçoit quatre ruisseaux dont le plus important est la Courtonne. Le cours principal de cette rivière jusqu'à son embouchure dans la Touque est du sud-est au nord-ouest.

VI. La CALONNE ou CALOGNE prend sa source à Fontaine-la-Louvet, qu'elle laisse bientôt après sur sa rive gauche, ainsi que Fontenelle et Saint-Léger-de-Glatigni, puis elle arrive au bourg de Cormeilles après avoir reçu deux ruisseaux. Sur sa rive droite, elle baigne Bailleul, Saint-Jean-d'Anières et Saint-Sylvestre-de-Cormeilles ; elle reçoit deux ruisseaux. Cette rivière qui jusque-là a coulé du sud-est au nord-ouest, se porte plus particulièrement de l'est à l'ouest jusqu'à son embouchure. Après avoir quitté le bourg de Cormeilles, elle arrose sur sa droite les communes de Saint-Léger-sur-Bonneville, de Saint-Andréd'Hé-bertot, et de Vieux-Bourg; puis,

passant sous la pointe méridionale de la forêt de Touques, elle baigne Surville, et, parvenue à Saint-Melaine-sur-Calonne, elle se réunit à la Touque. Dans ce trajet elle a reçu dix ruisseaux. Elle arrose sur sa rive droite, où elle se grossit de douze affluens, les communes de Bonneville-la-Louvet, des Autieux-sur-Calonne, de L'Aunai, et de Saint-Julien-sur-Calonne. Dans son cours depuis Cormeilles, elle forme quatre îlots.

VII. La DIVE sourd hors, mais à peu de distance, du territoire lexovien, près de la commune de Croisilles qui lui appartient. Elle se dirige de l'est à l'ouest, puis tourne au nord et entre sur le territoire lexovien à Carel qui se trouve sur sa droite. Elle parvient aussitôt et toujours par sa rive droite au bourg de Saint-Pierre-sur-Dive, à Hiéville, à Brèteville, à Ouville-la-bien-Tournée, à Ecajeul, à Soquence, à Mirebel, à Quétiéville, et à Biéville qui se trouve à son confluent avec la Vie. Pendant le même trajet, elle baigne sur la rive gauche Donville, Thiéville, Perci, Plainville-sur-Dive, Le Breuil, et le bourg de Mésidon qui s'étend sur ses deux rives, et au-dessous duquel la rive droite seule appartient au territoire lexovien. Avant de recevoir les eaux de la rivière de Vie, elle s'est grossie, à droite, au-dessus d'Ouville-la-bien-Tournée, de la rivière d'Oudon qui, peu au-

dessous de sa source, entre sur le territoire lexovien entre Abbeville et Garnetot. Accrue des eaux de la Vie, la Dive reçoit bientôt après, sur sa rive droite aussi, la Dorette, le Beuvronnet que Cassini désigne sous le nom de la Botte, le Daneré et le ruisseau de Grangues. Elle baigne, également sur la rive droite, le territoire des communes de Corbon, de Hottot-en-Auge, du Ham, de Saint-Samson-en-Auge, de Barneville-sur-Dive, de Basseneville, de Brucourt, de Périers, le bourg de Dives, et enfin Beuseval où elle se jète dans la mer. Depuis Saint-Samson-en-Auge, la Dive tourne tout à coup au nord, puis au nord-nord-ouest. Sa largeur varie de 2 à 6 mètres; sa profondeur n'excède presque jamais 1 mètre; ses pentes sont irrégulières : les moindres sont de 7 centimètres par hectomètre.

Les sources de la Touque et de la Dive ne sont éloignées l'une de l'autre que de 1 myriamètre (2 lieues 1/2).

VIII. L'OUDON, qui sourd un peu au delà du territoire lexovien, baigne, en y entrant faible encore, les communes de Garnetot, d'Ammeville, de Notre-Dame-de-Frênai, de Saint-Martin-de-Frênai où elle reçoit le ruisseau d'Aubette, de Saint-George-en-Auge, de Mitois, de Boessé, de Vieux-Pont-en-Auge, de Doumarais, et enfin

d'Ouville-la-bien-Tournée, sur la rive droite; et sur la rive opposée Abbeville, Reveillon, Écots, Berville, et Hiéville.

IX. La VIE prend sa source un peu au-dessus de la commune de Survie où elle s'unit à deux ruisseaux, baigne sur sa droite Osmond et Roiville, et sur sa gauche Saint-Denis-des-Ifs, Frênai-le-Samson, et Guerquessales où elle reçoit la Viette. Dans ce trajet elle s'est grossie à droite de cinq ruisseaux. Elle ne prend sur l'autre rive que quatre affluens. La petite rivière de Viette, qui vient de Champ-Osou, reçoit cinq ruisseaux. La Vie arrive bientôt au bourg de Vimoutier, et, quittant le département de l'Orne pour entrer sur celui du Calvados, elle continue de sinuer du sud au nord. Elle baigne sur sa gauche les communes de Saint-Germain-de-Mont-Gomeri, de Sainte-Foi-de-Mont-Gomeri, de La Chapelle-Haute-Grue et de Heurtevant; et, sur sa droite, celles de Lisores, de La Brevière, et le bourg de Livarot. Elle reçoit dans cette partie de son cours sur sa rive droite le ruisseau de Lisores, celui de Saint-Ouen-le-Hoult, et un ruisseau venant du hameau de l'Ermitage. Sur sa rive gauche la Vie se grossit de six ruisseaux, dont le troisième se nomme la Monne. La Vie se dirige alors plus particulièrement vers l'ouest : elle baigne sur sa gauche le

territoire de Saint-Michel-de-Livet, de Saint-Martin-des-Noyers, de La Trinité-du-Ménil-Ouri, de Coupsarte, le bourg de Saint-Julien-le-Faucon, les communes de Grand-Champ, de Ménil-Mauger, de Querville, et de Biéville; sur sa droite, le territoire des communes de Pont-Aleri, du Ménil-Durand, de Lessard-le-Chêne, de Saint-Crépin-sur-Vie, de Cerqueux-sur-Vie, de Saint-Loup-de-Fribois, de Crèvecœur, et de Corbon où elle se jète dans la Dive par sa rive droite, au sein d'une riche et belle vallée renommée par ses gras pâturages. Elle reçoit dans son cours, sur sa droite, neuf ruisseaux, dont le huitième se nomme l'Algot et vient de Saint-Ouen-le-Paingt. Les affluens de la rive gauche sont au nombre de deux, dont le principal est connu sous le nom d'Eau-de-Viette. La vallée dans laquelle coule la Vie est la plus fertile du territoire : elle est aussi l'une des plus larges. Vers les sources de cette rivière, le sol est calco-siliceux, comme le sommet des côtes qui la bordent. A peu de profondeur la silice paraît plus rare, les parties calcaires plus abondantes, et enfin l'argile devient dominante.

Les principales Fontaines du territoire lexovien sont :

1° La fontaine minérale de Brucourt, dont

l'eau un peu ferrugineuse, mélangée de sels à base de soude et de magnésie, est légèrement laxative;

2° La fontaine d'Andelle, entre Saint-Vât et Gonneville-sur-Dive;

3° La fontaine Goville, entre Orbec et Saint-Germain-la-Campagne;

4° La fontaine Saint-Aubin, dans Saint-Aubin-de-Cisei;

5° La fontaine de Roques, près de Lisieux;

6° La fontaine Saint-Mein, dans le Pré-d'Auge, superstitieusement célèbre pour les éruptions cutanées à la figure;

7° La fontaine entre Touquette et Saint-Nicolas-des-Laitiers;

8° La fontaine entre Monnai et Le Tencement;

9° La fontaine Bouillant, dans la forêt de Saint-Évroul-en-Ouche;

10° La Chaude-Fontaine;

11° La Fontaine-Minérale;

12° La fontaine de Vaurillet : toutes trois dans la même forêt dont nous venons de parler;

13° La fontaine Boursain, entre La Chapelle-Haute-Grue et Le Tilleul-en-Auge;

14° La fontaine des Autels-en-Auge;

15° La fontaine Boivin, entre les Autels-en-Auge et Ménil-Imbert;

16° La fontaine Julien, entre Mitois et Sainte-Marguerite-de-Viette : toutes plus ou moins connues et la plupart minérales ferrugineuses avec diverses bases;

17° Ajoutons-y la Fontaine-Enragée.

On trouve très-peu d'Étangs sur la surface du territoire lexovien : on remarque ceux de Saint-Pair, de Carentone, de Noire-Eau et l'Étang-Neuf, dans le voisinage de la forêt de Saint-Évroul-en-Ouche.

Il y existe aussi fort peu de Marais, quoique quelques dénominations attestent qu'il y en ait eu plusieurs, qui, desséchés par la nature ou l'art, ont fait place à des cultures profitables: tels que la Maraisière entre Sap-Mêle et Chaumont, la Fangeaie près de Gacé, les marais entre Friardel et Cerqueux-lès-Orbec, etc. Il en subsiste encore quelques-uns, tels que ceux de Basseneville et de Hottot-en-Auge, qui seraient faciles à dessécher et qui formeraient d'excellens pâturages en même tems que les habitations voisines en deviendraient plus salubres.

Les Forêts et les Bois diminuent aussi : la belle forêt de Touques, qui avait trois myriamètres de tour, se réduit à rien, ainsi que beaucoup d'autres massifs importans. On évalue à 15,000 hectares la surface des forêts et des bois qui cou-

vrent le seul arrondissement de Lisieux : c'est un sixième de l'étendue de cet arrondissement et presque la moitié des forêts des six arrondissemens du département. A l'exception de la forêt de Touques, l'arrondissement de Pont-l'Évêque présente peu de bois. Des 15,000 hectares dont nous venons de parler, 2,400 étaient occupés par les forêts royales, et 12,600 par des bois particuliers. Indépendamment de ces forêts et de ces bois le territoire lexovien en comptait plusieurs qui maintenant font partie de départemens voisins, tels que la forêt de Saint-Évroul-en-Ouche, au milieu de laquelle existait l'ancienne Abbaye du même nom, qui à diverses reprises en avait fait défricher plusieurs parties assez considérables, à l'époque surtout où les religieux s'adonnaient encore à ce genre de travaux. Sa contenance est aujourd'hui réduite à 2,484 hectares. Le sol en est argileux, pierreux, en pente, et dans quelques endroits seulement recouvert d'une légère couche d'humus produite par les détritus des feuilles et du bois. Elle alimente les forges d'Aube et de Saint-Évroul-en-Ouche. Elle a 15 kilomètres de tour.

Les autres Bois principaux sont :

1° La forêt de Moutiers-Hubert entre cette commune et Mont-Gomeri, évaluée à 1 myriamètre de circonférence ;

2° Le bois de La Cressonnière près d'Orbec, à peu près de la même étendue;

3° Le bois de Gringaux près de Gacé, d'une circonférence égale aux deux précédens;

4° Le bois de Plânes près de Bernai, qui a 15 kilomètres de tour; et une trentaine de bois de diverse étendue, mais bien moins importans.

En général la nature dominante du sol dans le territoire lexovien est argilo-calco-siliceuse. On trouve beaucoup de marne à peu de profondeur; la terre à foulon dans les communes du Pré-d'Auge, de Dives et de Hottot-en-Auge; l'argile glaise jaune ou argile plastique propre aux poteries du Pré-d'Auge et aux briques ainsi qu'aux tuiles, sur presque tous les points; les élémens ferrugineux répandus presque partout et se manifestant facilement par leur oxide; et même la houille dans plusieurs vallées de la Touque et de la Dive.

Le territoire lexovien, si important sous les rapports de l'agriculture, des arts et du commerce, est couvert de communications faciles, telles sont :

1° La route royale, n° 13, de Paris à Cherbourg, qui le traverse de l'est à l'ouest;

2° A peu près dans une direction parallèle, la route de Rouen à Caen, par Honfleur, royale, n° 179, jusqu'à Pont-l'Évêque, et départementale, n° 7, de cette ville à Caen;

3° Du nord au sud, la route royale, n° 179, de Honfleur à Alençon, par Lisieux, Vimoutier, Gacé, et Seès;

4° A peu près dans la même direction, la route départementale, n° 2, de Lisieux à Orléans, par Orbec;

5° La route de Lisieux à Falaise par Livarot et Saint-Pierre-sur-Dive, également dirigée du nord au sud, royale, n° 179, jusqu'à Livarot; et delà, départementale, n° 4, jusqu'à Falaise;

6° La route départementale, n° 4, de Rouen à Falaise par Bernai, Orbec, Livarot et Saint-Pierre-sur-Dive, du nord-est à l'ouest;

7° La route départementale, n° 16, de Saint-Pierre-sur-Dive à Trouville, par Crèvecœur, Bonnebosc et Pont-l'Évêque;

8° La route départementale, n° 19, en exécution, de Lisieux à Aizier par Pont-Audemer;

9° La route départementale de Pont-l'Évêque à Pont-Audemer, par Beuseville;

10° La route départementale de Pont-Audemer à Bernai par Lieurei, en cours d'exécution;

Et les chemins de grande communication vicinale dont les suivans sont les principaux :

De Saint-Pierre-sur-Dive à Moult, n° 14, par Donville, et Thiéville;

De Livarot à Falaise, n° 18, par Vaudeloge, et Notre-Dame-de-Frênai;

De Lisieux à Saint-Pierre-sur-Dive, n° 20, par Saint-Julien-le-Faucon;

De Lisieux à Dives, n° 21, par Manerbe, et Annebosc;

D'Orbec à Vimoutier, n° 22, en confection, par Meules;

D'Orbec à Moult, n° 23, par Fervaques, Mesnil-Durand, Saint-Julien-le-Faucon, et Mésidon;

De Livarot à Trun, n° 24, par Heurtevant;

De La Boissière à Bonnebosc, n° 37;

De Lisieux à Gacé, n° 43, par Fervaques, et Notre-Dame-de-Courson;

De Saint-Pierre-sur-Dive au Billot, n° 44, par Écots;

Et du Carrefour-à-la-Cousine à Mésidon, n° 54.

Indépendamment de ces communications, le territoire lexovien en possède d'une autre nature et qui ne sont pas moins importantes. Ce sont ses Ports et deux de ses Rivières. L'auteur d'un Annuaire du Calvados s'exprime ainsi : « La Touque « est navigable, pour des navires de 80 ton- « neaux (47), jusqu'au bourg de Touques : on « prétend que sans beaucoup de dépense on « pourrait rendre cette rivière navigable jusqu'à « Lisieux. La Dive, navigable pour des gabarres, « depuis son embouchure jusqu'à Corbon, offre

(47) Le tonneau pèse 2,000 livres. (1,000 kilogrammes environ).

« une communication facile avec la Touque;
« leurs sources sont très rapprochées. Cette
« communication procurerait, à la partie nord-
« est du département, des canaux de navigation
« pour remplacer les grandes routes dont elle
« est privée, et qu'il est difficile d'y établir et
« dispendieux d'entretenir, à cause du sol gras
« et marécageux de ces contrées, et du manque
« de matériaux propres à la confection des che-
« mins ». Nous ajouterons, à propos de la Touque, que les gabarres ont remonté, et même très récemment encore, jusqu'à Lisieux avant que la navigation de cette rivière eût été interrompue au Breuil par le défaut de curage de quelques gués : navigation devenue d'ailleurs moins utile depuis la confection de la grande route de Lisieux à Honfleur.

Le littoral lexovien présente plusieurs Ports, ce sont ceux :

1° De Villerville-sur-Mer, entre Honfleur et l'embouchure de la Touque;

2° De Touques, où débarquèrent les Anglais en 1417;

3° De Trouville-sur-Mer, à l'embouchure de la Touque : bourg qui s'est accru et très embelli depuis l'établissement de ses bains, justement fréquentés par un grand nombre de baigneurs et d'amateurs;

4° Celui de Honfleur, le plus ancien de tous, qui a joui jadis de quelque célébrité; et qui est digne des travaux considérables qu'on y exécute depuis 1843;

5° De Saint-Sauveur-la-Rivière, entre Honfleur et l'embouchure de la Rîle.

Ces ports, indépendamment des avantages qu'ils offrent pour les communications, sont d'autant plus utiles, que ces côtes sont d'un accès très difficile et d'un cabotage dangereux, à cause des écueils, des rochers à fleur d'eau et des amas de galet roulés et amoncelés par les vents de nord-est et de nord-ouest.

Le port de Honfleur, situé au nord du territoire lexovien, sur le canal de la Manche, se trouve à la partie méridionale de l'embouchure de la Seine, en face du port du Havre-de-Grâce. C'est un simple port de marée, qui n'est pas accessible pendant la basse-mer, à cause des vases, et des deux bancs de sable connus sous les noms du Ratier et d'Amfar. Deux bassins fermés servent de préservatif contre l'échouage, mais sont petits et peu profonds. L'auteur, déjà cité, de l'Annuaire du Calvados n'est pas à cet égard de l'avis de M. de Grand-Pré, dont l'opinion a pourtant beaucoup de poids : il cite comme spacieux l'avant-port de Honfleur; toutefois il convient que

les bancs qui l'avoisinent en rendent l'accès très difficile, et qu'il est d'ailleurs exposé à des envasemens considérables, produits par le refoulement que la mer fait des eaux de la Seine vers ses rives. M. Cachin, ingénieur en chef, avait proposé, pour remédier à ces inconvéniens, d'ouvrir un canal qui eût alimenté des écluses de chasse, nettoyé les bassins, et ouvert une communication plus facile vers Rouen. Ce but sera atteint, puisqu'on a déjà construit deux belles jetées et un bassin neuf, et qu'il est sérieusement question du projet de canalisation de la Rîle jusqu'à Pont-Audemer, sur laquelle on établirait des écluses de chasse.

Les petits ports de Touques et de Trouville-sur-Mer sont très voisins : tous deux sur la rivière de Touque, ils ne peuvent contenir que des bâtimens de 30 à 40 tonneaux, destinés à la pêche, et à l'exportation des bois, des cidres, des eaux-de-vie, et d'autres denrées.

Nous avons fixé l'époque de la destruction du Noviomagus des Lexoviens vers la fin du IV[e] siècle. Les Itinéraires romains, les historiens, les chroniqueurs, les actes hagiographiques n'en parlent pas dans les siècles suivans. Ce ne fut qu'en 1770 qu'il fut question de cette ville antique, découverte par l'inspecteur des Ponts-et-Chaussées

Hubert, lors des fouilles pour extractions de pierres qu'il fit exécuter sur le sol de notre ancienne cité, lequel n'offrait l'apparence que de champs labourés et de pâtures. Nul ne soupçonnait là l'emplacement d'une Cité détruite. On croyait généralement que la ville actuelle de Lisieux avait été bâtie sur les ruines mêmes de *Noviomagus*, quoique dans la nouvelle ville nul monument, nul débris, ne rappelassent des traces d'antiquités romaines. L'heureux hasard, qui détermina Hubert à chercher de la pierre dans le Champ-Loquet, qu'il appèle mal à propos les Tourettes ou plutôt qu'il confond avec cette petite ferme, donna la preuve incontestable de la véritable situation de la Cité capitale des Lexoviens. En 1770, on s'occupait peu d'archéologie, surtout dans les provinces, et Hubert ne put faire imprimer le Mémoire qu'il rédigea; il n'eut pas même l'idée de l'adresser à l'Académie des inscriptions qui l'eût accueilli favorablement : il le fit parvenir à Mongez (père du membre de l'Institut, mort en 1835), neveu du célèbre agronome Rozier et son successeur dans la rédaction du Journal de Physique. Le Mémoire, qui n'était pas de nature à entrer dans ce journal, s'est trouvé dans les papiers d'un fils de Mongez, lequel périt dans la malheureuse expédition de La

Peyrouse. Le frère de ce savant, le membre de l'Institut en fit usage dans un Mémoire qu'il lut à cette savante compagnie dans la séance publique du 20 vendémiaire an XI (12 octobre 1802), « sur « la véritable situation d'une ancienne ville de « la Seconde Lyonnaise appelée *Noviomagus Lexoviorum* », et qu'il fit imprimer, par extrait d'abord, dans le Moniteur du 24 brumaire an XI, (15 novembre 1802), et depuis, avec beaucoup plus d'étendue, dans le Moniteur du 12 décembre 1809. Hubert quitta en 1792 le corps des Ponts-et-Chaussées, et mourut quelques années après à Saumur. J'ai inutilement fait rechercher s'il n'existait point dans ses papiers quelques notes ou quelques dessins relatifs à son Mémoire. Il n'en subsiste malheureusement aucune trace : ce qui est d'autant plus fâcheux, qu'il avait fait des fouilles et des découvertes qui pourraient avoir beaucoup d'intérêt, même après ce qu'il avait rédigé.

L'étendue des ruines de l'ancien Lisieux, annonce une ville considérable : ce que l'on en a découvert offre des caractères de magnificence et de grandeur, qui supposent une nombreuse population et le siége de magistrats d'un ordre relevé. On a cru reconnaître que cette ville était disposée en carré-long. Les parties du terrein

découvertes par les fouilles ont mis au jour des vestiges de rues de 5 et de 8 toises (10 et 15 mètres environ) de largeur, des places publiques, et, dans l'emplacement que l'on suppose être le centre, un grand édifice qui probablement était consacré au culte ou occupé par les magistrats de la Cité : c'est du moins ce que font présumer plusieurs débris de matériaux précieux qui servaient à son ornement et qu'on y a trouvés. Cet édifice était situé sur une vaste place où venaient aboutir plusieurs rues qu'indiquent les distances parallèles observées entre ce qui subsiste encore des fondations des façades de maisons. Il avait 11 toises (21^{m} 40^{c}) de longueur, sur une largeur de 9 toises (17^{m} 50^{c}). On a cru reconnaître qu'il était précédé par un vestibule de même longueur, mais qui n'avait que 4 toises (7^{m}80^{c}) de largeur. On trouva, à l'autre extrémité de cet édifice, des vestiges d'un second vestibule semblable, que précédait un bâtiment de 9 toises (17^{m} 50^{c}) de longueur, sur 5 toises (9^{m} 70^{c}) de largeur. Il fut reconnu que la longueur de chaque face, y compris les vestibules, était de 22 toises (42^{m} 80^{c}).

A 26 toises (50^{m} 60^{c}) de la façade sud-est de cette construction, on découvrit les fondations d'une ligne de maisons de 48 toises (93^{m} 40^{c}) de

longueur qui allait se réunir, presque d'équerre, à une autre ligne de fondations du côté nord-est, qui était longue de 59 toises (114^m 70^c) et qui était distante de la face du monument dont on a parlé plus haut, de 9 toises (17^m 50^c). On découvrit ensuite, au côté nord-ouest, un autre alignement de fondations long de 22 toises (42^m 80^c), avec de fortes murailles qui s'y liaient par derrière, également placées à 9 toises (17^m 50^c), du principal édifice de la place publique. Le côté du sud-ouest, formant le quatrième côté, ne présentait rien de lié, à l'exception d'un arrachement d'environ 6 toises (11^m 70^c) de longueur, saillant d'équerre sur l'extrémité de la ligne de fondations, de 48 toises de longueur (93^m 40^c), qui fesait face au côté du sud-est présenté comme le premier côté.

Nous reviendrons à l'édifice principal : sa fondation faite avec le plus grand soin était établie sur une petite éminence. Elle avait 8 pieds (2^m 60^c) d'épaisseur pour l'édifice intérieur, sans parler des vestibules : c'était une forte maçonnerie en pierres liées par un mortier de chaux et de sable. L'intérieur du bâtiment était récrépi d'une couche de 3 pouces (8^c) d'épaisseur, composée de chaux et de ciment dans lequel étaient incrustées des tablettes de marbre rouge. On

trouva dans des décombres voisins de ce bel édifice divers fragmens précieux, tels qu'une architrave d'entablement corinthien en marbre blanc, une tablette de marbre violet brut, une pièce de marbre blanc de 2 pieds (60^c) de longueur, de 18 pouces (48^c) de largeur, de 3 pouces (8^c) d'épaisseur, orné de moulures, une pierre angulaire de socle provenant de la carrière de Quilli. On sauva de l'avidité des ouvriers quelques médailles de bronze de Trajan, de Vespasien, de Titus, de Marc-Aurèle, de Commode, et de Constantin, ainsi que le bras droit d'une statue de bronze, lequel de l'extrémité des doigts à l'épaule avait une longueur de 6 pouces 3 lignes (17^c).

Hubert avait joint à cette description celle de plusieurs autres ruines découvertes sur le même côteau et entre autres celle des vestiges d'un édifice. Cette construction était située sur le cours d'une fontaine qui, devenu un ruisseau assez considérable, va se jeter dans la Touque au faubourg Saint-Désir. La fondation d'un des éperons, qui était bien conservée, offrait une construction aussi belle que solide : sa hauteur était de 10 pieds (3^m 24^c) sur une largeur de 8 ou 9 pieds (2^m 60^c, ou 2^m 90^c). Cette fondation était formée d'assises, sans ciment, de belles pierres de taille

de Quilli, scellées en plomb avec des crampons de fer. Comme ces pierres étaient longues de 5 à 7 pieds (1^m 60^c à 2^m 90^c) on démolit l'éperon pour les employer à des travaux importans. C'est à peu de distance de cet éperon remarquable, que l'on aperçut l'entrée d'un souterrain qui dépendait probablement de l'édifice voisin. Du côté du ravin où la fontaine dont on vient de parler porte ses eaux, à 8 ou 9 pieds (2^m 60^c ou 2^m 90^c) sous le terre-plein, on trouva l'entrée de quelques caves ou espèces de caves en berceau d'un diamètre de 12 à 15 pieds (3^m 90^c à 4^m 90^c) dont les voûtes étaient construites en briques de 18 pouces (49^c) de longueur, et de 14 pouces (37^c) de largeur, sur une épaisseur de 2 pouces (5^c). Comme ces caveaux étaient comblés de décombres, on ne put y pénétrer.

Le terrein des Tourettes, dans lequel ces ruines sont éparses, a probablement pris son nom d'un pilier qui subsistait encore en 1770, au nord-est de l'ancienne ville. Il était haut de 12 pieds (3^m 96^c), et large de 9 pieds (2^m 90^c) sur toutes ses faces. Il était construit en cailloux liés par un mortier de chaux et de ciment, revêtus en briques, et si fortement unis qu'il fallut employer la mine pour le détruire. Un pilier correspondant, placé à une distance de 12 pieds (3^m 90^c), n'offrait

plus que ses fondations au-dessous de la surface du sol. Hubert, n'ayant point trouvé de fondation intermédiaire, conjectura avec vraisemblance que ces deux piliers avaient dû former les pieds-droits d'une des portes de la ville : cette conjecture était d'autant mieux fondée qu'il découvrit, dans l'alignement, entre les piliers, les vestiges d'une rue qui conduisait à une place voisine de celle où était situé le principal édifice dont on a parlé plus haut.

Hubert évalue l'étendue totale de l'ancienne ville de Lisieux à 500 ou 600 toises (1 kilomètre) de longueur, sur une largeur de 400 (8 hectomètres). Il suppose que les ruines commencent à 400 ou 500 toises (8 hectomètres) de la ville actuelle. Il assure que les fouilles qu'il fut obligé d'y faire en firent découvrir plus de 500 à 600 toises (1 kilomètre) de longueur du sud-est au nord-ouest, sur une largeur de 3 à 400 (5 hectomètres) du sud-ouest au nord-ouest. Il y a lieu de croire qu'il reste beaucoup de choses à fouiller au sud-ouest et au nord-ouest : mais Hubert, n'étant pas autorisé à pousser ses fouilles au delà de la quantité de pierres nécessaire pour la confection de la chaussée de la grande route que l'on fesait alors de Lisieux à Caen, fut forcé de cesser ses recherches, ayant obtenu les 500 toises cubes

(3,701^m cubes) de pierres et de cailloux dont on avait besoin.

J'ajouterai aux détails contenus dans cet extrait quelques observations qui m'ont été suggérées, soit par l'inspection des lieux, soit par l'examen du Mémoire de Hubert, soit par les renseignemens que je me suis procurés (48).

Le nom des Tourettes ne saurait provenir d'un simple pilier : il vient évidemment d'anciens débris de tours, ou de fortifications, ou de constructions de forme arrondie, qui auront survécu long-tems à la destruction de la ville. Ces ruines plus apparentes auront fourni des matériaux pour les églises et les monastères du nouveau Lisieux dans le XIe siècle et les siècles postérieurs. Toutefois, à l'exception de pierres de taille de Quilli, telles que celles dont était construit le grand pilier dont parle Hubert, lesquelles ont pu être employées, sans qu'on les reconnaisse, je ne trouve nulle part aucune trace de l'emploi que l'on aurait pu faire des marbres et de ces larges briques que l'on découvre encore dans les fouilles. Il est extraordinaire aussi que l'on n'ait remarqué, ni dans les murs de la cathédrale, ni dans les

(48) Dans mes Archives Normandes (Tom I, p. 190 à 196), j'ai rectifié plusieurs erreurs commises par Mongez. Cette rectification sera réimprimée dans les Appendices de notre Histoire.

murailles et les tours de la ville, aucunes de ces pierres de grand appareil sur lesquelles il devait exister des inscriptions romaines, ainsi qu'on en retrouve dans les excavations des anciennes villes où les Romains s'étaient établis. Il faut induire de ces remarques que le sol des Tourettes recèle sous ses premières couches, mises en culture, une partie considérable des démolitions faites par les Saxons, négligées pendant plusieurs siècles, recouvertes successivement de détritus, de végétaux et de terre. Ces conjectures me paraissent d'autant plus vraisemblables, que jusqu'en 1770 on ignorait la véritable situation de l'ancien Lisieux; qu'il a fallu y faire de fortes excavations pour en exhumer les objets découverts et décrits par Hubert. J'ajouterai que les couches épaisses de terre, établies sur les ruines des monumens de l'ancien Lisieux et qui les ont si long-tems dérobés à la vue, me semblent avoir été placées par les barbares eux-mêmes, qui voulaient peut-être par cette opération essayer, dans leur fureur aveugle, d'anéantir jusqu'au souvenir des villes qu'ils détruisaient. Je suis d'autant plus porté à le croire, que j'ai remarqué, non seulement à Rome, mais dans plusieurs autres anciennes villes d'Italie, que les monumens détruits ou mutilés, que des fabriques considérables, que d'immenses

palais, se trouvaient enfouis sous des couches de terre, évidemment transportées là, tellement épaisses qu'il était impossible que les détritus, les végétaux convertis en terreau, et les divers apports faits par les vents et les pluies, eussent pu former un nouveau sol.

L'emplacement désigné sous le nom des Tourettes s'étend sur plusieurs pièces de terre en labour et en paturage séparées par des haies et même par le chemin allant du Faubourg-Saint-Désir au Pré-d'Auge, par la Couture-à-l'Abbesse. L'une de ces pièces, actuellement en labour, connue sous le nom du Champ-Loquet, est celle qui offre le plus de débris, surtout aux environs d'une cavité en forme d'entonnoir, près de laquelle on a trouvé à diverses époques et récemment, en 1812, plusieurs médailles que j'ai vues, un Domitien en argent, une Faustine, et un Vespasien en bronze. Le pilier était dans le pré des Tourettes, maintenant à usage de blanchisserie, où l'on remarque une fontaine qui porte ses eaux au ruisseau qui descend dans la Touque, appelé le Douet-Merderet, ou Ruisseau-des-Tourettes, et le long duquel, à plusieurs mètres au-dessous du niveau du sol voisin, on m'a fait remarquer des dépôts d'écailles d'huîtres amoncelées en ce lieu à l'époque de l'ancienne ville. Au delà du

chemin qui longe le Champ-Loquet, on trouve un champ labouré nommé la Couture-aux-Enfans (49), dans lequel j'ai découvert et recueilli, au mois d'octobre 1814 (50), plusieurs petits fragmens de cette belle poterie rouge en usage chez les Romains. Parmi les débris de tablettes que j'ai rassemblés dans le Champ-Loquet en 1807, j'ai remarqué de beaux schistes noirs et verdâtres, du granit gris très fin provenant des environs de Tinchebrai, un bout de belle corniche de gypse ou albâtre blanc, beaucoup de marbres soit blancs, soit veinés, rouges et violets, fort communs, à l'exception du blanc qui a beaucoup de rapport avec ceux d'Italie. Quant aux autres marbres, quoi qu'en ait pensé Hubert, ils ont dû être extraits à peu de distance de Lisieux : ils ressemblent à ceux dont il existe encore des carrières dans les côteaux de Barou, de Vieux (51), de Laise, de Saint-Laurent-du-Mont, de Moutiers, des Loges, et de Fourneaux. Quant aux larges briques que l'on trouve encore lorsque l'on creuse

(49) Culture, ainsi que je l'ai remarqué au sujet de plusieurs rues de la ville de Lisieux.

(50) J'ai visité plusieurs fois les Tourettes et les terreins voisins, sur tout le 7 septembre 1808 et le 14 octobre 1814.

(51) Ce fut de la carrière de Vieux près de Caen que le cardinal de Richelieu fit venir le marbre qui fut employé pour la chapelle de la Sorbonne.

à quelque profondeur, elles ont été pétries et cuites sur les lieux : tout ce canton fournit encore une excellente argile glaise jaune, qui contient peu d'oxide de fer, et qui est encore employée avec avantage pour les tuileries et les poteries.

M. Pimbert, qui fut l'un des employés préposés à la direction des excavations faites en 1770, m'écrivit (52) qu'il se rappelait que, parmi les médailles trouvées alors, il en avait remarqué cinq ou six en or, grandes comme des louis de 24 livres, et qui étaient des premiers tems de l'Empire romain. Il me parla aussi du pilier qui, suivant lui, avait son correspondant au delà du ravin, et il fixait, ainsi que Hubert, la distance entre ces deux piliers à 12 pieds (3[m] 90[c]). Il observa, non seulement dans le pré des Tourettes, mais dans plusieurs pièces voisines, où l'on cultivait des grains, les fondations de murailles de diverses formes et de différentes épaisseurs, ainsi que plusieurs foyers de cheminées (53).

Il est à désirer que l'on puisse faire avec intelligence et avec régularité des excavations et des recherches, sur plusieurs points, et surtout au sud des piliers; dans le Champ-Loquet autour de

(52) De Trouville-sur-Mer où il résidait depuis long-tems.

(53) C'étaient probablement des restes de bains, plutôt que des cheminées de maisons particulières.

la cavité en forme d'entonnoir; dans la Couture-aux-Enfans, qui n'a pas été fouillée et m'a offert des fragmens de belles poteries antiques; et dans la ferme des Tourettes où je fis le 18 mai 1818 la découverte d'un amphithéatre,

LIVRE II.

FAITS HISTORIQUES.

AVANT L'ÈRE VULGAIRE.

Les Gaules étaient trop riches et trop puissantes pour ne pas tenter la cupidité autant que l'ambition des Romains qui, sans cesse dominés par l'idée que les enfans de Mars devaient soumettre l'univers à leur joug, s'occupaient constamment d'intrigues, d'envahissemens et de conquêtes. Les Gaulois d'ailleurs avaient trop effrayé Rome qui se souvenait de sa défaite à Allia et de leur entrée triomphante dans son sein, pour qu'ils ne cherchassent pas à venger sur les descen-

dans de Brennus l'antique affront de leur défaite.

L'ambitieux César voulut flatter l'orgueil romain, en subjuguant les Gaules et en se préparant par la gloire à l'usurpation du pouvoir souverain: c'est ordinairement la marche des transcendantes ambitions. Malgré la supériorité de la tactique, l'habileté des généraux et l'habitude de vaincre; malgré le pouvoir de la corruption. de l'intrigue, de la terreur et de la perfidie sur des peuples divisés en plus de 200 fractions, César n'eut pas besoin de moins de dix années pour triompher de la résistance de nos ancêtres. Pendant ces dix années il emporta de vive force ou réduisit huit cents villes, soumit près de trois cents nations ou états, et défit sur le champ meurtrier des batailles trois millions d'hommes, dont on a calculé qu'un tiers périt sous le glaive ou dans les flammes, et un autre tiers, vendu pour l'esclavage, alla mourir misérablement sur le sol de ses bourreaux.

Il n'y avait guère que trois siècles et demi que les Gaulois avaient incendié Rome, et parcouru en vainqueurs toute l'Italie et plusieurs autres États, lorsque cette péripétie politique des événemens qui change si souvent la face du globe amena, dans ces Gaules autrefois conquérantes, les descendans victorieux des peuples qu'elles

avaient vaincus. Ce que la force seule n'eût pas opéré, le fut par deux causes toutes puissantes : dix années de perfidie du côté des agresseurs, et de la part des nations attaquées, cette fatale division, ces querelles intestines qui rendent inutiles la valeur et le dévoûment, affaiblissent le corps politique le mieux constitué et le livrent bientôt, épuisé et sans défense, à la merci de ses ennemis.

César, profitant des divisions qu'il avait fait naître ou accrues parmi les diverses nations qui composaient la population des Gaules, sous prétexte de secourir les Eduens (les habitans d'Autun), fit marcher des troupes qui ne tardèrent pas à développer les germes de cet artifice qui, joint à leur tactique supérieure, leur soumit l'univers. La plupart des peuples gaulois prévirent combien il serait dangereux de laisser l'étranger s'introduire et surtout s'affermir dans leur patrie : ils se liguèrent et marchèrent contre l'ennemi commun avec plus de courage que de bonheur. César en personne subjugua les Belges ; il envoya dans les provinces armoriques, dont notre Normandie fesait partie, un de ses plus habiles lieutenans, T. Crassus, qui ne tarda pas à soumettre ces contrées importantes.

La Cité ou République Lexovienne tenait une

place distinguée parmi les peuples qui couvraient la surface des Gaules. Aussi figure-t-elle plusieurs fois dans les Commentaires de César.

L'an 56. Lors de l'expédition que ce grand capitaine entreprit contre les Vénètes (habitans de Vannes), ces peuples eurent besoin pour le soutien de leur cause de faire alliance avec quelques cités puissantes. César nomme parmi ces cités, les Osismiens (appartenant à la Bretagne actuelle), et les Lexoviens (1) : concours plus généreux qu'efficace, puisque Vannes fut forcé de subir le joug du vainqueur.

C'est encore contre les Lexoviens et quelques autres peuples qu'il redoutait, que César envoya Q. Titurius Sabinus avec trois légions destinées à les contenir (2). On trouve encore en Normandie quelques traces des camps d'observation, situés sur des hauteurs, au moyen desquels les légions tenaient le pays en respect.

Pendant cette campagne dont les Vénètes étaient l'objet, pendant la marche stratégique de Sabinus sur les terres des Unelles, d'où il dut arriver sur celles des Lexoviens, leurs voisins, le

(1) *Socios sibi ad bellum Osismios, Lexovios..... adsciscunt.* César : Liv. III ; ch. 9.

(2) *Q. Titurium Sabinum legatum cum legionibus tribus in Unellos, Curiosolitas Lexoviosque mittit qui eum manum distinendam curet.* Liv. III ; ch. 11.

général gaulois Viridovix qui était le chef des Unelles (peuples de Coutances), avait rassemblé une armée formidable. Depuis bien peu de jours les Aulerces-Éburoviques (les peuples d'Évreux), qui ne formaient qu'un corps d'états et non pas deux, comme quelques éditeurs et traducteurs l'ont cru, d'accord avec leurs plus proches voisins les Lexoviens, avaient les uns et les autres égorgé leur sénat qui s'opposait sagement à une guerre dont il prévoyait avec raison les conséquences désastreuses. Après cette sanglante mesure, ces deux peuples fermèrent les portes de leur ville, et joignirent leurs forces à celles que Viridovix avait déjà rassemblées (3). Le succès ne répondit pas à ce zèle effréné. Sabinus fut victorieux, et les vaincus payèrent sans doute fort cher cette intempestive et furieuse levée de boucliers.

L'an 52. Quatre ans après, lorsque César, à peu près tranquille sur la possession de ses conquêtes, s'était rapproché de l'Italie et de Rome qu'il ne perdait guère de vue et qui était le prin-

(3) *Dum hæc in Venetis geruntur... Sabinus in fines Unellorum pervenit. His præerat Viridovix... Exercitum magnas que copias coegerat. Atque his paucis diebus Aulerci Eburevices Lexoviique, senatu suo interfecto, quod auctores belli esse nolebant, portas clauserunt, seseque cum Viridovice conjunxerunt.* Liv. III; chap. 17.

cipal objet de son ambition, les Gaules comprimées, mais non soumises, se préparèrent à l'insurrection que les Romains qualifièrent de révolte. Les Carnutes (peuples de Chartres) donnèrent le signal du soulèvement. Il eut eu peu de retentissement et d'effet, mais un jeune héros se mit habilement à la tête du mouvement. A ses nobles cris d'indignation, de liberté, de vengeance et de patriotisme, la Gaule presque entière prit les armes, avec un concert admirable. Ce héros s'appelait Vercingétorix : il prit de sages mesures ; il combatit vaillamment, soutint la guerre avec habileté ; mais la tactique romaine l'emporta : il fut refoulé dans Alise. Là il fut livré à César qui l'assiégeait et qui n'eut pas la générosité de lui pardonner son mérite, ni surtout les craintes qu'il avait inspirées aux Romains. Cette lutte de l'indépendance nationale contre la domination de l'étranger avait un motif trop auguste pour que les Lexoviens, déjà si compromis dans la campagne de l'année 56, ne fissent pas un généreux effort en faveur de la cause commune : ils fournirent un contingent de trois mille guerriers, c'est à dire de trois mille victimes (4). La ruine et l'humiliation des Gaulois ne tarda

(4) *Imperant... Bellocassis, Lexoviis, Aulercis-Eburonibus terna millia.* Liv. VII ch. 75.

pas à être complète, et quelques soulèvemens subséquens ne les relevèrent pas : Civilis et Tutor, cent trente ans après Vercingetorix, firent aussi d'inutiles efforts.

L'an 12. La ville de Lisieux concourt avec 59 autres Cités de la Gaule lyonnaise, à l'érection d'un Autel, dans la ville de Lyon, en l'honneur de l'Empereur Auguste (5).

DEPUIS L'ÈRE VULGUAIRE.

Les Gaules, désormais réduites en provinces romaines, subirent les lois et reçurent les formes administratives du peuple-roi. Ce fut du moins un dédommagement de leur soumission qui sous ce rapport fut avantageuse aux populations.

Il n'en fut pas de même de l'envahissement des barbares du Nord, qui partout portèrent la mort, la dévastation et la tyrannie. Cette tyran-

(5) Auguste conserva dans les Gaules les 4 divisions : Narbonne, Aquitaine, Celtique, et Belgique. La Celtique, peu amoindrie, prit le nom de Lyonnaise. Les Gaules formèrent ainsi 4 des 26 diocèses ou départemens de l'Empire qui furent supprimés par Adrien qui divisa cet Empire en 11 régions comprenant 73 provinces. La Gaule compta 4 de ces provinces.

Constantin partagea l'Empire en 4 grandes Préfectures : celle des Gaules renfermant 29 provinces sous les 3 vicariats de l'Hispanie, des Gaules, et de la Bretagne (l'Angleterre).

Sous Gratien, la 2e Lyonnaise comptait Rouen, métropole, Lisieux, Baïeux, Avranches, Scès, Evreux, etc.

nie, comme toutes les occupations militaires, fut obligée pour se maintenir de prendre cette organisation brutale qui fait, des cantonnemens de soldats, une administration plus ou moins oppressive, mais toujours arbitraire, que l'on a désignée sous le nom de gouvernement féodal ou plutôt d'anarchie féodale, donnant aux peuples abrutis cent tyrans au lieu d'un, des coutumes mal observées au lieu d'une législation, le caprice au lieu des garanties, une division non fédérale au lieu de l'unité, et partout, de village en village, l'horrible guerre que même la Trève de Dieu ne peut suspendre que durant quelques heures de la semaine.

Telles furent, entre autres maux déplorables, les calamités qui, durant le moyen-âge, affligèrent notre pays et auxquelles le territoire lexovien, comme la France, comme l'Europe, eut une large part.

Les Romains conservèrent leur empire dans les Gaules, et par conséquent dans nos contrées, jusqu'à ce qu'un nouveau conquérant vint leur arracher les conquêtes de leurs aïeux. Vers 500, Clovis et ses Francs occupèrent cette partie des Gaules qui, comme le reste de ses États, adopta par dégrés et de siècle en siècle la religion de ce prince devenu chrétien depuis la bataille de

Tolbiac en 496 : Ce fut vers 497 que Clovis négocia avec les Armoriques, et conclut le traité en vertu duquel les Francs restèrent paisibles possesseurs de ces contrées.

A la mort de ce monarque en 522, ses conquêtes furent partagées entre ses fils : la Normandie fit partie du royaume de Soissons, échu en 511 à Clotaire Ier qui devint en 558 possesseur des quatre royaumes qui composaient la succession de Clovis Ier. Le même territoire, qui avait d'abord appartenu à Clotaire comme roi de Soissons, échut en 561, en la même qualité, à Chilpéric l'un des quatre fils de Clotaire Ier.

Ce territoire, qui fut depuis la Normandie, fit d'abord partie de la Neustrie ou France occidentale et septentrionale, et finit par conserver à lui seul cette dénomination. Clovis II, fils de Dagobert, obtint après la mort de son père en 638 le royaume de Neustrie, qui en 655 passa à Clotaire son fils. Depuis cette époque jusqu'au règne de Pepin, toute la France se trouva réunie entre les mains d'un seul monarque : à cette dernière époque, la Neustrie échut à Pepin qui, usurpateur de la puissance royale sur les pusillanimes descendans de Clovis, se vit en 751 consacré dans son usurpation par le pape Zacharie (6).

(6) Il reçut même d'un autre pape (Etienne II), en 755, le titre de

350. Les médailles romaines trouvées à Lisieux et dans les environs, ne vont pas au delà de cette époque.

368. Les Saxons ou Normands (Hommes du Nord : Nord Man) commencent leurs incursions sur le territoire de Lisieux.

Vers 390. Néomagus ou Noviomagus, capitale du territoire lexovien, prend le nom de Lexovii, (dénomination de son peuple), lequel, en se francisant, devint Lizieux, puis Lisieux.

408. Les Armoriques, devenues la Seconde Lyonnaise, et dont le territoire lexovien fesait partie, se mettent en insurrection et se constituent en république sous des magistrats qu'elles élisent (7). Cet état politique subsista jusqu'en 497, époque à laquelle la Seconde Lyonnaise se soumit à Clovis Ier, et appartint au royaume des Francs.

413. Suivant une vieille chronique citée par Lobineau (8), les Gaules sont envahies par des peuples du Nord qu'il appèle Suèves.

Vers 497. Clovis Ier traite avec les Armoriques, et avec les Saxons qui s'y étaient établis, et

roi très chrétien qui, surtout depuis Louis XI, en 1469, devint une sorte de qualification des rois de France.

(7) Zozime. Liv. VI.

(8) Chron. britann. ex collect. eccl. Nannetensis.

reste possesseur du territoire lexovien, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Vers 500. On prétend qu'à cette époque Lithare fut évêque de Lisieux.

502. Suivant Procope et Grégoire de Tours, les Lexoviens et les peuples voisins s'incorporent volontairement dans la nouvelle monarchie, élevée par les Francs sur les débris d'une partie de l'Empire romain.

Vers 538. Introduction du Christianisme dans le territoire lexovien. Theudobaud, premier évêque authentique du diocèse de Lisieux, assiste en 538 au 3me Concile d'Orléans.

560. Suivant Mabillon, fondation de l'Abbaye d'Ouche par Saint Évroul, ou Ebrulfe, dont elle prit le nom : quelques autres auteurs fixent avec plus de vraisemblance cette fondation en 567.

Vers 591. Construction de l'Église de l'Abbaye de Saint-Évroul, qui fut mise sous l'invocation de Saint Pierre.

Vers 600. Quelques auteurs, indignes de foi, placent à cette époque Saint Patrice sur le siége épiscopal de Lisieux.

743. On commence à compter de l'an de l'Incarnation de Jésus-Christ.

Vers 800. L'Abbaye de Préaux existe déjà.

Vers 804. Charlemagne, après avoir défait les

Saxons, en établit des colonies sur le territoire lexovien et ailleurs.

Vers 825. Le savant Fréculfe est nommé à l'Évêché de Lisieux.

856. Hervé, seigneur des environs de Lisieux, enlève à Baïeux les corps de Saint Regnobert et de Saint Zénon qui y étaient déposés dans l'église de Saint-Exupère : il les transporte dans son pays où il fit bâtir une église en leur honneur. Ces restes ou reliques furent transférés, depuis, dans le diocèse d'Auxerre. Il parait qu'alors ces vols de reliques, ces enlèvemens de cadavres entiers, étaient aussi fréquens qu'innocens ou impunis. Nous verrons plus bas, que le cadavre de Saint Ursin, emprunté dans le XI[e] siècle aux habitans de Bourges, ne leur fut point restitué, et continua de rester à Lisieux.

Même année. Les Normands débarquent à Rouen (9).

850. Mort de Fréculfe.

853. Il est question du territoire de Lisieux ou Lieuvin, dans un capitulaire de Charles-le-Chauve.

876. Hrolf, que nous appelons Rollon, pénètre en France (10).

(9) Chron. britann. ex coll. Nann.
(10) Ibid.

Vers 877. Lisieux est pillé par les Normands, venant de Baïeux.

882. Anségise, neuvième évêque authentique de Lisieux, est élevé sur le siége épiscopal.

Il se trouve après son nom une lacune de plus d'un siècle dans la liste de nos évêques.

Vers 898. Rollon dévaste l'Abbaye de Saint-Évroul.

900. Charles-le-Simple fait beaucoup de donations à l'Abbaye de Saint-Évroul.

Nous touchons à l'époque mémorable où la province va changer à la fois de maîtres, de dénomination et de formes politiques. Les conquêtes de Charlemagne, et la cruauté avec laquelle le fanatisme traita les malheureux Saxons, préparèrent, par représailles, des vengeurs aux victimes et aux oppresseurs des ennemis irréconciliables (11). Aussi, indépendamment du motif d'avidité qui depuis long-tems appelait les hordes du Nord sur nos rivages, il faut mettre au nombre des causes qui les ramenèrent, la

(11) On voit dans les Chroniqueurs du Nord, que les courses et les pirateries des Normands provinrent du mécontentement qu'éprouvèrent plusieurs chefs puissans en voyant les moines Ansger et Autbert prêcher le christianisme dans le Jutland sous la protection de Hérald, que Louis-le-Débonnaire avait replacé sur le trône de Danemarck; et que la domination oppressive de Gorm le Vieux, successeur de Hérald, amena des pirateries plus nombreuses encore, vers 855.

nécessité d'opérer une diversion et le désir si naturel d'exercer sur leurs tyrans une vengeance qui fut plus légitime que modérée et aussi longue que féroce. Ces peuplades intrépides, venues du Nord, où sembla se préparer toujours la punition que méritait le Midi, furent aussi déterminées par ce motif qui fait fuir les rigueurs du froid, pour chercher la chaleur. Ces essaims de forbans et d'aventuriers ravagèrent cruellement une partie de la France dans laquelle ils pénétraient par les embouchures des fleuves qui l'arrosent. On leur donna le nom générique de Normands, qui dans leur langue signifiait Hommes du Nord. Ce nom, qui ne spécifiait pourtant pas les contrées auxquelles ils appartenaient, passa de ce peuple au territoire où ils s'établirent et qu'enfin Charles-le-Chauve fut forcé de leur céder (12). Comme Clovis et la plupart des conquérans, Rollon sentit qu'il ne s'affermirait pas sur son trône s'il n'embrassait la religion des peuples soumis à sa domination. Ce fut ainsi qu'il mit sagement un terme à ces récits effrayans, si propres à soulever la superstition et à nourrir les

(12) Suivant Lobineau (Hist. de Bretagne, Tom. I; p. 79). » Le pays qu'on avait donné aux Normands, avait peu d'étendue : il ne comprenait que le diocèse de Rouen et tout au plus quelque chose de ceux d'Evreux et de Lisieux ». Voir pour plus d'exactitude nos nouveaux travaux historiques, ceux surtout de M. Deville, de Licquet. etc.

fureurs du fanatisme, qui traçaient aux imaginations ardentes, des batailles dans les airs, des pluies de sang et des apparitions de démons. Il fut réellement le premier duc de Normandie.

Au surplus la concession de Charles-le-Chauve ne fit que confirmer par le droit ce qui déjà existait par le fait: puisqu'il est constant que, dès le règne de Charles-le-Gros, et même antérieurement, les Normands avaient des établissemens considérables sur le littoral de la Neustrie et surtout vers l'embouchure de la Seine.

Le territoire de Lisieux dut être fréquemment exposé aux incursions des Normands qui, souvent vainqueurs, quelquefois vaincus, revenaient sans cesse rapporter la terreur et la dévastation sur les contrées qu'ils avaient déjà tant de fois épouvantées et ravagées. Lisieux en effet fut pris et pillé par Rollon lui-même, quelques années avant qu'il devint duc de la province, et lorsque, de Baïeux pris d'assaut, il marchait vers Rouen et Paris, qu'il menaçait du même sort.

912. Charles-le-Simple, roi de France, cède à Rollon, chef des Normands, une portion importante de la Neustrie, dont le territoire lexovien fesait partie.

920-940. A cette époque, dans le cours de quelques années, toutes les calamités et toutes les

terreurs viennent désoler les populations : famines, comètes, massacres, tremblemens de terre, apparitions prétendues d'armées de feu de diverses couleurs, dans les airs.

921 Rioulf, comte du Cotentin, s'étant mis à la tête de quelques seigneurs mécontens, traverse et ravage le territoire lexovien, en allant attaquer jusque dans sa capitale Guillaume-Longue-Épée, fils de Rollon, lequel les battit complètement et étouffa dans son principe cette révolte qui pouvait avoir les suites les plus funestes pour son autorité encore mal affermie.

923. Suivant quelques historiens, ce ne fut qu'à cette époque que Charles-le-Simple mit Rollon en possession de l'évêché de Lisieux, quoiqu'il lui eut cédé la Neustrie onze ans auparavant.

Au reste les concessions de pays faites aux Normands par Charles-le-Chauve (Traité de Saint-Clair-sur-Epte en 911) éprouvèrent quelques modifications. Ainsi les vainqueurs firent étendre de plus en plus les donations de territoires que Louis-le-Débonnaire, de Lothaire et leurs successeurs avaient été forcés de faire.

945. Pendant la minorité de notre duc Richard-sans-Peur, retenu par le roi Louis d'Outremer qui voulait se ressaisir de la Normandie,

les Danois, sous la conduite de leur monarque Harald à la Dent Noire, livrent bataille près de Croissanville aux Français qui furent battus. Louis eut beaucoup de peine à regagner ses états; et bientôt après le jeune Richard lui fut enlevé. On a cru trouver des rapprochemens entre cette bataille et le nom de la commune de Valméré (*Vallis mœroris*) qui est voisine de Croissanville.

1022 : 19 octobre. Roger, dixième évêque authentique, meurt à Lisieux. Robert lui succède.

1024 ou 1025 Fondation de l'Abbaye de Bernai; vers 1017, suivant d'autres.

1030. Construction à Lisieux de la chapelle Saint-Jacques-le-Majeur, qui servit d'église paroissiale jusqu'en 1496. Alors le curé Blosset de Carrouges fit commencer l'église actuelle, qui fut consacrée le 30 mai 1540.

Vers 1030. Guillaume, seigneur de Montreuil-l'Argilé, se distingue en Italie contre les Sarrasins, avec les fils de Tanerède de Hauteville, Normands comme lui.

1033. Horrible famine accompagnée d'affreuses épidémies qualifiées pestes. L'extrême misère porte des malheureux à se repaître de la chair de leurs semblables. Heureusement les récoltes de cette année, qui furent excellentes, mirent un terme à tant d'horreurs.

1039. Combat sanglant sur les bruyères de Vimoutier entre Vauquelin de Ferrières, seigneur de Livarot, et Hugues, seigneur de Montfort.

1040 : 1er octobre. Mort à Vimoutier d'Alain III, duc de Bretagne, venu en Normandie pour secourir Guillaume-le-Bâtard contre quelques seigneurs révoltés.

Vers 1045. Fondation de l'Abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive, par la comtesse Lesceline, femme de Guillaume, comte d'Eu.

1047. L'évêque de Baïeux, Hugues III, fait une irruption sur les terres de l'Abbaye de Préaux, restaurée 10 ou 12 ans auparavant par Hunfroi de Vieilles.

Même année. Henri Ier, roi de France, vient se réunir à Guillaume-le-Bâtard pour lui aider à réduire les rebelles qui avaient pris les armes contre lui. Dans cette armée, fidèle au duc, figuraient les troupes de Lisieux, du Lieuvin et de la Vallée-d'Auge. Les révoltés furent attaqués et vaincus au Val-des-Dunes, « à trois lieues de Caen, sur le territoire des communes de Sèqueville et de Bellengreville, ainsi que je l'ai dit le premier en 1824, dans mon Résumé de l'Histoire de Normandie (13). Le vieux poëte Wace fixe à

(13) Quoique daté de 1825, ce Résumé parut l'année précédente : et par conséquent plusieurs mois avant celui de M. Thiessé. Voir le Journal de la librairie de 1824.

peu près l'emplacement où fut livrée cette bataille acharnée et décisive ; il dit :

Entre Argences et Mezodon,
Sor la rivière de Lison,
Se herbergèrent cil de France ;
E juste l'ewe de Méance,
Ki par Argences vait corant,
Se herbergèrent li Normant
Ki od Williame se teneient
E en sa busuigne veneient.

Les détails que Wace donne à ce sujet sont d'une exactitude qui annonce qu'il avait étudié le terrein beaucoup mieux que ceux de nos historiens qui en ont parlé. Les dénominations de lieux ont fort peu changé depuis le tems de ce poëte qui écrivait vers le milieu du XIIe siècle. Ainsi Mezodon, le Lison, la Méance, sont bien notre Mésidon, notre Laison, et notre Muance.

Vers 1049. Herbert, évêque de Lisieux, commence la construction de la Cathédrale. Suivant d'autres ce travail se fit sous Hugues, son successeur, vers 1054 ; la dédicace eut lieu en 1055.

1050. Hugues est nommé évêque de Lisieux.

Vers 1050. Fondation de l'Abbaye de Grêtain.

Translation à Saint-Désir de Lisieux des religieuses de Saint-Pierre-sur-Dive, qui y sont remplacées par des moines.

1054. Henri Ier, roi de France, entré en France

(voir ci-dessus année 1047), s'empara du château de Mont-Gomeri, dont on voit encore quelques ruines dans la commune de Sainte-Foi-de-Mont-Gomeri, à peu de distance de Vimoutier.

1055. Premier concile tenu à Lisieux. L'archevêque de Rouen, Mauger, y est déposé et relegué dans l'île de Guernesei.

Suivant Orderic Vital, ce fut cette année que l'évêque Hugues dédia la cathédrale de Lisieux et la mit sous l'invocation de Saint Pierre. Elle avait été auparavant sous celle de Notre-Dame.

Même année. Une épidémie ravage la ville, et détermine à emprunter des habitans de Bourges les reliques de Saint Ursin.

1057 : 26 janvier. Mort de la comtesse Lesceline, fondatrice de l'Abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive, où elle fut inhumée.

1058. Bataille de Varaville près de Dives, gagnée sur les Français par Guillaume-le-Bâtard (et non pas près d'Argentan, comme le dit Daniel.)

Vers 1060. Fondation de l'Abbaye de Saint-Léger-de-Préaux, par Alberède, femme de Hunfroi de Vieilles, restaurateur de l'Abbaye d'hommes du même nom, qui avait été ravagée par les Danois ou Normands.

Même époque. Fondation du prieuré conventuel de Beaumont-en-Auge.

1060. Fondation de l'Abbaye de Cormeilles par Guillaume, fils d'Osbern, qui y fut inhumé.

1061. Ernauld d'Échaufour, pour se venger du duc Guillaume qui l'avait dépouillé de ses domaines, ravage d'une manière épouvantable pendant trois ans tout le pays de Lisieux.

1063. Ernauld d'Échaufour brûle le bourg de Saint-Évroul-en-Ouche, et dévaste l'Abbaye.

1066. Réunion, dans le port de Dives et dans les ports voisins, de la flotte qui partit de Saint-Valeri-sur-Somme, le 30 septembre, pour la conquête de l'Angleterre que ne tarda pas à opérer Guillaume-le-Bâtard, devenu, après la bataille d'Hastings (samedi 14 octobre 1066), Guillaume-le-Conquérant.

Même année : 14 octobre. Le comte Roger de Mont-Gomeri se distingue à la bataille d'Hastings.

1067 : 1er mai. Dédicace de l'église de l'Abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive.

Même année ou 1068. Guillaume, devenu roi d'Angleterre, charge Baudouin de Meules, fils du comte Gislebert, de fortifier Exeter.

1074. Mort de Hunfroi de Vieilles, fondateur des deux Abbayes de Préaux.

1075. Naissance en Angleterre de l'historien Orderic Vital, qui habita 56 ans dans le diocèse de Lisieux à l'Abbaye de Saint-Évroul où il était religieux et où il a composé son ouvrage.

Vers 1077. L'évêque Hugues continue la cathédrale, qui ne fut terminée que vers 1200.

Même année: 1er mai. Guillaume-le-Conquérant assiste à la dédicace de l'église de Dives.

Même année : juillet. Le dimanche avant la mort de Hugues, la foudre tombe sur la cathédrale, à peine achevée, abat la flèche du milieu, pénètre dans l'église et y tue neuf personnes.

Voici le récit qu'Orderic Vital fait de cet évènement : « pendant que le roi Guillaume (Guillaume-le-Conquérant) éprouvait un grand orgueil des pompes de ce siècle, et que le peuple de Normandie se livrait à un luxe extraordinaire et ne prévoyait pas ce qui pouvait par la suite résulter d'un tel amas de crimes, tout à coup un terrible fracas de tonnerre retentit dans le sanctuaire de la cathédrale de Lisieux, et, sous les coups redoublés de la foudre, le peuple fut renversé sur le pavé de ce temple. Un certain jour de dimanche, comme on célébrait le matin les mystères de la sainte messe, et qu'un prêtre mitré nommé Herbert se trouvait à l'autel, il parut tout à coup un éclat très brillant qui fut à l'instant suivi d'un bruit formidable et d'une forte détonation. La foudre atteignit, brisa et renversa la croix qui était sur la tour; puis descendit effroyablement dans l'église, tomba sur le crucifix, lui

frappa les pieds et les mains, et arracha d'une manière singulière les clous de fer de la croix. Un brouillard ténébreux aveugla l'assistance épouvantée ; une flamme étincelante parcourut l'édifice et tua huit hommes et une femme. Elle brûla (14) sur tous les corps la barbe et les cheveux des hommes ainsi que des femmes, et répandit partout la plus fétide odeur. Une femme nommée Marie resta, non sans un grand effroi dans un coin de l'église, et vit tout ce peuple, comme inanimé, étendu sur le pavé. »

Même année: 16 juillet. Mort de Hugues, évêque de Lisieux, sur la route de Pont-l'Évêque. Gislebert Maminot, fils de Robert de Courbépine, lui succéda.

1078 : 14 janvier. Mort d'Ainard, premier Abbé de Saint-Pierre-sur-Dive; auteur.

1092 : janvier. Le duc Robert II assiège, mais ne prend pas Courci-sur-Dive (15), place forte alors, au secours de laquelle accourt Ivon de Grenteménil (16), fils de Hugues, et qui fut pris

(14) On se doute bien que le texte du bon Ordéric Vital est plus naïf que cette version qui fait partie de notre traduction publiée en 1826 : 4 vol in 8 Il dit en propres termes : « Barbas et penes aliosque pilo virorum et mulierum exussit, teterrimumque fœtorem vulgi naribus infudit ».

(15) Commune de l'arr. de Falaise.

(16) Aujourd'hui Grand-Ménil, canton de Saint-Pierre-sur-Dive.

par les assiégeans qui lui firent éprouver une rude captivité (17).

1095 : 4 avril. Orderic Vital raconte (18) que « d'innombrables spectateurs virent un si vaste mouvement d'étoiles que, sans leur éclat, leur grand nombre les eût fait prendre pour de la grêle, » et que l'évêque Gislebert Maminot dit à Gaultier de Cormeilles, qui était de garde à l'évêché, que « ces signes remarquables figuraient l'émigration de peuples d'un royaume dans un autre. Beaucoup de personnes partirent pour ne jamais revenir, jusqu'à ce que les astres rentrent dans leur propre cercle d'où maintenant ils tombent, comme il nous le paraît clairement. D'autres resteront dans une place éminente et sainte, comme les étoiles qui brillent au firmament »

Même année. « La Normandie et la France, continue le même chroniqueur, étaient affligées d'une grande mortalité qui vidait d'habitans la plupart des maisons, tandis qu'une famine excessive mettait le comble à la misère. »

1096 : septembre. Départ, pour la Palestine, de Robert, duc de Normandie, avec un grand nombre de seigneurs, dont plusieurs appartiennent au territoire lexovien.

(17) Ord. Vit. : Liv. VIII. Tom. III, p. 318 de de ma traduction.
(18) Id. Liv. IX ; Tom III, p 407.

1099 : 13 novembre. Dédicace de la nouvelle église de l'Abbaye de Saint-Évroul, dont la reconstruction était commencée depuis 1050 environ. L'historien Orderic Vital y assiste.

On assure que, dès le XI[e] siècle, les évêques de Lisieux avaient une garde dans leur palais, et qu'alors Gaultier, seigneur de Cormeilles, la commandait. Toutefois, ce ne fut que dans le XIII[e] siècle, et même de 1316 à 1322, que des capitaines ou gouverneurs particuliers furent établis positivement dans les villes épiscopales.

1100. Pour donner une idée du XI[e] siècle, de ce bon tems de Nos Pères, nous nous bornerons à citer ce passage traduit fidèlement d'une lettre du pape Grégoire VII. « La dépravation des mœurs « qui va toujours croissant a fait disparaître jus- « qu'aux traces de la vertu; et de cet honneur, « jadis tant vanté, il n'existe pas même l'appa- « rence. Les lois sont méprisées; toute justice est « foulée aux pieds. Les crimes les plus infâmes, « les actes les plus cruels, les plus vils, les plus « exécrables, se commettent impunément; et ces « déréglemens sont déjà passés en habitude ».

1101 : auguste. Mort de l'évêque Gislebert Maminot. Fulcher ou Foucher lui succède.

(19) Recueil des Histoires de France Tom. XIV; p. 582. Cette lettre est adressée aux prélats français en 1074.

Même année. Grands troubles en Angleterre et en Normandie à cause de l'usurpation du trône faite par Henri Ier, contre les droits de son aîné Robert II. La plupart des seigneurs normands signalent leur fidélité au prince légitime comme ils firent depuis à Guillaume Cliton (20) son fils, né cette même année 1101. Parmi les Lexoviens qui s'armèrent en leur faveur on remarque Ives de Grenteménil (aujourd'hui Grand-Ménil), Guillaume de Ferrières, Hugues de Nonant et Gunhier son neveu. Robert de Grenteménil prit parti pour Henri.

1106 : fin de février. Apparition d'une comète qui dura trois semaines, brillant d'un vif éclat tous les soirs. Dans la même année, de cruelles maladies lui succédèrent pendant l'automne qui fut signalé par les foudres et les tempêtes.

Même année. Après la bataille de Tinchebrai (27 septembre 1106), Ranulfe Flambart, évêque

(20) M. Depping pense que « Cliton est le surnom que les historiens du moyen-âge donnent en général aux prétendans ». Hist. de Norm. 1835. Tom. I; p. 347. — L'opinion de Fréret, que nous avons en 1824 adoptée dans notre Résumé de l'Hist. de Norm, nous semble plus exacte : cet académicien dit (Mém. de l'Acad. des Insc. Tom. XX; p. 69) que Clyto était le titre donné à l'héritier présomptif des anciens rois Saxons et Danois de l'Angleterre. En effet, une Charte d'Ethelred, conservée par Matthieu Paris et datée de 990, est souscrite, entre autres signatures, de celles de sept princes qui tous prennent la qualité de *Clito* : ils n'étaient assurément pas prétendans mais plutôt héritiers présomptifs ou princes royaux.

de Lisieux, rend à Henri Ier, roi d'Angleterre, la ville qu'il gouvernait, suivant Orderic Vival, plutôt en soldat qu'en évêque.

Même année. Henri Ier assiége et prend Saint-Pierre-sur-Dive.

Même année : mi-octobre. Henri convoque à Lisieux le second concile provincial qui y fut tenu. Ce prince, devenu, par la défaite de son frère à Tinchebrai, maître illégitime et tout-puissant de l'Angleterre et de la Normandie, réunit à Lisieux les seigneurs et les prélats de la province pour en régler les affaires et trouver les moyens de s'affermir dans sa nouvelle domination. On s'y occupe aussi de la réforme des nombreux abus qui s'étaient introduits dans le corps ecclésiastique.

1107. Raoul du Pont-Échenfrei (21), Joscelin son frère et quelques autres seigneurs normands se trouvent avec Bohémond qu'ils avaient accompagné à la première croisade. En passant par Constantinople, ils furent comblés de présens par l'empereur Alexis (22). Raoul perdit en cette ville sa femme qui avait eu le courage de le suivre.

1108 : mars. L'assemblée (ou concile) de 1106

(21) Echenfrei jadis fortifié n'est plus qu'un hameau sur la rive droite de la Charentonne, entre les communes de Notre-Dame-du-Hamel et de Mélicourt, dans l'arrondissement de Bernai.

(22) Orderic Vital. Tom. IV; page 208 et 211.

ne fut pas la seule que Henri Ier convoqua dans la ville de Lisieux. Il en réunit une nouvelle en 1108; comme la précédente elle eut les affaires de la province pour prétexte et pour objet principal l'affermissement des usurpations du monarque anglais.

1112 : 4 novembre. Henri Ier fait citer Robert de Bélême, comte d'Alençon, devant la justice à Bonneville-sur-Touque pour qu'il eût à se disculper des griefs qui lui étaient imputés (projets de révolte contre le roi).

1113. Henri Ier se rend avec beaucoup de seigneurs, ses deux neveux Thibaut, comte de Champagne, et Étienne, comte de Blois, et avec Conan, duc de Bretagne, à l'Abbaye de Saint-Évroul, (dont il voulait capter la bienveillance), pour y célébrer la fête de la purification (2 février).

1119. Soulèvemens d'un grand nombre de seigneurs normands contre Henri Ier, en faveur de Robert, légitime souverain. Cette insurrection ne fut pas heureuse : il fallut se soumettre à l'usurpateur. Les garnisons de Grenteménil et de Mont-Pinçon, qui avaient eu l'intention de prendre les armes contre lui, se virent forcées de rester tranquilles.

Même année. Trois seigneurs châtelains, Eus-

tache de Breteuil, Richer de l'Aigle, et Guillaume de La Ferté-Bernard, pillent et incendient Verneuces; mais Raoul-le-Roux du Pont-Échenfrei, ayant réuni les soixante hommes d'armes que le roi d'Angleterre avait placés tant à Orbec qu'au Sap, attaque au passage de la Charentone et met en déroute les trois cents cavaliers de ses ennemis, leur enlève une partie du butin qu'ils avaient fait, et, sans le château de la Ferté-Frênel où ils se retirèrent, il eût détruit toute cette troupe.

Même année : juin. Assemblée des grands et des prélats à Lisieux pour le mariage, qui y fut célébré dans le cours du mois, du prince Guillaume Adelin, fils de Henri Ier, avec la fille de Foulques V, comte d'Anjou. Ce sont ces jeunes époux qui peu après périssent avec plusieurs grands personnages dans le naufrage de la Blanche-Nef devant Barfleur (23).

1122. Dédicace de l'église de l'Abbaye de Grêtain, qui avait été incendiée vers 1100.

Même année : 17 septembre. Richer de l'Aigle enlève de Cisei Odon Borleng, gouverneur de la ville de Bernai, et tout le butin qu'il avait amassé. Les paysans (les vilains) de Gacé et des

(23) En novembre 1119. Suivant Orderic Vital, près de 300 personnes périrent dans cette catastrophe, parmi lesquelles 18 femmes de la plus grande distinction, deux fils charmans d'Ives de Grenteménil, Raoul-le-Roux du Pont-Echenfrei et quelques autres Lexoviens.

villages voisins accoururent pour reprendre ce qui dans ce butin leur appartenait. Richer, qui ne manquait pas de générosité, les poursuivit et les aurait taillés en pièces; mais il fut touché de pitié en voyant ces pauvres gens se prosterner en demandant grâce, au pied d'une croix de bois qu'ils avaient découverte sur le bord du chemin.

Même année. Siége de Pont-Audemer, où se trouve Jean Ier, évêque de Lisieux; en novembre. Le château se défendit long-tems contre Henri Ier.

1123 : septembre. Ligue conclue à La Croix-Saint-Leufroi, sur l'Iton, contre Henri Ier, en faveur de Guillaume Cliton. Plusieurs seigneurs du territoire lexovien entrèrent dans cette ligue. Malgré tant d'efforts généreux, le prince ne put recouvrer les états de son malheureux père. Lui-même, devenu comte de Flandre, fut tué en 1128 dans une bataille qu'il avait gagnée contre ses nouveaux sujets rebelles à son autorité.

Même année. Henri Ier assiége Pont-Audemer. Il envoie de là l'évêque Jean pour procéder à l'inhumation de Serlon d'Orgères, évêque de Seès, le samedi fête des Apôtres (24).

Bernai et ses environs sont en proie à des troubles désastreux.

1124 : 26 mars. Odon Borleng, gouverneur

(24) 1er mai 1123.

de Bernai, bat près du Bourg-Téroude les seigneurs armés contre Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie. Cette même année Henri avait brûlé Pont-Audemer, soulevé en faveur de Guillaume Cliton.

Même année : 5 mai. Dédicace de l'église de Saint-Aubin-de-Cisei, par Jean Ier évêque de Seès.

Même année. Les châtelains de sept places fortes du Lieuvin et du Pays-d'Ouche se soulèvent contre Henri. Hugues du Plessis surprend Le Pont-Échenfrei; les châtelains du Sap, de Bienfaite, d'Orbec, et de plusieurs autres places voisines s'unissent aux insurgés, dont le succès fut encore de courte durée.

L'année 1124 vit se dissoudre la ligue en faveur de Guillaume Cliton : ce fut le dernier effort des partisans de ce prétendant.

1128. Des chanoines réguliers du couvent d'Eu sont appelés à Sainte-Barbe-en-Auge, par Rabel de Tancarville, seigneur de Mésidon.

Même année. Henri Ier confirme à l'Abbaye de Saint-Évroul ses biens et ses possessions.

1131. Mort de Richard de Fourneaux, Abbé de Préaux ; auteur.

1132. Dédicace de l'église Saint-Jacques de Lisieux, par l'évêque Jean 1er.

1134 : 28 décembre. Chute d'une énorme

quantité de neige qui intercepta les communications et qui, ayant fondu au bout de six jours, occasionna des inondations désastreuses.

1135 : juin. Chaleurs ardentes qui, pendant les quinze jours qu'elles durèrent, desséchèrent les ruisseaux et les étangs, et firent périr beaucoup d'hommes et d'animaux.

Même année : 9 auguste. « Il s'éleva, dit Orderic Vital (liv. XIII), un violent tourbillon qui fut suivi vers le soir de terribles coups de tonnerre, avec une excessive inondation de pluie. Alors la foudre tomba avec un bruit horrible et, dans divers lieux, tua plusieurs femmes. Je n'ai pas entendu dire qu'il fût mort aucun homme, et le sexe féminin souffrit seul, dans l'espèce humaine comme dans les bêtes brutes, tout le poids de ce fléau menaçant ». Dans la première semaine du mois de septembre, plusieurs villes, telles que Chartres, Alençon, Verneuil etc., furent réduites en cendres ainsi que la cathédrale du Mans et beaucoup de reliques.

Même année : 1er décembre. Mort de Henri Ier à Saint-Denis-le-Tibout, près de Lions-la-Forêt. Son corps, transporté en Angleterre, passe par Pont-Audemer et Bonneville-sur-Touque.

1136. Soulèvemens qui suivent la mort de Henri Ier. Le bourg de Saint-Évroul est brûlé par

Richard de l'Aigle et Baudri, curé de cette ville. La Normandie et surtout le territoire lexovien sont en proie aux plus affreux désordres.

Même année. L'évêque de Lisieux (Jean Ier), et l'Abbé de Saint-Évroul (Guérin des Essards) sont les premiers seigneurs normands qui reconnaissent Étienne de Blois, neveu de Henri Ier, mort l'année précédente, pour duc de Normandie au préjudice de Geoffroi Plantagenêt, comte d'Anjou et gendre du feu roi.

Même année. A l'approche du comte d'Anjou, les seigneurs du diocèse de Lisieux se réunissent. Les Angevins font sur la ville de Lisieux une première tentative qui ne leur réussit pas.

Même année : 29 septembre. Geoffroi, comte d'Anjou, et Guillaume, duc de Poitiers, assiégent Lisieux. Galeran, comte de Meulan, et plusieurs autres seigneurs normands, s'opposent à cette entreprise. Les Bretons, sous le commandement d'Alain, comte de Dinan, chargés de la défense de la ville, effrayés à l'aspect de l'ennemi et désespérant de pouvoir lui résister, la livrent aux flammes. Geoffroi, blessé ensuite au Sap, est forcé de fuir. Il avait infructueusement attaqué Montreuil-l'Argilé, où commandait Guillaume de Mont-Pinçon; mais il avait pris Moutier-Hubert, quoique vaillamment défendu par Painel. C'est

de là qu'il s'était avancé sur Lisieux. Saint-Pierre-sur-Dive s'était racheté ; Touques fut pris au mois de novembre. Cette seconde irruption en Normandie ne dura que treize jours (25).

1137. Geoffroi, rentré en Normandie, ravage le Pays-d'Auge.

Même année : juin. Étienne de Blois passe d'Angleterre en Normandie, arrive à Lisieux, y réunit une armée pour aller faire le siége d'Argentan, et repousser le comte d'Anjou ; il ravage Mésidon par le fer et par la flamme, ainsi que plusieurs autres places. Ce monarque s'était établi au prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge, pendant qu'il assiégeait Mésidon.

Même année. Longue et ardente sécheresse, telle qu'on n'en avait pas vu de mémoire d'homme.

1139 : novembre. Guillaume Troussebot, gouverneur de Bonneville-sur-Touque pour Étienne de Blois, attaque Geoffroi qui venait de s'établir à Touques, alors place opulente, et s'était emparé de Bonneville. « Il envoya à Touques, dit Orderic Vital (26), de jeunes débauchés et des filles publiques... Ces gens, d'après leurs instructions se dispersèrent en cachette dans le bourg et dans ses quatre quartiers et mirent hardiment le feu

(25) Ord. Vital. Liv. XIII ; p. 475—477.
(26) Liv. XIII ; p 518 de ma traduction.

en quarante-cinq endroits. Déjà les Angevins avaient pris la place et fait prisonniers leurs hôtes, dans leurs propres foyers et sur leurs chaises. Tout à coup, surpris par le grand bruit des flammes et les cris des gardes..., ils prirent la fuite en abandonnant leurs chevaux, leurs armes et même leurs effets les plus nécessaires. Alors Guillaume Troussebot se présenta en armes avec sa troupe devant les ennemis ; mais l'épaisseur de la fumée les aveugla tellement de part et d'autre, qu'ils ne purent ni se voir ni se reconnaître. Enfin le comte Geoffroi, tout troublé, s'arrêta dans un cimetière; il y rassembla ses soldats. Là, confus et tremblant, il attendit l'arrivée du jour; aussitôt qu'il parut, il s'enfuit au plus vite, et, ayant appris à connaître l'audace des Normands, il arriva tout honteux à Argentan».

1140. Jean, évêque de Lisieux, finit d'entourer la ville de murailles. Son prédécesseur Herbert avait démoli les anciennes pour en employer les matériaux à la construction de la cathédrale, et avait été la cause de l'incendie de la ville qui, démantelée, n'avait pu être défendue en octobre 1136, par les Bretons.

1141 : deuxième semaine du carême. L'évêque Jean Ier, remet la ville de Lisieux entre les mains du comte d'Anjou : cet événement fut le commen-

cement de la prospérité de Geoffroi, et de la décadence des affaires du prince Eustache, fils d'Étienne de Blois, que celui-ci avait établi duc de Normandie.

1142 : vers le 25 mars. L'évêque Jean Ier, n'ayant plus l'espoir d'être secouru, et ne voulant pas à son âge soutenir plus long-tems la guerre contre les Angevins qu'il voyait s'affermir dans leur établissement sur la rive gauche de la Seine, traita avec le comte d'Anjou dans la dernière semaine de carême (27).

Même année: 21 mai. Mort de l'évêque Jean Ier, auquel succède son neveu Arnulphe ou Arnoul, auteur.

Vers la même année. Mort, à l'Abbaye de Saint-Évroul, de l'historien Orderic Vital.

1146. Grande famine qui occasionna d'affreux malheurs. On pendit un homme qui vendait de la chair humaine.

1147. L'évêque Arnulphe part pour la Palestine.

Même année. Suivant quelques auteurs, Geoffroi après un siége de trois mois, auquel prirent part 14,000 hommes, prend et fait raser le château de Fauguernon. Il est plus vraisemblable de croire que ce fut dix ans auparavant.

(27) Pâques arrivait cette année le 30 mars.

1149. Cette année est marquée par des tempêtes et des ouragans désastreux.

1150. Après le traité fait en 1150 avec Louis-le-Jeune, roi de France, Henri II, duc de Normandie, avait convoqué à Lisieux une assemblée des seigneurs de la province, pour délibérer sur les moyens d'effectuer son passage en Angleterre où il avait le projet d'aller rejoindre l'impératrice Mathilde, sa mère. Cette assemblée était fixée au 14 septembre : mais la mort de Geoffroi, survenue cette année, dérangea le projet qui fut ajourné jusqu'au mois de janvier 1154, époque à laquelle Henri passa en Angleterre avec une flotte de trente-six vaisseaux.

Jean Petit (plus connu sous le nom de Jean de Salisbury, parcequ'il était de cette ville), devenu évêque de Chartres dans le XII[e] siècle, mort en 1180, adresse une de ses lettres à un ami qu'il avait à Lisieux. Il y fait des habitans de cette ville un éloge aussi mérité, sans doute, qu'il est pompeux ; en considérant, dit-il, toutes les choses qu'ils savent et la manière dont ils les expriment, on croirait qu'ils sont des êtres vraiment divins ; ils ne sont pas seulement les pères des orateurs éloquens, on pourrait en quelque manière les regarder comme les pères de l'éloquence même. Comparables sous plusieurs rapports aux habi-

tans d'Aurillac (alors et depuis deux siècles justement renommés pour leur instruction et leur connaissances étendues), les Lexoviens les surpassent en ce point, que naturellement à Lisieux on naît et on devient orateur, de manière que le talent de bien dire est l'apanage des deux sexes ainsi que de tous les âges (28). Cet éloge a d'autant plus de poids que Jean de Salisbury était très savant, et avait beaucoup voyagé.

1152 : 18 mai. Henri II Plantagenêt, duc de Normandie, épouse à Lisieux, Éléonore de Guienne que Louis-le-Jeune venait de répudier si impolitiquement, sous le frivole prétexte de parenté, après plusieurs années de mariage et quoiqu'il en eût deux filles. Cet événement agrandit beaucoup la puissance anglaise à l'immense détriment de la France.

1153. Robert, comte de Mont-Fort-sur-Rîle, fait prisonnier près de Bernai, Valeran, comte de Meulan, son oncle, qu'il fait enfermer dans le château d'Orbec, et auquel il fait restituer le château de Mont-Fort-sur-Rîle, contre lequel Valeran fait l'année suivante une nouvelle tentative qui n'aboutit qu'à sa confusion.

Même année: 13 janvier. Mort, à Sainte-Barbe-en-Auge, de Guillaume d'Évreux qui en était

(28) Nouv. coll des Hist. de France ; T. XVI.

prieur. Arnulphe, évêque de Lisieux, présida à ses funérailles.

1154. L'évêque Arnulphe assiste au couronnement de Henri II, devenu roi d'Angleterre.

1156. Orages, tempêtes et pluies qui empêchent de moissonner et de faire les semailles d'automne, ainsi que les vendanges, qui étaient alors un objet important en Normandie.

Vers 1170. L'évêque Arnulphe fit venir d'Angleterre deux bons chevaux dont il fait l'éloge dans sa lettre 43. Il en avait besoin, à cause de son grand âge, pour ses voyages fréquens occasionnés par ses propres affaires, et par celles des autres. Ce fut Richard, archidiacre de Poitiers, homme très puissant à la cour d'Angleterre, qui les lui procura.

Il est encore question de chevaux dans sa 56me lettre qui est fort agréable. La croisade projetée en 1160, ayant enlevé les chevaux, Arnulphe qui paraît en avoir souvent besoin, se plaint d'être réduit à aller à pied.

Vers le même tems. Cet évêque rebâtit à neuf le palais épiscopal et emploie plus de douze mille livres à la construction et à la réparation de divers édifices (29).

1171. Henri II envoie Robert archidiacre de

(29) Ep. Arnulphi.: Spicilège de d'Achery, Tom. II. p. 482.

l'église de Lisieux, vers le pape Alexandre III, par rapport à l'assassinat de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. Thomas Becket ayant été, vers 1169, obligé de quitter l'Angleterre, était resté quelque tems à Lisieux : il y disait tous les jours la messe dans la chapelle de l'ancien hôpital, sur les ruines duquel fut depuis bâti le monastère des Jacobins, lorsqu'on eut transféré cet hôpital dans l'intérieur de la ville.

1182. Radulfe de Varneville succède à l'évêque Arnulphe.

1184 : 31 auguste. Mort d'Arnulphe à Saint-Victor de Paris.

1189. Jean d'Alençon, archidiacre de Lisieux, vice-chancelier, figure en cette qualité dans une charte de Richard-Cœur-de-Lion, donnée à Tours le 27 juin de cette année.

1191. Mort de l'évêque Radulphe de Varneville. Guillaume de Rupierre lui succède.

1198. Il est question d'un Robert qui se disait vicomte de Lisieux : prétention dont il fut évincé l'année suivante par Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre et duc de Normandie, qui reconnut les droits de l'évêque.

1199. Guillaume de Rupierre entre en contestation avec Jean-sans-Terre relativement aux droits de ce prince, comme duc de Normandie,

sur la ville de Lisieux et sa banlieue, ainsi qu'aux priviléges qu'y réclamait le prélat comme évêque, et aux prétentions d'un chevalier Robert qui avait pris le titre de vicomte héréditaire de la ville. La discussion eut lieu en présence du monarque à Rouen, le dimanche après l'octave de la Toussaint : sur la déposition de dix-huit gentilshommes qui jurèrent qu'ils avaient été témoins que Henri II et Richard-Cœur-de-Lion avaient, dans la ville de Lisieux et sa banlieue, le droit de Haute-Justice (*Placitum Spatæ* (30) : le droit du glaive), après qu'Arnulphe, évêque de Lisieux, avait été exilé en Normandie, le roi reconnut qu'il ne devait exercer que ce droit qui consistait dans le logement de ses gens de guerre, dans l'appel à sa cour, et dans le pouvoir exclusif de faire battre monnaie à son coin (31). Tous les

(30) Ce *Placitum Spatæ* est appelé dans l'ancien idiome le Plet d'Epée ainsi qu'on le voit dans une charte de 1309 citée par du Cange. On trouve ce droit désigné, dans une charte de Louis VIII, portant don du comté de Mortain à son frère Philippe, comte de Boulogne, en 1223, sous la dénomination synonyme de *Placitum Ensis*. Une autre charte de Philippe-le-Bel, en 1296, prouve clairement que tel était en Normandie le nom de ce privilége. Voici les propres expressions du prince, en parlant de l'évêque d'Evreux (c'était alors Nicolas d'Auteuil): *Concedimus eidem et successoribus suis episcopis Ebroïcensibus in terrâ suâ.... totam altam justitiam quæ vocatur in Normanniâ Placitum Spatæ.*

(31) *Nos tantummodo tria Placita quæ de Spata vocantur in illâ civitate et baleucâ habere etc.* (*Regestum Philippi Augusti Herouvalianum, folio 132*).

autres droits furent déclarés appartenir à l'évêque, et les prétentions de Robert jugées mal fondées. On trouve ces faits rapportés dans une Charte que le roi Jean fit expédier à Rouen (32) par son chancelier Hubert, archevêque de Cantorbéry, en présence de Geoffroi, archevêque d'Yorck, et de Roger, archevêque de Saint-André en Écosse (33). Brancas, évêque de Lisieux, produisit en 1744 cet acte pour la défense des droits de son siége. Il y eut aussi en 1778 une discussion pour cet objet, de la quelle nous parlerons à cette date (34).

Vers la même année. Le prédicant Fouques de Neuilli, ainsi nommé parcequ'il était curé de Neuilli-sur-Marne, diocèse de Paris, vient prêcher à Lisieux et se rend à Caen où il fut mis en prison, sur la dénonciation des chanoines lexoviens qui le déférèrent à l'autorité comme cherchant à soulever les peuples.

Vers 1200. L'église Notre-Dame-de-Lisieux, (depuis la cathédrale dédiée à Saint Pierre), est complètement terminée.

(32) On trouve ailleurs que cette affaire eut lieu en 1205. C'est une erreur, puisque à cette époque Philippe-Auguste avait déjà enlevé la Normandie à Jean-sans-Terre.

(33) G. Bessin : Concil. Prov. Rot. d'après les MM. Bigot, p. 104.

(34) Les évêques de Lisieux étaient comtes, et, suivant Loyseau Tr. des seigneuries, dans la Gaule Celtique toute la justice était attribuée aux comtes par des lois très anciennes.

Vers la même année. Alexandre, poëte, de Bernai, passe mal à propos pour avoir employé le premier les vers de douze syllabes qui sont appelés Alexandrins.

1201 : 19 octobre. Mort de l'évêque Guillaume de Rupierre.

1202 : 10 janvier. Jourdain du Houmet succède à Rupierre. Il fait exécuter quelques travaux d'intérieur commencés à la cathédrale.

1203. Philippe-Auguste, roi de France, se rend maître de Lisieux, de Pont-Audemer et de Honfleur. Le poëte Guillaume le Breton, qui dans un poëme latin rend compte de cette expédition, dit que les Lexoviens n'avaient à boire dans leur ville qu'une eau fangeuse de mare qu'ils partageaient avec les crapauds. Il y a loin, d'un tel état de choses, aux belles et abondantes fontaines que possède la ville. Ce poëte, ni Rigord, ne donnent aucuns détails sur cette prise de Lisieux qui se rendit sans coup férir, ainsi que la plupart des places de la province. Voici ce qu'on lit dans la Chronique de Saint-Denis : « Quand li « Normant virent que li rois prenoit ensi tote la « terre sans contredict, il li rendirent. Cos- « tances, Baiex, Lisies, Avranches... ».

1207. Jourdain du Houmet prend part à la croisade contre les malheureux Albigeois. Il n'en revint qu'en 1214.

1210. Consécration de l'église de l'Abbaye du Val-Richer.

Même année. La paroisse de Saint-Cande (Diocèse de Lisieux) est entièrement brûlée par un des sept incendies qui, dans le cours de vingt-huit ans, affligèrent la ville de Rouen.

Vers 1210. L'évêque Jourdain du Houmet fonde à Lisieux le monastère de la Rédemption des captifs (les Mathurins).

1215. Dans une Charte de l'évêque Jourdain du Houmet, l'église de Mont-Dée est appelée Saint-Martin-d'Ae.

Même année : septembre. Le même évêque concède divers patronnages et dîmes aux chanoines de Lisieux, à condition qu'ils donneront cent livres à dix clercs de chœur et il augmente les revenus du grand-chantre et du trésorier de la cathédrale.

1216. Fondation de l'Abbaye de Mont-Dée.

1218 : Juin. Charte latine de Jourdain du Houmet qui permet au doyen et aux chanoines du chapitre, moyennant six deniers de rente par chaque acre de foin, de laisser, après la fenaison, paître leurs vaches, veaux et chevaux dans l'herbage et les prés qui s'étendent sur les rives de la Touque. Ce sont le Grand-Jardin et quelques prairies au-dessous.

1219 : 2 mars. Mort de Jourdain du Houmet, outre mer. Il envoya à Lisieux des Mathurins ou Trinitaires pour soigner les pauvres malades. C'est l'origine la plus certaine de l'Hôtel-Dieu, dit l'Hôpital-d'en-Bas. Guillaume de Pont-de-l'Arche lui succède.

1223:20 décembre. Tenue des assises à Bernai; l'évêque Guillaume de Pont-de-l'Arche y assiste.

1226. Incendie qui détruit en partie la cathédrale de Lisieux.

Vers 1249. Fondation des Dominicains (Jacobins), par l'évêque Guillaume de Pont-de-l'Arche. Leur église fut rebâtie en 1634 et leur couvent en 1777.

1250 : 6 mars. Guillaume de Pont-de-l'Arche, à cause de sa vieillesse avancée, se démet de son évêché auprès de Tiberville, entre les mains de l'archevêque de Rouen. Il meurt cinq mois après.

Même année : 26 Juin. Foulcon ou Fouques d'Astin est consacré évêque de Lisieux par l'archevêque de Rouen.

Vers la même année. Fondation du monastère des Hospitalières de Bernai par Louis IX.

1254 : 23 auguste. L'évêque Fouques d'Astin fait la dédicace de l'église de l'Abbaye de Grêtain. C'était sans doute une nouvelle église; il y en avait déjà une qui avait été dédiée en 1122.

1255. Mort de Jean de Saint-Évroul, auteur.

1256. Composition ou traité conclu à Pont-Audemer pour la juridiction entre l'archevêque (35) de Rouen et ses suffragans, le lundi après la Nativité de Saint Jean-Baptiste (36).

1257. Louis IX accorde aux religieux de Préaux la faculté d'établir un marché.

1267 (37). Le lendemain de la Décollation de Saint Jean-Baptiste (38) on tint à Pont-Audemer un concile provincial contre les clercs mariés ou célibataires qui se livraient au commerce, et surtout contre ceux qui fesaient des affaires d'un caractère contraire aux mœurs et à la probité. Il est évident qu'en ces tems qu'on se plaît à nous citer comme l'âge d'or de la religion et de la morale, les crimes, les délits et les vices étaient si fréquens qu'on était obligé dans les édits, dans les réglemens ainsi que dans les canons des conciles, de sévir sans cesse contre eux. Au reste, la dépravation était portée au comble dans toutes les classes de la société.

Cette assemblée ou concile est la 34e de la province de Normandie.

(35) Ce titre, connu en Orient dès le concile d'Ephèse en 321, ne le fut en Occident que du tems de Charlemagne, à la fin du VIIIe siècle.

(36) 24 juin (*nativitas*) et non pas 29 auguste (*natalis*).

(37) Mss. Biblioth. de Bigot. et Conc. Rot. prov. de G. Bessin. p. 150.

(38) 30 auguste 1267.

Même année. Mort de l'évêque Fouques d'Astin qui fut inhumé dans l'église Saint-Pierre, à gauche du maître autel; il a pour successeur Gui du Merle.

1269. Louis IX exempte de tous droits, pour leurs vins, les moines de l'Abbaye de Préaux.

1271. On trouve dans une liste latine des noms des soldats fournis à Philippe III (Philippe-le-Hardi) en 1271 (39). « *Milites ballivia Rotoma-* « *gensis : Herbertus de Agayus miles pro Ra-* « *dulpho de Croilleio, qui debet servitium unius* « *militis per quadraginta dies pro episcopo Lexo-* « *viensi, et jam fecit viginti dies* ». Ainsi le chevalier d'Agay devait, pour Radulphe de Creulli, le service d'un homme d'armes pendant quarante jours pour l'évêque de Lisieux.

1279. Nouveau concile à Pont-Audemer, le jeudi avant l'Ascension. Il y fut encore question de sages mesures à prendre contre les déréglemens du clergé. Le chapitre IX a pour objet les juifs, partout proscrits, persécutés, égorgés ; il est ordonné de les marquer d'un signe pour les faire mieux reconnaître : ce qui les désignait plus sûrement aux insultes et aux vexations du fanatisme. Ils étaient, en ces tems affreux, soumis à des massacres dont la périodicité était fort rapprochée.

(39) Histoire de France de Duchesne, Tom. V; p.551.

1285. L'évêque Gui du Merle meurt au château des Loges près de Lisieux. Guillaume d'Anières lui succède.

1290 : octobre. Sentence arbitrale rendue par les évêques d'Avranches et de Seès sur le possessoire de la juridiction spirituelle, en faveur du doyen de la cathédrale de Lisieux, contre l'évêque (c'était alors Guillaume d'Anières).

1299 : 2 février. Boniface VIII substitue Jean de Samois à Henri de Tilli ou du Tilleul, élu évêque de Lisieux par les chanoines, mais qui n'avait encore reçu que les ordres moindres.

1303. Gui de Harcourt est consacré évêque de Lisieux par l'évêque de Coutances, son frère. En 1304 il confirma la donation, faite à l'Hôtel-Dieu des Mathurins, du droit de prendre dans les greniers de l'évêché, chaque semaine, treize boisseaux de blé; treize boisseaux de pois, en carême, avec un millier de harengs; treize paires de souliers au jeudi-saint ; un mouton le jour de l'Ascension; les restes de la table de l'évêque ou quatre deniers, à chaque pauvre, aux jours de Noël, de Pâques, de Saint-Pierre et de Saint-Paul; et à la Saint-Michel treize robes de trois aunes un quart chacune.

Même année. Philippe-le-Bel nomme deux commissaires pour faire des informations contre

l'évêque de Pamiers : savoir Richard Neveu, archidiacre d'Auge dans l'église de Lisieux, et Jean Vidame d'Amiens (40).

1305 : Le lundi avant la Saint-Denis (avant le 9 octobre), 37e concile de la province, tenu à Pont-Audemer. On y rappela plusieurs articles du concile précédent; on y fixa quelques points de la croyance, et le nombre des fêtes de chaque mois. Toutefois l'objet principal de cette assemblée fut de chercher à restreindre la puissance civile et à augmenter le pouvoir du clergé, sorte de lutte qui alors était d'autant plus redoutable que les prêtres exerçaient un empire presque absolu; que l'ignorance était portée à son comble, et que les princes par conséquent ne trouvaient guère de défenseurs de leurs droits.

Ce concile sévit contre les perturbateurs des juridictions ecclésiastiques. On y lit à la fin des vingt et un canons dont il se compose une liste des fêtes que l'on célébrait alors : on n'y trouve point celle du Saint-Sacrement; ce qui prouve qu'elle n'était pas connue alors, quoi qu'on en ait dit. En effet elle ne fut pas établie avant 1317. Le cartulaire de l'archevêché de Rouen en fournit une nouvelle preuve (fol. 216).

1306. Pierre de Belleperche, archidacre de

(40) Daniel, éd. de 1755 in-12. Tom V; p 484.

Lisieux, puis grand doyen de Paris, et ensuite évêque d'Auxerre, fut chancelier de France en 1306, et mourut en 1307.

1315 et 1316. Grande famine à la suite d'une sécheresse trop prolongée dans l'été de 1315. Le blé et les autres subsistances augmentèrent des neuf dixièmes. Une grande partie de la classe indigente mourut de l'excès de sa misère.

1318. Plusieurs seigneurs sont mandés à Lisieux pour s'y trouver, aux brandons (41), devant les députés que le roi y avait envoyés.

1336. Fondation du collége de Lisieux à Paris, par Gui de Harcourt, évêque de Lisieux.

Même année : 24 avril. Mort de Gui de Harcourt, auquel succède Guillaume de Clermont, le 8 décembre suivant.

1344. Mort de Jean de Blangi, évêque d'Auxerre.

Vers 1345. L'évêque Guillaume de Clermont agrandit la ville de Lisieux du côté du midi, c'est-à-dire, du quartier appelé les Coutures, qui, ainsi que son nom l'annonce (42), était encore en culture à cette époque. Il renferme aussi dans l'enceinte de la ville la chapelle Saint-Maur, sur les

(41) Le premier dimanche de carême, parcequ'on allumait des feux, (des brandons), ce jour-là.

(42) Du latin *cultura* ; d'où l'on fit coultures et coutures pour cultures.

débris de laquelle on bâtit depuis l'église actuelle Saint-Jacques.

1346. Édouard III, roi d'Angleterre, ayant débarqué à Saint-Vât-la-Hogue le 12 juillet et pris Caen le 26, traversa et pilla une partie du territoire lexovien, « car, comme dit Froissard, il ne put être dans un tel ost (armée) que le roi d'Angleterre menait, qu'il n'y ait des vilains garçons et des malfaiteurs assez, et gens de petite conscience (43) ». Alors les légats du pape s'avancèrent jusqu'à Lisieux et firent d'inutiles efforts pour rétablir la paix entre Édouard et Philippe-de Valois qui consentait à céder le duché d'Aquitaine (44). Édouard ayant continué sa route gagna la bataille de Créci qui fut si désastreuse pour la France.

1349 : octobre. Mort de l'évêque Guillaume de Clermont qui, le 4 novembre suivant, a pour successeur Guillaume Guitard nommé par le pape Clément VI.

1352. Charles-le-Mauvais, roi de Navarre et comte d'Évreux, auteur de tant de troubles en France à cette époque, fait d'infructueux efforts pour attirer dans son parti, contre les intérêts du roi de France Jean-le-Bon, le comte de Mont-

(43) Chap. 272.
(44) Rob. d'Avesbury, p. 128.

Gomeri, Jean Mallet, seigneur de Bernai, ainsi que les sires de Préaux et de Tournebu.

1353. Jean-le-Bon cède les vicomtés de Pont-Audemer et d'Orbec à Charles-le-Mauvais, ainsi que plusieurs autres domaines considérables.

1354. Le roi, occupé à réduire en Normandie les places qu'y possédait Charles-le-Mauvais, éprouve de la résistance de la part de la ville de Pont-Audemer.

1355: été. Le roi envoie le Dauphin (Charles de Viennois), pour réprimer la garnison de Pont-Audemer qui ravageait le pays.

1356. Le roi fait assiéger Pont-Audemer par Robert de Houdetot, grand-maître des arbalétriers qui fut forcé de lever le siége, à l'arrivée du duc de Lancastre descendu, au mois de juin, dans le Cotentin à la tête d'une armée anglaise qui ravage le territoire lexovien. Il était accompagné de Philippe-de-Navarre et de Geoffroi de Harcourt.

Même année : 28 juin. Le duc de Lancastre passe le pont de Corbon « qu'est une très graunt forteresse et le pluis fort passage que soit del roialme, en un mareis... tanqe ai citée de Lyseus, et le mercredi (29 juin) il se remua... tanqe à la ville et le chastiel de Pountodomer (Pont-Audemer) qe sount au roy de Navarre (45) ».

(45) Pièce citée par Rob. d'Avesbury.

1357 L'évêque Guillaume Guitard fait réparer les murailles autour de la ville à cause de la guerre qui se préparait entre la France et l'Angleterre.

1358. Guillaume Guitard périt dans sa maison, à Avignon, par l'effet d'un incendie.

1359 : 26 juin. Élection de Jean de Dormans à l'évêché de Lisieux, où il eut pour successeur Robert Adémar en 1361.

1364 : auguste. Le roi Charles V, duc de Normandie, fait plusieurs donations à l'Abbaye de Saint-Évroul.

Même année : 15 novembre. Les Bretons s'emparent de l'Abbaye de Grêtain.

Vers 1364. Le duc de Bourgogne prend après plusieurs assauts le château de Préaux : il tenait pour le roi de Navarre, qui remit, par arrangement du 6 mars 1365, les châteaux de Livarot, de Vimoutier, de Cisei, etc.

1365. L'Abbaye de Grêtain est ravagée de nouveau par les Bretons qui forcent les religieux de se retirer le 10 auguste.

Même année. Robert Adémar, évêque de Lisieux, fait réparer la chapelle Saint-Agnan.

1368 : 11 octobre. Le pape Urbain V transfère Robert Adémar à l'évêché d'Arras, et nomme à celui de Lisieux Alphonse Chevrier.

Même année. Prise et pillage de Lisieux par Charles-le-Mauvais.

1370. Le roi Charles V donne à Pierre II, comte d'Alençon et du Perche la Châtellenie et le château de Touques, avec les revenus de la vicomté d'Auge. Le roi y ajoute une partie de la baronnie de Mont-Pinçon, et nomme Robert Azire, vicomte d'Auge, pour son commissaire.

1376 : 15 auguste. Accord (en latin) passé entre l'évêque Alphonse Chevrier et le chapitre, par lequel, sauf l'instance pendante en cour de Rome au sujet des réparations à faire à la cathédrale, les parties s'obligent à donner pendant quatre ans chacune 250 livres tournois (500 francs par an : — 2,000 francs en tout) pour réparer le plus urgent de la cathédrale qui menaçait ruine, par suite de fortifications qu'on avait été forcé de faire pendant les guerres, et à cause des fossés profonds dont on l'avait entourée.

1377 : 26 juillet. Mort de l'évêque Alphonse Chevrier. Le savant Nicolas Oresme lui succède.

1378. Le connétable du Guesclin assiége et prend Pont-Audemer, dont il fait raser le château. Il prend ensuite le château d'Orbec. C'est à ce dernier siége de Pont-Audemer que, pour la première fois en Normandie, on employa le canon.

Même année. Revue à Pont-Audemer des gentilshommes qui fesaient la guerre aux étrangers

et aux révoltés. Cette revue fut passée par le connétable du Guesclin, ce héros qui, dans ces tems de férocité, disait à ses compagnons d'armes que « en quelque pays qu'ils fissent la guerre, les gens d'église, les femmes, les enfans, et le pauvre peuple, n'étaient point leurs ennemis ».

1379. Prise d'Orbec, par les troupes françaises.

1382 : 11 juillet. Mort de l'évêque Nicolas Oresme, auquel succède Guillaume d'Estouteville.

1386. Viol, à Capoménil, dans la commune de Ménil-Mauger, de Mme de Carrouges : cause d'un duel fameux dont nous parlerons à l'article de Ménil-Mauger.

1392 : janvier. Jean, duc de Berri, fils du roi Charles VI, fait don à l'église Saint-Pierre de Lisieux du menton de l'apôtre Saint Pierre, qu'il avait reçu du pape Clément VII (46). Il l'envoie par Nicolas de Dumo (47) son chapelain, chanoine de Lisieux et archidiacre d'Auge, qui lui en avait fait la demande.

(46) *Sanctissimum in Christo patem et dominum nostrum metuen dissimum dominum Clementem, divinâ providentia Papam.* La lettre d'où nous tirons ces expressions est datée de Tours au mois de janvier 1391 (v.s.) On la trouve dans le Gall a Christiana, Tom. XI. Instrum, p 213

(47) Ces mots signifient sans doute Nicolas du Buisson.

Même année : 5 mars. La guerre force l'évêque Guillaume d'Estouteville de quitter la ville de Lisieux, menacée par les Anglais.

1399 : 14 avril. L'évêque reconnaît les reliques de Saint Ursin, de Saint Bertevin et de Saint Patrice.

1400 : 15 juillet. Le roi Charles VI permet à l'évêque Guillaume d'Estouteville de choisir un gouverneur pour défendre la ville de Lisieux.

Vers 1400. Guillaume d'Estouteville ajoute aux fondations du collége de Lisieux, à Paris.

1404. Charles VI donne au jeune roi de Navarre, Charles III, le duché de Nemours et quelques autres terres en échange de Pont-Audemer, d'Orbec, etc.

1407 : 22 avril. Charles VI accorde quelques secours aux Lexoviens qui travaillaient alors aux réparations des murs de leur ville.

1415 : 10 janvier. Mort de l'évêque Guillaume d'Estouteville dans le château de Courtonne-la-Meurdrac, qu'il avait bâti, et qu'il donna à sa cathédrale.

Même année : 28 janvier. Bulle de nomination de Pierre Fresnel à l'évêché de Lisieux.

1416. L'évêque Pierre Fresnel se rend à Rouen par ordre du roi, pour y appaiser une révolte qui ne fut éteinte que l'année suivante par l'arrivée du dauphin avec 3,000 hommes.

1417 : 1er auguste. Henri V, roi d'Angleterre, débarqué à Touques dont le château se défendit quatre jours, s'empare de la ville de Lisieux, dépourvue de moyens de défense, et d'où la terreur avait chassé tous les habitans, à l'exception d'un vieillard et d'une ou deux femmes infirmes. Les Anglais pillent ou détruisent les dépôts publics, et saccagent la ville.

Il y a lieu de croire que ce fut alors que le duc de Clarence s'empara du château de Courtonne-la-Meurdrac et des archives de l'évêché qui y étaient en partie renfermées. Parmi les grandes faveurs que ce seigneur obtint du roi d'Angleterre, il faut compter les vicomtés d'Auge, de Pont-Audemer et d'Orbec, toutes trois dans le territoire lexovien.

1418 : 12 juin. L'évêque Pierre Fresnel est assassiné à Paris par le chevalier Henri de la Main. Mathieu du Bosc lui succède. Ce prélat périt, dans le fameux massacre des Armagnacs, avec six autres prélats, le connétable de France, le chancelier et 4,000 autres personnes de tout âge et des deux sexes, immolés avec des circonstances atroces par une populace furieuse, à la tête de la quelle, comme aux jours néfastes de la Saint-Barthelemi, ne craignaient pas de se montrer plusieurs grands seigneurs.

1419. Les Anglais prennent Pont-Audemer et assiégent Honfleur qui, après une honorable résistance, est forcé de capituler.

1420 : 7 septembre. Le cardinal italien Branda de Castiglione prend possession de l'évêché de Lisieux.

1421 : 4 septembre. L'évêque Branda obtient du roi d'Angleterre Henri V (qui se trouve à Rouen et prend le titre d'héritier et régent du royaume de France) la confirmation de la charte de Jean-sans-Terre en faveur des évêques de Lisieux, et confie aux Anglais la garde du château de Courtonne-la-Meurdrac.

1424 : 27 avril. Zanon de Castiglione, neveu du cardinal, lui succède à l'évêché de Lisieux.

1430 : 29 janvier. Le pape Martin V nomme Pierre Cauchon à l'évêché de Lisieux. C'est ce prélat qui se prêta si lâchement et avec tant de cruauté à satisfaire les Anglais dans le procès de la Pucelle héroïque d'Orléans.

Même année : 28 mai. Le cardinal Castiglione, par un acte daté de Rome, fonde à l'Université de Pavie, où il avait été professeur, plusieurs bourses pour des écoliers nés dans le diocèse de Lisieux. La provision en appartenait au chapitre de Rouen (48).

(48) Hist. de l'égl. cath. de Rouen : 1686; in-4

1431. Charles V accorde une indemnité aux habitans de Lisieux pour réparer les fortifications de leur ville. (49)— Thomas Redburgh, écuyer, capitaine de Lisieux, donne quittance de ses gages et de ceux des gens de guerre en garnison à Lisieux. —Guillaume Alyngton, écuyer, trésorier général de la Normandie, donne quittance à Jean de La Haye; receveur à Lisieux.

1432 : 27 février. Zanon de Castiglione passe de l'évêché de Lisieux à celui de Baïeux, où il mourut le 11 septembre 1459. Il est remplacé par Pierre Cauchon, dont la nomination de 1430 est confirmée par le pape Eugène IV.

1437. L'évêque Pierre Cauchon confirme la possession des Dominicains ou Jacobins de Lisieux.

1442 : 18 décembre. Pierre Cauchon meurt pendant qu'on lui fait la barbe.

Même année. Réunion du collége de Lisieux fondé en 1336, avec un autre du même nom, fondé vers 1400.

1443 : 28 janvier. Le pape Eugène IV nomme Pasquier des Vaux à l'évêché de Lisieux.

Même année. : 4 février. Mort à Castiglione (en Italie), du cardinal Branda de Castiglione.

1444. La célèbre et infortunée Marguerite

(49) Pièces relatives à la recette des finances de Lisieux 1378—1434.

d'Anjou passe par Lisieux pour se rendre à Paris.

1447 : 11 juillet. Mort de l'évêque Pasquier des Vaux.

Même année : 11 octobre. Le pape Nicolas V nomme à l'évêché de Lisieux Thomas Basin.

1448 : vers septembre. Le comte de Dunois, secondé des seigneurs de Clermont, de Nevers, et autres, se rend maître de Bernai, place alors bien fortifiée, défendue par le capitaine Jean Of, de Courtonne, de Fauguernon, de Livarot, de Crèvecœur, d'Orbec, de Beauménil, de La Ferté-Frénel, etc., tandis que le sire D'Orval emportait d'assaut le château de Gacé (50).

1449. Pont-Audemer assiégé est pris d'assaut par les comtes de Dunois, d'Eu et de Saint-Paul, généraux de Charles VII, qui se dirigèrent ensuite sur Lisieux.

Même année : 16 auguste. La ville de Lisieux ouvre ses portes aux généraux de Charles VII; les autres places des environs en font autant. Le *traité et appointement* pour la réduction de la ville de Lisieux est passé entre les comtes d'Eu, de Saint-Paul et de Dunois, le sire de Gaucourt, le sire de Varenne, les sires de Culant et de Blainville, Guillaume Cousinot, le sire de Saintrailles,

(50 Jean Chartier : Hist. de Charles VII, p. 166. et D. Martenne, Anecd. Tom. I. col. 1812.

Robert de Floques, d'une part : et *révérend père en Dieu et très honoré seigneur Thomas* (Thomas Basin), *par la permission divine évêque et comte de Lisieux, pour et au nom des gens d'église, nobles, gens de guerre, bourgeois, manans et habitans de la dite ville et cité* : il maintient les priviléges et droits de chacun, accorde à l'évêque un an pour prêter au roi serment de fidélité; stipule que l'évêque, les bourgeois et le capitaine pour le roi garderont chacun une des trois clefs des portes de la ville; donne à la garnison anglaise trois jours pour sortir et quinze jours pour les armes et les bagages. Il fut dans le courant du même mois approuvé par le roi qui se trouvait alors à Verneuil (51).

Même année. Le sire de Blainville s'empare de Touques; le comte de Dunois prend Chambrais (aujourd'hui Broglie).

Même année : vers le 27 auguste. Charles VII reçoit à Verneuil les hommages de l'évêque de Lisieux (Thomas Basin).

1450. : 17 janvier. Courson qui commandait à Honfleur, ayant refusé d'exécuter la capitulation de Rouen en ce qui le concernait, le comte de

(51) On a inséré ce «Traicté et appointement fait pour la composicion et la reddicion de la ville et cité de Lyzieulx etc. » dans le Recueil des Ordonnances des roi de France : Tom XIV ; p. 59.

Dunois fait le siége de Honfleur ; le roi loge à l'Abbaye de Grêtain, d'où il se rend à Bernai et à Seès vers le mois de mars.

Même année : 18 février. Les Anglais évacuent Honfleur. C'est à tort que Masseville fixe cette évacuation au 1[er] janvier, et le jésuite Daniel au 10. Cette place était assiégée depuis le 10 janvier.

Même année : mars. Charles VII se trouve à Bernai.

Même année : 15 avril. Après la bataille de Formigni où ils furent vaincus, les Anglais sont contraints à quitter la Normandie le 12 auguste. Cette province s'était trouvée unie à l'Angleterre ; elle fut réunie à la France sous Jean-sans-Terre en 1203 ; puis, conquise par les Anglais en 1418, elle revint définitivement en 1450 aux rois de France qui l'avaient d'abord en 911 cédée à Rollon. La Normandie avait ainsi été séparée de la France durant trois cent vingt-quatre ans environ.

Même année : 5 novembre. Accord entre la ville et dix francs-archers pour sa défense.

1457 : auguste. Plusieurs seigneurs normands équippent à Honfleur une flotte avec laquelle ils descendent en Angleterre et prennent d'assaut Sandwick.

1461 : 21 juillet. L'évêque Thomas Basin a une altercation avec Louis XI dont il encourt la disgrâce. Nous en parlerons à l'article Basin (ÉVÊQUES DE LISIEUX).

1463. Le commissaire Raimond de Montfaut fait, par ordre du roi, dans l'élection de Lisieux, la recherche de la véritable noblesse (55). Il n'eut pas le tems d'agir dans les autres parties du territoire lexovien.

Même année : 12 juillet. Trois prétendus sorciers ou hérétiques (car les écrits du tems confondent les deux qualifications) furent brûlés vifs le 12 juillet (56), jour qui était un dimanche, entre le faubourg Saint-Désir et la ferme connue sous le nom des Belles-Croix, sur le chemin qui conduit à la commune de La Pommeraie. Le samedi d'après la Saint-Pierre (4 juillet), l'évêque Thomas Basin les avait excommuniés et livrés au bras séculier. Ces malheureux furent prêchés publiquement par Guillaume Aubey, vicaire général de l'évêque, et qui, d'accord avec le frère

(55) Recherches de la noblesse faite par Montfaut. Pierre-Elie-Marie Labbey de La Roque en donne une édition avec des notes en 1818 Il y joignit en 1824 des corrections et des additions pour servir de Supplément à la seconde édition qu'il avait publiée en 1818. Malheureusement l'original de ces Recherches, qui était déposé aux archives de la Chambre des Comptes de Rouen avait disparu avant 1783, époque à laquelle La Roque en avait demandé la communication.

(56) Ars et brûlés.

Robert Vattier, de l'ordre des Frères Prêcheurs, c'est-à-dire, dominicain ou jacobin, chargé par le pape de poursuivre les hérétiques, avaient porté la sentence de mort contre ces trois victimes de la fureur fanatique et de la plus stupide ignorance. Ces infortunés, dont je trouve les noms dans la sentence latine que j'ai sous les yeux, s'appelaient, l'une Catherine, veuve de Pierre le Bourguignon Calalend, du diocèse de Saint-Menehould; l'autre Jean Le Prieur, de la paroisse des Rotours, diocèse de Seès; et le troisième, Jean Hesbert, de Creteville, dans le diocèse de Coutances. La sentence porte qu'ils étaient accusés (et sans doute clairement convaincus) d'avoir adoré un bouc noir, de l'avoir embrassé à la lueur de flambeaux noirs et peu brillans, de s'être donnés au démon, d'avoir détruit avec impiété les fruits naissans de la terre et des arbres. Quant à l'infortunée Le Bourguignon, il fut déclaré constant qu'elle avait livré son enfant, nouveau-né et vivant encore, au démon qui l'avait égorgé et enlevé comme un tribut qui lui appartenait; que le dit démon avait été fréquemment son incube (54), et qu'elle avait, pendant 18 ans,

(54) Dans les amours diaboliques, on appelait *incube* l'amant et la femme *succube*. Les personnes qui connaissent la langue latine trouveront facilement l'étymologie de ces dénominations tout à fait naïves. On fesait convenir au moyen de la torture, à des femmes effrayées,

vêcu avec un juif nommé Valentin. Le Prieur et Hesbert furent déclarés évidemment convaincus d'avoir égorgé un grand nombre d'enfans, de les avoir mis en pièces, afin d'en conserver le cœur et la cervelle, pour commettre des maléfices, et d'avoir mangé leurs chairs. Parmi les griefs imputés à Hesbert, on trouve l'accusation d'avoir soufflé à la figure de quelques personnes certaines poudres de sortilége (55).

ou malades de vapeurs « *quod diaboli membrum esset nigrum, rigi-* « *dum, quasi ferreum, squamis duris involutum; quod diaboli* « *sperma esset frigidum, glaciale* ». C'est bien le cas de dire avec un savant qui rapporte à cet égard des particularités curieuses : « Voilà « de singulières propriétés pour le diable, et de tristes jouissances' On trouve dans le Dictionnaire des Sciences médicales, à l'article Convulsionnaire, des détails très piquans et fort instructifs sur cette matière.

(55) *Quod ipsum dœmonem sub speciem hirci nigri, cum reverenti prostratione et osculo adorastis, candelas nigras et parùm lucentes obtulistis; vos ipsos donastis.... fructus arborum et terræ nascentes impié devastando. Constat etiam te Catharinam prœdictam parvulum ex utero tuo natum dœmoni, qui eum jugulavit et rapuit quasi in tributum et censum, vivum dedisse, et ipsum dœmonem incubum frequenter habuisse, in te genuisse; Valentinum synagogum per decem et octo annos frequentasse. Liquet insuper vos Joannem Le Prieur et Joannem Herbert, cum multis complicibus vestris, assumptâ belluarum pessimarum ferocitate, plures infantes et parvulos crudeliter occidisse, in partes et frusta eos divi-disse, retento corde et cerebro eorum ad vestra veneficia facienda; constat enim quod carnes eorumdem edere non formidastis. Constat etiam te Joannem Hesbert, a tuo dœmone edoctum, pulveres infectos ad vul us hominum callidè insufflasse. etc., etc Anno domini* 1463, *die sabbati post festum sanctorum Petri et Pauli Apostolorum.*

Il paraît que, comme pour les autodafés de l'inquisition, on avait cru devoir faire choix d'une époque remarquable : en effet, ce fut après la fête de Saint Pierre que l'on offrit à ce patron du diocèse une sorte d'hécatombe que les fanatiques auteurs de la sentence croyaient devoir lui être agréable.

Le Concile provincial, tenu à Rouen dix-huit ans auparavant (59), s'était beaucoup occupé des sorciers et n'avait pas peu contribué à réveiller l'attention sur ces absurdités qui firent prononcer tant de sentences aussi stupides que cruelles. On sait que, long tems même après cette époque, Catherine de Médicis et beaucoup de grands personnages de sa cour s'occupaient de sortiléges. La magie avait fourni la matière d'une nombreuse collection d'ouvrages sous le titre de Démonographes. Les lois même reconnaissaient l'existence des sorciers. Toute l'Europe chrétienne a été couverte de bûchers destinés à recevoir vifs des milliers de sorciers prétendus, quand on n'ajoutait pas encore à ce supplice d'autres atrocités. Ce pape Grégoire, dont on fit un saint et que l'on surnomma Grand, ne se contenta pas de jeter au feu tout ce qu'il put trouver des œuvres des plus beaux génies de l'antiquité et d'ajouter

(59) En 1445.

ainsi aux ténèbres de son siècle déjà si nébuleux (60) : il ordonna le premier que l'on livrât aux flammes les malheureux accusés de magie que l'on regarda dès lors comme une hérésie. Aussi depuis cette époque on porte à plus de cent mille le nombre des victimes de cette déplorable superstition. Tout le monde connaît l'histoire du curé Gauffridi et du curé Grandier qui périrent sur le bûcher l'un dans le midi, en 1611, l'autre dans l'ouest de la France, en 1629, pour avoir ensorcelé des Ursulines, et celle de ce jésuite Girard que la moitié du parlement d'Aix condamna depuis, en 1730, à être brulé vif pour avoir soufflé dans la bouche d'une de ses pénitentes (61) un démon d'impureté. On frémit quand on se rappèle que, dans le seul ressort du parlement de Bordeaux, en 1609, six cents sorciers furent poursuivis criminellement et livrés au supplice du feu.

1465 : décembre. Lettres d'amnistie, datées d'Argentan, données par Louis XI à la ville de Lisieux qui avait reçu dans ses murs le sieur Le Seny comme lieutenant de Charles, duc de Berri, frère unique du roi et révolté contre lui.

(60) Le VI[e] siècle. Ce pape, qui mourut le 12 mars 604, est le premier qui ait pris le titre de serviteur des serviteurs de Dieu (*servus servorum Dei*).

(61) Mademoiselle Cadière.

Le pardon est aussi accordé à Jean de Montreuil, à Guillaume Trousseauville, à Jean de Bocquetot et à plusieurs autres personnes, attachées à la Ligue du Bien Public. qui dura de 1464 à 1465.

1467 : 5 juin. Par lettres patentes, datées de La Bouille, Louis XI exemte les chanoines de Lisieux du logement des gens de guerre. Le 8 du même mois le bailli de Rouen donna son mandement pour l'exécution de ces lettres qui furent signifiées le lendemain à Guillaume de Guerrière, écuyer, lieutenant de la compagnie des gens de guerre logés à Lisieux, ainsi qu'aux bourgeois, manans et habitans (59).

1468 : 29 juillet. Adjudication des droits d'aides pour subvenir aux dépenses des fortifications de la ville. Cette adjudication fut suivie de celles du 27 janvier 1481, du 26 janvier 1482, et du 27 juillet 1595.

1469. Une cruelle et longue épidémie ravage la ville de Lisieux.

1470 : 30 juin. On célèbre à Lisieux par des feux de joie la naissance de Charles, dauphin de France, qui en 1483 parvint au trône à l'âge de treize ans et deux mois, sous le nom de Charles VIII.

Même année : novembre. Louis XI, à son re-

(59) *Gallia Christiana*, Tom XI, *Appendix*, p 291.

tour d'un pélerinage au Mont-Saint-Michel, visite la ville et le port de Honfleur.

Même année. Le comte de Warwick et le duc de Clarence, vaincus par Edouard VII, roi d'Angleterre, débarquent à Honfleur et se rendent auprès de Louis XI qui les prend sous sa protection.

1474. Thomas Basin, disgracié depuis quelque tems par le roi, se démet, à Rome, entre les mains de Sixte IV, de l'évêché de Lisieux.

Même année : 1er novembre. Antoine Raguier est élu évêque de Lisieux.

1475 : 10 janvier. Antoine Raguier fait son entrée et sa *dinée* à Lisieux.

Même année. Thomas Basin publie contre Louis XI l'apologie de sa conduite.

1477 : octobre. Alphonse V l'Africain, roi de Portugal, se rendant à Paris auprès de Lonis XI pour obtenir des secours dans la guerre qu'il se propose de faire à Ferdinand et à Isabelle de Castille, débarque en Normandie et passe par la ville de Lisieux. Il fut reçu à la cathédrale par le grand-chantre Jean Piel, Noel Le Coeffey et quelques autres chanoines délégués à cet effet par le chapitre. Ce monarque s'arrête à Lisieux, et descend à l'auberge de La Licorne, sans doute la meilleure de ce tems : elle était située dans la rue au Char.

1482 : 10 juin. Mort de l'évêque Antoine Raguier.

Même année : 12 juillet. Étienne Blosset de Carrouges est transféré de l'évêché de Nîmes à celui de Lisieux.

1485 : 16 mai. Lettre de Charles VIII qui applique le produit de l'octroi du sel aux réparations des murailles de la ville.

1487 : novembre. Charles VIII visite le port, alors très important, de Honfleur, et passe à Pont-Audemer en se rendant de Bretagne à Paris par Rouen où il arriva le 14 du même mois, et où il resta trois semaines. Il y confirme les priviléges accordés à l'évêque de Lisieux, au mois d'auguste 1449 à Verneuil par Charles VII (63).

1488. Le père Le Huen publie son Grand Voyage de Jérusalem.

1490. Charles VIII fait achever le monastère des cordeliers de Pont-Audemer, fondé par les habitans en 1473 et établi dans la ville par Louis XI en 1475.

1491 : 3 décembre. Mort de Thomas Basin à Utrecht.

(63) Ces lettres patentes sont imprimées dans le *Gallia Christiana*; Tom. XI, *Instrumenta*, p. 214. Elles commencent ainsi : « Charles etc. « roi de France, savoir fesons que... avons agréé, confirmé et approuvé, « agréons, confirmons et approuvons de grâce spéciale... les dits pri- « viléges, droits et prérogatives accordés » par le roi Charles VII, etc.

1492 : 3 mai. Suivant les registres de l'Hôtel-de-Ville et un procès-verbal de ce jour, l'artillerie de la ville consistait :

En trois canons et trois boîtes, placées à la porte de Caen;

Deux canons et quatre boîtes, à la porte d'Orbec;

Dix-huit canons et trente-trois boîtes, à la porte de Paris;

Un canon, à la porte de la Chaussée.

Les dix tours de la ville étaient en outre armées de onze canons et de sept boîtes avec un approvisionnement de poudre, de salpêtre etc. — L'hôtel de ville aussi possédait quelques canons et plusieurs boîtes. (voir ci-après 9 octobre 1567, et 16 février 1680).

1497. Naissance de Jean Le Hennuyer, devenu évêque de Lisieux en 1560.

1498. De 1417 à cette année les rois de France font des concessions pour la réparation des murs, des fortifications, des ponts et des fossés de la ville. (Plusieurs adjudications de droits d'aides eurent lieu à cet effet à diverses époques, entre autres, les 29 juillet 1468, 27 janvier 1481, 26 janvier 1482 et 27 juillet n495).

1499. Établissement définitif des Cordeliers ou Frères Mineurs à Pont-Audemer.

1503 : juin. Le capitaine Gonneville part de Honfleur pour faire des découvertes vers l'Amérique.

1505 : 15 juillet. Bulle de nomination de Jean LeVeneur à l'évêché de Lisieux: il y fut consacré dans l'église des capucins, le 24 auguste suivant.

1508 : novembre. Louis XII fonde deux anniversaires dans l'église de Lisieux (61).

1509. 3 janvier. On lit ce qui suit dans des notes manuscrites : « Les eaux furent si abon-
« dantes par débordemens à Lisieux, que les
« tonneaux de cidre nageaient dans les caves de
« MM. les chanoines, et que leurs chevaux furent
« noyés dans leurs écuries ».

Même année : 5 juillet. L'évêque Le Veneur fait la dédicace de l'église des Cordeliers de Pont-Audemer.

1511. Impression du Bréviaire de Lisieux (*Manuale Curatorum*).

1512 : 31 octobre. Plusieurs reliques sont volées sur le grand autel de la cathédrale. Le même événement eut lieu depuis, en 1517.

1513 : 10 septembre. Un voleur nommé Jean Lannier, appelant du jugement du sénéchal de

(61) Les lettres patentes à cet effet se trouvent dans le *Gallia Christiana*, Tom. XI, *Instrumenta* p. 293 et 294 Elles sont en latin, et datées d'Etampes.

Lisieux, est condamné par la cour de l'Échiquier de Rouen à être brûlé vif : il le fut sur la place Saint-Pierre (aujourd'hui place Matignon), comme convaincu d'avoir soustrait des ornemens du culte dans la cathédrale, probablement le 31 octobre 1512.

1517 : 28 mai. Bulle de Léon X qui excommunie ceux qui, la veille de la Toussaint 1512, pendant la nuit, ont dérobé des reliques, joyaux, etc. (dans la cathédrale de Lisieux), tels qu'une croix d'or, longue et large d'un pied, ornée de bois de la vraie croix, de pierreries etc.; des statuettes argentées, des cheveux de la Vierge Marie, des coupes et autres objets précieux ou révérés.

Même année: 24 septembre. François 1er passe par la ville d'Orbec. C'est en cette année que, malgré les oppositions du clergé, de l'université et du parlement, il fit recevoir et publier en France le concordat qu'il avait conclu avec le pape Léon X en 1515 et qui fut confirmé au concile de Latran en 1516. Cet acte accorda au roi la nomination aux bénéfices et aux évêchés. S'il fit cesser le scandale des simonies, qui avaient lieu lors des élections où la cabale et l'argent influaient si efficacement sur les choix, il eut le grave inconvénient de ne porter aux évêchés que des courtisans ou leurs protégés, et de priver les églises du choix de leurs pasteurs.

1519 : 16 mars. Orages et ouragans qui renversent sur le territoire lexovien un grand nombre d'édifices et d'arbres.

1521 : 30 juin. On fait à Lisieux des processions générales, on y porte des reliques et surtout la châsse de Saint Ursin qui, depuis cinquante-deux ans, n'avait été ni ouverte ni descendue. Les mauvais tems, des maladies épidémiques, que dans ces tems on qualifiait du nom effrayant de peste, et la grande cherté du blé, sont les motifs de ces actes de dévotion.

1524. Julien Drouet, qui avait volé une bourse dans une église de la ville, fut livré à la torture par le sénéchal du chapitre dont le jugement fut confirmé par le parlement de Normandie le 30 juillet. Le coupable fut condamné à être fustigé dans trois jours de marché, le troisième à avoir une oreille coupée, à être banni la corde au col hors du royaume, avec confiscation de ses biens. Cette peine de l'essorillement avait long-tems avant la révolution disparu de nos codes criminels.

1528. Reconstruction de l'église de l'Abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive.

1531 : 13 mars. Le dauphin (François, mort en 1536) fait son entrée à Lisieux. L'évêque Le Veneur, le reçoit à la porte de la cathé-

drale, assisté de son clergé. Ce prince suivit une partie des fossés de la ville et se rendit au château des Loges, accompagné de plusieurs seigneurs de sa suite, tels que le comte de Saint-Paul et les cardinaux de Lorraine et de Vendôme. Le lendemain, les jeunes gens de la ville prirent les armes, et allèrent au château des Loges faire leur montre devant le prince, auquel Julien Le Diard ou Lesdiard présenta au nom de la ville six Hanaps ou coupes d'argent. Les jeunes gens avaient pour capitaine Guillaume d'Anières et pour porte-enseignes Jean Trinité et Jean Osanne. Le même jour (14 mars) le chancelier Du Prat fit son entrée à la cathédrale, accompagné du cardinal de Gramont; après la bénédiction, ils allèrent rejoindre le dauphin au château des Loges, qui était une maison de plaisance des évêques de Lisieux.

1533 : 7 novembre. Le pape Clément VII étant venu à Marseille pour avoir un entretien avec François 1er, élève au cardinalat l'évêque Le Veneur qui, ayant reçu le lendemain le chapeau et l'anneau, obtint ainsi le droit d'entrer et de participer au conférences du consistoire.

Même année. Bonaventure Brochard, cordelier de Bernai, fait le voyage de Jérusalem, dont il a depuis publié la relation.

1536. On dérobe les reliques de Saint Jacques, à Lisieux.

1538 : 11 auguste. Procession générale pour la paix (trève de dix années connue sous le nom de Trève-de-Nice), entre François Ier et Charles-Quint, qui n'en reprirent pas moins les armes en 1542. Un jacobin nommé Gueroult fit à ce sujet un sermon dans le cimetière Saint-Jacques. Les réjouissances furent terminées par un feu de joie, ainsi que l'avait ordonné le lieutenant-général de la Normandie (l'archevêque de Rouen, George d'Amboise).

Même année : 17 auguste. On exécute à Lisieux, d'après la sentence du prévôt des maréchaux, le nommé Martinot, « bâtard de dom Michel Godefroy, Abbé du Val-Richer », comme dit une petite chronique manuscrite de ce tems-là.

1539 : 10 auguste. Le cardinal Le Veneur ayant abdiqué, Jacques d'Annebaut est nommé évêque de Lisieux.

1540 : 30 mai. L'évêque de Castres, religieux de l'Ordre de Saint Augustin en l'Abbaye de Sainte-Barbe, fait à Lisieux la dédicace de l'église Saint-Jacques; celle de Saint-Germain, eut lieu le 1er juin.

Même année. Mort du cordelier B. Brochard. Le roi permet, par lettres patentes, de faire

vendre et débiter une grande quantité des bois de l'évêché, pour subvenir aux frais très considérables occasionnés par l'obtention des bulles de l'évêque Jacques d'Annebaut. Le chapitre s'oppose vainement à cette vente.

Vers cette année. L'Irlandais Jean Drabat, chanoine de Lisieux, passe en Angleterre pour y réclamer les reliques de Saint Pierre que les Anglais avaient emportées en 1449. C'était en mémoire de la recouvrance de ces reliques, que l'on fesait tous les ans une procession générale à l'Abbaye-aux-Dames, le dimanche qui précédait la Madelène (en juillet).

1541 : 4 octobre. On construit en pierre le Pont-Mortain qui auparavant était en bois. La rue Pont-Mortain s'appelait alors rue Saint-Agnan ; comme dans ces tems un pont de pierre était un monument très remarquable, ce pont donna son nom à la rue.

Même année : 24 décembre. Il arrive à Lisieux un grand personnage qui fut depuis reconnu être un imposteur : il se disait parent de Charles-Quint, et archevêque de Tolède. Depuis, arrêté à Lyon par ordre du roi, il repassa par Lisieux et fut détenu quelque tems à Cherbourg.

1543 : 7 auguste. L'évêque Jean Le Veneur, revenant du camp du roi, meurt à Marle, village de

la Brie. Son corps fut transféré avec beaucoup d'honneurs à Elbeuf le 14 du même mois, et de là, le lendemain, jour de la fête de l'Assomption de la Vierge Marie, porté à l'Abbaye du Bec, dont il était Abbé et où il resta jusqu'au 3 septembre, en attendant qu'on eût fait les préparatifs de ses obsèques et qu'on eût reçu de Rouen le luminaire. Apporté à Lisieux, le corps fut conduit par les fossés à l'Abbaye-aux-Dames. On fit pour l'y porter un pont de bois sur la rivière auprès du presbytère de Saint-Désir. Le lendemain on transféra en grand convoi le corps à la cathédrale. Une multitude de personnages de distinction assista à cette cérémonie imposante, tels que Marillac, premier président au parlement de Rouen, et douze conseillers à la même cour; les évêques de Chartres, de Luçon, d'Avranches et plusieurs autres prélats et Abbés, des barons et des chevaliers, qui portaient les quatre coins du drap d'or étendu sur la bière. L'inhumation fut faite par l'évêque de Chartres; l'évêque d'Avranches, le savant Robert Ceneau (62), prononça l'oraison funèbre qui sans doute fut imprimée et qui probablement était écrite en latin. Le corps du défunt fut déposé sous une tombe de schiste noir ou ardoise, auprès de son oncle Blosset. Son cœur était resté à l'Abbaye du Bec.

(62) Plus connu sous le nom latin de Cenalis.

1544 : Janvier : Le maréchal Claude d'Annebaut. frère de l'évêque de Lisieux, succède dans la charge d'amiral de France à Philippe Chabot.

Même année : 6 avril. On lit ce qui suit dans des notes manuscrites (63) : « Le samedi 6 avril, avant Pâques, entre dix et onze heures du soir, le curé de La Boissière (64) près du Pré-d'Auge, fut tué par son frère, nommé Grateaux, devant l'église Saint-Germain ».

Même année. Jean Drosay publie sa Grammaire.

1545 : 6 juillet. Une flotte française, dont une partie avait été équippée à Honfleur, met à la voile sous le commandement de l'amiral d'Annebaut, qui bat les Anglais et prend l'île de Wight.

1547 : 17 mars. Sentence prononcée en la salle de l'évêché, en présence de Michel Labbey, grand vicaire et official de l'évêque d'Annebaut, contre

(63) Ce sont les mêmes que j'ai citées plus haut : elles forment un petit cahier de 8 pages, intitulé : Recueil des choses mémorables arrivées à Lisieux sous le pontificat d'aucuns seigneurs évêques et comtes du dit lieu. Le premier article est de 1463, et le dernier de 1556. Il parait copié dans le siècle dernier sur d'anciennes notes. La copie a été faite sans soin ; beaucoup de noms sont défigurés ; on n'y a pas fait attention à la différence des années du vieux style qui commençaient à Pàques, avec celles de la réforme adoptée en 1564, d'après laquelle le premier jour de l'an fut fixé au premier janvier

(64) Le manuscrit porte :« le curé du Noyer fils du Pré-d'Auge». Le copiste me semble avoir mal lu ses vieilles notes et avoir défiguré les mots qui me paraissent plus vraisemblables et que je hasarde.

Simon Léguillon dit Doguet, boucher de Saint-Désir-de-Lisieux, pour des propos hérétiques dans le sens des Luthériens (65). On lui fit grâce de la vie : il fut condamné à être conduit devant la procession, la tête et les pieds nus, portant une torche au poing; à jeûner un mois au pain et à l'eau, et à rester en prison. Le dimanche suivant (20 du même mois) la procession eut lieu, et Léguillon y fut prêché par un Jacobin d'Évreux qui attirait à ses sermons un grand concours de peuple.

Cette sentence ne fut pas la seule qui fut prononcée dans cette séance. Le même grand-vicaire en prononça une autre contre quatre individus, accusés aussi d'hérésie et qui furent livrés aux bras séculier pour être brûlés vifs : c'étaient un cordonnier d'Anglêqueville-la-Forêt, un meunier de Heurtevant, un maréchal de Bourgeauville nommé Jean Labbé, et un particulier de Glos-sur-Orbiquet, nommé Bence. C'est ainsi qu'en vertu de l'édit rendu à Romorantin en 1560, lequel retirait au parlemens pour l'attribuer aux évêques, la connaissance de ce que l'on appelait crime d'hérésie, en ne frappant toutefois que des infortunés des classes inférieures, on aigrissait les pro-

(65) Les premiers cahiers des réformés parurent en Normandie et surtout à Rouen en 1534 (Masseville, Tom. VI, p. 8).

testans, on fortifiait leur parti par la persécution qui fit toujours triompher les sectes, et que l'on préludait au massacre aussi atroce qu'impolitique qui eut lieu 25 ans après.

1550 : 1er octobre. Lors de l'entrée que le roi Henri II fit à Rouen, on voyait dans le cortége qui alla au-devant de lui, le cardinal évêque de Lisieux (Jacques d'Annebaut). Ce fut Jacques de Brévedent, lieutenant général du bailliage de Rouen, qui au nom de la ville harangua le monarque.

Même année. Mort de Taurin Corblin, auteur.

1552. Le roi établit commandant de ses troupes, sur la frontière de Picardie, l'amiral d'Annebaut qui repoussa l'ennemi.

1553 : 16 mars. L'Aiguille d'une des tours de la cathédrale s'écroule, écrase une maison voisine sur la place et une partie de la nef consistant dans les voûtes depuis la chapelle Saint-Augustin jusqu'à celles de Saint-Denis et de Saint-Taurin; elle brisa en outre deux arcs-boutans du côté du nord. Le dommage qui était considérable fut estimé à plus de 60,000 fr. Ce jour était un vendredi et personne ne fut blessé dans l'église. Ce fut pour contribuer aux réparations de cet édifice que l'évêque Jacques d'Annebaut affecta le fief de La Couyère par acte du 21 décembre 1555.

1555. Le capitaine Espineville, de Honfleur, commandant une flotte de dix-huit vaisseaux, armés pour le service du roi par les habitans de Dieppe, bat la flotte hollandaise près de Douvres, sur les côtes d'Angleterre, et meurt glorieusement dans ce combat mémorable où les Normands en vinrent à l'abordage.

1556 : 7 mars. Naissance de Guillaume du Vair, devenu évêque de Lisieux en 1617.

Même année : 4 juin. On lit ce qui suit dans le cahier des notes manuscrites dont nous avons parlé plus haut (66). « Procession générale fut « faite à Lisieux, à cause de l'indisposition du « tems, menace de cherté, et grande nécessité « d'eau qui jà (67) par deux mois avait été en telle « sorte que les grains de la terre étaient en perdition et demeurés sans profiter. Le blé valait « douze sous six deniers le boisseau (68), et l'a- « voine cinq sous. La châsse (69) fut descendue « le mardi, 2 du dit mois de juin, sur le soir, et « mise derrière le Grand-Autel ; et le lendemain,

(66) Nous avons cru devoir donner textuellement cet article, soit pour offrir un exemple plus détaillé du style de ces notes qui ont dû être rédigées vers la moitié du seizième siècle, soit parcequ'elles renferment des détails curieux auxquels nous n'avons voulu rien changer.

(67) Jà du latin *jàm*, d'où l'on fit dès-jà, puis déjà.

(68) Le marc d'argent étant à 15 liv. ; 20 sous de cette époque valaient 3 liv. 6 sous 4 deniers.

(69) C'était la châsse par excellence, la châsse de Saint-Ursin.

« après matines, fut chanté une antienne, Ver-
« set et Oraison des Reliques, et après fut chanté
« le *Te Deum*; la dite châsse apposée sur le dit
« autel, et, des deux côtés, le chef de Saint
« Pierre et celui de Saint Ursin. Voici l'ordre
« de la procession : les torches de chaque métier
« étaient portées devant, et ensuite les charités.
« Après icelles charités, il y avait grand nombre
« de torches portées par la plus grande partie
« des bourgeois de la ville, et après suivaient les
« gens d'église en bel ordre. Devant les reliques
« précédait la croix de Saint Pierre, puis le bras
« de Saint Ursin, le chef d'icelui et le chef de
« Saint Pierre; les dites reliques portées par les
« chapelains de la dite église cathédrale. Ensuite
« était portée la dite relique, vulgairement la
« Fierte (70), portée par quatre chanoines,
« MM. de Nossy (71), official et grand-vicaire;
« Richard Trinité, prébendé des Loges;
« Robert Blosset, chanoine des Vaux, et Thi-
« bout, chanoine de La Pommeraie; et par quatre
« nobles, savoir : René Osmont, sieur de Beuvil-
« liers; Nicolas Le Vallois, sieur de Putot; Jean
« Ediard, élu, sieur des Vergers, et Philippe de
« Poullain, sieur des Câtelets, bailli de Lisieux.

(70) Châsse, cercueil, reliquaire en langue romane.

(71) Sans doute de la même famille que MM de Nocé ou Nocy.

« Après, suivait la relique de Notre-Dame, portée « par deux des vicaires de l'église, et, après, le « très auguste et très saint Sacrement de l'Autel, « porté par le révérendissime cardinal (72), et y « assistait M. l'évêque de Castres. A l'entour du « très saint Sacrement était le luminaire de mes- « sieurs du chapitre et haut-doyen ; et, après un « si bel ordre, suivait le reste du peuple portant « en leurs mains force luminaires. Il y avait tant « et de si beaux reposoirs en plusieurs endroits de « la ville, que l'on peut bien dire que jamais ne « fut vue une telle et si belle procession à Li- « sieux. La messe fut célébrée pontificalement « par le dit seigneur évêque de Castres, la pro- « cession étant de retour en l'église de Saint- « Pierre ».

1558 : 7 juin. Mort du cardinal évêque Jacques d'Annebaut. Anne d'Escars lui succède.

1559 : 20 auguste. Naissance, à Lisieux, du savant Marescot, qui devint médecin de Henri IV.

1560 : 29 janvier. Jean Le Hennuyer est nommé évêque de Lisieux.

1561 : 24 janvier. Transaction de l'évêque Jean Le Hennuyer avec son chapitre (73). Les

(72) Le cardinal d'Annebaut évêque de Lisieux.

(73) *Gallia Christ.* Tom. XI : App p. 205. Extrait du registre de François Lores et Guillaume Namps, tabellions en la vicomté de Lisieux.

évêques de Lisieux étaient obligés de donner à dîner aux quatre principales fêtes annuelles (Pâques, la Pentecôte, Saint-Pierre et Saint-Paul, et Noël) au doyen, aux chanoines, aux demi-chanoines et chapelains, au trésorier, au chevecier, aux enfans de chœur, aux deux sonneurs, au sénéchal, au procureur, à l'avocat, au sergent, etc., etc., du chapitre. L'évêque leur proposa de convertir ces redevances dans celles qui suivent : il s'obligea de donner à chacune des quatre fêtes que nous venons de désigner : un gallon de vin contenant deux pots (quatre litres), un pain blanc du poids de quatre livres (deux kilogrammes environ) à chacun des quatre vicaires, des prêtres, et chapelains appelés Douze-Livres; cinq sous à chacun des enfans de chœur etc.; à l'avocat, au procureur, à chaque sonneur etc., etc., trois sous. Les chanoines présens étaient Philippe de *Nocy*, archidiacre du *Lyévin*, Christophe de Nocy, Louis Du Bois, Claude Oudin, etc.

1562. Guillaume de Hautemer, seigneur de Fervaques, qui depuis fut maréchal de France, embrasse, quoique catholique, le parti du duc de Bouillon, composé de catholiques et de protestans, que depuis 1560 on désignait sous le sobriquet de Huguenots. Ce parti ne fesait pas une guerre moins cruelle que les deux autres factions.

Même année. Les protestans pillent l'Abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive ; ils s'assurent de Pont-Audemer et de Honfleur, qui leur furent enlevés la même année par le duc d'Aumale.

Même année, L'évêque Jean Le Hennuyer s'oppose fortement et par écrit à l'édit du 17 janvier qui suspendait les rigueurs exercées contre les protestans; il s'obstine à demander contre eux la continuation de la persécution. (74).

Même année : 8 février. Le capitaine-gouverneur de la ville (Gui de Long-Champ, seigneur de Fumichon), qui voulait bien combattre ses adversaires, mais non les assassiner, informé qu'un parti de protestans avait passé la nuit du 7 au 8 fevrier à Beuseville, et de Pont-l'Évêque devait arriver hostilement à Lisieux le 10 du même mois, écrit au duc de Guise pour solliciter des

(74) Les principales dispositions de l'Édit dont il est ici question, portaient que les gens de la nouvelle religion rendraient aux catholiques les églises dont ils s'étaient emparés, mais qu'ils pourraient tenir leurs assemblées dans les faubourgs et ailleurs, jusqu'à ce qu'un concile général eût décidé les points de contestation. Voici à ce sujet l'acte d'opposition de Le Hennuyer copié avec soin sur l'original: « Jean Le Hennuyer, évêque de Lisieux, après avoir vu et lu certain « édit touchant la religion etc., déclare qu'il s'oppose à la publication « d'icelui, en tant qu'il est contrevenant au devoir de la charge donnée « de Dieu au dit évêque pour le bien et salut de son peuple, et duquel « faut qu'il réponde devant icelui, voire âme pour âme, et offre dé- « duire les raisons de son opposition devant le roi en son privé con- « seil, toutes fois et quantes qu'il y sera appelé, et de ce demande « lettre, » etc.

secours. De son camp, près d'Orléans, le duc lui répond, le 13, qu'il doit s'adresser au maréchal de Brissac qui commande à Rouen.

Même année. Coligni et sa troupe dans laquelle se trouvaient quatre-vingt-dix-neuf Allemands, se rendit de Caen à Dives et saccagea la côte où lui arriva un secours de soldats anglais.

Même année. 5 mai et jours suivans. Les protestans, dès long-tems irrités de la persécution cruelle des massacres et des exécutions dont ils étaient les victimes, s'emparent de Lisieux et pillent la cathédrale. Nous allons à ce sujet extraire quelques notes du Procès-verbal qui fut rédigé le 13 auguste suivant par le bailli de Lisieux (75), sur le rapport du doyen et des chanoines du chapitre. Les principaux chefs de la troupe qui saccagea la cathédrale, étaient le seigneur de Fervaques; Louis d'Orbec, bailli d'Évreux; les seigneurs de Cerquigni et de La Cressonnière; Jacques Faulcon, l'un des receveurs de la ville; Olivier Laillier, et Olivier Carrey, tabellions, etc. On remarquait dans la troupe : Desmarais, père et fils; Roland de Long-Champ, et Pierre son fils; Pierre et Nicolas Duval; Jacques et Étienne

(75) Procès-verbal des vols et pilleries qui ont été commis dans l'église de Saint-Pierre, par les Huguenots en 1562. Il est composé de 49 articles.

Jouas (76); plusieurs Paulmier; Fouques; Guillaume Le Bas; Bertre; Buchard; Huette; Vesques; Couture; Champagne; Rabot, etc. On brisa les autels, et les statues des saints; on enleva les objets d'or et d'argent ainsi que les pierreries et les ornemens que l'on put trouver parmi ce qui n'avait pas été caché par les chanoines; on déchira ou brûla une foule de titres et de papiers utiles; on foula aux pieds et on livra aux flammes les images et les reliques. *Ceux de l'église nouvelle*, comme dit le procès-verbal, forcèrent la garde de la cathédrale qui était de dix ou douze hommes, entrèrent *au moment du service divin* armés de pistolets, de dagues et d'épées (77); et mirent en fuite la garde qui alla se cacher dans les voûtes.

Nous allons suivre les détails de cet événement jour par jour et tel qu'il est rapporté dans le procès-verbal rédigé par les catholiques, pour qu'il en fût informé, d'après l'ordonnance du bailli (78) de Lisieux en date du jour même de sa rédaction) le 13 auguste 1562).

Même année : 7 mai. (jour de l'Assension) A neuf heures du soir, les protestans s'emparent des clefs des portes de la ville (79).

(76) Ou jouan, dans quelques copies.

(77) Art. II.

(78) Ce bailli s'appelait Pont-Molain ou Pomolain.

(79) Procès-verbal etc. Art. III.

Même année : 8 mai. Les protestans, d'après une délibération prise par eux publiquement à l'hôtel commun (l'hôtel-de-ville), engagent le chapitre à se concerter avec eux pour préserver la cathédrale du pillage dont elle était menacée, ainsi que cela venait d'avoir lieu à Rouen... Ils prient le chapitre de faire cesser les insultes dont les protestans avaient à se plaindre de la part des catholiques, qui ne firent aucun droit à cette légitime réclamation.

Même année : 18 mai. Ce jour et la nuit suivante, plus de trois cents protestans venus de Honfleur, de Pont-l'Évêque de Cormeilles, de Fervaques, de Prêtreville, et d'autres lieux, entrent dans la ville de Lisieux.

Même année : 19 mai. Vers neuf heures du matin, un parti de protestans commence le pillage dont nous avons parlé plus haut. Il paraît que le chef de ce parti s'appelait Antoine Laugeois, dit La Cornerie, venu de Cormeilles à la tête d'une compagnie; et qu'il fut secondé par les trois frères Paulmier qui tirèrent des coups d'arquebuses et de pistolets sur le crucifix et les autres images.

Le pillage dura trois ou quatre jours pendant lesquels les protestans firent beaucoup de fêtes et donnèrent des repas chez les aubergistes ou ta-

verniers Regnard Dosse au Falot-d'Or et Richard Cochon ou Crochon à l'Image Saint-Martin.

Les protestans se saisirent des clés de la cathédrale qui restèrent à la garde de Guillaume Paulmier et de Jacques Jouas dit Lépine depuis le 9 mai jusqu'au 16 du même mois, époque à la quelle le duc de Bouillon, lieutenant-général de la Normandie pour le roi, ordonna la remise de la clé de la grande porte près de l'entrée du palais épiscopal, pour faire le service du culte catholique. Ils s'étaient établis dans les maisons des chanoines et des principaux catholiques dont ils employaient les tables et même le linge « à leurs « festins et banquets et à leurs cérémonies de « baptêmes et mariages et autres péchés qui se « commettaient aux sus-dites maisons (80) ».

Le sieur de Fervaques, qui prenait le titre de capitaine de la ville, annonça aux chanoines Robert Blosset, et Jacques Sainctart ou Guitard, qu'il ne resterait à Lisieux ni chanoines ni ecclésiastiques, parcequ'on n'y serait jamais tranquille « que la vermine de prêtraille n'en fût dehors, « et qu'on ne cessât d'y dire la messe ».

Les victimes de ces déplorables désordres, inévitables dans les guerres et surtout dans les guerres

(80) Art. XII. Le Chapitre s'adressa au duc de Bouillon le 9 juin pour être autorisé à informer.

civiles, s'adressèrent le 9 juin au duc de Bouillon qui les autorisa à faire informer. Fervaques ne se fit pas moins remettre aux mains les armes et les munitions des catholiques; et le jour de la Saint-Ursin (11 juin), usurpa les droits des chanoines et commit divers actes de violence comme nous verrons plus bas.

Même année : 11 juin. Le jour de la fête Saint-Ursin, Fervaques s'attribue les droits dont jouissait le chapitre, en cette journée où deux des chanoines, nommés comtes pour cette cérémonie, recevaient les droits et les honneurs du comté dans la ville et la banlieue. Vers cette époque on découvrit un prêtre caché en contravention aux ordonnances rendues par Fervaques : il fut saisi disant la messe, et conduit en prison, revêtu de ses habits sacerdotaux, et livré à la raillerie publique (81).

Parmi les propos violens tenus par Fervaques, les déposans attestent qu'il disait : « Aumale (82) « m'en veut, mais par le corps de Dieu! je lui « marcherai sur le ventre, s'il prend son chemin « vers Lisieux; je serai toute ma vie de l'Église « Nouvelle (83) en dépit de lui, et ne permettrai

(81) Art XLII. Cet ecclésiastique s'appelait Regnault Costentin.

(82) Le duc d'Aumale (Claude de Lorraine) remporta à cette époque plusieurs avantages en Normandie.

(83) Il ne tint point parole : il avait beaucoup d'esprit et encore plus d'inconstance.

« jamais qu'on dise messe en cette ville ni autres « lieux où j'aurai puissance; et, s'il vient gens « pour entrer en cette ville, je ferai rempart de la « prêtraille, des rasés (84), et des papaux (85) ».

Nous avons vu plus haut que l'un des receveurs de la ville, nommé Faulcon, s'était montré parmi ceux qui avaient, au commencement de mai, assailli la cathédrale. Ce Faulcon et Dulonchamp, son commis, se rendirent à Honfleur où ils saccagèrent l'église Saint-Léonard, et ensuite au Havre qui se souleva contre l'autorité pusillanime et incertaine de Charles IX (86).

Les désordres commis par les protestans ne restèrent pas long-tems impunis. Les chanoines de Lisieux s'empressèrent de porter plainte, et un certain nombre « de séditieux qui à Lisieux, à « Cormeilles, à Pont-Audemer, avaient saccagé « les églises, furent menés par charretées à « Louviers où ils ne devaient point long-tems « languir ». En effet, dès les mois d'auguste, de septembre, et d'octobre, plusieurs arrêts du parlement de Rouen condamnent un grand nombre des accusés à la potence et même au supplice

(84) Il désignait par ce sobriquet les moines.

(85) Ou papistes, sobriquet donné aux catholiques par leurs ennemis. Art. XLIII.

(86) Il fut en 1563, au parlement de Rouen, déclaré majeur à un an et un jour.

horrible de la roue : car partout où les protestans n'étaient pas en force, on les traitait avec une inexorable rigueur. C'étaient en général des hommes des dernières classes du peuple qui furent l'objet des plus cruelles condamnations : on remarque parmi eux Jean Heuttes, marin ; Jacques Le Gras, ceinturier, un charpentier nommé Laurent Logier. « Ces malheureux, dit le savant M. Floquet (87), avaient été mis en mouvement par de plus grands qu'eux, par un sieur de Fervaques ; par un Louis d'Orbec, sieur de Bienfaite, bailli d'Évreux ; par les sieurs de Cerquigni, d'Aigneaux, de La Cressonnière », et autres gentilshommes plus ou moins puissans et protégés.

Même année : 22 juin. Fervaques à la tête d'une troupe armée s'empara chez Nicolas Le Petit, avocat, d'un livre précieux qui avait été déposé chez lui par le chapitre. « Ce livre relié « d'aisserie (88), était couvert de lames d'ar- « gent doré entièrement, enrichi de pierreries « précieuses et même du fût de la vraie croix de « Notre Sauveur, appelé Majesté, portant icelui « livre des évangiles dont se fait lecture à la « messe, aux fêtes annuelles et solennelles; lequel

(87) Hist. du parlement de Norm. Tom. II, p 432.

(88) Ais ou petites planches de bois, auxquels on a depuis substitué le carton.

« ils auraient pris et se seraient saisis de la dite « Majesté ». Fervaques, et une nouvelle troupe de quatre-vingts protestans commandés par d'Aigneaux, allèrent ensuite piller le prieuré de Saint-Philbert-sur-Rîle, après s'être emparés à l'hôtel-de-ville des poudres du roi et de six arquebuses à croc en fonte.

La châsse de saint Ursin qui avait été cachée et enterrée ayant été découverte, Fervaques en enleva une lame d'argent qui la recouvrait et qui pesait au moins cinq cents marcs, non compris la dorure et les pierreries. « Cette lame était enri-« chie, aux deux bouts, longs et cotés, des « apôtres et autres saints relevés en bosse d'ar-« gent doré, enrichis de pierres précieuses, au « haut de laquelle il y avait des aboutissemens « enrichis de plusieurs sortes de pierreries de « grosse valeur ».

Il résulte, de l'article XXIII du procès-verbal dont nous donnons l'extrait, qu'après avoir fait forcer la porte du chapitre, Fervaques s'écria, à la vue de la châsse de saint Ursin que l'on y avait déterrée : « On dit que, si je fesais ouvrir cette « belle châsse, je ne vivrai pas demi-an ; je ne « l'en ferai pas moins ouvrir ». Il le fit, et l'on y trouva trois sacs de cuir de cerf, remplis d'ossemens tant de saint Ursin que d'autres saints,

scellés du sceau de l'évêque Guillaume d'Estouteville. Fervaques d'un coup de dague fit sauter le scellé de ces sacs, se saisit des ossemens et dit : « Ce sont là des os de cheval ». Les autres assistans disaient : « Ce sont des os de chien ou de « mouton ». Fervaques ajouta en s'adressant à quelques membres du chapitre qui se trouvaient là : « Tous ces ossemens vous ont servi à gagner « votre vie et de l'argent ; vous avez métier d'en « gagner autrement : celui-ci est perdu pour « vous, car ils seront tous brûlés et consumés « en cendres (89) ».

Outre ce précieux reliquaire, les protestans, grands ennemis des reliques ainsi que des images qu'ils regardaient comme des objets d'idolatrie, découvrirent un bras de saint Ursin enchâssé aussi en argent doré et qui pesait environ trente marcs, ainsi que des pierreries, des calices, et d'autres effets précieux qui avaient été mis en terre dans une cave des maisons de la fabrique du chapitre, et qui pesaient plus de trois cents marcs. Parmi les objets qui furent décou-

(89) Les reliques de saint Ursin, de saint Bertivin et de saint Patrice, reconnues par l'évêque d'Estouteville le 14 avril 1399, le furent de nouveau le 18 juin 1564, par l'évêque J. Le Hennuyer qui, dans son procès-verbal latin, prétend qu'elles avaient été conservées, tandis qu'il est constant qu'elles avaient été brûlées au mois de juin 1562. Elles furent de nouveau visitées comme authentiques le 18 septembre 1626, le 29 auguste 1654 et le 5 juillet 1731.

verts et enlevés on remarquait « deux livres où « l'on lisait les épitres et évangiles, reliés et cou- « verts de lames d'argent doré et enrichis de « pierreries, appelés Majesté, et qui pouvaient « valoir environ trois cents livres (90).

Même année : septembre et octobre. Le comte de Mont-Gomeri qui venait d'être établi gouverneur de la ville de Rouen par le prince de Condé, l'un des chefs du parti protestant, défendit cette ville contre l'armée royale, et soutint deux assauts principaux dont celui du 13 octobre dura tout le jour, et celui du lendemain, six heures. La ville fut forcée le 26 du même mois, et saccagée par les catholiques pendant deux jours entiers.

Même année : 19 décembre. D'Annebaut, fils de l'amiral du même nom, se distingua du côté des royalistes à la bataille de Dreux que les protestans perdirent. Il restait seul de sa famille, et fut tué quand on prit le connétable de Montmorenci, en fesant les plus généreux efforts pour le dégager quoiqu'il eût été l'auteur de la disgrâce de l'amiral d'Annebaut (91).

(90) C'est une sorte de répétition de ce que nous avons cité plus haut. Il y a de plus l'évaluation en numéraire.

(91) Jean de Serres, et Agrippa d'Aubigné se sont trompés à ce sujet: le premier, en qualifiant ce jeune seigneur *Montbrun*, fils du *connétable* d'Annebaut (il ne s'appelait point Mont-Brun, et son père n'avait

1562. Mouy prend Honfleur pour les protestans.

Même année. L'amiral de Coligni traverse le territoire de Lisieux en se rendant de Caen au Havre où il trouva les secours que l'Angleterre lui envoyait. Il était sur la rive droite de la Dive lorsque les protestans de Caen l'engagèrent à se présenter dans leur ville où Bailleul Renouard commandait la garnison royaliste:les portes lui en furent ouvertes le 15 février. Pendant ce tems-là, le comte de Mont-Gomeri s'empara de Saint-Lo ainsi que d'Avranches, et prit Vire d'assaut.

Même année : 15 mars. Les habitans de Lisieux repoussent les troupes que Coligni envoie de Caen, pour s'emparer de leur ville, sous la conduite du prince Porcien.

Même année : 18 mars. Les Bernayens, voulant imiter la conduite des habitans de Lisieux, sont victimes de leur zèle : leur ville est prise d'assaut et livrée au pillage. Les prêtres qui avaient provoqué la résistance sont traînés au supplice.

Même année. Lorges, frère du comte de Mont-Gomeri, est nommé, par Coligni, gouverneur de

point été connétable); le second, en confondant le père avec le fils et disant que le maréchal d'Annebaut fut tué à cette bataille, tandis qu'il était mort sous Henri II.

la ville d'Argentan, que cet amiral venait de prendre.

Même année. Le conseil commun du Corps de la ville prend de sages mesures contre une épidémie qui sévit avec beaucoup de rigueur, surtout en auguste et pendant les mois suivans. La ville chargea le chirurgien Yves Ryans de visiter et médicamenter les malades; il fut logé aux frais de la ville, qui lui paya en outre vingt francs par mois tant que durra l'épidémie. Il lui fut prescrit de désigner par une croix blanche les maisons infectées, de porter lui et son aide un bâton blanc à la main, afin d'être plus facilement reconnus par le peuple. On l'exemta de la charge des impôts, et on lui assura, après la cessation de la maladie, la permission d'exercer l'état de barbier dans la ville. Les malades pauvres étaient admis à l'hôpital; la plupart des riches se retirèrent à la campagne. Le corps municipal (conseil commun du Corps de la ville) tint, du 24 octobre au 20 décembre, ses séances à l'évêché, quelquefois au château des Loges et « dans la « maison de Simon Noé, au faubourg de la porte « d'Orbec, à cause de la peste dont l'hôtel-de- « ville et ses environs étaient infectés (92) ».

1564. Ordonnance de Roussillon (93) qui porte

(92) Notices de M. Dingremont : Ann.-Aff. de Lisieux, 27 janv. 1820.

(93) Bourg du ci-devant Dauphiné, à 2 myriamètres de Vienne.

que l'année, au lieu de commencer le samedi avant Pâques, ouvrira dorénavant le 1er janvier. Ce changement n'est adopté par le parlement que trois ans après.

1567. Les corps des gendarmes de Matignon et de Fervaques se trouvent en Normandie et tiennent tête aux protestans.

Même année : 9 octobre. Inventaire officiel qui constate qu'il y avait alors à Lisieux :

1° En pièces de bronze, quatre fauconneaux et un mousquet montés sur affût, et dix-huit arquebuses;

2° En pièces de fer, trente-sept pierriers et un passe-volant, montés sur affût, trois arquebuses, vingt boëtes et deux mousquets, ainsi que six cents boulets, trente-six arbalètes, treize bandages et trois cents chausse-trappes.

Même année : 10 novembre. Le comte de Mont-Gomeri ne se trouvait pas à la bataille indécise de Saint-Denis : il était alors en Normandie avec deux mille hommes avec lesquels il tenait en échec le comte de Matignon.

1568 : 15 février. Carrouges, lieutenant-général en Normandie (94), engage les habitans de Li-

(94) Tannegui Le Veneur, comte de Tillières, sieur de Carrouges, chevalier de l'ordre du roi (l'ordre du Saint-Esprit), capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant-général pour le roi aux bailliages de Rouen et d'Évreux, en l'absence de M. le duc de Bouillon, lieute-

sieux à réparer promtement leurs murailles.

Même année : 18 février. Carrouges envoie quatre cents livres de poudre à canon à Lisieux, parcequ'il est averti qu'il doit s'y faire quelque entreprise contre les intérêts du roi.

Même année : 28 mars. Par un Édit du roi Charles IX, la ville de Lisieux est imposée à trois mille livres, celle d'Orbec à deux mille livres, celle de Bernai (pour ce qui est du bailliage d'Évreux) à mille livres, et celle de Honfleur à trois mille livres.

Même année : juin et juillet. Fervaques, commis par le duc de Bouillon pour la police et gouvernement de Lisieux, reçoit des ménagers de la ville cent vingt-neuf livres de poudre à canon pour la défendre en cas d'attaque.

Même année : 16 juillet. Fervaques annonce (du château de Fervaques) que le roi l'envoie à Lisieux avec sa compagnie, en qualité de gouverneur et lieutenant pour sa majesté en la ville et bailliage de Lisieux. Carrouges écrit en date du 18 dans le même sens, et que Fervaques doit commander à Lisieux en son absence. Les habitans de Lisieux, du moins le parti qui domi-

nant-général titulaire en Normandie. De Thou dit avec raison que « c'était un gentilhomme de la première noblesse de son pays, homme d'un esprit doux et modéré ».

nait alors, avaient refusé de recevoir Fervaques : Henri, frère du roi et qui depuis monta sur le trône sous le nom de Henri III, leur écrit à ce sujet du château de Boulogne le 21 du même mois. Le même jour le roi lui-même écrivit une lettre qui finissait ainsi : « Ayez sans attendre de « nous autre ni plus exprès commandement, « à recevoir le dit sieur de Farvaques, et satis-« faire et obéir à ce que nous vous avons ci-de-« vant mandé et ordonné, sur peine d'être décla-« rés rebelles et désobéissans à nos vouloir et « instruction, et comme tels être châtiés avec « telle exemplarité qu'il en sera mémoire. Donné « au château de Boullongne, le 21[me] jour de « juillet 1568 ». Signé Charles ; et plus bas: De Neufville (95).

Même année : 25 juillet. L'Hôtel-de-Ville de Lisieux arrête qu'il sera écrit à M. de Fervaques pour lui faire connaître que l'on sollicitait du roi le renvoi de sa compagnie dont la ville avait beaucoup à craindre.

Même année : 4 auguste. Le lieutenant De La Balle, envoyé près du roi, ayant dit en séance que l'intention du roi était que Fervaques entrât et restât dans la ville pour y commander suivant sa

(95) L'adresse est ainsi conçue » : A nos chers et bien aimés les maire, échevins, manans et habitans de Lisieulx ».

commission, on arrête que les clés de la ville seront demandées au sieur de Fumichon (96), capitaine de la ville jusqu'à ce moment, et seront remises au sieur de Fervaques.

Même année : 10 auguste. Par une ordonnance, Fervaques défend d'admettre à la garde des portes aucuns protestans qui y seront remplacés à leurs frais, et de laisser entrer en ville aucunes personnes armées au delà de dix.

Même année : 5 septembre. Débats entre Fumichon et Fervaques relativement au commandement de la ville de Lisieux, dont ils veulent l'un et l'autre être capitaines. Fervaques se trouvait alors à Caen avec Carrouges (97).

Même année : 7 septembre. M. de Matignon écrit de Caen qu'il a vu la lettre de MM. de Lisieux à M. de Fervaques, qu'il les prie de n'avoir aucun doute sur ses dispositions à les défendre en cas d'attaque, et qu'il les secourra autant qu'il sera en son pouvoir.

Même année : 8 septembre. Ordonnance qui défend aux protestans de sortir de la ville.

(96) Après la démission du sieur de Bellegarde, chevalier de l'ordre du roi, lequel s'était bien comporté durant les troubles, Gui de Longchamp de Fumichon avait été nommé capitaine et gouverneur de Lisieux. En 1568, il avait 22 ans de service.

(97) Fervaques avait nommé pour son lieutenant, le sieur Du Breuil homme-d'armes de sa compagnie.

Même année : 10 septembre. Le roi écrit à Fumichon d'obéir à Fervaques; que, tout en confirmant Fumichon (le 19 auguste précédent) dans son rang de capitaine de Lisieux, il n'a pas eu l'intention de priver Fervaques de l'autorité qu'il lui avait confiée et du droit de commander dans la ville comme gouverneur.

Même année : 16 octobre. Par une nouvelle lettre le roi annonce à Fumichon qu'il est ordonné à Fervaques non seulement de se départir du commandement que précédemment il lui avait confié, mais encore de lui remettre le commandement et de le laisser entrer à Lisieux avec ses douze arquebusiers. Le roi écrit en même tems à Carrouges que ce n'a pu être que par surprise que Fervaques a obtenu des lettres-patentes pour commander à Lisieux, et qu'il veut que le sieur de Fumichon en soit seul capitaine et gouverneur (98).

Même année : Naissance du savant Philippe Cospéan qui devint évêque de Lisieux en 1636.

1569 : 29 mai. La ville, mécontente de M. de Fumichon qui s'était établi mal à propos à l'hotel-de-ville, rédige un placet pour qu'il soit con-

(98) La lettre de Carrouges à ce sujet est datée de Rouen le 21 octobre. Il en écrivit une autre pour le même objet le 19 novembre suivant : car la réception de Fumichon éprouvait quelques difficultés.

traint de le quitter. A cette déplorable époque et grâce à la mollesse pusillanime du gouvernement, la force était la mesure du droit ; et le peuple, quelles que fussent ses opinions, était vexé par tous les partis et même par ceux qui étaient chargés de le protéger.

Même année : 7 auguste. Convocation des habitans de Lisieux pour l'assiette et la perception de huit mille livres tournois d'emprunt demandées par le roi pour la solde de cinquante mille hommes de pied.

1570 : 9 mai. Jean Le Hennuyer se trouve à Lisieux, à la séance de l'hôtel-de-ville, à propos de l'acquisition d'une maison.

Même année : 25 juin. Convocation des habitans de Lisieux pour l'élection de quatre conseillers, d'un procureur, et de deux ménagers.

1571 : 5 mars. Édit du roi, en vertu duquel Lisieux est taxé à huit mille livres d'imposition, Orbec à douze cents livres, et Bernai (tant pour le *côté* d'Alençon que pour celui d'Évreux), à deux mille cinq cents livres.

Même année. Lisieux qui, en 1563, avait répoussé les protestans, est pris par eux. L'Almanach de Lisieux pour 1787 qui parle de cette prise, dit que « une grande partie des habitans « s'étant retirés à la campagne à cause d'une

« maladie épidémique qui désolait la ville, les « hérétiques profitèrent de la circonstance pour « aller la surprendre et la piller. Leurs chefs « principaux étaient Louis D'Orbec, bailli d'É-« vreux; les sieurs de Fervaques, de Cerquigni, « et de La Cressonnière. Ils emportèrent ou brû-« lèrent les ornemens et les trésors des églises, « et abattirent celle des Jacobins ». Tous ces détails semblent se rapporter à la prise et au pillage de 1562 dont nous avons parlé. Quoique à l'errata de cet Almanach il n'y ait pour cet article aucune correction, je crois avoir d'autant plus de raison d'y soupçonner une erreur, que 1° l'auteur qui rend compte des événemens les plus intéressans pour le diocèse, n'y parle pas du tout du pillage de 1562; 2° que les historiens ne donnent pas lieu de penser que les protestans aient songé en 1571 à s'emparer d'une ville quelconque, puisque la paix conclue à Saint-Germain-en-Laie au mois d'auguste 1570 avait fait tomber les armes des mains des deux partis; 3° que tous les noms cités par l'Almanach sont ceux des chefs du parti qui pilla la cathédrale au mois de mai 1562; et 4° que Fervaques était depuis long-tems attaché au parti du roi et des catholiques.

1572 : 2 mars. Édit qui taxe la ville de Lisieux à trois mille livres, et Orbec à quatre cents livres.

Même année : 24 auguste. Depuis le milieu du XV[e] siècle on jouait à Lisieux des drames dévots, connus sous le nom de Mystères. Ces pièces, où les farces les plus indécentes se trouvaient mêlées aux histoires des saints et aux passages de la bible, étaient jouées ordinairement à la porte des églises. C'étaient des compositions dramatiques aussi absurdes que superstitieuses et même fanatiques, qui échauffaient les têtes et pouvaient occasionner des altercations violentes à cause des allusions et des apostrophes que l'esprit de parti y introduisait et y fesait remarquer. Les officiers municipaux défendirent, ce jour (qui était précisément celui où l'on égorgeait en masse à Paris les infortunés protestans), à Boudot, au prêtre Guillaume et à leurs camarades, qui jouaient *le Mystère de Madame sainte Barbe*, (99) de rien dire qui puisse provoquer à des discours séditieux. Le 29 du même mois, on fut même obligé de défendre à ces acteurs indiscrets, parmi lesquels on cite un prêtre nommé Gautier, de jouer leurs Mystères, tant que dureront les troubles et pendant l'année présente. Je trouve, dans un vieux

(99) Ce mystère, composé en 1480, n'a pas moins de 25,000 vers ; il est divisé en cinq journées ; les acteurs sont au nombre de 98. Cette pieuse farce, dont le sujet est la vie de sainte Barbe d'après les plus stupides légendaires, est entremêlée de supplices affreux, de gestes ridicules, de folies, de superstitions et d'atrocités de tous genres.

manuscrit, que l'on jouait quelquefois les Mystères, soit au lieu nommé le Petit-Vignier, soit aux Rouges-Fontaines, soit dans le bois du Haut-Doyen.

Même année : 27 auguste. Des marchands revenant du Neubourg, et un avocat nommé Magnien, parti de Paris le dimanche précédent, font connaître aux officiers municipaux, réunis à l'hôtel-de-ville, ce qu'ils ont appris ou vu du massacre des protestans le jour de la fête de saint Barthelemi, le 24 auguste. Les officiers municipaux arrêtent que, pour mettre la ville à l'abri d'un coup de main et pour empêcher qu'il ne s'y introduise des assassins, les ponts-levis vont être levés, les grilles abattues, et que dorénavant les portes seront fermées depuis huit heures du soir jusqu'à cinq heures du matin. Le gouverneur Fumichon assiste à cette séance.

Même année : 28 auguste. Carrouges écrit à Fumichon que, en vertu des ordres du roi, il doit faire arrêter les principaux protestans de Lisieux ainsi que des environs et faire inventorier leurs biens. Par une lettre, datée du jour même de la Saint-Barthelemi, le roi cherche à faire considérer faussement le massacre exécuté d'après ses ordres, comme le résultat d'une simple altercation entre l'amiral de Coligni et les Guise (100).

(100) Le roi y dit en propres termes : «..... Sa Majesté déclare que

Même année : 29 auguste. Réception à l'hôtel-de-ville des lettres de Carrouges datées de Rouen le 25 (101), qui prescrivent de sages mesures pour le maintien de la tranquillité. En conséquence on arrête que douze hommes de garde seront établis sur une brèche derrière le Doyenné, laquelle avait été, l'hiver précédent, occasionnée par la chute d'un pan de mur.

Même année : 30 auguste. Fumichon fait arrêter les protestans, auxquels il ordonne de venir se présenter à lui sur peine de la vie.

Même année : 1er septembre. Les protestans ayant été mis en arrestation, on excepte de cette mesure Robert de La Couyère et ses fils, eu égard à sa qualité de chirurgien (102).

Même année : 6 septembre. Publication de la déclaration du roi, en date du 28 auguste, relative au massacre de la Saint-Barthelemi et au maintien des édits de pacification.

« ce qui est ainsi advenu, a été par son exprès commandement».....

(101) Carrouges, ainsi que les officiers municipaux surtout et le capitaine Fumichon, contribua beaucoup à préserver la ville de Lisieux de la répétition qui aurait pu s'y faire des scènes épouvantables de Paris et de beaucoup d'autres villes. Il fut moins heureux à Rouen, où il empêcha d'abord et assez long-tems le carnage : mais, le 16 septembre, après vingt-deux jours de calme et de réflexion, les catholiques eurent la férocité d'égorger, avec les circonstances les plus atroces, environ six cents protestans.

(102) C'est ainsi qu'à Paris, le roi fit excepter du massacre le savant médecin Ambroise Paré.

Même année : 25 septembre. Carrouges écrit qu'il faut réduire les postes de chacune des portes de la ville de vingt-quatre hommes à huit, d'après la demande des officiers municipaux.

Même année : 20 novembre. Les officiers municipaux défendent de porter des armes, et de sortir le soir sans lumière, de crainte de troubles et d'émeutes.

Même année : 27 novembre. D'après une lettre de Carrouges, « pour éviter tous troubles et sédi-
« tions, ceux de la nouvelle opinion ne seront
« reçus à la garde des portes de la ville : à leurs
« dépens y seront employés des catholiques ».

Il est un fait qui procure trop d'honneur à la ville de Lisieux pour que nous n'en recherchions pas les auteurs avec tout le soin et l'impartialité qui doivent diriger les amis de la vérité et les écrivains jaloux de rendre justice : ce sont les événemens qui se passèrent à Lisieux à l'époque de la Saint-Barthelemi. Nous ne nous dissimulons pas que nous avons à combattre une prévention depuis long-tems enracinée et par conséquent d'autant plus redoutable : mais la sincérité qui préside à notre examen, les soins attentifs et patiens que nous avons mis à rechercher et à constater la vérité, la bonne foi et la franchise de nos intentions, et cette impartialité qui fait notre

règle comme celle de tout honnête homme, seront les garans de notre exactitude ainsi que de notre désir de fixer enfin, sur ce point historique assez important, les idées et l'opinion des personnes éclairées, des hommes judicieux et de quiconque préfère l'exactitude du vrai aux mensonges et aux assertions légères ou vagues que l'histoire offre trop souvent à la crédulité.

Nous serons obligés d'entrer dans quelques détails nécessaires pour vérifier si, comme on l'a dit, l'évêque Jean Le Hennuyer a sauvé à Lisieux les protestans du massacre auxquels ils étaient exposés, à l'époque de la Saint-Barthelemi.

Nous prouverons qu'il est faux, de toute fausseté, que ce prélat, constamment l'ennemi des réformés, soit devenu tout à coup leur protecteur, et que c'est à l'humanité des administrateurs et du gouverneur de la ville qu'ils durent leur salut. Comme le sujet le mérite et que nous devons entrer dans quelques développemens pour refuter ses apologistes, nous renvoyons à la fin de notre Histoire, dans ses Appendices, la dissertation sur les événemens et les effets de la Saint-Barthelemi à Lisieux.

1573 : 24 mars. On reçoit à l'hôtel-de-ville une lettre de Carrouges datée de la veille qui annonce que le comte de Mont-Gomeri est en mer

avec soixante ou quatre-vingts vaisseaux qui pourraient débarquer sur les côtes de Normandie. Mont-Gomeri, qui à la tête de la noblesse protestante de Normandie s'était distingué, le 13 mars 1569, à la bataille de Jarnac, était trop en évidence pour n'être pas massacré à la Saint-Barthelemi : mais heureusement pour lui il était logé au faubourg Saint-Germain, et il eut le tems de s'échapper avant que les assassins y eussent pénétré. Il passa en Angleterre d'où il vint au secours de La Rochelle assiégée par les troupes de Charles IX.

Même année : 5 avril. Lettres du roi datées de Fontainebleau qui fixent la contribution de Lisieux à deux mille livres, celle de Bernai à cinq cents livres, et celle d'Orbec à quatre cents livres.

1574. Le navigateur Bossard, né dans le Pays-d'Auge, publie son Art de découvrir les longitudes.

Même année. Mont-Gomeri descendu en France y avait recommencé la guerre : il s'était renfermé dans Saint-Lo avec une garnison de deux mille hommes. Lorges, fils de Mont-Gomeri, et Quitry étaient dans Carentan. Matignon, avec Fervaques, l'un de ses maréchaux de camp, mit le siége devant Saint-Lo. Mont-Gomeri se sauva à Domfront où, après quelques jours de siége, il fut pris le 26 mai, et conduit à Paris où il fut condamné à mort, et exécuté le 26 juin 1574.

1576. Fervaques, quoique catholique, était lié avec le roi de Navarre qui depuis fut Henri IV. Il s'était fâché contre la cour qui lui avait retiré le commandement de Lisieux. Il engagea Henri à quitter Paris, et il offrit de l'accompagner partout. Ils partirent pour la Normandie. Je vais à cet effet rectifier deux faits altérés par De Thou et par L'Estoille. Ce fut au commencement de février (103) que le roi de Navarre vint en Normandie s'unir à quelques protestans échappés au massacre de la Saint-Barthelemi. Il fit une fausse marche pour tromper ses ennemis et, avec une trentaine de personnes dévouées, il se rendit à Alençon (104) et non pas à Vendôme comme on l'a imprimé. Du Plessis Mornay, qui était fort instruit de tout ce qui concernait ce voyage, dit positivement que le roi de Navarre ne se rendit point à Vendôme. Parmi ceux qui accompagnaient Henri,

(103) Je trouve la preuve de cette date dans la lettre inédite que je vais copier ici, et qui se trouve en original dans le Chartrier de feu M. de Plainville, mon oncle, à l'un des ancêtres duquel elle fut adressée par Henri IV : « 15 février 1576. M. d'Assy, incontinant que j'ay « esté arivé en ce lieu d'Alençon, je vous en ay bien voullu advertir, et « vous prier que incontinant la présente reçue vous montez à cheval « avec le plus grand nombre de vos amys, et faictes conduire aultant « de soldats à pied qu'en pourrez recouvrer, pour me venir trouver, « n'estant la présente pour aultre effaict, me recommandant à vos « bonnes grâces, et prie Dieu, M. D'Assy, vous avoir en sa garde. Votre « bien bon amy. HENRY. »

(104) De Thou, etc.

on remarquait d'Aubigné, aïeul de Madame de Maintenon, Beaumanoir-Lavardin et Fervaques, qui tous deux devinrent maréchaux de France. Ce fut aussi à Alençon, quoique L'Estoille place le lieu de la scène à Niort, que s'opéra le retour de Henri à l'église protestante, à laquelle il avait été forcé de renoncer dans l'affreuse nuit de la Saint-Barthelemi. Sur ce fait nous avons l'assertion bien positive de Du Plessis Mornay (105), et celle d'Élie Bénoît, qui a d'autant plus de poids qu'il fut à Alençon pendant plus de vingt ans ministre protestant, et que son Histoire de l'Édit de Nantes (106) est en général remarquable par l'exactitude et la bonne foi. On excusera cette petite digression qui a pour objet de rectifier des faits altérés par nos meilleurs historiens et relatifs à l'un des meilleurs princes qui aient honoré le trône et l'humanité.

Même année. Fervaques, naturellement inconstant, et jaloux de la prédilection du roi de Navarre pour quelques seigneurs protestans, le quitte brusquement, et revient à la cour où Henri III lui pardonne sa défection en faveur de ses services.

Même année : mai. La mémoire du comte de Mont-Gomeri, dégradé de sa noblesse lors de son

(105) Mém. p. 464.

(106) Hist. de l'Edit de Nantes (Delft, 1693 5 vol. in-4) T. 1. p. 44.

jugement de mort en juin 1574, est réhabilitée.

1577. Le prince de Condé confie au jeune Mont-Gomeri, fils du précédent, le gouvernement de Brouage.

1578 : 12 mars. Mort de Jean Le Hennuyer qui a pour successeur Denis Rouxel, le 18 juin suivant.

Vers 1580. Mort, à Caen, de Le Monnier de L'Esnauderie.

1581. Fervaques et le comte de Mont-Gomeri sont dans l'armée qui accompagne en Flandre le duc d'Alençon.

Même année : avril. L'évêque de Lisieux assiste au concile provincial de Rouen, le dernier et le plus étendu de tous ceux qui se sont tenus en Normandie. Ce concile, entre autres canons, exhorte les évêques à examiner les livres et les cérémonies des églises de leurs diocèses, afin de s'assurer s'il ne s'y trouve rien de contraire aux véritables vies des saints, aux bonnes mœurs etc., ce qui prêtait beaucoup à rire aux indévots; il recommande aux ecclésiastiques de vivre d'une manière irréprochable, ce qui n'avait guère lieu alors; il ordonne d'arrêter les moines qui, trop souvent, sous prétexte d'aller prêcher, se permettaient de courir le monde en vivant d'une manière très suspecte.

Même année : 2 mai. D'Arces, baron de Livarot, l'un des infâmes mignons de Henri III, (déjà blessé le 27 avril 1578 dans un duel contre Quêlus, son compagnon de débauches), fut tué le 2 mai 1581, dans un autre duel, par le marquis de Pienne-Maignelais. C'est mal à propos que L'Estoille écrit Lyverdot au lieu de Livarot.

Vers la même année. Naissance du père Zacharie de Lisieux.

1582. Conformément à la réforme du calendrier on anticipe à Rome de dix jours sur le mois d'octobre : le 5 on compte 15. En France, ce fut seulement au mois de décembre, dans lequel 15 fut compté 25, que l'on suivit cette réforme qui ne fut adoptée par les protestans, en Allemagne qu'en 1700, et en Angleterre qu'en 1752. La Russie seule tient encore à l'ancienne computation.

1583 : 16 mars. Mort, au château des Loges, de l'évêque Jean de Vassé, successeur de Denis Rouxel en 1580.

Même année : septembre. Maladies épidémiques qui duraient encore en 1584 avec une grande fureur.

Un arrêt du Conseil d'État, daté du 14 juin 1584, autorisa la ville à prendre « sur les deniers de son octroi, jusqu'à la somme de quatre cents

écus, pour aider à édifier un lieu propre à retirer les malades, et cent écus pour l'entretènement de barbiers-apothicaires etc. ».

1585. L'Édit du mois de mai (qui accorde aux protestans l'exercice public de leur culte, légitime les mariages qui avaient eu lieu des prêtres et des moines ainsi que la naissance de leurs enfans, et admet, dans les huit parlemens du royaume, des chambres, mi-parties de protestans) indispose et même aigrit les plus violens des ligueurs. Ainsi cet édit, dont l'objet était de rétablir enfin la paix, qui eût été si utile aux deux partis, ne fit malheureusement qu'accroître l'obstination et la fureur des factieux qui égaraient les catholiques.

Les villes de Lisieux, de Honfleur et de Pont-Audemer se déclarent en faveur du parti de la Ligue.

Publication des lettres de l'évêque Arnulphe (soixante-onze lettres et quelques poësies, tout en latin). 1 vol. in-8°.

1586 : 17 novembre. Requête en dégrèvement de deux tiers d'impôts à cause des maladies épidémiques qui depuis plus de deux ans ravagent la ville de Lisieux.

1587 : 15 décembre. Naissance de Le Paulmier de Grenteménil.

1589. Par lettres-patentes de Blois en février, Henri III transfère de Rouen à Caen le parlement qui dans cette nouvelle résidence tint sa première séance le lundi 26 juin : l'expédition originale de ces lettres avait été interceptée par Viart, procureur du roi à Beaumont-le-Roger.

Même année : avril. Henri III régnait encore : il ne fut assassiné que le 1er auguste par le jacobin Jacques Clément. Son autorité était méconnue, et sa personne méprisée ; tout l'état était en dissolution. Il se forma alors dans le territoire lexovien des bandes de paysans armés que le pillage des gens de guerre et des huissiers des tailles avait soulevés au nombre de dix à douze mille. Ils avaient à leur tête plus de deux cents gentilshommes et même quelques ecclésiastiques. On les appela les Gautiers, parce que les premiers rassemblemens armés eurent lieu à La Chapelle-Gautier, près d'Orbec. Le comte de Brissac essaya de les réunir à ses ligueurs : il avait été établi gouverneur de Falaise par le duc de Maïenne, et il sentait la faiblesse de ses moyens. « Il leur fit entendre, dit Masseville, que leurs « maux ne venaient que des gens du roi, et qu'en « s'attachant à la Ligue, ils se délivreraient des « impositions et défendraient en même tems la « foi catholique ». Ces belles promesses les sé-

duisirent, et il en enrôla quatre ou cinq mille, parmi lesquels il y avait des chanoines, des prêtres, des moines et des gens de tous états, et même le baron d'Échaufour et le seigneur de La Chapelle-Gautier. François de Bourbon, duc de Montpensier, gouverneur de la Normandie, se trouvait alors à Alençon (107) : il en partit le 4 avril, traversa Écouché le 5, évita Argentan qui tenait pour la Ligue ainsi que Baïeux et Lisieux, alla le 18 avril assiéger Falaise, qu'il fut obligé d'abandonner pour se porter sur les révoltés. Il courut à eux et les atteignit dans la commune de Pierrefitte-en-Cinglais, puis à Villers-Canivet qui fut emporté de vive force. Le combat fut sanglant et opiniâtre. Les rebelles furent battus et perdirent environ deux mille hommes. Il en restait environ douze cents qui furent battus et pris à Commeaux. Brissac se retira dans Falaise. Le duc de Montpensier poursuivit les débris des Gautiers dans leurs principales retraites, à Vimoutier, à La Chapelle-Gautier et à Bernai. Vimoutier tint quelques instans : mille Gautiers y

(107) Le comte de Mont-Gomeri avait le commandement de l'arrière-garde de l'armée du duc de Montpensier, qui fut assemblée à Caen pour soumettre les places qui étaient du parti de la Ligue. On remarquait dans ce corps Pierre de Harcourt, baron de Beuvron. Mont-Gomeri quitta, bientôt après, cette armée pour aller défendre les terres qu'il avait dans le Cotentin.

périrent; le reste se dispersa et retourna à ses occupations. Il fallut à Bernai en venir à un siége régulier : on battit la ville avec de la grosse artillerie; on livra deux assauts dont le dernier dura quatre heures avec une grande opiniâtreté. Toutefois la ville fut forcée par de Bacqueville et de Grimouville; elle eut beaucoup à souffrir : le carnage fut affreux; les flammes dévorèrent une partie des maisons. Ces événemens décidèrent ce qui restait de Gautiers dans La Chapelle-Gautier à se soumettre. Ainsi, grâce à l'activité et à la rigueur du duc de Montpensier, fut étouffée une révolte qui pouvait s'étendre et se propager et par conséquent ajouter beaucoup aux calamités du tems.

1589. Le massacre de la Saint-Barthelemi, quoiqu'ayant égorgé cent mille protestans (108), n'avait pu exterminer un parti qui comptait dans son sein plusieurs millions de Français et la plupart des hommes distingués de la nation. On avait été forcé de leur accorder l'édit de pacification de mai 1576, avec l'intention de le violer le plus souvent qu'il serait possible jusqu'à ce qu'on le remplaçât par les voies de rigueur si famillières à

(108) Suivant l'archevêque Hardouin de Péréfixe (Histoire de Henri IV), Croiset, dont le fils étai tcordelier, passait pour avoir, de sa propre main, égorgé 400 protestans à la Saint-Barthelemi.

leurs persécuteurs. Cette même année les Guise, sous prétexte de protéger le catholicisme, mais dans la vue d'écarter du trône le meilleur des princes qui ait porté le sceptre de France, avaient organisé cette union fanatique qu'ils appelèrent la Sainte-Ligue. Henri III, qui eut la faiblesse de s'en déclarer le chef, n'en fut pas moins assassiné par le jacobin Jacques Clément le 1er auguste 1589. Le 14 juin précédent, le conseil de la Sainte-Union à Lisieux tint une séance au palais de l'évêque Anne d'Escars qui y assista ainsi que le capitaine-gouverneur de la ville et son lieutenant, trois des chanoines, le corps municipal et plusieurs personnes notables. D'après une délibération il fut arrêté que les habitans entretiendraient, aux frais et pour la défense de la ville, quatre compagnies d'infanterie. Ainsi Lisieux qui, comme un grand nombre d'autres cités, fesait partie de la Ligue, y resta attaché jusqu'à ce que Henri IV vint l'assiéger. Gui de Longchamp alla même combattre pour elle à la bataille d'Ivri, où il fut fait prisonnier.

Même année. L'évêque Anne d'Escars est forcé par les événemens de quitter Lisieux : il se retire au Havre.

Même année. Henri III ayant été assassiné, Henri, roi de Navarre, est reconnu roi de France,

sous le nom de Henri IV, par les protestans et les catholiques raisonnables. Les fanatiques s'y opposent; la Ligue redouble de fureur; par arrêt du 23 septembre, le parlement de Rouen enjoint de prendre les armes pour la Sainte-Union et la défense de la religion catholique, déclarant criminels de Lèse-Majesté divine et humaine ceux qui ne s'en acquitteraient pas.

En conséquence, Lisieux et Honfleur manifestent de nouveau leur zèle pour la Ligue. Pont-Audemer est forcé de prendre le même parti, ayant été réduit par le duc de Maïenne (109).

Même année : 11 octobre. Le duc de Maïenne ordonne le remboursement de trois cents écus qui avaient été livrés par le receveur du grenier à sel de Lisieux. Il paraît qu'indépendamment de cette somme, les habitans de Lisieux avaient encore fourni à la Ligue quatorze cent soixante et un écus.

Même année : fin de décembre. Henri IV prend Honfleur, Touques, Pont-Audemer et Pont-l'Évêque, suivant plusieurs historiens (110).

(109) Charles de Lorraine, duc de Maïenne, fut déclaré chef de la Ligue après la mort du duc de Guise, son frère. Il prenait le titre de lieutenant-général de l'état royal et couronne de France.

(110) C'est à tort que De Thou et Davila fixent la prise de Lisieux, de Pont-Audemer et de Pont-l'Evêque, à la fin de 1589. Matthieu, d'Aubigné, Legairn et Mézerai la placent au commencement de 1590, et ils ont raison.

1590 : janvier. Ce fut dans ce même mois que Pont-l'Évêque se rendit au roi. Silly lui remit Pont-Audemer le 19. Ce fut seulement le 21, s'il faut s'en rapporter à la Chronologie Novenaire de Palma Cayet. Le gouverneur avait avec lui quatre cents soldats. De Pont-Audemer, le roi se rendit devant Honfleur où commandait le chevalier de Grillon, qui, au bout de sept jours, voyant battre vigoureusement la place, traita avec le roi qui accorda que « si dans quatre jours elle n'était pas secourue par le duc de Maïenne, ou par le duc de Nemours qui se prétendait gouverneur de la province pour la Ligue, il ouvrirait sa porte aux troupes royales ». Nul secours n'étant venu, Grillon remit Honfleur au duc de Montpensier. Grillon tarda peu à surprendre cette ville : ce fut à la fin de février. Le 18, Henri était déjà devant Lisieux dont Longchamp de Fumichon était toujours gouverneur. Dès le 8 janvier, Henri IV écrivait de Falaise, à Gabrielle d'Estrées, qu'il venait de prendre Seès, Argentan et Falaise où il avait « attrappé Brissac et tout ce qu'il y avait de secours pour la Normandie (111). Je pars demain, ajoute-t-il, pour aller attaquer Lysieulx, en rapprochant le duc de Maïenne qui tient as-

(111) Il avait en effet exterminé 3,000 ligueurs dans la plaine de Pierrefitte entre Argentan et Falaise.

siégé Pont-Oise ». Masseville se trompe lorsqu'il dit que Lisieux ouvrit ses portes le 15 janvier : ce fut le 22. Le roi était campé sur l'emplacement où l'on bâtit depuis le couvent des capucins. Le siége dura six ou huit jours. Suivant la Chronologie Novenaire de Palma Cayet, il y avait à Lisieux « cinq compagnies de gens de pied en « garnison et nombre de cavalerie... Ils se ren- « dirent vie et bagues sauves ». On lit dans la capitulation, entre autres articles, que ceux qui voudraient prêter serment au roi pourraient rester dans la ville, et que les partisans de la Ligue auraient huit jours pour se retirer. Fumichon se retira au château de Courtonne-la-Meurdrac. Les habitans de Lisieux furent taxés à vingt-cinq mille écus (112). Deux cent cinquante-deux des plus riches citoyens avancèrent cette somme à laquelle se borna le roi, et qu'ils furent long-tems à recouvrer. On lit, dans l'Almanach de Lisieux pour 1787, que l'évêque et le chapitre, restés fidèles au roi, furent dispensés de contribuer au paîment de cette somme. L'auteur ajoute : « La « lettre que ce prince écrivit à Jacques du Merle, « pour qu'il marchât avec sa troupe, est datée « du camp devant Lisieux, de même que l'ordre « qu'il donna pour poursuivre l'assassinat de

(112) Le 17 janvier 1590.

« Henri III (113). Peu de tems après, Henri IV, « revenant de Caen, passa par Lisieux et y fut « reçu solennellement par douze cents bour- « geois sous les armes, si brillamment vêtus « et équippés, qu'il en fut étonné surtout lorsqu'il « les vit manœuvrer ». Le 16, Henri IV écrivait en parlant de Lisieux : « J'ai pris cette place sans tirer le canon que par moquerie, où il y avait mille soldats et cent gentilshommes. C'est la plus forte que j'ai réduite à mon obéissance et la plus utile : car j'en tirerai soixante mille écus ». Suivant L'Estoille, Henri IV partit de Lisieux pour Meulan le 22 février 1590.

Prise de Touques et de Pont-l'Évêque.

Siége de Bernai par les troupes de Henri IV. La ville et l'abbaye ont beaucoup à souffrir de la fureur des flammes.

Même année : 14 mars. Fumichon est fait prisonnier à la bataille d'Ivri où il se trouve dans l'armée des ligueurs.

1591 : 24 avril. Le roi écrit au baron de Beuvron pour qu'il concoure avec le duc de Montpensier à une réunion de troupes qu'il fait à Lisieux.

Même année : fin de l'année. Mort, au château de Crèvecœur, de Claude de Sainctes, évêque d'Évreux, ligueur forcené, qui avait été, le 6 juin,

(113) Cette assertion est fort douteuse.

saisi à la prise de Louviers. Le parlement royaliste qui siégeait à Caen l'avait condamné, « non pas « à la mort qu'il méritait, mais à l'emprisonne- « ment, parceque Henri IV céda à des considé- « rations politiques en faveur du clergé (114) ».

Le 4 mars 1592 le Parlement-Ligueur de Rouen affecta cinq cents écus aux funérailles de ce prélat rebelle.

1592. L'évêque Anne d'Escars est envoyé par les ligueurs à Rome, pour empêcher la reconciliation de Henri IV avec le pape. Ce fait infirme beaucoup, pour ne pas dire davantage, les bonnes dispositions de l'évêque et de ses chanoines pour le parti de Henri IV, auquel l'Almanach de Lisieux assure qu'ils étaient restés fidèles. Au surplus, l'auteur de cet Almanach (l'abbé Rambaud) avance gratuitement plusieurs faits dont j'ai reconnu l'inexactitude. Il en est de cette assertion comme de l'héroïsme de Jean Le Hennuyer : ce sont des fraudes pieuses qu'il faut formellement réprouver, comme l'a dit très bien l'abbé Bergier.

Même année : 5 février. Mont-Gomeri et Fervaques font au service de Henri IV des prodiges de valeur, pendant le siége de Rouen, contre les troupes du duc de Parme, dans les environs d'Aumale. Ils sauvèrent le roi qui était blessé, en

(114) M. Floquet : Hist. du Parl. de Norm. Tom. III; p. 530 à 532.

soutenant pendant plus de deux heures tous les efforts de l'ennemi.

Quitry, qui tenait pour la Ligue, était dans Rouen, contre Henri IV.

Même année : juin. Mort, à Lisieux, de François de Bourbon, duc de Montpensier, gouverneur de Normandie. Ce gouvernement fut donné au prince de Dombes, son fils, qui prit alors le titre de son père.

Même année : 3 juillet. D'Hacqueville livre Pont-Audemer au duc de Maïenne, qui, une vingtaine de jours après, s'y retira momentanément ayant échoué devant Quillebeuf. Suivant L'Estoille, Pont-Audemer fut pris le 4 juillet par les ligueurs.

1593. Le gouverneur de Pont-Audemer y fait démolir, dans le faubourg Saint-Agnan, le couvent des Carmes pour empêcher l'ennemi de s'y établir. Les moines furent obligés de passer plusieurs nuits sous les halles et dans les hôpitaux de la ville.

1594. Quoique le roi eût quitté solennellement la religion protestante, et que Paris lui eût ouvert ses portes le 22 mars, Honfleur et Pont-Audemer s'obstinent encore à tenir pour le parti de la Ligue. Grillon commandait toujours à Honfleur (115) et Villars à Pont-Audemer. André de

(115) Il y avait dans cette place un curé de Trouville-sur-Mer, li-

Brancas de Villars se détermina enfin à vendre, le 27 mars à son souverain légitime, sa fidélité à beaux deniers comptant (sept cent quinze mille quatre cent trente écus). De Grillon en reçut quinze mille pour la reddition de Honfleur (116). Ce fut le 26 avril 1594 que l'édit fait pour la réduction de Rouen, Pont-Audemer, etc., fut vérifié au parlement de Normandie.

1595. Le roi ayant envoyé secourir Dourlens contre les Allemands, trois cents gentilshommes de Normandie se signalèrent dans cette occasion : Saint-Denis-Mailloc-d'Argenvillers, gouverneur d'Abbeville, et Vieux-Pont-d'Hacqueville, gouverneur de Pont-Audemer, y perdirent la vie.

1596 : 16 juin. L'évêque Anne d'Escars est promu au cardinalat, à l'insu de Henri IV, qui fait confisquer ses biens par Fervaques, alors gouverneur de Lisieux.

1597 : 8 auguste. Lettre du roi qui accorde, pour le remboursement des vingt-cinq mille écus imposés sur la ville de Lisieux sept ans auparavant, recours sur les personnes qui habitaient la ville à l'époque de la taxe, quoique quelques-unes eussent changé de domicile.

gueur effréné, qui pendant le siége fut emporté d'un boulet de couleuvrine. Ce siége avait commencé le 12 avril : Honfleur ne se rendit qu'à la fin du mois

(116) Mém. du président Groulard.

1603 : septembre. Entrée de Henri IV et de Marie de Médicis à Lisieux lors de leur voyage à Caen. Le roi retira le commandement du château de Caen au baron de Crèvecœur et le donna à Bernardin Gigault-de-Bellefonds, gentilhomme ordinaire de sa chambre, aïeul du maréchal de Bellefonds.

Même année. Requête des Échevins de la ville de Lisieux à la Chambre des comptes pour avoir *récompense* d'une somme de treize cent soixante-dix-sept livres cinq sous trois deniers, que la ville avait dépensés pour l'entrée du roi et de la reine à Lisieux (Henri IV et Marie de Médicis).

1605 : novembre. Mort de Marescot, médecin de Henri IV.

1607. L'évêque d'Escars passe à l'évêché de Meaux : Rouxel de Médavi lui succède.

1608. Jean Clémence, imprimeur vis-à-vis la fontaine Saint-Pierre, place Matignon, imprime l'*Enchiridion seu Manuale Sacerdotum ad-usum ecclesiæ et diœcesis Lexoviensis, auctoritate Rouxel de Medavi confectum*. 1 vol. in-4°.

1609 : 16 juillet. Concordat entre les Jésuites de Caen et les religieux de Sainte-Barbe-en-Auge.

1610 : 15 auguste. Ordonnance du maréchal de Fervaques (datée de Farvaques), pour écarter les vagabonds, les mendians et les pestiférés. La

misère et les suites de la guerre civile avaient beaucoup multiplié les malfaiteurs qui depuis long-tems infestaient le territoire lexovien. Dès l'année 1605 les habitans de Lisieux avaient demandé avec instance la répression de ces bandits, contre lesquels le maréchal de Fervaques avait déjà rendu une ordonnance le 7 auguste.

Même année. L'évêque Rouxel de Médavi fait son entrée dans la cathédrale de Lisieux.

1613. Mort du maréchal de Fervaques, lieutenant-général de Normandie. Il avait fondé dans la même année le couvent des Capucins de Lisieux.

1614 : juin. Confirmation par Louis XIII des priviléges des évêques de Lisieux, accordés en 1449 par Charles VII, et déjà confirmés en 1487 par Charles VIII (117).

Même année. L'évêque Rouxel de Médavi est député aux États-Généraux dont l'ouverture eut lieu à Paris le 26 octobre, aux Augustins.

Même année. Fondation des Capucins à Honfleur.

1616. Ravages exercés à Lisieux par les maladies épidémiques.

1617 : 8 auguste. Mort de Rouxel de Médavi.

Même année : 11 auguste. Nomination de Guillaume Du Vair à l'évêché de Lisieux.

(117) *Gallia Christiana*, Tom XI, *Appendix*, colon 291.

Même année. Le baron de Heurtevant, accusé de sédition en voulant enrôler des soldats et surprendre des places fortes, est décapité à Paris à la Croix-du-Trahoir. Cette année vit cesser les troubles qui agitaient depuis quelque tems le royaume.

1618. Rétablissement du couvent des Carmes de Pont-Audemer.

1619 : 19 janvier. Arrêt du Conseil d'État relativement aux priviléges du capitaine de la ville. Il ordonne que les fortifications que vers 1592 on avait faites à la demande de Fervaques à la tour de Paris seront démolies ; que le capitaine de Lisieux ne pourra prendre le titre de gouverneur, et que l'évêque continuera de proposer au roi un capitaine pour commander sous son autorité.

1620 : 17 janvier. L'évêque Du Vair obtient la remise des biens de l'évêché confisqués par le maréchal de Fervaques qui avait continué de les garder jusqu'à sa mort.

Même année. De L'Aubespine, Abbé de Préaux, l'un des ambassadeurs de Louis XIII en Allemagne part de Paris avec ses collègues le 6 mai 1620.

Même année : 14 juillet. Louis XIII, voyageant en Normandie, dîne à Honfleur d'où il va coucher à Dives. Ce fut là que le comte de Sardini (118)

(118) Mercure Français de 1620.

vint présenter au roi des dépêches d'Angers qu'il ne voulut pas recevoir. Il admit des députés de la ville de Caen, où le lendemain il fit son entrée et dont le château se rendit le 17.

Vers 1620. La réforme est introduite à l'Abbaye de Saint-Léger-de-Préaux.

1621 : 3 augustc. Mort de l'évêque Guillaume Du Vair : son neveu Guillaume Aleaume lui succède, et prend possession l'année suivante.

1622. Le baron de Mailloc est tué au siége de Clarac, et le marquis de Beuvron au siége de Montpellier (119).

Même année : 22 novembre. François Morin était alors bailli vicomtal de Lisieux.

1624. L'évêque Guillaume Aleaume publie le bréviaire du diocèse.

Même année. Il règne à Lisieux une grande épidémie, qui existait encore l'année suivante. La ville avait alors une confrérie dont les membres portaient le nom de Pères-de-la-Mort.

1625 : 15 février. Réglement de l'hôtel-de-ville qui défend aux cabaretiers et aux taverniers de recevoir chez eux aucun fils de famille.

1627. Les Bénédictins de Bernai reçoivent la réforme de la congrégation de saint Maur.

(119) Bassompierre dit dans ses Mémoires, que le marquis de Beuvron était un très vaillant seigneur.

1628. Cette réforme est introduite dans l'Abbaye de Saint-Évroul.

Même année. Fondation, à Lisieux, d'une école gratuite pour l'instruction des deux sexes.

1630 : 23 novembre. Le père Ambroise de Lisieux meurt à Rome.

Même année et mois. Michel de Marillac (frère du maréchal de France, immolé au ressentiment du cardinal de Richelieu), sur-intendant des finances, victime de la Journée des Dupes, ayant été d'abord conduit prisonnier au château de Caen, fut transféré à Lisieux où il resta peu de tems. Il fut ensuite envoyé à Château-Dun où il mourut le 7 auguste 1632, sans avoir recouvré sa liberté.

1631 : 2 auguste. Mort, à Lisieux. du père Séraphin.

Même année. Publication à Rouen, en 1 vol. in f°, de l'Histoire Générale de Normandie, composée par Gabriel Dumoulin, curé de Maneval.

Même année. Établissement des Ursulines à Lisieux, fondées par le baron d'Angerville et le grand pénitencier Piperay, dans la rue du Bouteiller.

Suivant d'autres. cette fondation aurait eu lieu dès 1628. C'est leur maison qui, aujourd'hui, est occupée par le petit séminaire.

1634 : auguste. Mort de Guillaume Aleaume. Il a pour successeur Philippe Cospéan, en mars 1635.

Même année. La réforme est introduite à l'Abbaye de Mont-Dée.

1635. La ville de Lisieux est affligée de ces maladies épidémiques que l'on appelait alors la peste.

1636. Les sieurs de Vieux-Pont et de Neuville se distinguent en Italie, et le sieur de Folleville en Allemagne.

1637. Il est encore question de la peste à Lisieux.

Même année : 5 septembre. Naissance de Léonor II de Matignon qui fut évêque de Lisieux en 1677.

1638 : 18 septembre. Premier établissement des Bénédictines à Pont-l'Évêque, d'où elles furent transférées à Caen le 20 janvier 1643.

1641. Les Carmélites s'établissent à Pont-Audemer.

1642. Rétablissement des Carmes à Pont-Audemer.

1643. Claude Hémeré publie l'Histoire de la ville de Saint-Quentin (*Augusta Viromanduorum vindicata,* 1 vol. in-4°), dans laquelle il est question (p. 347), pour la première fois, de la pré-

tendue belle action de l'évêque Jean Le Hennuyer à l'égard des protestans de Lisieux, assertion évidemment erronnée répétée tant de fois sans examen.

Même année : 11 mars. L'évêque Philippe Cospéan autorise les chanoines réguliers de sainte Geneviève à prendre possession du prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge.

1644 : 25 juillet. Fondation des Dominicaines à Pont-l'Évêque.

1645. La réforme est introduite à l'Abbaye du Val-Richer.

1646. Fondation des Capucins à Orbec.

Même année : Novembre. Camus, évêque de Bellei, se trouve à Lisieux, d'où il écrit de la part de Cospéan à Antoine Hallé, poëte latin, à Caen.

Même année : mai. Mort de Cospéan.

Même année. Léonor Ier de Matignon passe de l'évêché de Coutances à celui de Lisieux. Il était fils de Charles de Matignon et par conséquent petit-fils du maréchal de Matignon, sauveur des protestans à Alençon et à Saint-Lo.

1649 : 20 mars. Naissance de Louis Boivin à Montreuil-l'Argilé.

Même année. Le comte de Harcourt s'assure de Pont-Audemer pour prévenir le duc de Longueville qui assemblait à Rouen des troupes pour s'en emparer.

1650. Des députés de Pont-Audemer présentent au roi leurs assurances de fidélité et de service.

Même année. L'équipée étourdie et ridicule de la Fronde, qui répandit quelques alarmes à la cour et un peu de perturbation dans le royaume, se fit remarquer en Normandie par plusieurs soulèvemens de peu d'effet comme de peu de durée. Le comte de Harcourt vint échouer devant Lisieux, que César d'Oraison, marquis de Livarot, commandant pour le roi dans la ville, voulait lui livrer, mais qui resta attachée à la Fronde « grâce aux menées de Matignon, son évêque, zélé frondeur qui lui en fit fermer les portes (120) ».

Même année. « Le duc de Harcourt, gouverneur « de la province, voulut faire un coup d'au- « torité, en donnant ordre à un de ses gardes de « mettre hors des prisons de Pont-l'Évêque un « soldat qui y était détenu pour crime, et d'en- « joindre au lieutenant-général de lui remettre « le procès. Le Guerchois, avocat-général, en « porta ses plaintes à l'audience du parlement, « où l'on rendit un arrêt par lequel on défendit « au lieutenant-général de se dessaisir du procès « et au geolier de relâcher le prisonnier. Le duc « de Harcourt, qui sentait la justice de ce juge-

(120) M. Floquet. Hist. du Parl. de Norm. Tom V; p. 308.

« ment, ne changea rien pour cela des manières « qu'il avait eues pour la compagnie et vint « prendre congé d'elle avec mille protestations « de services (121) ».

Même année. L'Abbaye de Préaux reçoit la réforme.

Même année : 24 octobre. Léonor Ier de Matignon fait bâtir à Livarot le couvent des Bénédictines.

Même année. Les Pénitens de Bernai reçoivent la réforme du Tiers-Ordre.

1651. Les maladies épidémiques connues alors sous le nom de peste ravagent, comme l'année précédente, et plus désastreuses qu'en 1635 et 1637, la ville de Lisieux et ses environs, ainsi qu'Orbec, Bernai, Montreuil-l'Argilé, Honfleur... Marin Hamel qui en parle, désigne mal à propos Montreuil-l'Argilé sous le nom de Montreuil-l'Engelé.

Même année. Le sieur de Folleville se signale dans les troupes du roi.

Même année : 4 février. Arrêt qui autorise à l'hôtel-de-ville de Lisieux, tous les quinze jours, le mardi, une assemblée du bailli, des officiers de la haute-justice, de deux chanoines, de deux échevins et de deux notables, pour vérifier le prix du blé etc.

(121) Ann. du Parl. de Norm. Mss.

1653. Jean Baril, de Saint-Pierre-sur-Dive, publie un Traité de la physiologie et de la pathologie de l'homme.

Même année. Le premier Livarot qui ait commandé à Lisieux s'appelait César d'Oraison, marquis de Livarot : ce fut en 1653. Il n'était donc pas pourvu de ce commandement lors de la Saint-Barthelemi, comme il a plu à M. Guilmethe de l'imprimer hardiment. C'est tout simplement un anachronisme de quatre-vingts ans! mais ce *compilateur* aventureux en avait besoin pour injurier. Le second Livarot, Jean d'Oraison, fils du précédent, ne commanda à Lisieux qu'en 1673.

Même année. Léonor Ier de Matignon commence la construction du grand Séminaire, rue du Bouteiller. Il appèle au collége de Lisieux les Eudistes que Jean Eudes, frère de l'historien Mezerai, avait fondés à Caen, et qui dirigèrent la plupart des colléges de la Normandie et de la Bretagne depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'en 1791.

1655 : 18 mai. Léonor Ier de Matignon obtient de nouvelles lettres-patentes pour la restitution des biens de l'évêché.

Vers la même année. Naissance de Henri Morin, à Saint-Pierre-sur-Dive.

1656. Le cardinal Mazarin obtient en commande l'Abbaye de Préaux.

1657 : 27 avril. Mort, à Paris, du père Oronce.

Même année. Le marquis d'Échaufour est tué dans la guerre de Flandre.

1658. Le comte de Mont-Gomeri et son régiment, ainsi que le marquis de Folleville, se signalent dans la guerre de Flandre. Pierre Jallot de Néville, fils unique du seigneur de Gonneville, est tué au siége de Gravelines.

Même année. Mort, à Caen, du Musicien Le Vavasseur, de Bernai.

Même année. Marin Hamel fait imprimer son Discours sur la Peste.

1660. Mort de Dumoulin, curé de Maneval.

Même année. Le prieuré de Beaumont-en-Auge reçoit la réforme de la congrégation de Saint-Maur. En 1663, suivant Masseville.

1661. L'évêque Léonor Ier de Matignon est nommé commandeur des ordres du roi (l'ordre du Saint-Esprit).

Même année : 10 novembre. Mort, à Évreux, du père Zacharie.

1662. Le Cordier publie, à Paris, un poëme intitulé : Le Pont-l'Évêque.

1663 : 28 mars. Naissance de Boivin de Villeneuve à Montreuil-l'Argilé. Ce Boivin était frère de Louis Boivin dont nous avons parlé plus haut, année 1649, page 206.

1666 : 3 auguste. Naissance, près de Bernai, du père Massuet.

Même année. Introduction de la réforme à l'Abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive.

Même année. Dernière réunion des États de la province de Normandie, par l'effet de la volonté arbitraire de Louis XIV, ce roi despote qui disait : « l'État, c'est moi » ; qui approche du trône l'adultère et la bâtardise ; qui eut la barbarie de révoquer l'édit de Nantes et de persécuter horriblement les protestans ; qui expia, au milieu des calamités et de l'humiliation de la France, un règne d'orgueil et d'oppression, et que Montesquieu (122) a proclamé : « libéral avec ses courtisans, avide avec ses peuples, n'ayant que l'air d'un grand roi, dur dans ses conseils, enfant dans celui de conscience ». Ainsi, à dater de 1666, la Normandie ne put défendre ses droits ni faire entendre ses réclamations. Nous verrons en 1771 ces droits fortement proclamés et réclamés dans une foule d'écrits plus ou moins énergiques et puissans.

1667. Le comte de Gacé (Charles de Matignon) est blessé près du canal de Bruges dans un combat où se distingue aussi le marquis de Beuvron (123).

(122) Œuvres Posthumes : Pensées Diverses.

(123) Charles de Matignon, comte de Gacé etc. était petit fils du

1670 : 1er octobre. Mort de Le Paulmier de Grenteménil.

Vers la même année. Mort de Pierre Vattier.

1671. Établissement des Ursulines à Pont-Audemer, par les soins de l'évêque Léonor Ier de Matignon. Suivant d'autres, en 1665.

Même année. Mort du père Pierre David, de Pont-Audemer.

1673. La Chambre du conseil de Lisieux rend, les 5 et 8 janvier, 11 mars et 5 auguste, des sentences portant réglement pour le nettoîment des rues de la ville.

Même année. Le comte de Gacé se distingue au siége de Maestricht.

1674 : 11 auguste. Le comte de Gacé, colonel du régiment de Vermendois, est tué à la bataille de Senef, gagnée par les Français.

Même année : même jour. Sentence de la Chambre du conseil de Lisieux pour prévenir les incendies.

Même année : 30 novembre. La foudre atteint et consume l'église de l'Abbaye de Cormeilles.

1676. Léonor II de Matignon est nommé évêque de Lisieux.

maréchal de Matignon mort le 27 juillet 1597. La postérité des Matignon subsiste dans les princes de Monaco, ducs de Valentinois, comtes de Torigni. Une autre branche, également descendante du maréchal, a fini dans le marquis de Matignon-Gacé, mort à Naples vers 1780.

1677 : 9 février. Sentence du bailli de Lisieux portant réglement pour les moulins à tan.

1678. Le marquis François de Harcourt obtient la survivance de la place de lieutenant-général de Haute-Normandie, après le marquis de Beuvron, son père.

1679. Le sieur de Brèvedent continue, comme l'année précédente, de se distinguer sur mer contre les armateurs de la Hollande.

Même année. L'évêque Léonor II de Matignon fait démolir la portion des murailles de la ville, vers le nord, le long des jardins de l'évêché; on se borne à abaisser la portion de celles où se trouve la Lanterne. Trois ou quatre tours furent comprises dans cette démolition qui se termina près de la porte de la Chaussée. Par suite de ce dégagement nécessaire à l'agrément du palais épiscopal et de ses beaux jardins, on coupa tous les arbres qui existaient dans les prairies jusqu'au pont de la Prée, sur les terrains appartenant à l'évêché.

Même année. Le Marcant publie, à Caen, l'Encyclopédie Sainte de la Foi.

1680 : 14 février. Mort de l'évêque Léonor Ier de Matignon. Son neveu Léonor II de Matignon lui avait succédé en 1676.

Même année : 16 mars. Après divers enléve-

mens des canons qui composaient l'artillerie de la ville, telle que nous l'avons fait connaître en 1492 et en 1567, six pièces qui restaient encore furent conduites les unes à Caen et les autres à Maestricht.

1681. Le temple des protestans de Honfleur est rasé, avant la publication de l'édit de 1685 qui révoquait celui de Nantes, monument de la sagesse et de la tolérance de Henri IV.

1682. Mort de Henri de Matignon, comte de Gacé, lieutenant-général de Normandie.

1683 : 25 juin. Affreux ouragan, foudre, grêle énorme, vent épouvantable, qui ravagent le territoire lexovien et s'étendent au delà. On évalue à deux millions les dommages survenus à Rouen. Puis, le 15 décembre, commencement d'un hiver très rigoureux qui ne finit que vers la mi-mars.

Même année. Fondation à Lisieux d'une nouvelle école gratuite pour l'instruction des deux sexes.

1684. On commence à bâtir l'église de l'Abbaye-aux-Dames, (aujourd'hui église de Saint-Désir).

1684. Le comte de Gacé, Jacques de Matignon, fils de Henri, se signale au siége de Luxembourg.

Même année : novembre. Naissance de Henri-Ignace de Brancas.

1685. Constructions nouvelles au Séminaire épiscopal de Lisieux.

1687. La ville de Lisieux se distingue dans les réjouissances publiques qui eurent lieu à l'occasion de la guérison du roi.

Même année : 2 septembre. Aveu par dénombrement rendu par l'évêque Léonor II de Matignon, qui porte au roi « l'hommage des droits « dont il jouit dans la ville et banlieue de Lisieux, « consistant en la haute, basse et moyenne jus- « tice et police ».

1689 : 1er janvier. François de Harcourt, marquis de Beuvron, lieutenant-général de la Haute-Normandie, et Jacques de Matignon, comte de Gacé, lieutenant-général de la Basse-Normandie, reçoivent les ordres du roi.

Même année. Le docteur Lange, médecin à Lisieux, publie, à Paris, un Traité des Vapeurs.

1690. : 1er juillet. Le comte de Gacé se signale à la tête de l'infanterie, à la bataille de Fleurus, gagnée par le duc de Luxembourg.

Même année : 18 auguste. Le comte de Mont-Gomeri et le marquis de Folleville se distinguent à la bataille de Staffarde gagnée par Catinat.

1691. Le marquis de Folleville continue de se distinguer en Piémont.

1692. Le maréchal de Lorges (Mont-Gomeri)

bat le prince de Virtemberg, le fait prisonnier, et prend Phorsheim.

Même année. Le comte de Gacé et le marquis de Nonant se signalent à la prise de Namur.

1693. Le comte de Gacé et le marquis de Nonant sont faits lieutenans-généraux.

Même année : 14 octobre, Le marquis de Valsemé est blessé à la bataille de Marsaille gagnée par Catinat.

Même année. La disette produisit à Lisieux des effets si désastreux, qu'il y mourut plus de trois mille personnes. Dans certains jours on inhumait jusqu'à vingt cadavres dans la même fosse, et, comme on sait, les cimetières alors étaient au pied des églises Saint-Germain, Saint-Jacques et Saint-Désir. L'évêque (Léonor II de Matignon) et son chapitre se distinguèrent par leurs libéralités.

1694 : 29 juin. Le sieur de Bonneville se distingue au Texel où Jean Bart défait la flotte Hollandaise.

1695. Le comte de Gacé se signale en Flandre, et le comte de Mont-Gomeri en Allemagne.

Même année. Le chevalier de Mont-Gomeri est nommé capitaine de frégate.

Même année. L'abbé Le Bourg de Monmorel, né à Pont-Audemer, publie ses Homélies en dix volumes in-12.

Même année : 20 septembre. Ordonnance du bailli de Lisieux, pour la vente et l'exposition des frocs à la halle.

1697. Reconstruction du palais épiscopal et embellissement des jardins de l'évêché.

1698. Mort, en Ethiopie, du jésuite missionnaire Charles-Xavier de Brèvedent.

1699. Etienne Saché fait imprimer à Lisieux son Traité des tons de l'église romaine.

Vers 1700. L'évêque Léonor II de Matignon fait terminer la reconstruction de l'évêché et réparer la cathédrale.

1701. Saché publie à Lisieux un Traité latin des accens grecs.

1702. Le marquis de Valsemé est nommé maréchal de camp.

Même année : 15 novembre. Naissance, à Pont-Audemer, du père Duparc-Le-Noir.

1703 : 11 novembre. Naissance de Caritat de Condorcet.

1704 : 6 juillet. Le comte de Gacé, commandant d'Anvers, empêche le gouverneur de Hui de surprendre les lignes de Waseiges.

Même année : Fondation du petit Séminaire par l'évêque Léonor II de Matignon.

Même année : Le marquis de Valsemé est nommé lieutenant-général, et commandeur de l'ordre de Saint-Louis.

Même année : Publication par Léonor II de Matignon d'une nouvelle édition du bréviaire.

1705 : 30 décembre. Ouragan désastreux qui, entre autres dégats, brisa quelques beaux vitraux des églises.

1706. On voit par un *Édit du roi*, en 1706, sous la date du mois de juillet (sans désignation de jour, et *portant création de huit archers en la maréchaussée de Saint-Silvin, pour résider à Falaise*), qu'il n'y avait point alors de maréchaussées établies dans les élections de Lisieux, de Bernai etc.

1707 : 21 juin. Naissance, à Bernai, de Hervieu de La Boissière.

Même année : 17 novembre. Mort de François-Placide Baudry de Piencourt, évêque de Mende vers 1680.

1708. Mort du maréchal de Matignon, comte de Gacé.

1709. Le comte de Matignon-Gacé, gouverneur du Pays-d'Aunis, est nommé maréchal de France.

Même année. Quoique le thermomètre ne descendît qu'à seize degrés et demi de Réaumur, cet hiver qui commença le 5 janvier fut de tous ceux dont on a gardé la mémoire le plus désastreux, parcequ'il commença brusquement à la suite de

pluies considérables. Dans les lieux que la neige ne couvrit pas assez, parceque les vents l'emportaient dans les bas-fonds, et qu'il survint un dégel momentané, les blés gelèrent et furent perdus. Les arbres fruitiers périrent en grande partie. Toutes communications cessèrent; les voyageurs tombaient morts de froid sur les routes. On signala le 2 février comme le jour le plus rigoureux. Le prix du cidre s'éleva jusqu'à trente-cinq centimes le litre dans les auberges; le pain de froment fut hors de prix. Aussi par l'effet de la famine et des mauvais alimens, la mortalité sévit avec violence sur les classes indigentes. Les maladies les plus communes étaient le pourpre et les fièvres malignes. Quoique l'année 1708 eût produit une bonne récolte, on s'alarma, et l'aspect des sillons dégarnis, plus que l'état des greniers, occasionna une disette factice et une famine réelle, qui firent monter le prix du blé à soixante-dix-sept francs l'hectolitre, dans quelques localités, parce que le défaut de circulation et de commerce des céréales aggravait le mal, tandis qu'en Angleterre la même mesure ne se vendait que trente francs. Partout le peuple attroupé enlevait de vive force tous les convois qu'on destinait aux lieux qui manquaient de subsistances; il les pillait et parfois en perdait une partie. Les

cultivateurs même n'osaient apporter leurs grains dans les marchés où ils avaient à craindre d'être pillés et maltraités. A tant de calamités se joignit, dans le courant de l'été suivant, celle des émeutes et du pillage des grains dans les marchés. Au marché de Lisieux du 8 auguste, les marchands de céréales furent assaillis par des attrouppemens de femmes « qui leur lancèrent plus de cinq cents pierres (124) ».

1710. La rareté et le haut prix du cidre qui monta jusqu'à deux cents francs le tonneau de douze cents litres, détermina à établir à Lisieux deux brasseries de bierre. C'est ce que plus anciennement on appelait de la cervoise, boisson dont on fesait grand usage en Normandie.

1711 : juillet. Lettres-patentes du roi confirmant l'établissement fait par l'évêque Léonor II de Matignon, de bourses pour vingt pauvres ecclésiastiques dans les deux séminaires de Lisieux.

Même année. Synode et réglemens relatifs aux retraites ecclésiastiques, lesquels en 1774 deviennent des motifs d'une aigre et longue discussion.

1712 : 6 novembre. L'évêque Léonor II de Matignon consacre, dans la cathédrale de Lisieux,

(124) Notes de M. Dingremont, secrétaire de la Mairie de Lisieux : extraites des registres de la ville.

Louis de La Tour du Pin, évêque de Toulon.

Même année. Établissement de casernes à Lisieux.

Même année. Des Roches, l'un des curés de Lisieux, y mourut à l'âge de cent treize ans : il en avait passé quatre-vingt-onze sur la même paroisse ; il disait encore la messe peu de mois avant sa mort.

1713. Le typhus épizootique, qui fit périr en France plus de cent cinquante mille bêtes à cornes, sévit en Normandie et dans la Vallée-d'Auge. Il avait commencé en Hongrie dans le cours de 1711.

1714 : 14 juillet. Mort de l'évêque Léonor II de Matignon.

Même année : 15 auguste. Henri-Ignace de Brancas est nommé à l'évêché de Lisieux.

1716 : 19 janvier. Mort, à Paris, du Père Massuet.

Même année. La charge de lieutenant-général de la Normandie, vacante par la mort du comte de Beuvron, fils du maréchal de Harcourt, est donnée par le roi au chevalier de Harcourt (frère du défunt), quoiqu'il n'eût qu'environ seize ans : il prit la qualité de marquis de Beuvron.

1717. Les médecins extraient à Lisieux des aiguilles et des épingles du sein et des flancs d'une

jeune fille de Courson, Madelène Morin. Lange, médecin de Lisieux, avait déjà parlé d'une femme Housset, dont le mari y était savetier, laquelle avait rendu par le bas-ventre une grosse épingle. Au surplus ces accidens ne sont pas très rares. Quant à Madelène Morin, fille âgée de vingt-deux ans, très dévote et fort simple, elle accusa de l'avoir ensorcelée une de ses voisines qui fut, d'après cette imputation, arrêtée et mise dans les prisons d'Orbec avec son mari en juin 1716, et qui y était encore en septembre 1717. Madelène Morin vomissait ordinairement des chenilles et des lézards. Un chirurgien de Fervaques, nommé Du Bois, lui tira de la tête, le 10 juillet 1716, une aiguille et deux épingles ; et, douze jours après, sept épingles et une aiguille. Il continua ses opérations : le 10 septembre il tira du sein gauche six épingles, et des fausses côtes, le 28, trois épingles; puis le 3 novembre huit qui provenaient de la cuisse. Ce fut d'après le bruit que causèrent ces extractions, où il entrait peut-être beaucoup de charlatanisme, que le docteur Lange fils, et d'autres médecins de Lisieux y firent transporter la fille Morin en janvier 1717. Vers la fin du mois de mai suivant, cette fille produisit cent quinze épingles et quatre aiguilles. On trouve à ce sujet un article détaillé dans le Journal des

Matières du Tems, de septembre 1717 (125).

Même année : février. Pluies extraordinaires qui occasionnèrent beaucoup de désastres et ruinèrent les deux ponts du faubourg Saint-Désir.

Même année. Le docteur Lange fils publie, à Lisieux, l'Histoire de la fille maléficiée de Courson.

1719. Le comte de Gacé est nomme maréchal de camp.

1720 : 4 mars. Plus de deux cents malades se trouvent dans les hôpitaux de la ville.

1721. Mort du comte de Mont-Gomeri, resté seul de la branche aînée de cette illustre maison.

Même année. Mort de Le Lorrain de Valmont, auteur.

1723. L'évêque Brancas fait approuver par le roi l'établissement des Religieuses Providentes.

Même année. Publication de la traduction des Antiquités Romaines de Denis d'Halicarnasse (par l'abbé Bellanger), 2 vol in-4°.

Même année : 5 mars. Arrêt du Parlement de Rouen qui confirme le réglement du bureau de police de Lisieux, portant défense aux merciers et quincailliers d'établir des étaux ou des échoppes dans les rues et les places publiques de Lisieux, et les obligeant de s'établir sous la halle à toiles.

(125) P. 165 à 169.

Ce réglement, rendu le 28 janvier 1702, avait été renouvelé en 1714, en 1721 et en 1722.

1724 : 2 février. Jean-Baptiste de Matignon, comte de Gacé, fils du maréchal de Matignon, est nommé chevalier du Saint-Esprit.

Même année : 22 avril. Mort, à Paris, de Louis Boivin, auteur.

1725. Naissance, à Honfleur, du poëte dramatique Renout.

Même année. A partir du 3 avril jusqu'à la fin d'auguste les pluies continuelles s'opposèrent à la bonne floraison des céréales, à l'élaboration de leurs principes constituans et à leur maturité. Cette année fut d'autant plus désastreuse que la récolte de l'année précédente avait été peu productive. Aussi en 1725 le prix de la somme de blé s'éleva-t-il, à dater du mois d'avril, de vingt-cinq francs, à quatre-vingt-dix francs, et même à cent vingt francs, dans quelques marchés du voisinage, tels que ceux de Livarot et de Vimoutier. L'administration, qui prévoyait et redoutait avec raison quelques désordres et même des émeutes, fit venir vingt-cinq archers de maréchaussée, commandés par Dorival de La Tour, grand-prévôt d'Alençon, et obtint en outre une compagnie du régiment de Vendome.

Même année : mai. Claude Le Blanc, ministre

disgracié, mis d'abord à la Bastille, est envoyé en exil à Lisieux, puis rentra en faveur et mourut en 1728.

Même année. Création des greniers à sel à Lisieux et à Livarot.

1726 : 28 octobre. Mort, à Paris, de Boivin de Villeneuve, auteur.

1728 : 16 juillet. Mort, à Caen, de Henri Morin, savant ministre protestant.

1729 : 9 novembre. Naissance, à Lisieux, du baron de Ménil-Durand, savant tacticien.

1731 : auguste. Mort, à Ménil-Germain, de Jean Remond, âgé de cent sept ans, et qui n'avait jamais été malade. De deux fils qu'il avait, l'un avait soixante-dix ans et l'autre soixante-huit.

1732. Davernet, grand-vicaire de Lisieux, est nomme Abbé de Loroux, ordre de Citeaux, diocèse d'Angers.

1733. Michel Tronchay résigne son canonicat à Laval et se retire dans le diocèse de Lisieux où il mourut la même année. On lui doit l'Histoire de la vie de Le Nain-de-Tillemont, savant historien, auquel il s'était attaché dès l'âge de vingt-deux ans (126).

1734. Naissance d'Alexandre-Jacques Bessin, auteur.

(126) Nouv. Rech. sur la France. 1766. Tom. I ; p. 423.

1735 : 2 janvier. Naissance de Jules-Basile Ferron de la Ferronnays.

1741 : 15 septembre. L'évêque de Lisieux éteint la Mense prieurale de Beaumont-en-Auge et la réunit à la Mense conventuelle pour l'établissement d'un collége dans ce bourg.

1742. L'évêque Brancas fait réimprimer le Rituel du diocèse.

1743. Comme en 1713, le typhus épizootique exerce ses ravages sur les bêtes à cornes. La Vallée-d'Auge fournit son contingent à plus de trois millions qui périrent alors en Europe.

Même année : 1er octobre. Les recrudescences superstieuses reparaissent de tems en tems, même dans les siècles éclairés. En voici une preuve que j'emprunte aux notices de M. Dingremont dont nous avons parlé plus haut : « D'après une note au bas du répertoire des actes reçus par Fromage, notaire à Lisieux, *l'on remarqua au 1er octobre 1743, sur les dix heures du soir, des phénomènes en l'air, avec des figures d'hommes horribles, et qui jetaient et lançaient continuellement du feu* ». Quoique recueillie par un notaire, nous doutons que cette remarque obtienne beaucoup de confiance de nos jours. Aujourd'hui les notaires de Lisieux s'occupent à autre chose qu'à des visions cornues. M. Dingremont n'en a pas moins eu raison de recueillir cette note.

1744 : 29 mai. Érection, à Lisieux, d'une confrérie de vingt–quatre individus en l'honneur de la Trinité. Le Réglement, imprimé en l'année 1749 (in-12, 12 p.), fut rédigé par C. B. un des confrères (C. Bellière).

Même année : 17 auguste. L'Évêque Brancas anéantit la juridiction du chapitre. Il existe à ce sujet une décision des commissaires généraux du Conseil assemblés à Paris : 17 auguste 1744, et 12 mars 1745 (127).

1745 : 12 mars. Brancas porte les derniers coups à l'autorité du chapitre, de même que les papes, d'abord simples évêques de Rome, avaient anéanti la puissance épiscopale pour agrandir la leur.

Même année. Mort de Guillaume Dagoumer.

1746 : Auguste. Naissance, à Pont-l'Évêque, de l'avocat J. G. Thouret, célèbre membre de l'Assemblée Constituante.

1747 : L'évêque Brancas publie une nouvelle édition du Cérémonial du diocèse.

Même année : février. Mort de Perrette-Marie de Culan, Abbesse de Saint-Désir de Lisieux. Née en 1662, elle gouvernait l'abbaye depuis quarante ans (le 15 auguste 1707). Elle était fille du marquis de Culan qui avait été tué au combat d'Ensheim le 4 octobre 1674.

(127) *Gallia Christiana*. Tom. XI. *Appendix*, p. 323 à 326.

1748 : Naissance, à Pont-l'Évêque, du D. Thouret, frère de l'avocat.

1749 : Mort de François Bellanger, traducteur de Denis d'Halicarnasse.

1751 · L'évêque Brancas fait imprimer une nouvelle édition du Bréviaire du diocèse.

1752 : octobre. Naissance d'Élie de Beaumont, célèbre avocat, ami de Voltaire, et fondateur de la rosière de Canon-les-bonnes-Gens.

1758 : auguste. Par suite des guerres désastreuses de cette époque, le roi, par un Édit, ordonne que, pendant 6 ans à compter du 1er janvier 1759, il sera payé annuellement un don gratuit extraordinaire par les villes, faubourgs et bourgs du royaume, sans exception en faveur des ecclésiastiques, des nobles ni des communautés religieuses. Dans le territoire lexovien, les localités suivantes sont taxées ainsi qu'il suit :

Lisieux et faubourgs,	9,400 liv.
Orbec,	2,100
Fervaques,	600
Livarot,	740
Le Sap,	720.
Gacé,	500
Lieurei,	1,150
Tiberville,	280

Vimoutier,	1,600
Bernai et faubourgs,	6,000
Chambrais,	500
Saint-Pierre-sur-Dive,	1,000
Mesidon,	230
Échaufour,	720
Pont-Audemer et faubourgs,	9,400
Pont-l'Évêque,	3,100
Honfleur,	8,700
Dives,	250
Touques,	1,120
Crèvecœur,	600
Beaumont-en-Auge,	600
Cambremer,	720
Cormeille (Ste-Croix),	660

1759 : Valmont de Bomare remporte, à l'Académie de Rouen, le 3e prix de botanique.

Même année : 26 mai. Réglement du bureau de police de Lisieux pour l'alignement des maisons.

1760 : 13 mars. Mort de l'évêque Brancas. Il lègue 10,000 fr. à chacun des hospices de la ville, et 10,000 fr. aussi aux Religieuses de la Providence, etc.

Même année : 15 mars. Naissance de Grainville, à Lisieux.

1761 : 1er janvier. Condorcet est nommé évêque de Lisieux.

1762 : Le bureau de police de Lisieux fait un réglement pour le marché au fil.

1764 : Le même bureau en fait un autre pour la halle aux toiles.

Même année : Rambaud, archi-diacre de Pont-Audemer, publie le premier Almanach de Lisieux : in-12 pp., imprimé par J.-A Du Roncerey ; les quatre suivans, 1773, 1774, 1777 et 1787, sortirent des presses de F.-B. Mistral qui avait épousé la veuve de Du Roncerey, et fut jusqu'en 1790 le seul imprimeur de Lisieux.

1765 à 1770. Reconstruction du château des Loges, maison de plaisance des évêques, aux portes de la ville. Il était accompagné de jardins magnifiques à l'anglaise, ornés de statues et de fabriques de bon goût.

1767 : 12 octobre. L'évêque Condorcet supprime plusieurs fêtes.

Même année : 26 juillet. Mort de Joseph-Gaspard-Gilbert de Chabannes. évêque d'Agen, Abbé commendataire de l'abbaye du Val-Richer : âgé de 65 ans.

1768 : janvier. On remarque à Hermival, sur une terre appartenant à M. Du Bosch, un jeune pommier couvert des plus belles fleurs, quoique l'hiver sévît alors avec une grande rigueur. Ce phénomène provenait de ce que cet

arbre, déchaussé au printems de 1767, avait souffert dans ses racines qu'on n'avait recouvertes qu'au commencement de novembre. Il produisit alors la végétation qu'il n'avait pu donner à l'époque ordinaire. Cette curiosité attira à Hermival beaucoup d'amateurs, et fut l'objet de deux articles et de quelques déraisonnemens dans les journaux du tems (128).

1769 : 21 juillet. La chambre de Tournelle à Rouen condamne au supplice de la roue, qu'ils subirent à Bernai, Cotis, Adrien Périer, et Jean Benjamin Lecomte, assassins du seigneur de Réville. Lecomte, Bernais père et fils, Dumontier, Lejeune, et Vavasseur, fugitifs, sont condamnés par contumace au même supplice, et plusieurs autres individus aux galères. Les corps des cinq premiers furent exposés sur les routes des environs de Bernai. On remarqua qu'il était extraordinaire qu'un si grand nombre d'individus eussent tramé le complot de l'assassinat dont il est question, qu'ils eussent échoué une première fois dans leur entreprise qui ne réussit qu'à la seconde tentative, sans qu'il en eût rien transpiré, et que le crime eût été exécuté par des personnes qui n'étaient pas dans l'indigence

(128) Affiches de la Haute et de la Basse-Normandie : 12 févr. 1768; Journ. Encycl. 1769, Tom. V. p. 449.

et qui ne paraissaient pas excitées par le ressentiment.

1770 : 6 juin. Autorisation du Conseil d'État, (suivie de lettres-patentes du 6 juillet de la même année, enregistrées au parlement de Rouen, le 14 novembre suivant), d'acquérir l'Hôtel (aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville) de Pierre-René de La Roque de Cerquigni, moyennant le prix de 28,000 fr. en principal, et de 1,200 fr. de pot-de-vin.

Même année. Découverte, par l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées Hubert, des ruines de l'ancien Lisieux, *Noviomagus Lexoviorum*, dans le Champ-Loquet et les Tourettes (voir les Appendices à la fin du second volume de cette Histoire).

Même année : 31 décembre. Naissance de Fromage-des-Feugrés, à Viette.

1771 : 1er février. Acte d'acquisition de l'Hôtel-de-Ville, vendu par La Roque de Cerquigni; et vente de l'ancien Hôtel-de-Ville qui était situé dans la Grande-Rue près de la fontaine.

Même année. Des événemens précurseurs de la révolution de 1789 se manifestaient plusieurs années avant qu'elle éclatât. Les fautes d'un roi insouciant, immoral et pusillanime, la violation des droits des parlemens, leur exil, le mépris de leurs remontrances, l'établissement de nouveaux

impôts, les dépravations des courtisans, amenèrent la crise et la rendirent nécessaire. L'exil des anciens parlemens et l'établissement des parlemens créés par le chancelier Maupeou produisirent un fâcheux effet en Normandie dont le parlement jouissait d'une haute estime; on fit paraître à Rouen le 18 novembre 1771 le Manifeste-aux-Normands, dans lequel, invoquant la foi des traités, on allait jusqu'à dire : « la violation réfléchie du pacte réciproque, signé en 1204, par une des parties contractantes, l'a détruit, et la Normandie revenant de droit à son premier état, devient ou partie de l'Angleterre, ou libre de se constituer à son gré». C'était un véritable appel à l'insurrection qui n'avait pas encore été déclarée le plus saint des devoirs, mais qui se trouvait indiquée dans la phrase suivante : « la soumission de la province tient à l'accomplissement du contrat qui y met le prix : toutes les nations sont par nature vengeresses du droit des gens violé, et protectrices du peuple opprimé ».

Louis XVI, à son avénement au trône, en 1774, rappela les parlemens et donna raisonnablement satisfaction à son peuple; mais malheureusement ce prince bien intentionné, qui mérita mieux le titre de Bienfesant que son prédécesseur, celui de Bien-Aimé, n'eut pas la force de sou-

tenir contre la malveillance insensée et cupide de sa cour le ministre Turgot, qui eût prévenu le cataclysme politique de 1789 en fesant aux justes demandes de justes concessions.

1772 : 11 avril. Réglement du bureau de police, relatif à la poissonnerie.

Même année : septembre. Les siéges des traites et gabelles sont supprimés en Normandie et réunis aux élections, en vertu d'un édit.

1773 : mars. Mort de l'abbé Vasse, à Norolles.

Même année : 16 novembre. Naissance, à Lisieux, de Louis-François Du Bois, auteur de cette Histoire.

Même année. A l'occasion d'un Mandement publié par l'évêque Condorcet, le 20 décembre 1773, et d'une Instruction pastorale du 13 avril 1774, relatifs à des retraites annuelles de six jours dans le grand seminaire, et à des conférences ecclésiastiques tenues (à l'exception de décembre et de janvier) tous les mois dans trente-trois cantons différens du diocèse, soixante curés, qui crurent leurs droits lésés par les prétentions de l'évêque, prirent le parti de se pourvoir, par appel comme d'abus, contre ces deux actes. L'évêque avait remarqué, disait-il, que les Calendes qui se tenaient dans son diocèse avaient beaucoup dégénéré depuis leur institution : il se

détermina dans un synode, tenu au commencement de 1773, à en suspendre l'exercice, et à leur substituer des conférences et des retraites à peu près semblables aux conférences établies dès 1677, confirmées par les réglemens épiscopaux dans les synodes de 1696 et de 1711, et autorisées depuis dans le synode de 1726. L'évêque Brancas, qui avait donné cette dernière autorisation, les suspendit sagement vers 1731, parcequ'il craignait que ces assemblées tenues dans les doyennés, avant les Calendes, ne fissent naître et accréditer, dans les discussions théologiques qui y avaient lieu, des maximes contraires aux principes de l'église.

Les curés dont nous venons de parler, jaloux de maintenir des droits sur lesquels les évêques cherchaient chaque jour à faire des empiettemens, publièrent en 1774 une *Consultation* délibérée à Paris le 29 octobre de la même année, et signée des avocats Maultrot, Vanquetin, Viard et Camus (129). Les auteurs de cette consultation y défendent avec beaucoup de raison les prérogatives des ecclésiastiques du Second-Ordre : leur discussion se fait remarquer par la logique et la méthode.

(129) 1 vol. in-12 de 472 p. Cette consultation fut supprimée par un arrêt du conseil du roi, en date du 25 novembre 1775.

On ne s'était pas ainsi avancé pour en rester là : c'est surtout dans les matières théologiques, si obscures et si embrouillées de leur nature, que l'on peut dire avec Voltaire :

Que de fiel s'évapore, et que d'encre est perdue!

et avec Boileau :

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots?

Aussi vit-on coup sur coup desserrer plusieurs lourdes brochures qui, suivant le parti, excitaient l'admiration ou le scandale des sacristains, des bédeaux et des marguilliers du moindre village, rivalisant d'ardeur et d'âcreté pour prouver que Boileau avait eu raison de dire :

Abîmons tout plutôt : c'est l'esprit de l'église.

Parmi les écrits les plus remarquables, nous dirons un mot de quelques-uns qui ont attiré notre attention.

Mémoire à consulter et Consultation sur la question de savoir quelle est l'autorité législative des évêques dans leur diocèse, pour servir de réponse à la Consultation de quelques curés du diocèse de Lisieux à l'occasion du Mandement et de la lettre pastorale dont nous avons parlé plus haut (130). La Consultation est signée, à Paris le 12 octobre 1775, par Régis-André Matussière de

(130) Paris. Jorry; 1775; in-4. de 183 p.

Montdallier et Desmares, avocats-clercs qui ne furent inscrits sur le tableau qu'en 1777 (131). Le Mémoire traite du gouvernement des diocèses, de l'objet et de la fin du synode, des droits des évêques dans le synode, et de l'autorité législative de l'évêque. L'auteur s'y attache enfin à justifier, autant qu'il le peut, le Mandement (du 20 décembre 1773) et l'Instruction pastorale (du 13 avril 1774) qui étaient les causes de ces écrits polémiques.

Examen d'un écrit intitulé : Consultation pour les curés du diocèse de Lisieux, à l'occasion du Mandement et de la lettre pastorale etc., Avec cette épigraphe :

Causa patrocinio non bona pejor erit (132).

Cet Examen, comme le précédent ouvrage, a pour objet de prouver que les quatre avocats des soixante curés appelans soutiennent la doctrine du presbytéranisme, parlant avec irrévérence des opinions du pape Benoît XIV (133), qu'ils raisonnent de mauvaise foi, témérairement, absurdement etc., etc.

La discussion, comme on voit, allait grand train : si elle ne s'éclaircissait pas, comme c'est

(131) L'abbé Desmares en fut rayé la même année.

(132) 1775. in-4. de 175 p. (impr. par Mistral).

(133) *De Synodo Diœcesanâ*, ouvrage du pape Benoît XIV.

l'usage, elle s'échauffait en proportion du caractère des combattans dont quelques-uns étaient fort hargneux. La même année 1775 vit paraître en faveur de l'évêque un « Mémoire sur la question de savoir quelle est l'autorité législative des évêques », puis un « Examen d'un écrit intitulé : Consultation pour les curés du diocèse de Lisieux ».

L'abbé Baston (134) desserra, sous un titre pseudonyme, les « Lettres de M. Philétès, curé catholique en Angleterre, à MM. les curés du diocèse de Lisieux, protestans contre le mandement de leur évêque (135) ». Il paraît que ces lettres eurent beaucoup de vogue alors, car il en fut publié deux éditions.

Un anonyme avait entrepris en 1776, sous le titre de « l'*incognitus* à Naudin », une réfutation des Lettres de Philétès. Cette réponse que je n'ai vue qu'en manuscrit se borne à une vingtaine de pages que l'auteur a essayé de rendre plaisantes. Il paraît qu'on attribuait alors assez généralement les Lettres de Philétès à MM. La Baume, Le Corgne, Rambaud, le père Duparc, et Naudin. L'*incognitus*, toutefois, a paru songer un peu à l'abbé Baston en terminant un

(134) Né à Pont-Audemer; évêque nommé de Seès en 1812.
(135) Philétès : Ami de la discussion.

post-scriptum par ces mots qui font soupçonner l'intention d'un double calembourg : « Un coup de bâton n'est pas *anodin* ».

On offrit bientôt après une nouvelle pâture à l'avidité des amateurs : ce furent des « Observations sur un imprimé anonyme qui a pour titre : Défense des Droits du Second-Ordre, ou lettres d'un curé du diocèse de Lisieux, à l'occasion de plusieurs écrits contre la consultation en faveur des curés de ce diocèse, du 12 octobre 1775 (136) ». Ces observations sont divisées en six articles suivis d'une conclusion. Elles ont pour objet de prouver 1° que l'auteur de la défense, sous prétexte de défendre les droits du Second-Ordre et de justifier les quatre avocats au sujet du reproche qui leur a été fait d'enseigner le presbitéranisme, soutient lui-même cette doctrine ; 2° que cet auteur n'ajoute rien aux raisons présentées par les quatre avocats, et qu'il répond mal à ce qui a été dit contre la consultation, au sujet de la nécessité des synodes et de la manière de les tenir ; 3° que l'auteur se livre aux déclamations ordinaires des presbytériens contre les évêques de France ; 4° qu'il répond avec mauvaise foi à plusieurs articles de l'examen et des lettres de Philétès.

(136) In 4. de 152 p. (imprimé chez Mistral).

Probablement ces divers pamphlets furent réimprimés sans que le titre en fit mention. En effet, la Défense des droits du Second-Ordre, objet de la réfutation précédente, paru avec l'intitulé et les détails suivans : « Défense des Droits du Second-Ordre, ou lettres d'un curé du diocèse de Lisieux à l'occasion de plusieurs écrits contre la Consultation de 1775, en faveur des prétentions de l'Évêque ». Ces lettres, au nombre de cinq, portent la date du 25 juin 1776 ; toutefois elles ne virent le jour qu'en mai 1777 (137).

Cette Défense fit éclore des « Observations sur un imprimé anonyme qui a pour titre : Défense des Droits, etc. (138) ».

L'auteur de la Défense ne se tint point pour battu : il répliqua par une « Suite des lettres d'un curé du diocèse de Lisieux, ou réponse aux observations faites sur les premières lettres (139). Ces nouvelles lettres sont d'un adversaire de l'abbé Baston, lequel continue de le harceler assez vigoureusement.

Passons aux « Confidences de deux curés protestans du diocèse de L*** (Lisieux) au sujet d'une

(137) Leyde (Rubrique pseudonyme); in-12 de 172 pages.
(138) In-4. de 249 p.
(139) 1778. in-12 de 96 p.

brochure intitulée : Défense des Droits du Second-Ordre etc., données au public par M. Exomologèse, vicaire de..., avec un commentaire par le même (140) ». Ce recueil, que l'auteur dans la préface qualifie de petit écrit, est composé de trente-cinq Confidences de M. de Sombrenval à M. Christophoros, avec leur commentaire ; d'un écrit de M. B... sur la cinquième lettre de la Défense où est traitée la question du synode diocésain ; et d'une lettre encyclique de M, Christophoros à MM. les curés protestans du diocèse de Lisieux, datée du 15 auguste 1777. L'ouvrage, précédé d'un avertissement en forme de préface est terminé bien et dûment par une post-face intitulée : M. Exomologèse à celui qui l'a lu ; post-face dans laquelle l'auteur, visant pesamment à être facétieux, invite « à glisser dans la main des dames, qui se passionnent pour les droits curiaux, ses Confidences et ses Remarques qu'il a égayées par une petite teinte de roman ». Ces Confidences sont encore l'ouvrage pseudonyme de l'abbé Baston.

Après cette bibliothèque de pamphets volumineux, on fit encore paraître, en 1779 ; 1° les

(140) Sous la fausse date : Edimbourg. 1778. in-8. de 218 p. C'était la réimpression de l'édition de 1777 ; toutes deux imprimées clandestinement par Mistral. Ce nom grec que prend le pseudonyme, signifie confession, et ici confesseur.

Droits du Second-Ordre défendus contre les apologistes de la domination épiscopale, ou Réfutation d'une Consultation sur l'autorité législative des évêques, publiée en 1775 par M. de Condorcet (141); 2° les Droits des prêtres dans le synode ou concile diocésain : suite de la réfutation de la Consultation publiée par M. de Condorcet (142) : l'auteur a rassemblé dans cet ouvrage curieux un recueil de synodes de toutes les églises catholiques, pour prouver que le synode est un véritable concile diocésain où les prêtres délibèrent et jugent avec leur évêque.

Il paraît qu'après six ans de querelles et la publication de trois à quatre mille pages de discussions et d'ennui dans tous les formats, l'affaire en resta là. Le public éclairé prit peu de part à ces altercations. Les curés protestans, c'est-à-dire qui protestaient contre les usurpations épiscopales, furent réduits au silence, et l'évêque qui avait pour lui sa suprématie, la richesse, l'éclat, et tout ce qui peut faire triompher une cause, finit par jouir tranquillement des prérogatives qu'il réclamait. Au reste il est juste de remarquer et convenable de dire qu'il eut le bon esprit de ne pas abuser de sa victoire.

(141) In-12 de 487 p.
(142) In-12, 2 vol. de 580 p.

1774 : 13 décembre. La société des Chevaliers de Saint-Hubert, établie à Lisieux depuis plusieurs années, fait célébrer, à l'église Saint-Jacques, une messe du Saint-Esprit, en musique; à la suite de l'office on fit aux pauvres une distribution de pain, et les chevaliers se rendirent à un banquet splendide. Il y eut le soir illumination et feu d'artifice. Cette fête avait pour objet de fêter le roi et le retour des parlemens qu'il avait rétablis; elle fut très brillante et dura jusqu'à trois heures après minuit.

1775 : 25 juillet. Réglement du bureau de police relatif au marché au bois.

Même année : 24 septembre. Premier couronnement d'une rosière à Canon-les-Bonnes-Gens : fondation d'Élie de Beaumont.

Même année : 11 décembre. Délibération de l'hôtel-de-ville qui établit des réverbères.

Même année. Épizootie qui sévit cruellement sur les bêtes à cornes.

1776. Hiver très rigoureux, ainsi que le furent, depuis, ceux de 1788, de 1794 et de 1829.

1777 : avril. Louis XVI fait don, par lettres-patentes, de la vicomté d'Orbec à son frère Louis-Stanislas-Xavier, Monsieur, qui, parvenu au trône en 1814, prit le nom de Louis XVIII.

Même année. Les frères des Écoles Chrétiennes, connus sous le nom de Saint-Yon (parcequ'ils

appartenaient à la maison de Saint-Yon de Rouen), ouvrent leurs classes à Lisieux le 1er avril. L'évêque Condorcet fit les frais de leur entretien.

Même année : 27 auguste. Mort, à Paris, de Hervieu de La Boissière.

Même année : 9 décembre. L'Assemblée, créée par l'arrêt du 4 février 1651, ayant fait un réglement de police, l'évêque de Lisieux réclame vivement, parceque, par ce réglement, l'Assemblée lui paraissait dépasser les bornes de ses attributions. Le réglement qui occasionnait la difficulté était relatif au nettoîment des rues et à quelques autres objets de police municipale. L'évêque publie en 1778 un Mémoire à consulter et Consultations (143) : il y révendique les droits et la possession où étaient les évêques de Lisieux d'y faire exercer la police dans la ville et sa banlieue par le bailli vicomtal et les officiers de leur justice, en leur qualité de comtes et de seigneurs temporels. Ils jouissaient de ce droit dès le XIIe siècle, ainsi que l'atteste la charte de Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre et encore duc de Normandie, lorsqu'il la souscrivit le 4 septembre 1199, contre les prétentions d'un sieur Robert qui prenait à tort le titre de vicomte de Lisieux. Les évêques de

(143) In 4. de 53 p. Lisieux, Mistral, 1778 La Consultation délibérée à Paris, le 27 février 1778, est signée Delambon et Babille.

Lisieux avaient (comme nous l'avons dit plus haut à la date de 1199) « tous les plaids tant de l'épée que tous les autres », c'est-à-dire, selon Du Cange, tout droit de haute-justice et de police. Ce droit fut confirmé en 1322 par Charles-le-Bel, en 1328 par Philippe-de-Valois, en 1366 par Charles V, en 1421 par Henri, régent de France, en 1449 par Charles VII dans le traité pour la réduction de la ville de Lisieux; en 1487 par Charles VIII, et en 1614 par Louis XIII dont les lettres-patentes furent enregistrées au parlement de Normandie le 27 juillet de la même année.

Il parut, bientôt après, un nouveau Mémoire de l'évêque, sous le titre de Précis contre le sieur Noël Le Rat, maire de la ville, les autres officiers municipaux, et J.-B. Le Roux, procureur fiscal au bailliage vicomtal de Lisieux, etc. (144)

1778. Sigaud de La Fond (Dictionnaire des Merveilles de la Nature) assure que Vimond, médecin au Sap, conservait dans l'esprit de vin un petit monstre moitié chat, moitié canard, provenant d'un œuf de cane couvé par un chat en 1778. Je doute fort que la simple incubation, en supposant qu'elle ait eu lieu, puisse influer à ce point sur l'œuf et le développement de son fœtus.

(144) In-4., 24 p. Rouen, Besongne, 1778 Il est signé par De Grécourt, avocat-général, et par l'avocat Férey.

On peut consulter à ce sujet la Gazette de Santé de 1778 et l'Esprit des Journaux des mois de juillet et d'auguste de la même année.

1779 : 25 avril. Nouvelle convocation des Notables de Lisieux, pour l'élection d'un maire ordonnée par le roi, la première ayant été déclarée nulle à cause des billets de convocation qui ne fesaient pas mention de l'objet de la réunion.

1781 : 4 et 8 janvier. Un procès-verbal des officiers municipaux constate l'existence à cette époque :

1° De la Tour Lambert, entre Maillet-Du-Jonquoi et Desilles ;

2° De la Porte de Caen, composée de deux Tours jointes ;

3° De la Tour de la Barre ;

4° De la Tour au bas de la rue des Becquets ;

5° De la Tour occupée par Bertre ;

6° De la Tour occupée par Mariolle ;

7° De la Tour Bachelet, occupée par Desfrièches et située sur la rivière d'Orbec ;

8° De la Tour occupée par De Neuville ;

9° De la Porte d'Orbec, composée de deux Tours jointes ;

10° De la Tour d'Orbec, occupée par Le Bret ;

11° De la Tour occupée par Ricquier ;

12° De la Tour de Paris, composée de deux Tours jointes ;

13° De la Tour derrière le doyenné ;

Et 14° De la Porte de la Chaussée, composée de deux Tours jointes comme celles des trois autres portes.

Même année. Découverte, à Canon-les-Bonnes-Gens, de sept sépultures antiques.

Même année : juin. Mort du graveur Bacheley.

1783. Établissement d'un Cabinet-Littéraire à Lisieux.

Même année : octobre. La Ferronnays passe de l'évêché de Baïonne à celui de Lisieux.

1784. Construction de la fontaine de la rue du Bouteiller.

Même année : 12 novembre. La législation, éclairée par la science et la philosophie, depuis le sage ministère de Turgot que les intrigues de cour éloignèrent des conseils du roi, introduisait quelques nouvelles améliorations. Une des plus importantes pour la salubrité publique fut la défense d'inhumer dans les églises et dans l'intérieur des villes. Ce jour fut celui de la première inhumation dans le Champ-Rémouleux, (partie rurale de la paroisse Saint-Jacques). Ainsi furent clos les cimetières qui existaient auprès des trois églises paroissiales.

1785 : 27 mars. Naissance, à Versailles, du dernier duc de Normandie, Louis Charles, qui

mourut le 8 juin 1795, au commencement de sa onzième année, jeune et infortuné prince, dont toute la cour fut un impitoyable geôlier et le palais une prison hideuse, suivant au tombeau son père, sa mère et sa tante, victimes déplorables de l'anarchie de 1792 à 1794.

Même année : Jacques Mellion, de Saint-Martin-de-Frênai, simple paysan, fabrique une horloge en bois très curieuse, dont il est question dans les gazettes du tems.

1786 : 10 janvier. Mort, à Paris, d'Élie de Beaumont.

Même année : 27 juin. A son retour du port de Cherbourg dont il voulait voir et encourager les travaux, Louis XVI passa par Lisieux. Là une brillante réception lui fut faite par la ville où, vingt-sept ans après, l'impératrice Marie-Louise passa également en revenant du même port dont elle avait solennisé l'achèvement. Louis XVI s'arrêta un moment sous l'arc-de-triomphe que les magistrats municipaux avaient fait élever sur le boulevard Pont-l'Évêque, près de l'Hôtel-d'Angleterre (aujourd'hui Hôtel-de-France). Le monarque arriva vers midi, et, quelques momens après, il prit la route de Pont-l'Évêque pour se rendre à Honfleur, d'où il passa au Havre, dans l'après-midi, malgré un tems contraire. Il y fut

conduit sur la corvette du commerce l'*Anonime* qui avait Castandet pour capitaine, mais dont la manœuvre fut commandée par de La Touche, capitaine de la marine royale. La traversée dura trois heures.

1787. L'avocat Loisel de Boismare publie son Dictionnaire du droit des tailles : 2 vol. in-12.

Même année : 22 février. Première séance de la première Assemblée des Notables à Versailles, laquelle se sépare le 25 mai sans avoir répondu aux vœux du gouvernement et de la nation.

Même année : 22 juin. Édit portant création d'Assemblées-Provinciales, chargées de la répartition des impôts.

Même année : 25 auguste. L'Assemblée-Provinciale pour la généralité d'Alençon, dont dépendait la plus grande partie du territoire lexovien, et notamment la ville de Lisieux, tient à Alençon sa première séance. Parmi les membres députés pour le roi nous citerons nos Lexoveins : 1° pour *le Clergé* : l'évêque La Ferronnays, qui présidait; Naudin, chanoine et vicaire-général de Lisieux; —2° pour *la Noblesse* : Le Mercier, chevalier de Saint-Louis, ancien commandant de l'artillerie du Canada; —3° pour *le Tiers-État* : Thillaye du Boulai, maire de Lisieux.

Dans la séance du 27 auguste, on nomma au

scrutin les membres qui devaient compléter l'Assemblée. Nous ne citerous que ceux qui nous appartiennent. Ce furent 1° pour *le Clergé* : l'abbé de Grimouville-Larchant, chanoine de Lisieux, pour le département (145) de Bernai ; — 2° pour *la Noblesse :* le marquis de Bocancé, pour le même département; pour *le Tiers-État :* Pellerin des Fondis, à Vimoutier, pour le département d'Argentan, et Bayvel, à Boissi de Lamberville, pour le département de Bernai.

Dans la même séance, la Commission Intermédiaire fut composée de l'abbé Naudin pour *le Clergé;* de Le Mercier pour *la Noblesse;* et de Le Bailly et Pellerin des Fondis pour *le Tiers-État.*

On choisit ensuite, également au scrutin, les citoyens qui, avec le président nommé par le roi, devaient former les huit Assemblées de la généralité. Le département de Lisieux fut composé 1° pour *le Clergé:* de l'abbé Chastan de La Fayette, doyen de l'église de Lisieux, président ; de l'abbé Le Rat, chanoine de la même église ; — 2° pour *la Noblesse :* de Margeot de Saint-Ouen, chevalier de Saint-Louis ; de Giverville, de Saint-Aubin-de-Sellon; de Des Hautes-Terres, seigneur de Morinville ; — 3° pour *le Tiers-État :* de Pai-

(145) Ce mot Département reçut, depuis, une application à la division actuelle de nos provinces.

sant de Saint-Vaast, bailli de Lisieux ; de Mouroult l'ainé, négociant à Lisieux ; de Vitrouil de La Grandière, négociant à Orbec; de De Neuville, premier échevin de Lisieux ; et de Le Liquère des Londes, propriétaire à Saint-Martin-de-Mailloc. — Le département de Bernai fut composé du marquis Dauvet, lieutenant-général des armées du roi, président ; appartenant à l'ordre de la noblesse : puis 1° pour *le Clergé :* de l'abbé Baillard, chanoine de Lisieux ; de Le Cordier, curé de Saint-Victor-d'Épine ; de Le Febvre, curé d'Équemanville ; —2° pour *la Noblesse* : du comte de Bonneville, mestre de camp de cavalerie ; — 3° pour *le Tiers-État* : de Buschey des Noes, conseiller au bailliage de Bernai ; de Folin, avocat, bailli à Chambrais-Broglie ; de Le Prevost, négociant, second échevin de Bernai ; de Miard de La Blardière, ancien procureur du roi au bailliage de Montreuil-l'Argilé ; et de Le Grand, assesseur au bailliage d'Orbec.

Même année : 21 Novembre. L'Assemblée-Provinciale de la Moyenne Normandie et du Perche (la généralité ou intendance d'Alençon) tient ses séances à Lisieux à l'hôtel-de-ville. Cette Assemblée, composée d'hommes vraiment patriotes, et, comme le monarque, désirant réformer les abus, commença sa session le 21 novembre;

après vingt-neuf séances, elle la termina le 20 décembre. Elle était présidée par l'évêque La Ferronnays. Jullien, intendant d'Alençon, y remplissait les fonctions de commissaire du roi. On remarquait parmi les députés (en nous conformant à la hiérarchie adoptée alors), 1° pour *l'ordre du Clergé :* Naudin et Grimouville-Larchant, tous deux chanoines et vicaires-généraux de Lisieux ; —2° pour *l'ordre de la Noblesse :* Le Mercier, chevalier de Saint-Louis et ancien commandant de l'artillerie du Canada; de Barville, comte de Nocé ; — 3° pour *le Tiers-État :* Thillaye Du Boulai, écuyer, conseiller du roi, et maire de la ville de Lisieux ; Le Bailly, procureur fiscal ; Pellerin des Fondis, négociant à Crouptes ; et Le Royer de La Tournerie, procureur du roi au bailliage de Domfront, auteur de divers ouvrages de jurisprudence. Germaine de La Moissandière, avocat au parlement et ancien maire de la ville d'Orbec, fut nommé secrétaire-greffier par la Commission Intermédiaire, à la place de Vauviel, choisi par l'assemblée préliminaire pour remplir provisoirement cette fonction, lequel n'avait pu continuer de l'exercer. Mistral, imprimeur-libraire à Lisieux, fut nommé imprimeur de l'Assemblée. Dans la 28e séance (19 décembre) l'Assemblée confirma la délibération prise à Alen-

çon le 25 auguste précédent dans l'assemblée préliminaire : cette délibération fixait à Lisieux le chef-lieu et les séances de l'Assemblée-Provinciale de la généralité d'Alençon et de sa Commission Intermédiaire (146). Le grand nombre des manufactures de Lisieux, l'étendue et l'importance de son commerce, son premier rang sous ce rapport parmi les villes de la généralité, sa position au centre des six élections les plus imposées, les plus peuplées et les plus riches : position qui rendait avec ces villes ses rapports plus faciles, plus rapides et plus directs; sa communication promte et journalière avec Paris, Rouen et Caen, déterminèrent la préférence qui fut accordée à Lisieux sur Alençon.

Voici quelle fut la composition de l'Assemblée d'élection du département de Lisieux (généralité d'Alençon) : l'abbé Chastan de La Fayette, doyen de l'église cathédrale de Lisieux, président. *Ordre du Clergé* : Le Rat, chanoine de Lisieux; Le Franc, curé de Folleville; Esmond, prieur de Mont-Fort; et Bonneval, curé du Roncerai. *Ordre de la Noblesse* : Des Hautes-Terres; De Giverville de Saint-Aubin; De Boctey, chevalier de Villers; Du Merle; et le comte de La Pallu des

(146) Cette délibération fut confirmée par le conseil d'état du roi : Lettre du controleur-général en date du 9 janvier 1788.

Laitiers. *Tiers-État* : De Neuville; Paisant de Saint-Vaast; Vitrouil de La Grandière; Milcent de La Bévinière; Mouroult l'ainé; Asse fils; Le Moine des Vergers; Beauperrey; de La Liquerre, et Des-Douets. Les procureurs-syndics furent De Margeot de Saint-Ouen, et Le Bret de Saint-Martin; le secrétaire, l'abbé Fouquet. Le bureau intermédiaire fut composé de l'abbé Chastan de La Fayette, président; de l'abbé Le Rat; de De Boctey, chevalier de Villers; de Paisant de Saint-Vaast; et de Asse fils.

1788 : 6 novembre. Ouverture de la seconde Assemblée des Notables à Versailles, appelée à délibérer, entre autres objets importans, sur la composition des États-Généraux du royaume, dont la convocation a enfin été décidée par le gouvernement. Elle se prononce contre la double représentation du Tiers-État qui, *Rien* jusqu'alors, est pourtant *Tout*, comme le dit et le prouve l'abbé Siéyes dans une brochure qui eut un immense retentissement et d'immenses résultats. Malgré l'avis des Notables, le 27 novembre il parut une déclaration du roi, appelée Résultat-du-Conseil, qui décide que les députés du Tiers-État seront égaux en nombre à ceux de la Noblesse et du Clergé réunis. Cette décision emportait avec elle le vote, non par ordre, mais bien

par tête : question sur laquelle les premiers adversaires de la révolution voulurent chicaner, quoiqu'il fut évident que le doublement du Tiers-État sans le vote compté par tête eût été complètement illusoire et inutile.

Même année : M. le duc de Chartres, devenu en 1793 duc d'Orléans (aujourd'hui LOUIS-PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS), passe par Lisieux, à son retour du Mont-Saint-Michel où il fit un voyage avec le duc de Mont-Pensier, son frère, et madame de Genlis, leur gouverneur.

1789. Un savant historien disait dans le XIII[e] siècle : « le monde tout entier est en incandescence; il est ébranlé tout entier, ou plutôt il paraît éprouver une transformation (147) »; cette réflexion s'applique parfaitement au drame politique de 1789. Un grand orateur anglais, qui s'est à la fois livré avec distinction à l'histoire et aux affaires, disait avec raison : « la révolution française est le plus grand pas fait pour l'affranchissement total du genre humain ». Cet homme illustre était Fox, le même qui répondait à Burke le 6 mai 1791 : « loin de me retracter de tout ce que j'ai dit, dans mon admiration, sur la révolution de la France, je persiste dans ma pre-

(147) *Totus fervet, totus concutitur, vel potiùs transformari videbatur mundus* (Conrád de Lichtenaw, à propos des Croisades.)

mière opinion, que c'est un des plus grands et des plus heureux événemens dont l'histoire ait jamais fait mention ».

Préparée par les lumières philosophiques du XVIII[e] siècle; accélérée dans son explosion, devenue nécessaire, par les fautes multipliées du gouvernement de Louis XV et même de celui du bon et faible Louis XVI ; rendue malheureusement violente par l'effet de résistances, aussi insensées que coupables, à ses plus légitimes exigences, la révolution ne fut que l'application courageuse des belles théories des sciences morales, jugeant tout par la raison, disposant tout selon l'équité, et ne sacrifiant jamais le bien-être du plus grand nombre aux étroits et ignobles calculs de l'égoïsme et des cupidités individuelles. Les auteurs de cet immense mouvement de l'intelligence humaine, qui appliquait ses conquêtes et destinait ses efforts au remanîment de la société, bravèrent les dangers, les fatigues, les clameurs, et marchèrent avec la plus généreuse persévérance vers leur but et l'accomplissement réel de leur mandat qui était bien celui de leurs devoirs. Alors, comme l'avaient desiré les philosophes, et malgré la résistance, les complots, la famine, le défaut de numéraire, l'émigration des meilleurs officiers, la guerre universelle, la guerre

intestine plus dangereuse que toute autre quand le fanatisme l'exalte; alors la liberté des cultes, l'égalité des droits, l'équitable répartition de l'impôt, l'admissibilité de tous aux emplois, les sources de la richesse publique dirigées vers l'intérêt général, la fondation des institutions libérales, furent consacrées par la constitution et par les codes, et servirent de guides à l'administration comme aux tribunaux.

L'accroissement de la population dans la proportion d'un tiers depuis 1789, l'aisance générale puissamment accrue; un quart du sol, jadis infertile, livré avec succès aux travaux de la culture; les sciences fesant d'immenses progrès pour le bien-être universel; par la fabrication de l'industrie le commerce étendu considérablement; même l'existence de l'homme étendue à un terme plus lointain: voilà une partie des bienfaits de cette révolution que ceux qu'elle lèsait sont excusables dans de certaines proportions d'avoir mal accueillie, mais qu'il doit être permis à ceux qu'elle favorisait, d'admirer et de célébrer.

Des violences, des attentats mêmes furent commis, actes inséparables des grands mouvemens politiques, et dont la plupart furent le crime plutôt de la résistance que de l'attaque; mais les excès furent passagers, et les bienfaits durables.

Le 19 janvier. Les députés des Corps et Communautés de la ville de Lisieux, réunis à l'hôtel-de-ville votèrent une adresse au roi pour le remercier de l'admission du *Tiers-État*, dans une égale proportion avec les deux autres Ordres, à l'Assemblée des États-Généraux. « Ils applaudirent à l'esprit « d'équité qui fit renoncer les deux premiers or- « dres à leurs privilèges pécuniaires... Si Charle- « magne, disaient-ils, fut le souverain le plus puis- « sant de l'Europe, il ne dut cet avantage qu'à « l'énergie affectueuse d'un peuple libre... Vous « avez pensé que le même principe, qui a servi à « former et à élever un empire, doit être aussi le « plus propre à le conserver et à l'agrandir. Cette « grande vue politique se manifeste dans votre « déclaration du 5 juillet dernier, où vous avez « consigné la promesse solennelle de réintégrer « la nation française dans tous ses droits ». Cet acte (148) fut signé par les officiers municipaux, les notables et les communautés de Lisieux : tels que Thillaye du Boulai, maire; Horlaville, 1er échevin; Mésenge, 2me échevin; d'Hermont, 3me échevin; Panthou, 4me échevin; puis par les notables : de Margeot de Saint-Ouen, De Courdemanche aîné, Toutain, De Livet, Regnoult aîné;

(148) Vœu général du Tiers-État de la ville de Lisieux, etc. Lisieux, Mistral, (1789). In-4., 12 p.

par De Livet et Loisel de Boismare, députés du Corps de justice ; par Roussel des Mares, doyen de la faculté de médecine ; et par vingt-six députés des Communautés et Corporations.

Même année : 29 janvier. Lettre (149) du maire et des officiers municipaux de Lisieux à Necker, directeur général des finances, pour le féliciter d'être « un nouveau Sully auprès d'un prince qui a les vertus de Henri IV », et pour remercier le roi « qui vient de restituer au Tiers-État le droit d'une représentation égale aux États-Généraux ».

Même année : En vertu d'une Lettre du roi pour la convocation des Etats-Généraux à Versailles, datée du 24 janvier 1789 ainsi que le Réglement qui y était annexé, tous les français « furent appelés à concourir aux élections des députés qui devaient former cette grande et solennelle Assemblée ». Le roi avait, comme il le dit, « reconnu que, au moyen des assemblées « graduelles ordonnées dans toute la France « pour la représentation du Tiers-État, il aurait « ainsi une sorte de communication avec tous « les habitans de son royaume, et qu'il se « rapprocherait de leurs besoins et de leurs « vœux d'une manière plus sûre et plus immé- « diate ».

(149) In-4. de 2 p. imp. de Mistral.

On conserva en général à tous les bailliages et sénéchaussées, qui avaient député aux États-Généraux en 1614, le privilége, qui était un véritable droit, d'envoyer un nombre déterminé de députés. Chaque ordre (le Clergé, la Noblesse et le Tiers-État) furent chargés de rédiger ses cahiers de doléances et de nommer ses députés individuellement au scrutin.

Le territoire lexovien appartenait à plusieurs bailliages députant directement :

1° A celui d'Alençon pour quelques communes du bailliage d'Argentan ;

2° A celui d'Évreux, pour quelques communes des bailliages d'Orbec et de Bernai ;

3° A celui de Rouen, pour quelques communes des bailliages de Pont-Audemer, de Honfleur, et de Pont-l'Évêque.

Celles de nos villes qui devaient envoyer plus de quatre députés aux Assemblées des bailliages et sénéchaussées, étaient :

1° Lisieux qui en envoyait 10.

2° Honfleur. . . . . 8.

Même année. Les députés à ces États-Généraux, qui, le 17 juin, prirent le titre d'Assemblée-Nationale, et qui appartenaient au territoire lexovien, furent :

1° *Pour le Clergé :* Dufresne, curé de Ménil-

Durand; Lindet, curé de Sainte-Croix de Bernai; l'abbé de Grieu, prieur commendataire de Saint-Himer;

2° *Pour la Noblesse :* (aucun);

3° *Pour le Tiers-État :* Thouret, avocat au parlement de Rouen, (né à Pont-l'Évêque, mais nommé pour Rouen); et Mollien, propriétaire au Ménil-sur-Blangi; Buchey des Noës, conseiller au bailliage de Bernai; et Beauperrey, propriétaire à La Chapelle-Mont-Genou.

Même année : 24 juillet. Ce jour (qui était un vendredi et le premier des jours caniculaires) fut marqué par une terreur panique. Dès quatre heures du matin, des inconnus qui se donnaient pour des courriers semèrent l'alarme dans la ville en prétendant que des bandes de brigands armés au nombre de 1,800, qui avaient pillé les villes voisines, et notamment Orbec, s'avançaient sur Lisieux auquel ils destinaient le même sort. La générale fut battue, chacun prit les armes, et, comme il n'y en avait pas suffisamment, on se saisit d'instrumens propres à tuer l'ennemi qui ne se présenta pas plus à Lisieux qu'ailleurs. Cette fausse alerte courut toute la France, dans les villes, les bourgs et les communes rurales. On distingua à Lisieux les élèves du collége parmi les plus dévoués. La garde nationale, dont on

avait, quelques jours auparavant, formé quatre compagnies, avait seule des armes réelles. Les courriers, que la ville avait dépêchés sur toutes les routes, rapportèrent qu'ils n'avaient vu d'autres rassemblemens que ceux des citoyens armés par l'effet des mêmes rumeurs. Vers midi un individu placé en observation dans le clocher de l'église Saint-Jacques, annonça qu'il venait de découvrir une troupe qui s'avançait : on fut d'abord effrayé, mais on ne tarda pas à se rassurer en reconnaissant les habitans de Moyaux et du voisinage qui accouraient au secours de la ville qu'ils croyaient menacée.

Même année. Arrêté de la municipalité de la ville de Lisieux qui forme un corps de garde nationale, pour la sûreté des personnes et des propriétés. Elle ne tarda pas à s'élever à plus de douze cents hommes.

Même année : 3 auguste. Le Comité-Général-National, réuni aux officiers de la milice qui peu de tems après y fut, comme à Paris, appelée garde-nationale, nomma l'état-major de cette force armée qui rendit de grands services et prévint beaucoup de désordres, presque toujours inévitables dans les révolutions. Margeot de Saint-Ouen, chevalier de Saint-Louis, fut nommé colonel-commandant. Cette garde nationale, dis-

tinguée par son zèle et sa belle tenue, et qui fournit plus tard des Volontaires pour les bataillons du Calvados, fut alors composée de deux bataillons dont chacun compta cinq compagnies. Au mois de novembre suivant, l'évêque de Lisieux, le chapitre et les couvens firent le don patriotique de vingt-quatre mille francs pour l'armement de ces généreux citoyens qui nommèrent Beaumont, respectable prieur du couvent desJacobins pour leur aumonnier. Grâce au dévoûment de quelques anciens militaires, entre autres de Des Perriers, l'instruction de la garde nationale égala son empressement éclairé pour le maintien de l'Ordre-Public. Elle comptait à sa tête, outre les principaux bourgeois, plusieurs gentilshommes dont la plupart étaient décorés de la croix de Saint-Louis, les de Morceng, les Thiboust d'Anisi, les de Boctey, et plusieurs autres officiers de l'ancien régime.

Au mois d'octobre suivant, on enleva de quelques châteaux voisins plusieurs petites pièces d'artillerie qui complétèrent l'armement, en attendant qu'en 1793, on fit fondre en canons du calibre de quatre, les cloches inutiles des églises de la ville.

Même année : 13 auguste. Le régiment de Bourbon, obligé de quitter la ville de Caen, où il

avait témoigné des sentimens hostiles à la révolution, arriva à Lisieux. Le vicomte Henri de Belzunce, major en second de ce régiment, venait d'être massacré à Caen par une populace qu'il avait eu le tort de braver et d'exaspérer.

Même année : 21 auguste. Jourdain, né à Lisieux, et Bordier, acteur des Variétés Amusantes, s'étant mis, à Rouen, à la tête d'un mouvement populaire, sont jugés prévotalement et condamnés à être pendus. Ils furent exécutés le même jour, malgré les réclamations les plus pressantes et quoique le Garde des Sceaux eût demandé qu'on lui envoyât les pièces de la procédure et ordonné de suspendre l'exécution!... Deux heures avant d'aller au supplice, Jourdain écrivit à sa femme une lettre de consolation, en prose et en vers, qui attestait beaucoup de courage et de sérénité d'âme. Le 2 frimaire an II (22 novembre 1793), le conseil-général de la commune de Rouen prit une délibération pour réhabiliter la mémoire de Bordier et de Jourdain, et fit célébrer une fête civique en leur honneur. On donna même le nom de Quai-Bordier au quai de Paris, et celui de Quai-Jourdain au quai du Havre : dénominations qui durèrent peu d'années.

Même année : 28 auguste. De Crottat, officier au régiment de Bourbon, commandant le déta-

chement en garnison à Lisieux, depuis le 23 avril 1789, publie (150) une « Relation de ce qui s'est passé à Caen dans la nuit du 11 au 12 auguste 1789 », relativement à l'assassinat du vicomte Henri de Belzunce, major en second du même régiment. Le duc de Beuvron, commandant en second de la province, était venu quelque tems auparavant faire à Caen des démonstrations arrogantes et y avait fait remplacer le régiment d'Artois, qui paraissait favorable à la révolution, par celui de Bourbon qu'il croyait être dans des dispositions contraires. Dès l'arrivée de ce dernier corps, le vicomte de Belzunce, qui avait des ordres du duc de Beuvron, s'empara du commandement qui appartenait au chevalier de Franval, puisqu'il était lieutenant-colonel. Ce fut un grand malheur : ce dernier officier, homme sage et d'un âge mûr, ne se fût pas livré à de funestes incartades. Belzunce, au contraire, jeune et imprudent, ne tarda pas, à diverses reprises, à témoigner son aversion contre la révolution, et même son mépris pour la garde nationale de Caen ; il avait, dans une parade, promis des récompenses à ceux de ses soldats qui arracheraient aux soldats du régiment d'Artois, les

(150) Journ. de Norm. du 2 septembre 1789. La lettre de De Crottat est datée de Lisieux le 28 auguste.

médailles de l'Union-Bretonne, que quelques-uns d'entre eux portaient sur leur poitrine et qu'ils avaient reçues de la ville de Rennes. Des propos et des démarches hostiles, la distribution d'un feuilleton (151) pour engager les soldats à tirer sans hésitation sur le peuple; l'affectation de montrer sans cesse ses pistolets : toutes ces imprudentes manifestations avaient déterminé le Comité-Général-National de la ville de Caen, à solliciter du duc de Harcourt, gouverneur général de la Normandie, l'éloignement du vicomte de Belzunce qui refusa d'obéir aux ordres du duc. Cette résistance insensée ne fit qu'accroître la fermentation qui depuis quelque jours était fort grande. Ce qui la porta au comble, fut l'entreprise du lieutenant en second La Saussaye qui sortit de la caserne (voisine du pont de Vaucelles), suivi de quatre soldats, voulant forcer à main armée la sentinelle de la garde nationale, et qui lui tira, presque à bout portant, un coup de pistolet qui ne l'atteignit pas, et auquel ce factionnaire riposta, comme il le devait, par un coup de fusil qui tua l'agresseur. Il était onze heures du soir. A cette détonnation que suivit celle des coups de fusil de l'escouade du régiment de Bourbon, qui

(151) Cet écrit de trois pages in-8. par Belzunce lui-même a pour titre : Hommage d'un vrai citoyen à la fidélité des soldats français.

voulait atteindre la sentinelle, le peuple se souleva dans le faubourg Vaucelles surtout. Dans la nuit du 11 au 12 auguste l'agitation fit les progrès les plus alarmans : le régiment de Bourbon n'avait cessé d'être en bataille depuis la veille au soir, et semblait préparé à une attaque contre la garde nationale : c'est ce qui résulte des dépositions des soldats de ce corps. Cependant les citoyens investissaient les casernes de Vaucelles et de Saint-Sauveur, et demandaient qu'enfin le départ du régiment ordonné par le duc de Harcourt, fût effectué. Le bruit se répandit partout que l'attaque du pont de Vaucelles avait pour objet, si elle eût réussi, de mettre le feu dans ce faubourg; il n'en fallut pas davantage pour exalter la fureur de la populace de ce quartier; laquelle en septembre 1792 massacra le procureur-général-syndic Bayeux, et plus tard, en 1812, menaça les jours du baron Méchin, alors préfet du Calvados. Cette populace est toujours et partout la même, suivant Montaigne : elle s'en donne jusqu'aux coudes et déchiquète les cadavres. Celui de l'infortuné Belzunce fut mis en pièces et subit toutes sortes d'outrages, après d'inutiles et généreux efforts de la garde nationale à laquelle cet officier fut arraché à la sorti du château où l'on avait cru pouvoir le sauver.

Cet assassinat, ce crime, contre les auteurs duquel on fit des poursuites, ne fut point l'effet de la haine des bourgeois contre les militaires, comme quelques personnes l'ont cru. En effet, les Caennais vivaient en bonne intelligence avec les détachemens des régimens d'Artois, de Commissaire-Général et de Turenne, qui, à cette époque, composaient avec le régiment de Bourbon la garnison de Caen. Ce malheur fut occasionné par l'intempestive fanfaronnade et l'imprudence effervescente d'un jeune officier qui faillit mettre aux prises son régiment avec la garde nationale et les habitans de Caen, c'est-à-dire, occasionner un horrihle massacre, qui n'eût eu d'autre résultat que de verser beaucoup de sang et d'aigrir les populations des villes contre la troupe de ligne.

Quoi qu'il en soit, l'ordre du duc de Harcourt fut exécuté dès le 11 même, par une partie du régiment de Bourbon, qui prit la route de Lisieux où elle arriva le 14, et où d'abord elle fut momentanément refusée.

Même année : 15 novembre. Publication solennelle de la loi martiale contre les attroupemens séditieux (rendue le 24 octobre précédent), par le corps municipal (le Comité National) monté à cheval et escorté de la garde nationale, de la

maréchaussé, et d'un détachement du régiment de Bourbon qui était resté en garnison à Lisieux. Le médecin Delaunay-d'Hermont, second échevin, portait le drapeau martial, qui était de couleur rouge, et qui fut brûlé solennellement le 22 septembre 1793.

1790 : 4 février. Décret qui établit à Lisieux un directoire de district. Le tribunal devait siéger à Orbec : le directoire et quatre-vingt-quatorze communes (152) en réclamèrent le placement à Lisieux. (Voir ci-après 13 novembre 1790).

Même année : 14 février. Naissance, à Lisieux, de M. Pierre Duval-le-Camus, peintre distingué, élève de David.

Même année. Il résulte d'un procès-verbal dressé par l'administration municipale, que la ville de Lisieux jouissait de 16,964 livres de rentes, et que ses charges ne s'élevaient qu'à 2,029 francs.

Même année : 2 mai. Formation d'une compagnie de gendarmerie nationale de six hommes, par délibération du corps municipal en date du même jour.

Même année : 24 juin. Confédération, à Li-

(152) Adresse des députés extraordinaires de Lisieux. Paris (1790); in 8. de 8 pages.

sieux de la garde nationale lexovienne avec celles de Caen, de Falaise, de Bernai, de Pont-l'Évêque, de Honfleur, d'Orbec, de Fervaques, de Vimoutier, de Cormeilles, de Cambremer, de Tiberville, et de Bienfaite. Un banquet patriotique suivit cette brillante et fraternelle réunion.

Même année : 14 juillet. Une députation de la garde nationale de Lisieux assiste au Champ-de-Mars, à Paris, à la fédération générale de toutes les gardes nationales du royaume, en présence du roi et et de l'Assemblée Nationale.

Même année : 29 juillet. Les clubs politiques, qui furent appelés d'abord Société-des-Amis-de-la-Constitution, puis Sociétés-Populaires, furent long-tems des réunions de zélateurs de la révolution, qui s'assemblaient pour lire les journaux et les brochures, et s'entretenir des affaires publiques, puis discuter quelques-unes des questions à l'ordre du jour. Là se trouvaient les meilleurs citoyens, les plus honorables fonctionnaires, l'élite de la bourgeoisie, les amis de la liberté, les plus éclairés, et, ce qui alors n'était pas rare, les patriotes dévoués avec le plus pur désintéressement à l'intérêt général. C'est ce qu'eussent continué d'être les Sociétés-des-Amis-de-la-Révolution, si ses ennemis n'eussent pas usé de tous leurs moyens pour la détruire, en con-

spirant dans l'intérieur, en appelant l'étranger dans leur patrie, en organisant la guerre civile, en décriant et calomniant la révolution, ses principes, ses actes et ses agens. L'irritation s'accrut par les obstacles, et, pour pouvoir lutter avec succès contre les dangers de la patrie, attaquée bientôt par toutes les puissances de l'Europe, il fallut bien accepter le concours de toutes les classes populaires. Il ne fut pas toujours modéré; il ne pouvait pas l'être, et, comme aux tems déplorables des divisions du XVI[e] siècle, qui furent beaucoup plus prolongées et beaucoup plus atroces, la violence méconnut les lois de l'état, les principes de ses doctrines et la voix de la raison.

Dès l'ouverture de la révolution, à Versailles, les députés aux états-généraux avaient formé plusieurs clubs politiques; le plus célèbre fut le Club Breton qui ne fut d'abord composé que des principaux députés de la Bretagne ; plusieurs de leurs collègues, de diverses provinces, se réunirent à eux, ainsi que quelques simples citoyens dont plusieurs étaient des savans et des gens de lettres.

L'Assemblée Nationale s'étant fixée à Paris, le Club Breton dut y tenir aussi ses séances, et, comme il se réunit dans le réfectoire des Jacobins

de la rue Saint-Honoré, on s'accoutuma à lui donner le nom de Société-des-Jacobins tandis qu'il s'était constitué sous celui de Société-des-Amis-de-la-Constitution. De tous les clubs appartenant à diverses opinions que comptait la capitale, celui-ci fut le plus célèbre, parce que là se trouvaient Mirabeau, Siéyes, Talleyrand de Périgord, Barnave, les Lameth, Chamfort, La Harpe, d'Aiguillon, Rœderer et tous les plus illustres partisans de la révolution.

A l'instar de la Société de Paris, les notabilités patriotes de Lisieux, qui depuis quelque tems désiraient former un club, *s'assemblèrent en la maison des Révérends Pères Jacobins*, le jeudi 29 juillet 1790. Cette société, comme elle le dit dans son premier procès-verbal, « eut pour but de répandre de plus en plus l'amour de la Constitution et des lois sages qui la composaient ». En conséquence quelques citoyens se présentèrent à la municipalité pour lui faire part de leur projet et obtenir son approbation qui ne fut pas refusée.

Les fondateurs de ce club qui, par une coïncidence singulière, s'assembla d'abord et assez long-tems aux Jacobins, étaient au nombre de soixante-treize, nobles, ecclésiastiques, roturiers, tous amis de la liberté, appartenant aux diverses notabilités de la ville, tels que Thiboust de Mon-

géron, Thiboust d'Anisi qui devint administrateur du département; Cordier de Valencourt qui fut sous-préfet; Bloche qui fut maire de la ville; les abbés Le Roux, Mutrel, et Le Remois; le prieur des jacobins Beaumont, qui était l'aumonier de la garde nationale; l'avocat Loisel de Boismare qui fut appelé à la présidence du tribunal; les docteurs d'Henneval et Jouenne de Long-Champ (ce dernier nommé en 1792 à la Convention Nationnale); l'imprimeur Delaunay; Jean-Thomas Caboulet; le notaire Daufresne le jeune; et, dans le commerce : Thillaye de Carrouges, Langrais, Le Roy des Closages, Quesnel, les deux Le Rebours, les deux Marabout, Gannel, Ricquier, Regnoult, La Pérelle, Des Périers, Cosnard, Mignot, etc. Dès le lendemain furent admis : l'imprimeur Mistral, les deux frères Mouroult, négocians, Ricquier fils, Le Coge, Nasse-Dubois qui depuis fut maire, Le Fort de Bourguignole, tous appartenant au commerce, et treize autres citoyens : ce qui éleva le nombre des membres à quatre-vingt-quatorze, nombre qui s'accrut successivement par diverses réceptions, telles que celles de l'abbé Daufresne, de De Morceng, du chirurgien Pinson, de Le Roy qui était maire et qui devint député à l'Assemblée Législative, de Langueneur du Long-Champ, qui fut juge et juge-de-paix,

d'Asselin de La Saussaie qui fut nommé receveur des finances, de l'avocat Milcent qui fut procureur impérial, des professeurs Durand, Bénard La Couture, Le Vilain, et Fromage des Feugrès qui devint vétérinaire en chef de la gendarmerie de la garde impériale.

Le 30 juillet, un réglement convenable fut adopté et signé. Il détermina les affiliations avec des Sociétés et des citoyens. Les séances furent d'abord bornées à deux par semaine, le lundi et le vendredi. L'article XII était ainsi conçu : « On discutera dans la Société tout ce qui peut intéresser la liberté, la constitution, l'ordre et le bien public ».

Le premier président fut Thillaye de Carrouges; les secrétaires furent Daufresne, notaire, et Le Grip, jeune avocat. Le prieur des jacobins Beaumont fut vice-président, et Cosnard, trésorier.

Dès la séance du 30 juillet on sollicita l'affiliation de la Société des Amis de la Constitution, séante aux Jacobins à Paris.

L'un des premiers travaux de la Société, fut la publication de « l'Almanach de la ville et du district de Lisieux pour 1791 ; présenté aux corps administratifs par la Société des Amis de la Constitution; vendu au profit des pauvres ». (Lisieux, J. Delaunay, imprimeur; in-12, pp. 123 pages).

Elle avait déjà, le 10 décembre 1790, fait imprimer une Déclaration de ses Principes (153) : elle la fit suivre 1° d'une Adresse à tous les ci toyens du dictrict (154), ayant pour objet de leur-faire apprécier les avantages de la révolution; 2° d'une « Lettre (155) adressée à tous les bons prêtres, indécis sur la prestation du serment», par un ancien professeur d'humanités (l'abbé Vandon, qui devint curé constitutionnel de Saint-Pierre-sur-Dive), etc. etc. D'autres pièces importantes seront mentionnées à la date de 1794.

Parmi les actes de courage de la Société Populaire de Lisieux, nous citerons : sa rupture avec les Jacobins de Paris, lorsqu'ils conservèrent dans leur sein les Marat, les Robespierre et les orateurs anarchistes; 2° son refus d'adresser des félicitations à la Convention Nationale sur la condamnation de Louis XVI; 3° la défense qu'elle entreprit des fédéralistes proscrits, des suspects détenus, de la famille Thillaye du Boulay, arrêtée comme émigrée à son retour de la Hollande, etc. Nous n'oublîrons pas non plus l'appui efficace qu'elle prêta à l'administration en diverses circonstances, notamment dans les embarras de subsistances.

(153) Principes de la Société des Amis de la Constitution de Lisieux. Imp. de J. Delaunay in-8, de 8 p.

(154) Impr. de Delaunay, mars 1791. in-8. 30 p.

(155) Ibid. in-8 15 p.

Même année : 19 octobre. Proclamation du roi, fixant le nombre des juges-de-paix des villes de Lisieux, de Honfleur, etc.

Même année : 13 novembre. Installation solennelle des juges du tribunal du district.

1791. Au commencement de cette année les principales fonctions publiques étaient ainsi occupées.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

District de Lisieux : Cosnard de La Couture (156), Gannel, Fromage de La Vallée, Rivière, Anceaume, et Fontaines.

District de Pont-l'Évêque : La Croix Saint-Michel, Jouenne, Roussel, Le Febvre, La Tour, et Dubois du Bais.

DISTRICT DE LISIEUX.

Conseil général : Le Febvre, président, de Lisieux; Bertout, de Bienfaite; Buisson, de Bellou; Rosey de Plainville, de Plainville; Benoist, de La Chapelle-Yvon; Berthaume, de Saint-Martin-de Frênai; Le Cordier de Valencourt (157), de Lisieux; Goubey, de Fumichon; Blondel, du Ménil-Germain; Mallet, de Lisores; Fleuriot de La Touserie, de Câtillon; Tubœuf, de Vieux-Pont.

(156) De la comm. de la Motte : il devint député à la Conv. Nation.

(157) Il fut membre du conseil des anciens, puis sous-préfet de Lisieux.

Daufresne le jeune, notaire, était procureur-syndic, et Pellecat de Malortie, secrétaire.

Le Bas de Fryhardel, ancien receveur des Tailles, était encore receveur du district et ne tarda pas à être remplacé par M. Asselin de La Saussaie (158).

Le directoire de district était composé de Le Febvre, de Le Cordier de Valencourt, de Buisson, de Berthaume, de Goubey, du procureur-syndic Daufresne, et du secrétaire Pellecat de Malortie.

MUNICIPALITÉ DE LISIEUX.

Le Roy Beaulieu (159), maire; Bloche; Le Rebours, négociant; Herfort; Le Lasseur de Courville; Buhot; Regnout; J. T. Caboullet; Thiboust d'Anisi; Vattier; Jouenne de Long-Champ (160) et Nasse : *officiers-municipaux ;* Yon : *procureur de la commune*; Le Rat fils : *substitut du procureur de la commune*; Le Brun : *receveur de la ville*; Férey et Girard-du-Parc : *commissaires de police.*

TRIBUNAL DU DISTRICT.

Gosset de La Rousserie : *président ;* Bachelet, Le Bailly, Daufresne ainé, Loisel de Boismare : *juges ;* Villetard : *commissaire du roi;* Mésange :

(158) Il devint en 1815 membre de la Chambre des Représentans.

(159) Il fut en 1791 élu à l'Assemblée Législative.

(160) Élu en 1792 à la Convention Nationale, d'où il passa au conseil des Cinq-Cents.

accusateur public; Plancher. Langueneur du Long-Champ, des Bordeaux : *suppléans;* Morel: *greffier.*

BUREAU DE PAIX ET DE JURISPRUDENCE CHARITABLE DU DISTRICT (*Tribunal de Conciliation*).

Brière ; l'abbé Monsaint ; Duchesne; Cosnard ; Préaux ; Toutain.

TRIBUNAUX DE PAIX.

Section de Saint-Jacques. Regnout : *juge-de-paix* ; Bellière ; Hébert ; Aubry ; de Courdemanche : *assesseurs.*

Section de Saint-Germain et Saint-Désir. Thillaye du Boulay : *juge-de-paix;* Verneuil ; Périer ; Des Périers, négociant ; Calbry : *assesseurs.*

Section des campagnes. Paysant l'aîné : *juge-de-paix* ; David (de la campagne Saint-Désir) ; David (de La Pommeraie) ; Des Pommerayes ; Bourgeois : *assesseurs.*

GARDE NATIONALE DE LISIEUX.

Le nombre des citoyens qui d'abord s'étaient fait inscrire pour le service de la garde nationale s'élevait à 1228 : ils furent partagés en deux bataillons, divisés en onze compagnies.

De Verrière : *capitaine-commandant.*

Des Périers (de la Grande-Couture) ; Fouques (de la porte de Caen) ; Philippe-de-Beau-

mont : *aides-majors*. Le Danois ; Milon ; Chopin : *adjudans ;* Toutain fils (Porte-de-Paris); Le Rebours, négociant : *porte-drapeaux ;* Geoffroy Du Chesne; Tardieu : *chirurgiens*; Beaumont: *aumonier*.

PREMIER BATAILLON.

1re *compagnie*. Des Hayes : *capitaine ;* Nicolle : *lieutenant;* Boudard : *sous-lieutenant;* Daufresne : *aumonier*. 132 hommes.

3e *compagnie*. Blondel : *capitaine ;* Masselin : *lieutenant ;* Petré : *sous-lieutenant ;* Lanos : *aumonier*. 130 hommes.

5e *compagnie*. Pollin de Bois-Laurent : *capitaine ;* Fauque l'aîné : *lieutenant;* De La Brière : *sous-lieutenant*. 77 hommes.

7e *compagnie*. Hubert : *capitaine ;* Périer l'ainé : *lieutenant;* Robillard : *sous-lieutenant*. 142. hommes.

9e *compagnie*. De Morceng : *capitaine ;* De Vimont : *lieutenant;* Mouroult le jeune : *sous-lieutenant ;* Deverre : *aumonier*. 130 hommes.

SECOND BATAILLON.

2e *compagnie*. Thibout l'aîné : *capitaine ;* Guettard : *lieutenant ;* Mignot : *sous-lieutenant*. 115 hommes.

4e *compagnie*. De Verrière : *capitaine ;* Gadelorge : *lieutenant ;* Caboullet (Porte-d'Alençon) :

sous-lieutenant; Desportes : *aumonier.* 130 hommes.

6e *compagnie.* Roussel : *capitaine;* Loir : *lieutenant;* Davin : *sous-lieutenant.* 92 hommes.

8e *compagnie* . David de Bois-Laurent : *capitaine;* Thillaye de Carrouges : *lieutenant;* Le Roy des Closages : *sous-lieutenant;* Héribel : *aumonier.* 120 hommes.

10e *compagnie.* Le Fort de Bourguignole : *capitaine;* Langrais : *lieutenant;* La Pérelle : *sous-lieutenant;* Le Roux : *aumonier.* 112 hommes.

Compagnie d'artillerie. Cavelier : *capitaine;* Morand : *lieutenant.* 37 hommes.

Gendarmerie nationale. Hémery, ancien lieutenant de la maréchaussée de Lisieux : *lieutenant;* Roque : *brigadier.* 6 hommes.

Pompiers. Hyvard : *caporal-commandant.* 13 hommes.

Ainsi à cette époque, l'effectif de cette force armée s'était élevé à 1247 militaires.

Même année. Parmi les députés du Calvados à l'Assemblée Législative, ceux qui appartenaient au territoire lexovien furent Du Bois du Bais, de Cambremer, administrateur du département, et Le Roy Beaulieu, maire de la ville de Lisieux.

1792 : 1er janvier. Les maire et officiers municipaux, procureur de la commune et notables de

la ville de Lisieux procèdent à l'installation de la garde nationale constituée d'après la dernière loi. Les diverses autorités assistent à cette cérémonie, dans laquelle les gardes nationaux prêtent serment et reconnaissent leurs officiers.

1792 : 13 juillet. Inondation considérable qui envahit les bas quartiers, les faubourgs des Loges, de Saint-Désir et de la Chaussée, submerge en partie la rue du Bouteiller jusqu'au Friche-aux-Chanoines qu'on a depuis si mal à propos nommé Place-Hennuyer. Les eaux s'élevèrent à plus de 2 mètres au-dessus des arches du pont de Caen. Dans la même année une inondation presque aussi forte avait eu lieu dans la nuit du 17 au 18 avril. L'inondation du 13 juillet ne fut aussi considérable que parceque les foins qui venaient d'être coupés, charriés par les eaux obstruaient les passages et empêchaient l'écoulement.

Même année : 4 septembre. Longwi, Verdun venaient de tomber au pouvoir de l'ennemi qui ne doutait pas de sa prochaine entrée à Paris. L'Assemblée Législative sentit la nécessité d'envoyer plusieurs de ses membres, commissaires extraordinaires, dans les départemens voisins de la capitale (161) pour accélérer le départ des Vo-

(161) Ils étaient au nombre de six et se partagèrent en trois sections.

lontaires, et appeler à la défense de la patrie en danger les citoyens armés, que le manifeste insolent du duc de Brunswick, général en chef des étrangers, avait enflammés de la plus généreuse indignation (162). Les départemens envoyèrent de toutes parts de nouveaux braves rejoindre les beaux bataillons de Volontaires qu'ils avaient déjà fournis, et, le 22 septembre, la bataille de Valmi fut gagnée, les Prussiens vaincus, et l'invasion

Albitre et Le Cointre eurent en partage les départemens de Seine-et-Oise, de l'Eure, de l'Orne, du Calvados et de la Seine-Inférieure.

(162) On lisait dans ce Manifeste daté du quartier-général de Coblentz le 25 juillet 1792. « Leurs majestés impériale et royale (l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse) rendent personnellement responsables de tout événement, sur leur tête, pour être jugés militairement, sans espoir de pardon, tous les membres de l'Assemblée Nationale, du Département, du District, de la Municipalité et de la Garde Nationale de Paris, les juges-de-paix et tous autres qu'il appartiendra; déclarant en outre .. que, s'il n'est pas pourvu immédiatement à la sûreté du roi, de la reine et de la famille royale, leurs sus-dites majestés en tireront une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la ville de Paris à une exécution militaire, et à une subversion totale », etc., etc. Un manifeste aussi furibond, que suivit un second deux jours après, produisit l'effet funeste qu'on en devait attendre : le trône fut renversé, le roi et sa famille enfermés au Temple, les ennemis de la révolution les plus connus jetés en prison, et, le 2 septembre (jour à jamais exécrable) 966, personnes inhumainement égorgées par un peuple qui, partant pour les frontières, ne voulait, disait-il, laisser aucuns ennemis derrière lui!... nouvel attentat en France contre l'humanité, comme si notre histoire n'avait pas assez de sang coagulé sur ses pages épouvantables, depuis les 4000 victimes du 12 juin 1418, depuis les 100,000 de la Saint-Barthelemi 1572, auxquelles il faudra joindre bientôt les 2,742 juridiquement assassinés par le Tribunal Révolutionnaire.

refoulée jusqu'au delà des frontières, en attendant mieux. La France et la liberté triomphèrent.

La ville de Lisieux, qui avait dignement fourni son contingent aux bataillons de Volontaires du Calvados, ne pouvait rester sourde à l'appel que les Commissaires de l'Assemblée Législative vinrent faire aux Lexoviens sur la place de la Confédération (comme on appelait, depuis la fédération de 1790, la Grande-Couture), où un Autel de la Patrie fut érigé à la hâte. Là, au milieu d'une foule immense, se trouvaient les plus dignes fonctionnaires publics, Thillaye de Carrouges, Loisel de Boismare, Nasse, Daufresne le jeune, le docteur d'Henneval, Asse, Langueneur du Long-Champ, Cordier de Valencourt, et quelques autres, tous amis de la liberté avec sagesse et avec cette modération qui n'exclut ni l'énergie ni le dévoûment. Là les députés Albitte l'ainé et Le Cointre (de Versailles) expliquèrent les motifs de leur mission : ils retracèrent les avantages de la Révolution et de la liberté qu'il fallait défendre, les projets de ses ennemis qu'il fallait confondre et le triomphe de l'étranger qu'il fallait vaincre et repousser. Les principes étaient trop fondés, les faits trop manifestes, le danger trop imminent pour que la voix des Commissaires ne trouvât pas de l'écho dans tous les cœurs. En un moment

l'Autel de la Patrie fut couvert de dons patriotiques, et le registre, ouvert pour l'enrôlement, fut en même tems couvert de signatures. Uniformes, armes, argenterie, bijoux, décorations de Saint-Louis pleuvaient sur les tables ; et les noms des meilleurs bourgeois, de quelques anciens gentilshommes, des étudians du collége, des marchands, et des artisans s'unissaient confondus sur la noble nomenclature, comme tous les cœurs étaient confondus aussi dans un noble sentiment.

Au milieu d'un si légitime enthousiasme, qu'il était digne de partager, s'avança vers l'Autel de la Patrie un des plus estimables boulangers de la ville : il s'appelait Antoine Le Roy ; il habitait la Grande-Rue ; il était âgé de cinquante-deux ans. Père de sept garçons dont quatre étaient déjà en présence de l'ennemi, ce digne citoyen, s'adressant aux Commissaires, leur dit : « qu'il regrettait « de n'avoir plus que trois de ses sept fils à offrir « en ce moment à la Patrie pour la défense de la « liberté ; que déjà et depuis long-tems quatre « autres de ses enfans fesaient partie des batail- « lons de Volontaires du Calvados et de la Seine- « Inférieure ; qu'il présentait ses trois derniers « fils, empressés de suivre l'exemple de leurs « frères, et qui, comme eux, combattraient « vaillamment ; que, quant à lui, malgré son âge

« avancé, il était prêt à marcher aussi contre les « ennemis de la liberté, si les secours qui par- « taient de tous les points de la France n'étaient « pas suffisans ». Des applaudissemens universels éclatèrent dans toute la place et pénétrèrent d'émotion tous les cœurs.

Voici les prénoms des sept frères qui tous servirent honorablement. Victor et Pierre s'étaient en 1791 enrôlés dans le premier bataillon des Volontaires du Calvados; Augustin, dans le deuxième de la Seine-Inférieure ; Jacques, qui vit encore à Lisieux, prit rang dans le troisième bataillon du Calvados. Victor, qui vit aussi, avait servi précédemment dans le régiment de Poitou); Augustin fut tué au siège d'Angers en 1793. — Des trois que leur père présenta à l'enrôlement, et qui partirent avec le cinquième bataillon du Calvados, Antoine, qui avait, comme Victor, été soldat dans Poitou, fut au départ nommé capitaine de grenadiers; Léonor reçut le grade de lieutenant ; et Sébastien, parti simple grenadier, fut sous l'empire décoré de l'étoile d'honneur, puis retraité comme capitaine, et mourut à Lisieux le 9 auguste 1843.

Même année : 16 auguste. Au milieu d'une cérémonie civique qui eut lieu sur la place de la Confédération (la Grande-Couture), Jacques-

Michel Girard, huissier, fut assez imprudent pour manifester des opinions opposées à la révolution. Aussitôt la populace furieuse chercha à se précipiter sur lui afin de le massacrer ; la garde nationale, les administrateurs et les membres des tribunaux firent en ce moment de généreux efforts pour soustraire cet infortuné au danger qui le menaçait : on y était parvenu durant le trajet de la Couture jusqu'à la porte de l'hôtel-de-ville, mais là, au moment où le cortége allait franchir la grille de la porte d'entrée, les assassins parvinrent à s'introduire dans la cour ; ils poursuivirent leur victime jusque sur le perron où ils l'atteignirent et la massacrèrent sans pitié. Aveuglée par la fureur, cette populace effrénée lança le corps du malheureux Girard par-dessus la grille du perron, puis le traîna dans la rue et l'exposa près d'une borne en face de l'hôtel-de-ville, une chandelle allumée dans la bouche, afin d'éclairer la large plaie qu'il avait à la gorge... Ce fut le seul assassina qui eut lieu à Lisieux pendant la révolution.

Sur un mandement du juge-de-paix Renout, l'inhumation eut lieu le lendemain. Girard était âgé de soixante ans.

Même année. Ceux des députés à la Convention Nationale qui appartenaient au territoire lexovien

étaient Du Bois du Bais, de Cambremer, ex-membre de l'Assemblée Législative; Jouenne de Long-Champ, de Beuvron; Taveau, de Honfleur; et Cosnard de La Couture, de La Motte, qui, d'abord suppléant remplaça l'évêque Fauchet, guillotiné avec les Girondins le 31 octobre 1793.

1793 : 22 février. Le Conseil-Général de la commune de Lisieux, ayant reçu l'autorisation de disposer de celles des cloches qui n'étaient pas nécessaires à l'exercice du culte catholique, les fit descendre des clochers et fondre en canons, comme le firent la plupart des villes de France, empressées de concourir à la défense de la patrie attaquée de toutes parts par les rois de l'Europe et menacée de la guerre civile de la Vendée. De ces canons qui appartenaient à la ville, et de ceux qu'elle possédait antérieurement, plusieurs avaient été enlevés pour nos armées de l'ouest; il s'en trouvait un ou deux au Mont-Saint-Michel qui y avaient été conduits en 1794. Le reste fut enlevé de Lisieux en février et mars 1807 pour être déposé à l'arsenal de Caen. Trois de ces canons étaient en bronze et provenaient de la fonte des cloches; trois autres étaient enfer. Je lis dans une note de M. Dingremont (163), que « on enleva également deux caissons, trois coffrets et tous les us-

(163) Annonces etc. de l'arr. de Lisieux.

tensiles nécessaires au service de cette artillerie : le tout pesant cinq mille neuf cent trente sept kilog. (onze mille huit cent soixante-quatorze liv.) et fut évalué six mille sept cent soixante-dix-huit francs ».

Même année : 26 avril. Arrêté des Conseils-Généraux réunis du district et de la commune de Lisieux, relatif à l'établissement d'un Bureau de Bienfesance de la ville.

Même année : 31 mai. L'attentat du 31 mai et des jours suivans, consommé contre la Convention Nationale par les anarchistes de la ville de Paris, met la toute-puissance aux mains des massacreurs du 2 septembre, et des voleurs du garde-meuble, adorateurs de Marat et de Robespierre. L'élite des conventionnels, ceux qui eussent organisé et dirigé un gouvernement républicain légal et régulier, la noble Gironde et ses amis que l'on accusa calomnieusement de fédéralisme, proscrits par la minorité devenue alors majorité, s'étaient la plupart réfugiés dans le département du Calvados. Ils traversèrent Lisieux dans les premiers jours de juin et se rendirent à Caen. Là se forma un comité central de résistance à l'oppression ; là s'organisa, grâce au concours de tous les départemens de la Normandie, de la Bretagne, et de plusieurs autres, une force armée

qui devait aller rendre à Paris, à la Convention Nationale, aux bons citoyens, la liberté qu'ils avaient perdue. Malheureusement le généreux mouvement de soixante de nos quatre-vingt-quatre départemens, manquant d'ensemble et de chefs ne put résister aux vainqueurs qui disposaient du trésor public, des armées, de la Convention, et d'une centralisation puissante. Ceux qu'on appelait les patriotes n'ayant pas été secondés par les citoyens qui se qualifiaient exclusivement honnêtes gens, la France fut livrée pendant quinze mois à la plus affreuse tyrannie, celle d'une populace trompée, aveugle, inepte et sans frein : déplorable effet d'une apathie coupable qui laissait le champ libre aux entreprises des factieux.

A Lisieux l'administration, les tribunaux, les chefs de la garde nationale, les principaux membres du club manifestèrent les meilleurs sentimens. Aussi le général Wimpffen, le défenseur de Thionville, qui devait commander l'armée d'insurrection, les bataillons bretons trouvèrent-ils à Lisieux un bon accueil : mais le comte de Puisaye, le même qui figura d'une manière peu honorable dans la chouannerie et la Vendée, ayant livré l'avant-garde qu'il commandait aux troupes envoyées de Paris, les insurgés

surpris dans la plaine de Brécourt (163) furent repoussés sur Évreux le 13 juillet, le même jour et presque à la même heure où Charlotte de Corday immolait Marat. Le 9 du même mois elle avait passé par Lisieux, en se rendant par la diligence, à Paris, pour y consommer son héroïque attentat contre un monstre qu'elle regardait comme l'auteur de la guerre civile.

De nobles accens furent alors entendus à Lisieux. Quelques députés proscrits, Le Normand, de Vire, administrateur du département; le procureur-général-syndic Bougon de Longrais, firent le tableau des calamités qui menaçaient la France, la liberté et l'humanité; ils s'adressèrent à la raison autant qu'au sentiment : généreux et vains efforts qui n'aboutirent qu'à leur proscription.

Même année : 28 juillet. L'avant-garde de l'armée des côtes de Cherbourg, commandée par le général Brune (depuis maréchal de France), entre à Lisieux avec les trois députés Robert Lindet, Du Roy, et Bonnet de Mautri : ils avaient avec eux Xavier Audouin, adjoint au ministre de la guerre. Il y eut ce jour là séance à l'hôtel-de-ville, où plusieurs jours auparavant s'étaient réunis le général Wimpffen et quelques-uns des principaux insurgés.

(162) Commune aujourd'hui réunie à celle de Douains, canton de Vernon dans le département de l'Eure.

Même année : 30 juillet. L'armée entre à Lisieux vers midi, commandée par le général Sépher. Nouvelle séance à l'hôtel-de-ville. Belles promesses des députés, auxquels on dut au reste une efficace protection contre le comité de Salut Public et les approvisionneurs du tribunal révolutionnaire. Il faut dire, à l'honneur des Lexoviens, que cette armée fut reçue avec une tiédeur dont elle se plaignit.

Même année : 31 juillet. Cette armée quitte Lisieux pour se rendre à Caen. Elle menait avec elle une imprimerie pour l'impression d'un journal in-8° dont trois numéros parurent à Lisieux ; il était intitulé : Journal de l'Armée des Côtes de Cherbourg. Les n°s des 30 et 31 juillet contiennent un récit fallacieux de la séance de l'Assemblée tenue à l'hôtel-de-ville le 29, et donne un précis du discours de Lindet. Après ce député parlèrent plusieurs Parisiens de l'armée, entre autres l'aide-de-camp Mazuel qui rappela adroitement la conduite des Lexoviens à l'époque de la Saint-Barthélemi et les engagea à « n'avoir plus désormais assez de faiblesse pour recevoir des rebelles et leur donner l'hospitalité ». Le maire de la ville (Michel Bloche) prit la parole : il eut le courage de justifier ses concitoyens des torts dont ils étaient accusés, et rappela fort adroitement les

sacrifices d'hommes et d'argent que la ville avait faits pour la patrie. — Dans la séance du 30, le député Du Roy (de Bernai, comme Lindet) accusa rudement les Girondins et parla longuement « des perfidies mises en usage par les ennemis de la chose publique». Xavier Audouin parla ensuite. Tandis que le rédacteur du journal avait, dans son numéro du 31, dit qu'à l'entrée de l'armée, « la joie et le plaisir des habitans de Lisieux étaient si grands, qu'ils en paraissaient *accablés* et n'avaient pas *la force d'en faire éclater le moindre signe* », Audouin plus véridique leur reprocha « de n'avoir pas montré, à l'arrivée de leurs frères, cette allégresse touchante, signe non-équivoque du patriotisme ».

Le général Brune et Xavier Audouin quittèrent l'armée, qui prit la route de Caen.

Même année : 30 septembre. Le dentiste Boucher, né aux environs de Lisieux, vers 1753, est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, pour avoir tenu à Fourneaux, près d'Orléans, des propos tendant au rétablissement de la royauté, lors de la défection du général Dumouriez (avril 1793).

1793 : octobre. Profanation, dans l'église Saint-Pierre, des tombes de plusieurs évêques et de Guillaume de Hautemer, seigneur de Fer-

vaques. Le corps de ce dernier, qui avait été placé dans un caveau de la chapelle de la Vierge, fut retrouvé dans un état parfait de conservation, enveloppé dans un nombre infini de bandelettes de toiles très-fines que se disputèrent les femmes présentes à l'exhumation. Le cercueil avait la forme du corps et était de plomb; il fut traîné par un cheval jusqu'au cimetière commun où furent également déposés les restes des évêques.

Même année : 14 décembre. Pierre Provost, âgé de 23 ans, natif des Loges, canonnier dans la quatorzième division, attaché au parc d'artillerie de l'armée des côtes de Cherbourg, est condamné à deux ans de fers par la Commission militaire de Rennes, comme convaincu d'être allé, les 6 et 8 du même mois, avec deux de ses camarades, dans cinq maisons de la campagne, « de s'être fait donner à boire du cidre qu'ils n'ont pas payé, et d'avoir tiré le sabre, injurié, menacé des femmes qu'ils trouvèrent dans ces maisons, de les avoir forcées de leur ouvrir toutes les armoires, dans lesquelles ils ont fouillé sous prétexte d'y chercher des armes par ordre de leur général, et d'avoir volé des mouchoirs dans deux de ces maisons». Les deux complices de Provost furent condamnés, l'un à deux années de fers, l'autre à trois mois de prison.

1794 : 21 avril. Condamnation à mort de Jacques-Guillaume Thouret, ex-constituant, ex-président du Tribunal de Cassation : l'une des plus regrettables victimes du tribunal révolutionnaire.

Même année : 1er juillet. Condamnation à mort, par le tribunal révolutionnaire, à Paris, de Pierre Allaire, (beau-frère de Pierre-Thomas Bailleul, prêtre déporté, mort en Angleterre), de Nicolas Hurel, et de Pierre-Gabriel Bénard, curé, tous de la commune de Sainte-Marguerite-des-Loges : accusés d'avoir délivré et signé, le 4 mars 1793, un certificat attestant que Marie Bailleul, femme de Pierre Allaire, était la sœur et l'unique héritière du prêtre décédé en Angleterre. Cet acte était ainsi terminé : « A Sainte-Marguerite-des-Loges, évêché de Lisieux, province de Normandie, royaume de France, ce 4 mars 1793 »; il fut avec une lettre d'envoi adressé à Rouen, où on l'intercepta, et envoya à l'administration du district de Lisieux, lequel fit arrêter les infortunés signataires qui probablement ne s'étaient pas doutés qu'ils correspondaient avec l'étranger, mais qui pourtant auraient dû dater plus légalement leur attestation. Quoi qu'il en soit, ils furent livrés au tribunal qui les condamna impitoyablement sur l'acte d'accusation de Fouquier

de Tinville, qui lui-même, le 6 mai 1795, fut condamné à mort, et ce jour même expia ses crimes sur l'échafaud. Le 2 mars précédent, Jean-Siméon Robillard, vicaire de Sainte-Marguerite-des-Loges, l'un des signataire du funeste certificat, se présenta au nouveau tribunal révolutionnaire, et y fut acquitté sur la déclaration unanime du jury portant qu'il n'était pas constant que l'écrit en forme de certificat, daté du 4 mars 1793, provoquât le rétablissement de la royauté.

Même année : 24 juillet. C.-F.-G. Graindorge-d'Orgeville de Ménil-Durand, fils du savant tacticien; ancien officier d'infanterie, ex-adjudant général, est, à l'âge de trente ans environ, condamné à la peine de mort par le tribunal révolutionnaire, comme accusé de cette fausse et banale conspiration des prisons qui servit de prétexte à tant d'injustes condamnations. Il était détenu à Saint-Lazare avec plusieurs personnes fort remarquables, et il n'était pas un des moins spirituels de ces illustres prisonniers dont plusieurs, tels que madame Joly de Fleuri, femme de l'avocat-général au parlement de Paris ; deux De Vergennes, la septuagénaire Laval-Mont-Morenci, ancienne abbesse de Mont-Martre, le duc de Beauvilliers Saint-Agnan, qui moururent avec

lui et vingt autres malheureux innocens (165); tels que les poëtes distingués Roucher et André Chénier, le fameux baron de Trenck, le conseiller Goesmann, qui furent exécutés le lendemain; tels que le généreux Loiserolles qui se dévoua pour sauver son fils et lui conserva la vie, le conseiller Trudaine de Montigni, et quelques autres qui tombèrent sous la hache homicide le jour suivant, la veille du supplice de Robespierre. Ménil-Durand mourut donc trois jours seulement avant le 9 thermidor, qui l'eût sauvé comme il sauva tant de Français : il fut l'une des dernières des deux mille sept cent quarante-deux victimes du tribunal révolutionnaire, et parmi elles l'un des six cent sept individus appartenant aux classes aristocratiques.

Même année : 29 septembre. Pour l'exécution du décret du 17 septembre 1793, qui ordonnait l'arrestation des citoyens suspects d'opposition à la révolution, un Comité de Surveillance Révolu-

(165) Leur jugement porte qu'ils étaient « convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en entretenant des intelligences avec les ennemis de l'état ; en leur fournissant des secours ; en participant aux complots, trames et assassinats du tyran et de sa femme contre le peuple ; en conspirant dans la maison d'arrêt dite Lazare, à l'effet de s'évader, et de dissoudre par le meurtre et l'assassinat des Représentans du peuple, et notamment des membres des Comités de Salut Public et de sûreté générale, le gouvernement républicain, et de rétablir la royauté ; enfin en voulant rompre l'unité et l'individualité de la République ».

tionnaire avait été élu à Lisieux. La loi spécifiait, comme suspects et devant être mis en arrestation, entre autres individus les partisans des Girondins désignés sous le nom de Fédéralistes, et les nobles qui n'avaient pas manifesté leur attachement à la révolution. Ce Comité fit donc arrêter et détenir au Bon-Pasteur (166) ceux des Lexoviens qui se trouvaient dans le cas de la loi : ils furent détenus jusqu'après le 9 thermidor, excepté un assez grand nombre qui, dans l'hiver qui suivit leur arrestation, fut rendu à la liberté par le représentant du peuple Frémanger. Les autres ne sortirent du Bon-Pasteur qu'après que la Société Populaire, réunie dans la cathédrale à un bon nombre de citoyens, envoya à Caen auprès du représentant du peuple Bollet, trois commissaires qui obtinrent la mise en liberté de tous les détenus.

Assurément on doit des éloges au Comité Révolutionnaire de Lisieux qui, investi d'un pouvoir funeste, n'en abusa pas, puisque aucun suspect ne fut envoyé au tribunal révolutionnaire. Cependant telle était la force de la réaction contre le régime de la terreur, que les citoyens qui lui étaient opposés, et surtout la Société Populaire, sollici-

(166) Cette ci-devant maison religieuse, située dans la rue de Livarot, a depuis été démolie pour ouvrir l'abreuvoir qui aboutit à l'Orbiquet.

tèrent, peu de jours après la chute de Robespierre, l'examen de la conduite des membres du Comité Révolutionnaire et le remplacement des fonctionnaires qui en avaient fait partie. Un premier « Rapport (166) fut fait, au nom de la Commission nommée par la Société Populaire le 8 vendémiaire an III (29 septembre 1794), pour prendre des renseignemens sur la conduite politique et morale des membres du Comité de Surveillance ». Ensuite (le 6 frimaire suivant : 26 novembre), un des membres influens de la Société Populaire, N.-M.-G. Bénard de La Couture, qui, peu de tems après, fut nommé administrateur du département, présenta un long rapport (167), à la suite duquel il proposa et l'Assemblée Populaire adopta divers articles, entre autres le III[e] qui portait que les membres du Comité de Surveillance « n'avaient ni sa confiance, ni la capacité, ni le civisme, ni la probité requises pour occuper aucunes fonctions, et qu'en conséquence le cri public demandait leur promte destitution ». Cette déclaration n'était peut-être point suffisamment motivée, mais elle tenait à une énergique aversion contre les hommes qui avaient bien ou mal rempli des em-

(165) In-8. de 24 p. impr. de J. Delaunay.

(166) In-8. de 68 p. impr de Mistral. Ce travail fut l'ouvrage de Bénard, de Louis du Bois, et de Rigault de Rochefort, refugié à Lisieux où il était venu de Vernon proscrit par l'effet des événemens du 31 mai

plois sous le gouvernement révolutionnaire. Elle produisit un effet puissant. Les membres du Comité de Surveillance furent destitués.

Dans le courant du mois de septembre 1794, la commune et la Société Populaire de Lisieux avaient fait, à la Convention Nationale, une Adresse (167) qui y fut mentionnée honorablement et qui applaudissait aux travaux de cette Assemblée à laquelle on devait la cessation de la terreur.

Même année : 7 novembre. Sur les instances des commissaires Langueneur, Morin, médecin, et Louis du Bois, et d'après un arrêté de l'Assemblée des citoyens de Lisieux réunis à la Société Populaire, en date du 24 octobre, le représentant du peuple Bollet en mission près de l'armée des côtes de Cherbourg, prend à Vire un arrêté qui rend à la liberté les trente-sept détenus du Bon-Pasteur, parmi lesquels se trouvaient des nobles, des prêtres, des religieuses et diverses autres personnes des deux sexes.

1795 : 3 mars. Adresse (159) de la Société Populaire et des citoyens réunis aux trois sections de Lisieux, pour engager les habitans à assister aux Assemblées, afin de ne pas y laisser le

(167) in-8. de 14 p. impr. de Delauney.

(168) In-8. de 4 p. impr. de Mistral.

champ libre aux terroristes et aux anarchistes.

1795 à 1796. Construction, par Dulong, d'un théâtre à Lisieux près de la porte de Paris : une partie des matériaux de l'église Saint-Germain servirent à cette construction. Jusqu'à cette époque on avait joué la comédie dans le grenier à sel, rue du Baillif.

25 janvier. Hiver rigoureux qui donna quarante-deux jours consécutifs de gelée, dont la plus forte eut lieu le 25 janvier, jour où le maximum du froid fut de 18, 08 de Réaumur (23, 05 centigrades). C'est à peu près le même degré de froid qu'en 1709, où l'on signala 18, 05 au thermomètre de Réaumur, lesquels répondent à 23, 01 centigrades.

Même année : février. Les bandits qui s'étaient fait connaître sous le nom de Chouans dans le département de la Maïenne où, dès 1792, ils avaient pris naissance, obtinrent trop de succès pour ne pas exciter dans quelques départemens voisins une contagieuse émulation. Leur lâche férocité avait porté l'épouvante dans les campagnes et appelé à une clandestine révolte un petit nombre de mécontens et de mauvais sujets qui, des cabarets où le vin chaud, l'eau-de-vie et le punch leur inspiraient une apparence sinon de courage, du moins de résolution, ne deman-

daient pas mieux que de s'élancer pour aller nuitamment chercher, dans un facile pillage, les alimens de leur débauches. Quelques jeunes gens riches, appartenant au parti opposé à la révolution, s'étaient laissé séduire par l'appât d'un grade militaire et l'espoir de contribuer au rétablissement de la royauté : mais la majorité des bandes était composée de prolétaires fainéans qui voulaient de l'argent sans travail.

Les huailles de ces ignobles factieux avaient réussi dans les contrées propres au guet-apens, hérissées de bois et soustraites à l'investigation par d'impraticables chemins, habitées d'ailleurs par des populations ignorantes et fanatiques ; mais, dans la partie orientale de notre Calvados, dans l'arrondissement de Lisieux, l'entreprise d'un soulévement sérieux était inexécutable ; la formation même d'une troupe, un peu nombreuse et propre à marcher de jour, offrait les plus grandes difficultés. Il fallut donc se borner à des exploits sournois et à des courses nocturnes. On donnait rendez-vous à tel point indiqué, où, de la ville et de quelques autres communes, accourait une trentaine d'aventuriers méprisables et dépourvus de capacité comme de courage : êtres immoraux qui, à tout propos, au milieu des atrocités du massacre, des orgies de la plus crapu-

leuse débauche, se vantaient d'être les restaurateurs du trône et de l'autel : excellens moyens pour en rendre le retour plus redoutable et plus difficile. Toutefois, dans l'arrondissement de Lisieux, les meurtres furent peu nombreux et ne furent accompagnés d'aucuns de ces rafinemens de cruauté qui signalaient l'assassinat politique dans l'ouest de la France.

Sans autre motif que celui de répandre la terreur pour paraliser l'autorité et la priver du concours des citoyens, un inoffensif ecclésiastique (l'abbé Marais), du Ménil-Eude, curé constitutionnel de Saint-Germain-de-Livet, avait été, dans la nuit du 24 février à trois heures du matin, arraché de son domicile et conduit dans le bois de La Hêtre, où il fut fusillé presque sous les yeux de sa famille; quelques acquéreurs de domaines nationaux avaient été pillés au nom de Louis XVII, même dans la pacifique Vallée d'Auge.

Enfin, le 13 pluviose an III (dimanche 1er février 1795), à une petite lieue de la ville de Vimoutier, une bande d'environ trente brigands, commandée par un jeune gentilhomme sans fortune et sans capacité, lequel, sous la restauration, fut décoré et promu à un grade militaire assez élevé, parut à dix heures du soir à la porte de

Pierre-Jean Barbou, propriétaire à Sainte-Foi-de-Mont-Gomeri et jouissant de dix mille francs de revenu. Aux yeux de ces malfaiteurs il était coupable d'attachement à la révolution; il avait d'ailleurs rempli honorablement les fonctions de maire; il était acquéreur de deux acres et demie de biens nationaux; en outre, il offrait à la cupidité de ses agresseurs une opulente dépouille dans son mobilier et ses capitaux.

Barbou âgé de quarante-sept ans, veuf depuis quelques mois, habitant sa campagne avec cinq de ses sept enfans, n'avait pour le service de sa maison que deux servantes et un domestique de cinquante-cinq ans, nommé François Rivière. Le maître et le serviteur avaient un grand courage et une forte résolution; ils étaient bien armés; la maison était fermée soigneusement; mais les abords en étaient faciles; elle était, comme tous les bâtimens du pays à cette époque, construite en pièces de charpente. A l'exception du fidèle Rivière, Barbou n'avait autour de lui que de jeunes enfans et de jeunes femmes, qui n'étaient propres qu'à embarrasser sa défense. C'est dans cette critique situation que deux hommes seulement devaient tenir tête à une trentaine. Quel que fût le courage des assiégés la position n'était pas tenable.

Averti depuis plusieurs jours par quelques amis, et mieux encore par les actes de brigandages qui avaient eu lieu dans les communes voisines, Barbou avait pris quelques précautions: il avait assuré plus de solidité à ses portes, s'était procuré plusieurs armes à feu, les avait chargées, et, sûr de l'assistance de son domestique, espérait bien repousser vigoureusement l'attaque dont il devait être l'objet.

Dix heures venaient de sonner, la nuit était assez belle et la lune brillait, déjà avancée dans son cours. La famille venait de s'endormir. Tout à coup la maison est cernée; on frappe rudement à coups de crosse de fusil sur toutes les portes et les auvens des fenêtres du rez-de-chaussée. Aussitôt plusieurs voix menaçantes se font entendre. « Ouvre ta porte, sacré scélérat! il faut que nous « te tuyons! »

A ce bruit affreux, à ces vociférations de meurtre, qui réveillent en sursaut les neuf habitans de la maison, Barbou s'élance de son lit et prend à la hâte quelques vêtemens : il gagne, bien armé, le premier palier de l'escalier qui fesait face au vestibule par lequel les brigands devaient nécessairement passer pour pénétrer dans la maison et monter dans les chambres. Sur ce palier se trouvait le premier dépôt des armes chargées : Bar-

bou s'y plaça, tandis que Rivière, son domestique, se posta au palier de l'étage supérieur.

Comme de l'intérieur il n'était parvenu aucune réponse au cri des chouans, ils enfoncèrent à coups de hache un panneau de la porte d'entrée. Une brèche était ouverte : mais ils n'osèrent se hasarder à la franchir pour pénétrer dans le vestibule. Alors il s'établit entre les brigands une sorte de délibération, et l'un d'eux, s'adressant à un de ses camarades, lui dit : « Allons ! c'est à vous de passer le premier ! » Quelle que fût la juste répugnance de ce dernier, il fallut bien qu'il se décidât à marcher. Un homme donc s'introduisit par l'ouverture pratiquée dans la porte et parvint au vestibule : armé d'un fusil à deux coups, Barbou en lâche un premier coup qui étend le téméraire sur le carreau. A cet événement inattendu, le chef cria à très-haute voix : « Chasseurs du roi, en avant ! foncez ! » Barbou, croyant que la bande allait obéir à l'ordre de son chef et se précipiter dans sa maison, tira aussitôt vers la porte son second coup de feu ; mais il s'était trop pressé, et il n'atteignit personne. Toutefois, les chouans, qui ne s'attendaient pas à une telle réception, hésitaient effrayés, et peu déterminés à s'exposer au sort de leur camarade étendu par terre devant eux.

Par une fenêtre du second étage, Rivière crut pouvoir avantageusement se servir de ses armes : il fit feu, et força les brigands à se mettre à l'abri en se serrant de très près le long des murs de l'habitation, où ils pouvaient éviter les balles. Quelques-uns d'entre eux lâchèrent avec précaution plusieurs coups de pistolet par la brèche de la porte afin de faciliter l'extraction du cadavre qu'ils ne voulaient pas laisser dans l'intérieur de la maison. Il fut donc traîné dehors et emporté. Barbou ripostant de son côté n'était pas disposé à quitter la partie : mais ses coups ne pouvaient atteindre ses ennemis qui, pour faire usage de leurs armes, se tenaient derrière le panneau de la porte, et se gardaient bien de s'avancer à découvert. Ces fusillades réciproques ne menaient à rien de décisif.

Alors une voix s'éleva parmi les assiégeans et proclama le résultat d'une délibération qui venait d'avoir lieu. « Eh bien ! dit un des brigands, « nous ne l'aurons pas moins, le sacré scélérat ; « car nous allons mettre le feu à la maison. » En même tems ils reculèrent de quelques pas, et firent une décharge de toutes leurs armes sur les fenêtres, tandis que, du poste qu'il occupait, Rivière continuait de tirer sur la bande avec plus de courage que de succès.

Enfin, pour terminer dignement l'affaire, et après une nouvelle délibération, on chargea quelques hommes d'aller chez un maréchal du voisinage (171) chercher des matières combustibles et du feu. Là Messieurs les chasseurs du roi, (c'est ainsi que cette huaille de malfaiteurs se qualifiait) se firent délivrer sans paîment un certain nombre de bourrées et arrachèrent aux enfans de l'artisan la paillasse sur laquelle ils étaient couchés.

Voyant qu'il n'y avait aucun moyen d'éviter l'incendie, Barbou, l'objet de l'acharnement des chouans, songea à se retirer. Il espérait ainsi préserver sa famille et sauver ses propriétés; mais, découvert, il eut à essuyer le feu de l'ennemi. Pourtant il parvint, armé d'un fusil et d'un pistolet seulement, à gagner sans blessures le bord opposé de la rivière de Vie, sur la rive gauche de laquelle sa maison était située.

Enhardis par la retraite du maître qu'ils n'avaient ni pu atteindre ni osé poursuivre, les malfaiteurs ne craignant plus les coups de feu du palier du premier étage, s'étaient introduits dans une salle et y avaient allumé des chandelles à la lueur desquelles ils pillèrent ce qu'ils purent découvrir de meilleur et de plus portatif.

(171) Il se nommait Detoy

Le domestique Rivière, n'entendant plus tirer du premier palier, descendit alors du poste qui lui avait été confié; il chercha vainement son maître qui avait négligé de l'avertir de son projet de retraite : il le crut tombé au pouvoir des chouans, et, pour éviter un sort pareil, il s'élança hors de la maison, sous un feu mal dirigé qui ne l'atteignit nullement, même à la simple distance de dix pas. Ce brave homme, dont le noble dévoûment était tout-à-fait désintéressé s'arrêta derrière la palissade qui servait de clôture devant la maison, et de là vit les brigands arriver avec des combustibles et mettre le feu à l'édifice en commençant par le dessous de l'escalier, d'où l'incendie ne tarda pas à gagner les murs et les charpentes de l'intérieur. L'habitation et un bâtiment d'exploitation occupaient en longueur une étendue de cinquante mètres. Toutes ces constructions furent, ainsi que ce qu'elles contenaient de mobilier, dévorées par les flammes avec une déplorable rapidité.

Éclairé par le feu, Rivière tira un dernier coup de fusil sur la huaille victorieuse, et courut à Vimoutier avertir, trop tard malheureusement, les autorités et la garde nationale qui ne purent opérer rien d'utile, parce que les chouans se gardèrent bien de les attendre.

Pendant le combat, les cinq enfans, dont l'aîné avait douze ans et les deux plus jeunes (qui étaient jumeaux) seulement dix-huit mois, s'étaient avec les servantes réunis dans une même chambre, au premier étage. Le feu et la fumée ne tardèrent pas à envahir cette pièce, où la désolation était à son comble. Une jeune domestique, âgée de quatorze ans, essaya d'ouvrir une fenêtre sur le devant de la maison : elle fut accueillie d'un coup de fusil qui, heureusement ne l'atteignit pas. Elle chercha une autre issue du côté de l'édifice où les brigands ne s'étaient pas établis, et trouva moyen d'échapper à la mort la plus affreuse et la plus imminente. Les plus âgés des enfans et les servantes descendirent, à l'aide des auvens du rez-de-chaussée, et reçurent les plus jeunes sans beaucoup de difficulté. Tous en chemises gagnèrent sans être vus une bergerie, et de là une maison du voisinage.

Dans une aussi lamentable position, il est difficile de se figurer la position morale d'un bon père de famille : celle de Barbou était horrible. Retiré de l'autre côté de la rivière, et ne pouvant plus se rapprocher de ses enfans, il vit l'incendie de sa maison et de son riche mobilier : c'était l'anéantissement d'une valeur de plus de cinquante mille francs ; pour comble d'infortune, il

dut croire que ses enfans étaient devenus la proie des flammes : car ses ennemis ne cherchèrent pas même à les soustraire à la mort la plus atroce, le supplice du feu subi par des êtres vivans.

Quand la garde nationale de Vimoutier arriva sur les lieux, il était environ quatre heures du matin. La maison était à peu près détruite : elle finissait de se consumer. Les brigands qui toujours évitèrent les combats sérieux avaient, au bruit de la générale, pris la fuite en emportant le cadavre de leur camarade tué au commencement de l'action, et ce qu'ils avaient de blessés et de butin.

Les noms des misérables qui composaient cette bande homicide sont aujourd'hui bien connus; la plupart d'entre eux ne quittèrent pas le pays: quelques-uns sont vivans encore. Je ne les nommerai pas; ils sont assez punis par le mépris des honnêtes gens, et par le triomphe des principes libéraux qu'ils avaient voulu étouffer dans les horreurs de la guerre civile.

Même époque. Au bruit des attentats de la chouannerie qui cherchait à effrayer et à piller les paisibles habitans des environs de Lisieux, le gouvernement envoya des troupes dont la présence suffit pour contenir les malfaiteurs et prévenir le désordre. Quelques arrestations eurent

lieu, et, peu de tems après, plusieurs assassins, connus sous le nom de *chauffeurs,* expièrent sous la fusillade leurs meurtres et leurs pillages, le 16 avril 1796.

Quatre ans après, dans quelques parties du territoire lexovien, des chouans eurent encore l'audace de reparaître près de Bernai, et dans le bourg du Sap où ils assassinèrent l'administration cantonnale : mais leur règne de terreur fut heureusement éphémère. Dans les départemens de la Maïenne, et d'Ille-et-Vilaine, dans l'ouest de l'Orne, dans le sud de la Manche et ailleurs la chouannerie fut plus opiniâtre, plus générale, plus cruelle et plus prolongée : guerre de buissons et de guet-apens, massacre féroce, accompagné de tortures, de pillage et de viol, oppression d'une contrée pour faire croire à un soulèvement général, attaque des diligences et meurtre des voyageurs. Ils se jetaient en grand nombre et bien armés sur des individus isolés et sans défense, qu'ils martyrisaient à plaisir quel que fût leur âge, sans distinction de sexe, souvent sur un simple soupçon que rien n'eût justifié. Voilà sur la chouannerie l'exacte vérité, telle qu'elle résulte de l'examen consciencieux des lieux, des faits et des hommes, examen qui mérite assurément plus de confiance que ces apologies senti-

mentales sur les héros buissonniers et déguenillés dont les premiers chefs avaient dans l'ancien régime mérité les galères (les quatre frères Cottereau, tous sabotiers et anciens faux-sauniers, des environs de La Gravelle, sur la frontière du Maine et de la Bretagne). Ils portaient le surnom de CHOUAN, parce que, accoutumés au brigandage de la contrebande, ils se fesaient prévenir de l'approche des commis des aides-et-gabelles, par l'imitation du cri du chat-huant que l'on appèle *Chouan*, dans cette contrée. L'un de ces Cottereau avait été repris de justice avant 1789.

1796 : 29 mars. La Rivière, vitrier; Le Suble et Hellouin, maçons; Boucher, tailleur; les deux La Jeunesse, briquetiers : tous six condamnés à mort par un conseil militaire, pour brigandage, et notamment pour vol commis au château du Câtelier, sont fusillés dans le Grand Jardin.

Même année : 11 avril. François Robillard; Drieux, aubergiste à La Rivière Tibouville, convaincus de s'être, dans la nuit du 9 mars, introduits chez le nommé Pigis, de la commune de Saint-Sébastien-de-Préaux, de lui avoir ainsi qu'à sa femme brûlé les jambes et les pieds avec des fers rougis et de l'eau-de-vie bouillante, sont fusillés sur la place de La Victoire. Robillard était un homme féroce, capitaine d'une bande de va-

gabonds qui ravageaient le pays ; il avait été précédemment condamné à vingt-quatre années de fers par le tribunal d'Alençon. Un nommé Lyon Guillette, fesant partie de la même bande, fut condammé à vingt-quatre ans de fers.

Les 18 mai et 15 juin suivans, on fusilla encore les nommés Couesnon, hussard au 9e régiment, et Mourrier, colporteur : ce dernier était convaincu d'avoir commis plusieurs vols.

Même année. Réunion à l'Évêché, dans la grande salle du synode, (aujourd'hui salle d'audience du tribunal de première instance), des bibliothèques du chapitre, du grand séminaire, de quelques couvens et de quelques émigrés. Il n'est pas exact de dire que «la bibliothèque existant à l'église Saint-Pierre fut détruite en 1793 (172)» : elle fut, ainsi que tous les livres rassemblés de divers établissemens, mise sous le scellé conformément aux décrets de la Convention, recensée sous les yeux de commissaires de la municipalité, et cataloguée avec le plus grand soin. Malheureusement on avait vendu les bibliothèques de divers couvens et de plusieurs émigrés : c'était une contravention formelle aux décrets, qui appauvrissait notablement la bibliothèque publique du district de Lisieux. Ce malheur fut suivi d'un

(172) Alm. de Lisieux pour 1842, p 127.

plus grand. Faute de surveillance en 1796 et 1797, des dilapidations eurent lieu et furent dues à des agens des vivres qui avaient placé leurs farines dans la Salle-Dorée de l'évêché laquelle n'est séparée de l'ancienne salle du synode que par une simple porte. Ce qui fut plus fâcheux encore, c'est que, sous le consulat, lorsqu'il fut question d'établir le tribunal de première instance à l'ancien évêché, on en retira la bibliothèque, et les livres furent transportés au Petit Séminaire, sans inventaire, sans catalogue, et sans surveillant spécial. Nour parlerons des Bibliothèques de Lisieux au Livre des ÉTABLISSEMENS PUBLICS.

1796. Par suite des élections de l'an IV, Le Cordier de Valencour fut nommé membre du Conseil des Anciens; tandis que Du Bois du Bais et Jouenne de Long Champ étaient passés de la Convention Nationale au Conseil des Cinq-Cents.

1797 : an V. Jarry, avocat, de Saint-Pierre-sur-Dive, est nommé au Conseil des Cinq-Cents. Il en fut éliminé par l'effet du coup d'état du 18 fructidor (4 septembre 1797).

1798. Démolition de l'église Saint-Germain, sur le terrein de laquelle et du cimetière y attenant, on dressa la place, aujourd'hui appelée Place-Royale. Le terrein fut acheté par Le Cordier de Valencour, Nasse maire, l'imprimeur Mistral et

quatre-vingt-dix-sept autres citoyens qui donnèrent chacun cent francs et en firent don à la ville. Le prix de l'acquisition fut de dix mille francs.

Même année : 26 décembre. Le thermomètre descend à 14, 01 Réaumur (centigrade : 17, 06). On compta cet hiver trente-deux jours de gelée consécutive.

1799 : 11 février. Assassinat, à Notre-Dame-de-Frênai, de François-Pierre Le Roy de Beaulieu, alors commissaire du Directoire Exécutif près l'administration municipale du canton, ex-maire de Lisieux et ancien député à l'Assemblée Législative.

Même année : 31 juillet. Mort, à Londres, du baron de Ménil-Durand.

Même année : 4 septembre. Mort de l'ex-conventionel Cosnard de La Couture.

1800 : 26 avril. Le Cordier de Valencour, ancien député au Conseil des Anciens, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Lisieux.

1802 : 15 auguste, fête de saint Napoléon, patron du premier consul. L'église Saint-Pierre (l'ancienne cathédrale), devenue église paroissiale, est rouverte au culte catholique, en vertu du concordat du 8 avril 1802.

1803 : 15 octobre. Le sénateur Rœderer est nommé à la sénatorerie de Caen.

1805 : 19 décembre. Mort, à Lisieux, du littérateur Grainville.

1807 : 4 auguste. Le ci-devant Grand Séminaire et ancien collége est accordé aux religieuses de la Providence, par décret impérial.

1807. Marie Groult de la Cauvillière, née à Versailles le 17 juin 1773, habitant Lisieux avec ses parens, cherche à se faire passer pour la fille de Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette, affirmant qu'elle avait été changée en nourrice. La prétention de cette fille se manifesta à un tel degré que, pour faire cesser le scandale qu'occasionnaient souvent ses discours, le sous-préfet lui défendit, par un arrêté du 19 février, « de parler de sa prétendue origine, sous peine d'encourir la sévérité de la police qui la surveillait ». Le 29 avril de la même année, elle accusa Milcent, alors procureur-impérial près le tribunal civil de Lisieux, de lui avoir soustrait des bijoux et des papiers prouvant qu'elle était issue du sang royal, et qu'elle lui avait confiés. Le 9 auguste 1809, cette fille fut poursuivie pour avoir insulté Milcent ; dans l'interrogatoire qu'elle prêta, elle prétendit n'être point la fille des époux Groult, mais bien de Louis XVI et de la reine.

Un arrêt de la cour royale de Caen du 6 auguste

1820 l'autorisa à plaider sous le nom de *madame Marie*, dans un procès qu'elle soutenait contre M. Daufresne, notaire, relativement à un prétendu dépôt de titres au moyen desquels elle disait pouvoir établir sa naissance. Après la mort de sa mère, Marie Groult fit de nouvelles tentatives pour prouver qu'elle était issue de Louis XVI ; elle soutint qu'on avait empoisonné cette dame qu'elle qualifiait du titre de nourrice, afin d'étouffer le secret qu'elle possédait sur sa naissance. Elle en demanda et obtint l'exhumation à laquelle elle assista. On ne découvrit aucune trace de poison.

1808 : 20 auguste. Naissance, à Lisieux, du dominicain L.-A. Piel, architecte.

Même année. Les deux dernières des quatre portes de la ville (celles de Paris et d'Orbec) sont démolies.

Même année : : 11 septembre. Mort, à Rouen, du fabuliste Formage.

Même année : 30 novembre. La foudre détruit le pilier qui séparait les deux portes d'entrée de l'église Saint-Pierre.

1810 : 16 juin. Mort, à Paris, du D. Thouret.

Même année : septembre. Épizootie sur les bêtes à cornes dans la Vallée d'Auge, laquelle s'était manifestée dès le printems dans les dépar-

temens de Seine-et-Oise et de la Seine-Inférieure, et plus tard dans ceux de l'Eure et du Calvados. En septembre elle parcourait le territoire lexovien, depuis la limite du département de l'Eure dans les environs de Lisieux, jusqu'à Troarn, dans la direction de l'est au nord et à l'ouest. Cette maladie, qui d'ailleurs ne fut pas meurtrière, s'annonçait par des phlyctènes ou ampoulles à la langue, dans la bouche et aux lèvres de l'animal (173).

1811. Les bâtimens et dépendances de l'ancienne Abbaye des Bénédictines, qui avaient été cédés aux hospices, sont donnés à loyer aux religieuses Bénédictines actuelles, moyennant trois mille francs.

Même année : 1er mai. Un ouragan accompagné de grêle ravage Lisieux et les communes voisines, entre autres Moyaux où l'on eut beaucoup à souffrir d'une trombe qui s'étendit de l'ouest à l'est dans une longueur de cinq kilomètres. Près de cent cinquante bâtimens furent renversés, beaucoup d'arbres déracinés, plus de mille pommiers arrachés ; même un de ces arbres (un énorme pommier) fut transporté à dix sept mètres du lieu où il avait été planté. C'est ce qui résulte d'un rapport de la mairie de

(173) Moniteur du 20 octobre 1810.

Moyaux, publié par M. Dingremont dans les Annonces-Affiches de l'arrondissement de Lisieux : 3 et 10 juin 1819.

1812. Graces aux mauvaises mesures prises par le gouvernement impérial qui prodigua les licences pour l'exportation des grains à l'étranger, au mois de mai le prix des céréales s'était déjà fort élevé dans les marchés et ne fit que s'accroître jusqu'à la récolte. A cette grande erreur se joignit une sorte de résurrection du maximum de 1793, lequel, bien entendu, ne fit qu'augmenter le mal. L'inquiétude de l'empereur le força de différer son départ pour la Russie, et ce retard amena plus tard tous les horribles désastres de la fin de cette campagne, où la puissance de Napoléon fut brisée par l'aquilon, et non par l'Europe coalisée que toujours les armes françaises avaient vaincue.

Même année. Émeute, à Lisieux, dans le faubourg Saint-Désir, à cause des Droits-Réunis. Le gouvernement envoie, pour rétablir l'ordre, cinq cents hommes de la gendarmerie d'élite.

Même année. Mort de Fromage des Feugrès pendant la retraite de Moscou.

1813 : janvier. Mort, à Kœnigsberg, du colonel Rosey.

Même année : 24 auguste. L'impératrice Ma-

rie-Louise traverse Lisieux pour se rendre à Cherbourg où elle doit présider à l'ouverture du bassin. Le 2 septembre suivant, à son retour, elle fut reçue par les autorités constituées sous un arc de triomphe élevé entre les boulevards d'Orbec et de Pont-l'Évêque. Elle déjeûna dans la maison de Le Bas de Fryhardel, ancien receveur des tailles.

1814 : 7 avril. Depuis quatre jours les journeaux n'arrivaient plus : on éprouvait de vives inquiétudes sur le sort de Paris; quant à l'empereur, on ne doutait pas de sa chute. Elle fut confirmée le 7 par la lecture de l'Acte du Sénat qui prononçait sa déchéance, par le rappel des Bourbons au trône, et par l'établissement d'un gouvernement provisoire en attendant l'arrivée d'Angleterre du comte de Provence qui avait depuis 1795 pris le titre de Louis XVIII. Ces actes furent publiés avec solennité le 11 du même mois, aux acclamations de ceux qui peu auparavant avaient crié : Vive l'impératrice!

Même année : 18 avril. Le duc de Berri, débarqué d'Angleterre à Cherbourg le 14, et qui s'était arrêté chez les préfets de la Manche et du Calvados, fait son entrée à Lisieux qu'il traverse à cheval. La troupe, qui s'y trouvait en garnison et lui servit d'escorte, témoigna évidemment

son esprit hostile au nouveau gouvernement : on remarqua que, dans les rues traversées par le cortége, les cavaliers se fesaient un malicieux plaisir de faire tomber avec la pointe de leur sabre les drapeaux blancs improvisés que quelques personnes avaient arborés aux fenêtres du premier étage de leurs habitations. Le prince eut le bon esprit de ne pas s'appercevoir de cette espiéglerie : il reçut fort bien les autorités, et accepta le déjeûner que l aville lui offrit dans la maison de Le Bas de Fryhardel, où avait aussi déjeûné, huit mois auparavant, l'impératrice Marie-Louise, exilée à son tour.

Même année : 11 juin. Dix mille Russes de la garde impériale de l'empereur Alexandre arrivent à Lisieux pour se rendre à Cherbourg où ils s'embarquèrent.

Même année : 26 juin. Proclamation à Lisieux de la paix générale qui avait été signée à Paris le 30 du mois précédent; et distribution de cinquante de ces décorations du Lys, qui, bientôt prodiguées sans titre, sans discernement et sans bornes, ne tardèrent pas à être avilies.

1814 : 9 octobre. Création à Lisieux, rue au Char, d'une Société de lecture composée de cent quarante membres.

1815. Asselin, ex-receveur des finances à Li-

sieux, fut nommé et siégea à la Chambre des Représentans, en 1815.

Même année. Si le retour de l'empereur Napoléon lui fut funeste, il ne le fut pas moins à la France, à laquelle l'étranger, vainqueur insolent, imposa de si énormes tribus, enleva le peu qui lui restait de ses conquêtes, vola les monumens des arts obtenus de l'Italie par des traités solennels, et rendit une dynastie qu'elle repoussait. Toutefois il serait injuste de ne pas reconnaître que c'est à la sagesse de Louis XVIII que nous dûmes une constitution beaucoup plus libérale que celle de l'empire, la résurrection des libertés de la tribune et de la presse, l'abolition de la traite des nègres. Le monarque, malheureusement pour sa dynastie, n'eut pas la liberté d'exécuter ce que peut-être il eût eu l'habileté de faire, assiégé qu'il fut sans cesse par les exigeances impolitiques de sa famille et de ses prétendus amis, gens qui n'avaient pas su profiter de l'école du malheur et qui, comme on l'a dit avec raison, n'avaient rien appris ni rien oublié.

Après le désastre de Waterloo où tombèrent tant de milliers de généreuses victimes, l'étranger revint comme l'année précédente profaner d'un pied vainqueur le territoire français.

Même année : 3 auguste. Passage par Lisieux

de quelques troupes prussiennes commandées par le feld-maréchal prince Blucher. Elles célèbrent par cent un coups de canon la fête de leur roi (l'anniversaire de sa naissance, seule commémoration rationnelle). Un dîner de quarante couverts fut donné à la sous-préfecture. On y remarqua, avec les premiers chefs du corps prussien, les principales autorités de la ville, et même les officiers de la garde nationale. Du 24 au 29 de ce mois, on éprouva l'humiliation du désarmement des deux cantons de Lisieux, à l'exception de la garde nationale. Trois charretées de fusils tant de la ville que des communes rurales en furent emportées. L'artillerie prussienne était parquée dans le Grand Jardin.

Même année : 21 septembre. Blucher, de retour de Caen, arrive avec tout son état-major, et le lendemain part pour Versailles.

Même année. Les membres de la Chambre des députés, appartenant au territoire lexovien, furent de Folleville, et Héroult de Hottot.

Même année : 16 octobre. Dernier passage des Prussiens qui se rendent à Rouen et dans les villes voisines. Nous empruntons à M. Dingremont la note suivante : « depuis le 3 auguste jusqu'à ce jour, il passa et repassa par Lisieux, quarante à cinquante mille hommes, tant infan-

terie que cavalerie et artillerie. La ville et surtout les campagnes eurent beaucoup à se plaindre des excès auxquels ils se livrèrent ». Les corps prussiens cantonnés dans l'arrondissement de Lisieux y occasionnent une dépense de treize mille deux cent quatre-vingt-seize francs dix centimes sans compter les rations de pain et de tabac.

Même année. Fondation à Lisieux, comme dans quelques autres villes du royaume, d'une Société *occulte* sous le titre d'Ordre des Francs régénérés propagateurs du royalisme pur (174). Ce club à huis clos date ses lettres du « bailliage de Lisieux ». Son secrétaire signait : *Selles, chevalier secrétaire du bailliage.* M. Selles était en effet chevalier de l'ordre du Lys. M. Guernon de Ranville (qui portait réellement les prénoms, dont on a tant ri, de Martial-Côme-Annibal-Perpétue-Magloire), alors aide-de-camp du duc d'Aumont, et depuis ministre de Charles X, était le plus remarquable des correspondans de cette association affiliée à celle de Caen.

1816 : 20 janvier. M. Bussy de Boulancy passe de la *sous-préfecture* de Caen à celle de Lisieux, où il remplace Le Cordier de Valencour.

(174) C'est du moins ainsi que j'explique les initiales suivantes, qui se trouvent en tête des lettres de convocation : O. D. F. R. P. D. R. P. Ces lettres pourraient signifier : Ordre des Francs Royalistes, etc.

Même année. Création à Lisieux d'une feuille hebdomadaire d'*Annonces, Affiches et Avis divers*, in-8. Le premier numéro paraît le 25 octobre.

Même année : 11 septembre. Ordonnance royale qui autorise, à Lisieux, « l'Établissement d'éducation chrétienne, d'instruction gratuite, et de retraite, formé par la communauté des religieuses bénédictines de Saint-Désir ».

1817 : septembre. Le roi accorde une pension à Cudorge, vieillard de Courson, plus qu'octogénaire, lequel compte soixante-cinq enfans et petits-enfans. La pension est réversible sur la tête de sa femme.

1818 : 10 auguste. On descend du clocher de l'église Saint-Pierre l'ancienne Échauguette. Cette cloche, fondue d'abord en 1285, avait été refondue le 4 juin 1490. Son poids était de 1915 kilog. 1/2, non compris le battant qui en pesait 40. On lisait sur son pourtour ces inscriptions :

« *Anno domini millesimo ducentesimo octuagesimo quinto,*

Guido Guiardon dat, cujus sonus arce redundat ;
Ejus spiramen pace quiescat. Amen !

Aucta fui de bonis pie recordacionis Guillelmi Lexoviensis, quondam pluris dignissimi, anno domini millesimo quadringentesimo nonagesimo ; IIII a junii ».

C'est-à-dire, en français : L'an du Seigneur mil

deux cent quatre-vingt-cinq, Gui Guiardon donne cette cloche dont le son se fait entendre de cette tour. Que son âme repose en paix! Ainsi soit-il! J'ai été augmentée par les bienfaits de Guillaume de Lisieux, de pieuse mémoire, jadis constitué en dignités éminentes. L'an du Seigneur 1490, le 4 juin.

Cette cloche était connue sous le nom d'Échauguette (mot roman qui signifie surveillance), parce qu'elle était destinée à donner l'alarme en cas de danger. Gui Guiardon est l'évêque du Merle; Guillaume de Lisieux est Guillaume d'Estouteville qui avait légué, pour la refonte de l'Échauguette, des fonds dont on ne fit l'emploi que quatre-vingts ans après sa mort.

La matière de l'Échauguette fut employée avec d'autre métal, pour fondre trois cloches qui furent placées dans le clocher de l'église Saint-Pierre. Elles portent les noms de Saint-Ursin, de Saint-Pierre, et de Saint-Paul.

Même année : 29 auguste. Mort, à Lisieux, de Françoise-Lancelotte-Louise Le Jeune de Créqui, dernière Abbesse des Bénédictines de Lisieux.

1819 : 13 mai. Pose de la première pierre de la nouvelle halle aux frocs et aux toiles, dont M. Cocaigne fut l'architecte. Le procès-verbal

est signé de M. le comte de Montlivault, préfet du département, de M. le chevalier de Boulancy, sous-préfet de Lisieux, de M. de Bellemare, maire de la ville (aujourd'hui pair de France), de M. Cocaigne, architecte de la ville, et de M. Grimaux, entrepreneur.

1820 : 11 janvier. Ce jour le thermomètre descend à 11,04 Réaumur (14,06 centigrades).

1823 : 14 janvier. Le thermomètre descend à 11, 07 Réaumur (14, 06 centigrades).

Même année : 12 juillet. M. Gustave-Alexandre de Coniac remplace M. de Boulancy, à la sous-préfecture de Lisieux qu'il quitta à l'époque de la révolution de juillet 1830.

Même année : 20 juillet. Sacre de Philippe-François de Sausin, ancien chanoine de la cathédrale de Lisieux, nommé à l'évêché de Blois où il mourut en 1844.

Même année : 10 auguste. Mort, à Bernai, de Robert-Thomas Lindet, ancien constituant, et ancien évêque constitutionnel.

1824 : 5 mars. Mort, à Lisieux, de Marie Tubeuf, née le 22 juin 1717. Cette centenaire avait toujours joui de la plénitude de sa raison. Elle mourut âgée de 106 ans 8 mois 13 jours.

Même année : 27 novembre. Vente, par l'administration des hospices, moyennant soixante

mille francs, aux dames bénédictines, des bâtimens et dépendances de l'abbaye de Saint-Désir. Cette vente est acceptée par mesdames Thillaye, dite sœur sainte Félicité, prieure; Vatteville, dite sœur saint Clément, sous-prieure; et Delanney, dite sœur saint Maur, dépositaire.

1825 : 16 février. Mort, à Paris, de Jean-Baptiste-Robert Lindet, de Bernai, ancien député, ex-ministre des finances.

1826. Acquisition du gouvernement, par la ville de Lisieux, des bâtimens du Bon-Pasteur. Une partie fut rasée pour l'ouverture d'un abreuvoir public.

1829 : 28 avril. Vente par la ville de Lisieux, en vertu d'une ordonnance royale du 12 mars, à MM. Labbey et d'Heudreville, d'une partie des bâtimens du Bon-Pasteur.

Même année : 23 auguste. Passage par Lisieux du duc d'Angoulême se rendant à Cherbourg. Quelques jours auparavant, la duchesse avait traversé Lisieux venant de Honfleur. Elle descendit chez M. de Bellemare, alors maire, chez lequel elle accepta un déjeûné.

Même année : 15 novembre. Mort, à Hebertot, de Nicolas-Louis Vauquelin, savant chimiste, membre de l'Institut et de la Chambre des députés.

1830 : 24 janvier. Première élection de M. Guizot, en remplacement de Vauquelin.

Même année : 26 mai. Les incendies qui désolent la Normandie depuis quelques mois déterminent le gouvernement à y envoyer des régimens de garde royale pour tenir garnison. Dans notre arrondissement des compagnies sont dirigées sur Orbec, Livarot et Saint-Pierre-sur-Dive où elles restent jusqu'au 30 juillet.

Même année : 24 juin. Deuxième élection de M. Guizot.

Même année : 6 auguste. M. Jean-Jacques-Louis Nasse est nommé sous-préfet de Lisieux, et M. Louis Du Bois, de Bernai.

Même année. Passage, par Lisieux, des détachemens de gardes-du-corps et de gendarmerie qui avaient escorté Charles X à Cherbourg.

Même année : 24 octobre. M. Guizot est, pour la troisième fois, élu député de Lisieux.

Même année : 1er novembre. Création, par M. Brée (récemment nommé imprimeur à Lisieux), et publication du premier numéro du *Journal de Lisieux, pour la ville et l'arrondissement* : in-8°, paraîssant le lundi. Le numéro du 6 décembre prend pour titre : l'*Éclaireur*. A partir du numéro 11 (11 janvier 1831) il paraît le mardi. Il change de titre et de format le 8

mars, et s'intitule : *Le Patriote, Journal du Calvados et de l'Eure, politique, philosophique et littéraire.* A dater du 29 juillet il est publié, pendant quelque tems, tous les mercredis et vendredis. Après la mort de Vierne (19 avril 1834) qui avait rédigé le Patriote depuis le 8 mars 1831, ce journal passe sous la rédaction de M. J.-B.-L. Guesnon, jusqu'au 20 septembre 1837, époque à laquelle il cesse d'être politique. Le 3 juin 1841 il prend le titre de *Moniteur Lexovien, journal littéraire,* jusqu'en 1843 : à cette dernière époque il cesse toute publication.

1831 : 5 janvier. La feuille d'annonces créée en 1816 paraît sous le titre de *Le Lexovien.* A dater du 1er mars 1832 elle est publiée d'abord sous le titre de *Le Lxeovien, feuille judiciaire et littéraire ;* puis le 3 octobre suivant elle adopte le titre de *Le Lexovien, Journal des arrondissemens de Lisieux et de Pont-l'Évêque, politique, commercial et littéraire.*

Même année : 20 février. En présence de toutes les gardes nationales de l'arrondissement : remise, par le sous-préfet, à celle de Lisieux, du Drapeau envoyé par le Roi au bataillon de cette garde.

Banquet de trois cent cinquante couverts à cette occasion. La dépense s'en élève à mille

huit cent quarante-trois francs dix-huit centimes. Le nombre des souscripteurs est de trois cent quarante-quatre.

Même année : 11 mars. Revue par le préfet, le maréchal-de-camp Véran-André et le sous-préfet de Lisieux, des gardes nationales de l'arrondissemement, au nombre de plus de six mille hommes.

Même année : 14 juin. Passage par Lisieux de Pierre (Don Pedro), empereur du Brésil, débarqué à Cherbourg, et se rendant à Rouen, d'où il passe en Angleterre et revient à Paris le 26 juillet.

Même année : 6 juillet. Élections générales : M. Guizot est élu député pour la quatrième fois.

Même année : 1er septembre. Ordonnance du roi qui crée à Lisieux une compagnie d'artillerie dans la garde nationale.

Même année : 25 novembre. Une décision du ministre du commerce et des travaux publics attribue à la ville de Lisieux, sur le fonds de cinq millions accordé par la loi du 6 du même mois, un secours de seize mille francs pour payer le tiers des travaux dont l'administration municipale a voté l'exécution afin d'occuper les ouvriers pendant l'hiver.

Même année. Par l'effet de la nouvelle loi élec-

torale le nombre des électeurs, qui n'était que de quatre cent cinquante, est élevé à six cent quatre-vingt-neuf, formant deux sections. D'après l'état de population de la ville qui présente dix mille sept cent six habitans, le nombre des électeurs communaux est fixé à cinq cent quatre-vingt-douze, dont soixante-deux électeurs adjoints : ce qui donne lieu à l'élection de vingt-sept conseillers municipaux, parmi lesquels le roi choisit le maire et ses deux adjoints.

1832 : 5 mai. Le choléra, qui avait paru à Paris le 22 mars, se déclare à Lisieux, où quarante-cinq à cinquante cas sont constatés. Le gouvernement accorde un secours de cinq mille francs et la ville complète la dépense par dix-neuf mille cinq cents francs. Dès le 20 septembre 1831, une ordonnance royale avait prescrit de grandes précautions; vers la mi-juin, on avait signalé douze cas à Honfleur, deux à Touques, plusieurs à Trouville, deux à Vimoutier, et un seulement à Pont-l'Évêque.

Même année : juillet. Vers la fin de ce mois, le choléra cesse ses ravages à Lisieux et dans tout le territoire lexovien.

Même année : 2 octobre. Création du journal *Le Normand* fondé par des actionnaires, rédigé par M. A. Lagarde, géré par M. Leroy-Chambry,

feuille hebdomadaire, in-folio p. p., paraissant le mercredi. Le *Lexovien* cesse de paraître. Le 10 mars 1833, *le Normand* passe sous la rédaction de M. Le Tellier, régent de rhétorique, et en décembre 1834, il est rédigé par M. Pecqueut jusqu'en novembre 1841.

Même année : 16 novembre. M. Guizot est élu député de l'arrondissement de Lisieux pour la cinquième fois.

Même année. Construction des nouvelles Boucheries et de leur fontaine.

Même année. Construction de la Halle aux Laines.

1833. Construction de l'École Mutuelle des garçons.

Même année : 28 auguste. Passage de LOUIS-PHILIPPE par Lisieux, accompagné du duc de Nemours et du prince de Joinville, de M. Guizot, ministre de l'Instruction Publique, et de M. le maréchal Gérard. A son arrivée, vers quatre heures après midi, le roi passe, dans le Grand Jardin, la revue des gardes nationales de l'arrondissement. A six heures, splendide banquet dans les bâtimens du Petit Séminaire, auquel furent invitées les autorités. Bal magnifique à l'hôtel-de-ville : la famille royale y assiste.

Le roi et les deux princes logent chez Amand

Bénard, M. Guizot chez Nasse, père, le maréchal Gérard chez M. Fleury, et MM. Athalin et de Rumigny chez M. Frédéric Nasse.

Le lendemain, le roi et les princes se rendent à Falaise par Livarot et Saint-Pierre-sur-Dive : avant leur départ, qui a lieu à midi, ils visitent les belles manufactures de M. Fournet et de M. Gillotin, ainsi que l'hospice-général.

Même année : 31 auguste. La reine, les princesses Marie et Clémentine, madame Adelaïde et les ducs d'Aumale et de Montpensier, allant rejoindre le roi à Cherbourg, passent par Lisieux vers cinq heures du soir. Elles descendent à l'hôtel-de-ville où une corbeille de fleurs leur est offerte par les dames de la ville.

1834 : 19 avril. Mort, à Ouilli-le-Vicomte, de Louis-Charles Vierne, rédacteur du journal le Patriote.

Même année : 23 juin. M. Guizot est élu, pour la sixième fois, député de l'arrondissement de Lisieux.

Même année : 30 juin. Établissement d'une Caisse d'Épargnes à Lisieux.

Même année : 20 décembre. Élection, pour la septième fois, de M. Guizot.

1835 : 14 novembre. Fondation à Lisieux d'une « Société d'Émulation des amis des sciences, des

lettres, des arts, de l'agriculture et de l'industrie » : la délibération qui l'autorise à se réunir fut prise par le conseil municipal le 14 novembre. Cette Société avait commencé dès 1833 par des réunions littéraires formées par MM. Louis Nasse, sous-préfet de l'arrondissement; Le Roy de Beaulieu, maire de la ville; les docteurs Simon, et Hausey; Frédéric Nasse, banquier; Châtelet; Hippolyte Fleury; et Amand Bénard.

1836 : 1er auguste. Création de la bibliothèque publique possédant actuellement (1845) plus de huit mille volumes.

Même année ; 15 octobre. Huitième élection de M. Guizot.

1837 : 5 novembre. M. Guizot est, pour la neuvième fois, élu député.

1838 : octobre. Démolition de l'ancienne Tour existant à l'angle de la Place de la Victoire, laquelle formait jadis la tête d'une ligne de murailles qui se prolongeait jusqu'à la Porte de la Chaussée.

Même année. Depuis la publication des *Almanachs de Lisieux* (par l'abbé Rambaud), pour 1764, 1773, 1774, 1777 et 1787, et celle de l'*Almanach de la ville et du district de Lisieux* pour 1791, présenté par la Société des Amis de la Constitution, il n'avait point paru d'ouvrage de cette nature jusqu'en 1838, époque à laquelle madame

veuve Tissot, imprimeur, donna la première année de son *Almanach de la ville et de l'arrondissement de Lisieux*, un volume in-18. Il ne fut suivi que de ceux des années 1839, 1840 et 1841. L'imprimeur Durand, nommé à Lisieux en septembre 1834, publia de son côté *l'Annuaire de Lisieux et de son arrondissement* pour 1839, 1840, 1842, 1843, 1844 et 1845 : même format que les précédens. (Il n'en publia pas en 1841).

Même année ; Établissement des Carmelites rue de Livarot.

1839 : 3 mars. Dixième élection de M. Guizot député de l'arrondissement de Lisieux.

1840. Le roi accorde à la ville de Lisieux son portrait en pied, ainsi qu'il l'a fait à diverses autres villes.

Même année : 4 mars. Onzième élection à Lisieux de M. Guizot, nommé ambassadeur en Angleterre.

Même année. Redressement de la route royale (n° 13) de Paris à Cherbourg : 1° depuis La Boissière jusqu'au Carrefour-Saint-Jean, passant par le bourg de Crèvecœur, ayant pour objet d'éviter la côte de Saint-Laurent-du-Mont ; 2° près de la Belle-Fontaine, à Lisieux, sur le terrein de la Poste aux Chevaux, pour éviter la côte Saint-Ursin.

Même année : 19 septembre. Exposition, durant trois jours, à l'hôtel-de-ville, des produits de l'Horticulture lexovienne.

Même année : 30 septembre. Les terrassiers, employés au chemin de grande communication de Lisieux à Saint-Pierre-sur-Dive, découvrent deux squelettes, dans le faubourg Saint-Désir, très près de l'auberge de *La Vache*. Dès le 30 juin, ils en avaient trouvé un entier à peu de distance mais, de ces deux derniers squelettes, l'un était privé de la tête qu'on n'a pas retrouvée, l'autre avait le crâne horriblement fracturé. Ce sont, probablement, à une époque reculée, les effets de ces assassinats commis nuitamment dans quelques auberges pour y dévaliser les voyageurs.

Même année : 5 novembre. Deux compagnies du 55[me] de ligne tiennent garnison à Lisieux jusqu'au 17 du même mois.

Même année : 5 décembre. Élection de M. Guizot, nommé député pour la douzième fois.

1841 : 19 janvier. Ouverture de l'Abattoir public, et fermeture des Tûries, Boucheries et Triperies particulières.

Même année : 1[er] février. Ouverture d'une Salle d'Asile dans les appartemens de la Providence, rue du Bouteiller. Cet établissement de

bienfesance avait été voté dès le 26 novembre 1833, par le conseil municipal.

Même année : 25 mars. Ordonnance royale qui autorise la réunion des deux hôpitaux.

Même année : 24 avril. Passage du prince de Joinville, se rendant de Cherbourg au baptême du Comte de Paris.

Même année : 11 juin. Exposition, dans les salles de l'hôtel-de-ville, de tableaux et de produits industriels.

Même année : 16 juillet. Vente, moyennant deux cent quarante-sept mille cent francs, des bâtimens et terreins de l'hospice des malades, au bas de la Grande-Rue.

Même année : 19 décembre. Mort de l'architecte L.-A. Piel, à Bosco, en Piémont.

1842. M. Le Roy de Beaulieu, maire de Lisieux, est nommé sous-préfet de Saumur.

Même année : 11 mars. M. Formeville, premier adjoint, est nommé maire de Lisieux.

Même année : Ouragan qui cause beaucoup de ravages à Lisieux et dans ses environs : arbres fracassés, murs détruits ; plusieurs maisons construites par M. Burel dans le pré de l'hospice, près du pont de la Barre, sont renversées.

Même année. Rapport de M. Danjoy, architecte du gouvernement, qui évalue les répara-

tions à faire à l'église Saint-Pierre (l'ancienne cathédrale), à deux cent soixante-sept mille huit cent soixante-dix-huit francs vingt-cinq centimes. Les ministres de l'intérieur et des cultes concourent à cette dépense pour quarante mille francs.

Même année : 15 juin. Passage de M. le prince de Joinville se rendant de Cherbourg à Paris.

Même année : 10 juillet. M. Guizot est, pour la treizième fois, élu député de l'arrondissement de Lisieux. Un banquet de trois cent cinquante couverts lui est offert dans la halle aux toiles.

Même année : vers le 12 juillet. Mort de De Folleville, ancien membre de la Chambre des députés.

1842 : 2 novembre. Mort, à Caen, de Target, dont les restes mortels sont transportés à Montmorenci. Le surlendemain, à son arrivée à Lisieux, le char funèbre est reçu à l'entrée de la ville par les autorités, la garde nationale, et le clergé des trois paroisses. Le cortége, auquel s'était mêlée une partie de la population, met une heure et demie pour traverser la ville, tant était compacte la foule.

Même année : Nuit du 26 au 27 juillet. Le prince et la princesse de Joinville traversent Lisieux, en se rendant de Brest au château de

Bissi (près de Vernon, dans le département de l'Eure), où se trouvait la famille royale.

1843 : 29 juillet. Passage, par la ville de Lisieux, du duc et de la duchesse de Nemours qui descendent à l'hôtel de France et y reçoivent les fonctionnaires publics. Le prince passe la revue des gardes nationales de l'arrondissement, et quitte Lisieux pour aller assister aux courses de Caen.

Même année : vers la fin de septembre. Mort, à Paris, de F.-G. Coessin, qui était né à Saint-Germain-de-Mont-Gomeri le 7 novembre 1779.

Même année : novembre. Établissement, dans l'ancien pré de l'Hospice, de l'usine à gaz, pour l'éclairage public de la ville de Lisieux.

LIVRE III.

ÉVÊQUES.

Nous avons dans notre PREMIER LIVRE, page 20, donné la circonscription du diocèse de Lisieux, et fait connaître que l'établissement du Christianisme dans le territoire lexovien ne date que du commencement du VI[e] siècle. Ce triomphe, au reste, ne fut que graduel pendant deux ou trois siècles, car on ne détruit pas en un jour les cultes, depuis long-tems enracinés dans les consciences, et les habitudes. Il est donc postérieur à celui des autres diocèses normands qui

s'étaient, on ne sait jusqu'à quel point, partagé le territoire de l'ancienne Cité du Neomagus des Lexoviens. A l'époque de 511, date de la signature de Litarède au concile d'Orléans, le diocèse de Lisieux avait sans doute révendiqué et obtenu ce territoire, pour se mettre en harmonie avec tous les autres diocèses qui s'étaient composés des anciennes cités gauloises devenues cités romaines.

Quoique les anciens auteurs des siècles antérieurs au IXᵉ et au XIᵉ n'aient parlé que de la grande division de la Cité des Lexoviens (*Civitas Lexoviorum*), on peut présumer que dès lors ce territoire admettait plusieurs subdivisions; et que le *Pagus Uticensis* que nous avons appelé Pays-d'Ouche, et le *Pagus Algiensis*, aujourd'hui le Pays-d'Auge, étaient depuis long-tems connus sous ces dénominations latines avant la fondation de l'abbaye de Saint-Évroul-en-Ouche vers 560 et avant la Charte de 1082 environ par laquelle Roger de Mont-Gomeri donnait à l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen le bourg de Trun avec les bois d'Auge *(Silva de Alge)*.

Ainsi il nous paraît que l'ancienne Cité des Lexoviens avait pour principales sections :

1° Le Pagus Lexoinus du testament de Vandemir et d'Ercambette en faveur de l'abbaye de

Saint-Germain-des-Prés, en 690, ou *Pagus Lisvinus* des commissaires (*Missi dominici*) de Charles-le-Chauve en l'an 853 : ce serait seulement notre Lieuvin actuel à bien peu de chose près, tirant évidemment son nom de la ville de Lisieux ;

2° Le *Pagus Uticensis*, dont le nom vient probablement de la forêt d'Ouche, aujourd'hui Forêt de Saint-Evroul ;

3° Le PAGUS ALGIENSIS, qui doit aussi sa dénomination à une forêt, celle que nous appelons aujourd'hui les Bois-d'Auge, entre Trun et Vimoutier : lesquels sont désignés sous le nom de *Saltus Algiæ*, vers 880, par Adalhelme, évêque de Seès, dans sa Vie de sainte Opportune, et sous celui de *Silva de Alge*, vers 1082, par Roger de Mont-Gomeri, comte d'Alençon, dans la charte que nous avons citée plus haut. Cette forêt, comme la précédente, appartient au département de l'Orne.

Au surplus nous avons suivi la division en trois *Pagus*, donnée par le savant géographe d'Anville, qui mérite tant de confiance et qui fait autorité.

Quant aux limites de l'Évêché de Lisieux, que nous avons fait connaître sommairement dans notre Livre Ier (Topographie : page 28), elles dif-

féraient un peu de celles du territoire de la Cité ou République Lexovienne qui paraît s'être étendue, 1° à l'ouest, jusqu'à la rive droite de la Dive, et par conséquent avoir compris l'exemption de Cambremer; 2° à l'est, jusqu'à l'embouchure de la Rîle, et avoir possédé l'exemption de Dol; et 3° vers le sud, un peu en deça de ses confins actuels reculés aux dépens de l'évêché de Seès, et, suivant l'opinion de M. Auguste Le Prévost, avoir ainsi « gagné au moins la totalité des doyennés de Gacé et de Montreuil-l'Argilé ».

Nous ne saurions toutefois garantir l'exactitude de nos anciennes limites, fixées d'après les documens trop peu nombreux et trop peu exacts qui sont parvenus jusqu'à nous. En effet, nous voyons que l'évêque Adalhelme, qui devait pourtant connaître son diocèse, parle (dans sa Vie latine de sainte Opportune) d'un certain monastère voisin de la ville de Seès, lequel est situé dans le bois d'Auge. Or il ne peut être ici question que de la forêt de Gouffern, qui, avant les défrichemens qui ont réduit en France tant de vastes forêts, pouvait s'avancer jusqu'à peu de distance de Seès, tandis que le bois d'Auge en a toujours été fort éloigné. L'exactitude des écrivains anciens est très contestable, et les altéra-

tions faites dans les copies du moyen-âge n'ont guères été propres à relever les erreurs commises antérieurement : c'est ce dont on pourrait donner de nombreux exemples.

La nomenclature de nos évêques offre deux lacunes considérables : la première, après Léodebold, de 663 environ à 822, jusqu'à la nomination de Fréculfe ; la seconde, après Ansegise, vers 882, jusqu'à Roger dont il n'est fait mention qu'après le milieu du Xe siècle. Aussi, pendant près de deux cent cinquante ans le siége épiscopal de Lisieux fut, sinon vacant, du moins occupé par des prélats dont le nom ne nous est point parvenu. Probablement quelques invasions ou l'opposition des habitans au nouveau culte ne permirent pas à nos évêques de s'établir ou de se maintenir à Lisieux, qui peut-être d'ailleurs, rebâti sur les bords de la Touque, devait offrir peu de moyens de résistance suffisans pour protéger les habitans contre les attaques dont ils pouvaient être l'objet. Nous savons au surplus que les Saxons s'étaient fixés sur nos côtes et que pendant long-tems ils ne furent pas favorables au culte chrétien. On sent bien que, faute de documens, on ne saurait à cet égard se livrer qu'à des conjectures plus ou moins vraisemblables.

Voici quelle était l'organisation du Diocèse de Lisieux en 1789 (1) :

ÉVÊCHÉ.

Évêque : De La Ferronnays.

Vicaires-généraux : De Gruel, Despaux, d'Osmond, Rambaud, Des Fresnes, De Collignon, De Sausin, De La Furjonnière, Chastan de La Fayette, Naudin, De Pointis, Le Chevalier, et Le Jeune de Créqui.

Secrétaire de l'évêché : Jumel.

Official diocésain : Despaux.

Vice-gérant : Monsaint.— *Promoteur* : ....

Official de l'exemption de Saint-Cande-le-Vieil : D'Osmond.— *Promoteur* : ....

Official de l'exemption de Nonant : Des Fresnes.

Promoteur : Cousin.

Grand-Séminaire : (cinq directeurs);

Supérieur : Martin.

Petit-Séminaire (trois directeurs);

Supérieur : Roussel. Ces deux Séminaires étaient confiés aux Eudistes.

CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE.

Haut-doyen : Chastan de La Fayette.

Grand-chantre : Revesché.

Trésorier : De Gruel.

Chéfecier : Naudin.

Écolâtre : Hébert de Bois-l'Abbé.

(1) La France Ecclésiastique pour 1789 1 vol. in-12.

Archidiacres : 1er De La Chaume, archidiacre du Lieuvin; 2e Regnault, archidiacre d'Auge; 3e Rambaud, archidiacre de Pont-Audemer, 4e Le Bourg, archidiacre de Gacé.

Les Dignitaires étaient chanoines, excepté le grand-chantre, l'écolâtre, les 1er, 3e et 4e archidiacres.

Chanoines distributifs : De La Cauvinière; Le Bourg; Regnault; Despaux; Le Rat; Dubois; De La Chaume; Fontaine; Pichon de Prémêlé; Monsaint; Hébert du Long-Champ; Montpellier; Naudin; de Gruel; Vitrouil de La Grandière, théologal; Chastan de La Fayette; Nicolas; De Miribel; Larchant de Grimouville; De Sausin; Hébert de La Motte; Baillard; de La Recluse; Pecqueult de la Varande; Lalouette, pénitencier; Clouet; Aveline; Lambert; Du Chemin; Cheveneau; De Barber; et De Pointis.

Chanoines prébendés qui n'avaient pas voix au chapitre : Gallot; De Langle; Boutellier; Sellot; De Bonneval; De Collignon; De Grieu.

Sous-chantres ou *Semi-Prébendés* : Petit; Haglon.

Le *Petit-Chœur* était composé de trente-un chapelains et de quatre vicaires; le *Bas-Chœur* l'était de douze officiers.

Le Doyenné, électif, était collatif par le cha-

pitre; les autres dignités, les Canonicats et les deux Sous-Chantreries étaient à la nomination et à la collation de l'évêque, ainsi que sept des trente-une chapelles, dont une était à la nomination du chapitre, vingt-deux à celle du chanoine en tour, et une à présentation laïque. Une des quatre Vicairies était à présentation laïque également; les trois autres étaient nommées par le chapitre.

ÉGLISES COLLÉGIALES.

Le Merlerault. *Grand-chantre et Trésorier* : Beuchet.

Saint-Cande-le-Vieil. *Chanoines-Curés* : Le Cesne; De Haquet; ....

BUREAU DIOCÉSAIN.

(Chambre Supérieure : Rouen) connaissant en première instance de toutes les impositions du clergé du Diocèse.

Pour le *Chapitre-Cathédral* : Fontaine; Chastan de La Fayette. — Pour les *Abbés et Prieurs* : Bernat de Courménil. — Pour les *Curés* : Crétet.

CHANOINES HONORAIRES.

De Cheylus, évêque de Baïeux, (ancien Haut-Doyen); Méry, Doyen du Sépulcre de Caen, ancien archidiacre d'Auge; Rambaud, archidiacre de Pont-Audemer; De Champagné; Le Jeune de Créqui, abbé de Saint-Maur; Le Dorey, et Du Chemin.

Les évêques, c'est-à-dire les inspecteurs, remontent à la première organisation du Christianisme; ils étaient tous élus au scrutin par les principaux des chrétiens, par les chapitres de chanoines; puis les rois et les papes dépouillèrent les églises du droit de nommer leurs chefs, en même tems qu'ils enlevèrent aux moines celui de choisir leurs Abbés. Cette innovation anti-chrétienne, ces concordats entre les rois et les papes portèrent une funeste atteinte au principe populaire des élections religieuses, et firent passer des églises dépouillées à la Cour indûment privilégiée, la nomination des prélats et le don de grands revenus. Le prétexte de cette usurpation fut la simonie ou la corruption des électeurs, qu'on prétendait éviter; mais ce mal, auquel il était facile d'ailleurs de remédier, n'était pas comparable au scandale de tant de choix faits par des courtisans en crédit, et à l'inconvenance de livrer les revenus des monastères à des Abbés commendataires, souvent étrangers à l'état ecclésiastique.

Quant au titre d'Archevêque, il était inconnu dans les premiers siècles de l'église : l'évêque d'Alexandrie fut le premier prélat qui prit ce titre.

Archevêques et évêques agrandirent rapidement leurs pouvoirs dans les siècles ténébreux du moyen-âge; ils unirent leur oppression et leurs

usurpations à celles des seigneurs féodaux, au grand détriment des peuples, des rois (2), et même de la religion contre laquelle ils provoquèrent ces réactions du XVIe siècle qui portèrent à la puissance papale et même au catholicisme une si formidable atteinte, et lui enlevèrent une grande partie de l'Europe. Les évêques reçurent des titres peu compatibles avec le principe de leur institution : quelques-uns devinrent seigneurs civils, ducs, comtes, etc.

A mesure que le clergé s'enrichissait de revenus et de prépondérance, il multipliait les fonctions et les dignités des églises. Ainsi, dans notre Occident, les évêchés furent quelquefois divisés en Archidaconés. En parlant de lui-même, le chroniqueur Henri de Huntingdon, archidiacre de Lincoln en Angleterre, raconte qu'un ecclésiastique normand, qui y était passé avec Guillaume-le-Conquérant, ayant été nommé évêque de Dorcester, en avait fait transférer le siége à Lincoln ; qu'il y composa son chapitre, et qu'ayant sept petites provinces dans son diocèse, il y préposa autant d'archidiacres comme devant y être

(2) Dès la fin du VIIe siècle, les évêques, réunis en conciles, se permirent de déposer des rois. Alors « le douzième concile de Tolède déclara le roi Vamba déchu de la couronne et ses sujets déchargés de leur serment » (Fleuri, 7 disc sur l'Hist. Ecclés.)

autant de grands-vicaires et d'officiaux (3). C'était à la fin du XI[e] siècle. Les ordonnances synodales d'Angers, plus d'un siècle après, en 1182, assignèrent aux trois archiprêtres et aux quatre doyens ruraux de ce diocèse (entre lesquels l'évêché d'Angers était partagé), deux ou trois villes ou bourgs considérables dans lesquels ils devaient rendre justice.

C'est d'après le Pouillé du Diocèse de Lisieux, que nous allons nous occuper de la circonscription ecclésiastique de ce territoire.

Le diocèse de Lisieux renfermait quatre archidiaconés, divisés en 14 doyennés, et subdivisés en 467 paroisses qui formaient 491 cures ou portions. Il faut ajouter :

1° La banlieue de Lisieux : 8 paroisses rurales (4), et 3 paroisses de la ville : 11 cures;

2° La juridiction ou exemption de Saint-Cande, enclavée dans le diocèse de Rouen : 5 paroisses : 8 cures;

Et 3° la juridiction de Nonant, enclavée dans le diocèse de Baïeux : 4 paroisses : 6 cures.

(3) Spicilège de D'Achéry ; nouv. édit. Tom III ; p. 503.

(4) La Pommeraie n'était à proprement parler qu'une succursale de la paroisse Saint-Désir de Lisieux : ce qui réduirait à sept les paroisses rurales : elle n'en est pas moins une commune, portée comme telle sur la carte de Cassini et n'en figura pas moins, jusqu'à la révolution, comme *paroisse*, dans le Pouillé du diocèse.

Total général : 487 paroisses offrant, 516 portions ou cures.

ARCHIDIACONÉ DU LIEUVIN :

Doyennés de Moyaux, de Cormeilles, d'Orbec, de Bernai.

ARCHIDIACONÉ D'AUGE :

Doyennés de Ménil-Mauger, de Beuvron, de Beaumont-en-Auge.

ARCHIDIACONÉ DE PONT-AUDEMER.

Doyennés de Touques, de Pont-Audemer, de Honfleur.

ARCHIDIACONÉ DE GACÉ.

Doyennés de Gacé, de Montreuil-l'Argilé, de Livarot, de Vimoutier. Cet archidiaconé, situé dans l'ancien Pays d'Exmes ou Hiêmes (*Pagus Oximensis*), s'appelait Archidiaconé d'Hiêmois. Je n'ai pu découvrir à quelle époque il a quitté ce nom pour prendre celui de Gacé; et quel était le nombre de paroisses qui le composaient. Toutefois il me paraît vraisemblable que c'étaient celles qui formaient dans ces derniers tems les quatre doyennés de Gacé, de Livarot, de Montreuil-l'Argilé, et de Vimoutier.

Comme nous terminerons notre travail par L'HISTOIRE DE TOUTES LES COMMUNES DU TERRITOIRE LEXOVIEN, dans laquelle nous ferons entrer les notions que nous avons recueillies sur chacune

d'elles, nous nous abstenons, pour ne pas multiplier les êtres sans nécessité, de présenter ici la nomenclature de toutes les paroisses et de toutes les cures du diocèse. Nous dirons seulement que le diocèse de Lisieux (5) avait pour patrons saint Pierre et saint Paul; que l'église y était composée d'un haut-doyen, et de huit autres dignités; de trente-huit prébendes, dont trente, qui étaient distributives, donnaient à la fois voix au chapitre et part à toutes les fondations, et que l'on y comptait trente-quatre chapelles. Voici la liste des prébendes suivant le rang qu'elles occupent dans les vieux cartulaires, et qui était observé pour la nomination aux offices.

Prébendes distributives : Feins; Croisilles; Assemont; Surville; Crèvecœur, première portion; Cordebugle; Verson, première portion; Courtonnel; Lieurei, première portion; Deauville, première portion; Saint-Germain de Lisieux; Lieurei, deuxième portion; Les Loges; Les Vaux; Saint-Pierre-Adifs; Crèvecœur, deuxième portion; Villers; La Pluvière; Formentin; Paînel; Deauville, deuxième portion; Saint-Jacques de Lisieux; Le Val-aux-Vigneurs; Les Chênes;

(5) Le pape Innoncent III dit, en parlant de l'église de Lisieux : *Sacrum collegium canonicorum Lexoviorum imprimis spectabile* Ep. 188. Vers l'an 1200.

Verson, deuxième portion; Saint-Ymer; Val-Rohais; Le Pré; Bourguignoles; La Pommeraie.

Prébendes non-distributives: La chapelle-Hareng; Écajeul; Le Faulq; Touques, première portion; Frêne; Touques, deuxième portion; Roques; Lieurei, troisième portion.

L'évêque nommait à toutes ces prébendes, dont les dernières ne conféraient de voix en chapitre que pour l'élection d'un doyen (6).

Les trente-quatre chapelles de l'église cathédrale se divisaient aussi en distributives et en non-distributives. Voici le nom des premières : Saint-Ursin; Saint-Martin; Saint-Étienne, première portion; Saint-Jean-Baptiste, première portion; Saint-Jean-Baptiste, deuxième portion; Saint-Étienne, deuxième portion; Saint-Jean-l'Évangéliste; Saint-André; Saint-Thomas-de-Cantorbéri; Sainte-Madelène; Saint-Gatien; les Quatre Docteurs; Saint-Denis; Saint-Laurent; Saint-Taurin; Saint-Nicolas; Saint-Léonard; Sainte-Agnès; Saint-Maur; Saint-Vivien; Saint-Mandé; Saint-Michel; Tous-les-Saints; Saint-Augustin; les trois portions de Notre-Dame;

(6) Le revenu des prébendes s'élevait, suivant le Pouillé du Diocèse, à 13,214 liv. La plus forte (première portion de Lieurei) produisait 1,600 liv.; les moins fortes (Saint-Germain, et Saint-Jacques de Lisieux) chacune 36 liv. Onze de ces prébendes étaient d'ancienne fondation et conféraient à leur titulaire la dignité de baron.

Saint-Ouen ; Saint-Giles et Saint-Leu ; Sainte-Croix ; Sainte-Catherine.

Les chapelles non-distributives étaient : Saint-Sébastien ; Saint-Romain ; Saint-Paul. Les chapelles distributives étaient celles qui avaient part à des fondations particulières dans la cathédrale; les autres n'y avaient aucune part. Les trois portions de Notre-Dame , Sainte-Croix, Saint-Giles et Saint-Leu, ainsi que Saint-Ouen, étaient à la collation de l'évêque : à l'exception de ces six, les vingt-huit autres étaient à la présentation du chapitre.

Il y a lieu de croire, et c'est l'opinion de l'abbé Le Prévost (7), que ce fut vers le milieu du VIe siècle que les évêques de Dol (le plus nouveau des évêchés de la Bretagne comme Lisieux l'est de la Normandie) obtinrent cette exemption qu'ils conservèrent. Saint Samson, évêque de Dol, assistant au concile de Paris en 557, obtint de Childebert Ier, roi de France, la permission de construire à Pentale dans le Lieuvin un monastère vers l'embouchure de la Rîle. Dévasté durant l'invasion des Normands, il ne restait de nos jours d'autre vestige de ce couvent que le prieuré peu important de Notre-Dame-de-Pentale, dont la chapelle était adjacente à l'église parois-

(7) Vie des saints, patrons du diocèse de Lisieux ; p. 269.

siale de Saint-Samson-sur-Rîle. Quoi qu'il en soit, cette exemption se composait de la commune de Conteville sur la rive gauche de la Rîle, et, sur la rive opposée, des communes de la Roque-de-Rîle, de Saint-Samson-sur-Rîle, et du Marais-Vernier.

Trois exemptions ou juridictions ecclésiastiques étaient enclavées dans le diocèse de Lisieux :

1° celle de l'évêque de Dol, laquelle se composait de Conteville à l'embouchure de la Rîle pour ce qui nous concerne (8);

2° celle de l'Abbé de Fécan, qui ne comprenait qu'une paroisse, Hennequeville;

3° celle de l'évêque de Baïeux dans laquelle étaient comprises les paroisses de Cambremer, de Crèvecœur, de Grand-Douet, de Manerbe, de Saint-Laurent-du-Mont, de Saint-Pair-du-Mont, de Montreuil-en-Auge, de Saint-Ouen-le-Paingt, et du Pré-d'Auge (9).

Ce diocèse, à son tour, par une autre bizarrerie de circonscription, avait deux exemptions: la première, dans le diocèse de Baïeux, était

(8) Cette exemption s'étendait aussi sur la rive droite de la Rîle dans le diocèse de Rouen. Son étendue était de 15 kilomètres de longueur sur 10 dans sa plus grande largeur.

(9) Ce territoire situé entre les rivières de Dorette et d'Algot avait environ 25 kilomètres de longueur sur 5 de largeur dans sa plus grande étendue.

composée de la juridiction ecclésiastique de Nonant dans laquelle étaient les paroisses de Saint-Pierre-d'Ellon; de Saint-Vigor-de-Juaie; de Saint-Martin-de-Nonant, divisé en deux cures, et de Saint-Germain-de-Verson présentant aussi deux portions. Cette exemption avait été cédée volontairement par un évêque de Baïeux qui la soumit à la juridiction des évêques de Lisieux. La seconde exemption était située dans le diocèse de Rouen, et comprenait les trois portions de Saint-Cande-le-Vieux (10), Saint-Aubin-du-Petit-Couronne, les deux portions de Saint-Gervais-d'Étrepagni, Saint-Étienne-du-Rouvrai, et Notre-Dame-de-Sotteville-lès-Rouen. Cette dernière exemption ayant donné lieu à beaucoup de discussions entre les archevêques de Rouen et les évêques de Lisieux, nous allons à cet égard entrer dans quelques détails.

L'église Saint-Cande était la chapelle des ducs de Normandie ; on ignore à quelle époque et comment elle passa avec les autres paroisses de l'exemption sous la juridiction des évêques de Lisieux. L'origine de cette exemption pourrait bien avoir la même cause, ou être la même que celle dont parle le père Thomassin d'après Or-

(10) Une quatrième portion fut supprimée en 1681 par l'évêque de Lisieux, Léonor II de Matignon.

deric Vital : « en 1050, dit-il, le seigneur d'une terre en Normandie, ayant appris des habitans qu'ils n'étaient d'aucun évêché, se soumit, avec eux et avec quelques autres seigneurs dont les terres étaient de même nature, à l'évêque de Lisieux, qui était le plus religieux à son avis de tous les évêques voisins ». Quoi qu'il en soit, dès le XII[e] siècle, les archevêques de Rouen firent des entreprises pour se ressaisir de ce territoire : une charte de Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre et duc de Normandie, en date du 12 septembre 1190, réprime ces entreprises et reconnaît les droits de l'évêque de Lisieux. Entre autres preuves que l'on pouvait donner de la constante jouissance de ces droits, on cite (11)

(11) Mém. à consulter pour l'évêque de Lisieux. in-4. 44 p Rouen 1772. Ce fut à l'occasion de l'union que fit l'évêque de Lisieux de la Mense conventuelle du prieuré de N.-D.-du-Part (à Sotteville-lès-Rouen) au collége et au séminaire de Lisieux en 1770. L'archevêque de Rouen s'y opposa et publia une consultation en date du 1er mai 1771. L'évêque de Lisieux y répondit 1o par un Mémoire à consulter et Consultation, in-4. de 44 pages, dont 42 de Mémoire. (Rouen) Chenault, 1772. 2o par un autre factum intitulé : Mémoire pour messire J.-M. de Caritat de Condorcet etc. intimé et défendeur, contre messire Dominique de la Roche-Foucauld, archevêque de Rouen, appelant comme d'abus et demandeur; in-4. de 51 p. Chenault, 1772. On voit dans ce Mémoire que, lors de la discussion de 1239, les deux prélats soumirent leurs prétentions à la cour de Rome; que Grégoire IX nomma des commissaires pour examiner l'affaire sur les lieux (18 janvier 1239). Ce fut d'après leur rapport qu'il donna gain de cause à l'évêque qui, de même que ses prédécesseurs, jouissait du territoire de Saint-Cande comme évêque et non pas simplement comme exempt

la visite et le dépôt fait en 1367 par l'évêque de Lisieux des reliques de saint Cande, dans l'église dédiée à ce saint dans la ville de Rouen. Plus d'un siècle auparavant, vers 1239, le pape Grégoire IX confirma la possession de l'exemption de Saint-Cande à l'évêque Guillaume de Pont-de-l'Arche, ainsi qu'en avaient joui ses prédécesseurs. Une nouvelle discussion ayant eu lieu en 1772 entre l'archevêque de Rouen et l'évêque de Lisieux (Dominique de La Roche Foucauld et Condorcet), il intervint, le 24 juillet 1772, un arrêt du parlement de Paris qui maintint l'évêque de Lisieux, « dans la possession d'exercer tous les droits de la juridiction épiscopale dans le territoire des cinq paroisses de Saint-Cande etc., situées dans la ville, faubourg, banlieue et enclave du diocèse de Rouen, comme étant du diocèse de Lisieux ».

Le premier doyen connu de Saint-Cande est Thomas Brebançon qui, en 1437, figure dans un

En 1319 le pape Jean XXII, ayant réduit à 39 le nombre des monastères de l'Ordre de Gramont, unit une de ces maisons au prieuré conventuel de Notre-Dame-du-Parc, (situé dans la commune de Sotteville-lès-Rouen) *dans le diocèse de Lisieux*. Suivant le *Gallia Christiana*, Tom XI, col. 774, des Mémoires qui existaient dans les archives de l'église de Lisieux rapportaient que Henri Ier, roi d'Angleterre (de 1100 à 1135), avait cédé à son chapelain, Jean I, évêque de Lisieux (de 1106 à 1141), l'église de Saint-Cande de Rouen qui avait été précédemment, comme nous l'avons dit plus haut, la Chapelle des premiers ducs de Normandie.

acte de Pierre Cauchon, évêque de Lisieux à cette époque. Jusqu'en 1615 les officiaux de Saint-Cande furent constamment appelés doyens, et ils en prenaient le titre en tête de leurs sentences. Ce fut à cette époque que l'évêque de Lisieux (Rouxel de Médavi) prit cette qualité qui jusqu'alors avait été celle d'un de ses officiers.

Le chapitre de Saint-Cande-le-Vieux était composé de trois chanoines.

Le Diocèse de Lisieux avait pour patron saint Pierre, le premier des apôtres, celui dont Jésus, au rapport de l'Évangile, voulait faire la Pierre fondamentale de son église. L'Évêché de Lisieux était suffragant de l'archevêché de Rouen: son revenu était évalué à quarante mille livres depuis long-tems et s'était accru fort au-delà de cette somme. L'évêque était comte de la ville, dignité brillante et bien ancienne : il était aussi conservateur des priviléges de l'Académie de Caen. Son comté se composait des baronnies de Nonant, de Tiberville, de Glos-sur-Orbiquet et Courtonne, de Gacé, de Touques, de Canapville, et de Bonneville-la-Louvet, toutes sept situées dans le Diocèse.

Le haut-doyen de la Cathédrale était choisi par le chapitre, et n'avait besoin d'être confirmé dans sa place par qui que ce soit. Outre ce haut-

doyen, le chapitre comptait huit dignitaires : un grand-chantre, obligé à la résidence ; un trésorier ; un chéfecier ; un écolâtre ; et quatre archidiacres. (Nous avons fait connaître, plus haut les derniers titulaires de ces dignités).

Nous avons eu recours pour la composition de l'Histoire des Évêques, au *Gallia Christiana*, à divers catalogues manuscrits, et à celui que l'on doit à ce recteur de l'Université de Paris, connu sous le nom grécisé de Démocharès, dont le véritable nom était Antoine de Mouchi et qui a donné son nom à ces espions que l'on appèle *Mouchards*, parceque cet ecclésiastique, inquisiteur pour la foi, employait un grand nombre de ces gens contre les novateurs et les hérétiques.

Saint Ragnobert ou Regnobert, mort sous l'empire de Valentinien I, vers 375 ; saint Ursin, qui évidemment appartient à Bourges ; saint Cande ou Candre, et saint Patrice, cités, comme évêques de Lisieux, par l'auteur d'une liste fort incorrecte de ces prélats, imprimée à la fin du Manuel du Diocèse, de 1661 ; saint Lithare ou Litharède, cru assez généralement évêque d'Exmes ou Hiêmes, et qui assista au concile d'Orléans en 511, ne sauraient avec certitude être mis au nombre des évêques authentiques de Lisieux.

L'abbé Déric, dans son Histoire Ecclésiastique de Bretagne, démontre que Litharède, un des souscripteurs du concile d'Orléans, tenu en 511, était évêque de Quimper, et non de Lisieux, (comme l'a soupçonné le père Le Cointe dans ses Annales de l'Église), ni de Seès, comme l'a cru Trigan (Hist. ecclés. de Normandie).

Nous ferons observer, en passant, que l'auteur d'un Abrégé de la vie des évêques de Coutances remarque que l'on ne trouve le nom d'aucun évêque de Lisieux inséré dans les sacrés Dyptiques où l'on inscrivait le nom des Saints. Nous répondrons que le nom de Saint prodigué d'abord, devint plus rare à l'époque où le christianisme pénétra sur le territoire de Lisieux ; et que d'ailleurs, dans les premiers tems, ce titre de Saint paraît avoir fait partie de la qualification des évêques. En effet, on lit dans le troisième concile d'Orléans, qui est du commencement du VIe siècle (511), la phrase suivante : « Licinius, au nom de Jésus-Christ, évêque de l'Église d'Évreux, selon qu'il a plu *aux Saints mes Co-évêques,* qui ont souscrit avec moi, j'ai souscrit ». Ajoutons que les Papes, évêques de Rome, ont conservé le nom de Saint-Père, quoique la plupart n'aient été ni Pères, ni Saints.

I. THEUDOBAUD, Théobald ou Thibauld, est

le premier des évêques de Lisieux dont il soit fait mention dans l'histoire. Il assista en 538 au troisième concile d'Orléans dont il signa les canons avec quelques autres évêques, le 7 mai de la même année. Ce concile est remarquable, ainsi que plusieurs autres, par les peines prononcées contre les clercs et les prêtres adultères ou vivant avec des femmes retirées chez eux. C'est une preuve de plus, entre des millions de preuves, que les mœurs et la religion de nos pères n'étaient pas aussi pures et aussi recommandables qu'il plaît à des censeurs moroses, apologistes ignorans ou de mauvaise foi des vieux tems, de chercher à le faire croire. Theudobaud se fit représenter en 551 au quatrième concile d'Orléans par le prêtre Édebius. Il est encore question dans ce concile de la mauvaise conduite des ecclésiastiques qui ne se bornaient pas à l'adultère, car, dans le dixième canon, on menace d'interdiction les évêques qui se permettent de conférer l'ordre de prêtrise à des individus coupables de polygamie. Theudobaud vivait encore en 549 : il figure dans un cinquième concile tenu alors à Orléans, et dans lequel il est encore question du libertinage et des désordres du clergé : ce qui prouve que les premières mesures avaient eu peu d'effet, ou que le mal était à peu près incurable. Le sixième ca-

non de ce concile démontre aussi que l'on connaissait encore des esclaves, puisqu'il est défendu de les ordonner sans le consentement de leurs maîtres. Nous fesons cette observation pour démentir une assertion assez gratuite et très répandue par laquelle on attribue au christianisme l'abolition de l'esclavage, qui ne céda qu'à des considérations purement humaines, et à l'introduction d'un autre régime politique.

II. ÉTHÈRE, Aether ou Aetherius. Grégoire de Tours, et Aimoin sont les seuls historiens qui parlent de cet évêque, contre la vie et l'honneur duquel plusieurs attentats furent commis sans succès par quelques ecclésiastiques qu'il avait comblés de bienfaits, et qui voulaient le supplanter pour obtenir l'évêché. Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne, auprès duquel il s'était retiré, le défendit contre ses ennemis, lui fit des dons brillans, et le retablit dans son évêché, où il fut reçu avec enthousiasme et vénération. Il était alors septuagénaire. Ces événemens se passaient à la fin du VI[e] siècle.

S'il fallait en croire quelques anciens catalogues que j'ai consultés, Éthère aurait été précédé par un certain Saband dont je n'ai trouvé aucune trace authentique.

III. AUSTASE. Il vécut vers 640 (12).

IV. LAUNOBAUD. Il assista au concile tenu pour la discipline à Châlons-sur-Saône en 644, suivant Mansi et les auteurs du *Gallia Christiana*, en 640, ou en 650, selon d'autres écrivains.

V. HINCHON. On lit le nom de ce prélat dans les priviléges accordés aux monastères de Sainte-Colombe, et de Saint-Pierre-le-Vif, vers 658.

VI. LÉODEBOLD. Il signa les priviléges accordés par Bertefrid, évêque d'Amiens, au monastère de Corbie, en 662, ou 663, le 6 septembre.

Ici existe une lacune d'environ un siècle et demi.

VII. FRÉCULFE ou Radulfe, mal à propos appelé Freulfe par Vossius, Fricholphe, etc. Il fut ordonné évêque de Lisieux vers 822. Les livres étaient alors si rares à Lisieux, que Fréculfe n'y trouva pas même la Bible; il fut obligé de demander à Raban Maur, Abbé de Fulde, puis Archevêque de Maïence, quelques ouvrages pieux. La mission importante qu'il reçut pour se rendre auprès de la Cour romaine, prouve qu'il jouissait

(12) *Manusc. Moisiascense : de Vitâ Sancti Desiderii.*

d'une grande considération. Ce fut en 825, ou vers la fin de 824, sous le règne de Louis-le-Débonnaire que cet évêque fut envoyé à Rome avec Adegaire, pour obtenir du pape Eugène II la permission de soumettre à l'examen d'hommes instruits la fameuse question des Images (les Tableaux et Statues des Saints) que, dès 814, Léon IV, empereur d'Orient, avait fait renverser dans ses états, comme contraires aux principes du christianisme qui défend les idoles. Au retour de ces envoyés, une assemblée d'évêques eut lieu à ce sujet à Paris, le 1er novembre 825. Fréculfe y assista, et y rendit de sa mission un compte qui fit beaucoup d'honneur à ses talens et à sa sagesse; il se trouva aussi à un autre concile qui se tint dans la même ville, en 829, et dans lequel on fit des réglemens fameux (Baluze, capitul. Tom. II, page 1112.) Ce fut à la prière de ce prélat que Raban Maur, écrivit vers 830 ses Commentaires sur le Pentateuque, qui furent imprimés depuis à Cologne, en 1627. On trouve en tête de ces commentaires la lettre de Fréculfe. Cet évêque assista au concile de Thionville en 835, et en 837 à celui de Quierzi (13). Ce fut à cette dernière époque

(13) Cet endroit, sur les bords de l'Oise, maintenant fort peu remarquable, est connu par la résidence de quelques-uns des rois de France de la seconde dynastie, et par la tenue de 6 conciles.

que Louis-le-Débonnaire, qui avait été l'année précédente rétabli sur son trône, connaissant Fréculfe et son dévoûment sincère à ses intérêts et à ceux de l'impératrice Judith, lui confia la garde d'Ebbon, archevêque de Reims, qui, abusant du pouvoir excessif qu'alors usurpait le clergé, avait osé dégrader et mettre en pénitence le fils de Charlemagne, monarque sans énergie, prince débonnaire comme l'appèle l'histoire, et trop faible pour supporter le poids de la brillante couronne que lui avait léguée son père. Fréculfe assista encore à une assemblée qui eut lieu à Quierzi en 838, au concile de Sens en 840, en 847 au concile de Paris, en 849 à un concile de quatre provinces qui eut lieu à Paris ou bien à Tours : ce fut dans ce concile qu'on écrivit une lettre importante à Nomenoé, duc de Bretagne, lettre, à la rédaction de laquelle Fréculfe eut beaucoup de part. Il avait été présent en 848 à la dédicace de l'église de Saint-Regnobert, à Baïeux. S'il faut en croire l'auteur de l'Histoire de l'Académie de Paris, Fréculfe mourut en 850. Quoi qu'en dise Bellarmin d'après Trithème, il est fort douteux que cet évêque eût été moine : ce qui est plus certain, c'est que son précepteur Hélisachar, chancelier de l'empire, et Abbé de plusieurs monastères, l'engagea à com-

poser deux livres de chroniques. Il eut pendant vingt ans beaucoup de part aux affaires ecclésiastiques de la province, et peut-être même aux affaires de l'empire.

VIII. HAIRARD ou Eirard assista en 853 au concile tenu en avril à Soissons, où l'on rejeta les ordinations faites par Ebbon, et en auguste à celui de Verberie que Trigan appèle à tort Vermerie (14); en 855, à celui de Bonneil-sur-Marne (15); en 859, à celui de Savonnière près de Toul; en 861, à celui de Pistes, près de Pont-de-l'Arche; en 862, à celui de Soissons, et à celui d'Aix-la-Chapelle qui avait pour objet de favoriser le mariage de Lothaire avec Walrade, sa concubine; en 867, à celui de Troies, relatif à Ebbon et à Wulfrad; en 869, à celui de Verberie où fut déposé Hinemar, évêque de Laon; et en 876, à celui de Pontyon où l'élection de Charles-le-Chauve fut confirmée. Il avait été un des commissaires délégués dans les provinces par un capitulaire de Senlis, conservé par Baluze.

IX. ANSÉGISE, nommé évêque en 882, mourut le 20 juillet.

(14) L'abbé Trigan est l'auteur de l'Hist. eccl. de Normandie qui parut sous le voile de l'anonyme. Il n'en fit imprimer que les quatre premiers volumes.

(15) Martène. Tom. IV.

Le Catalogue des Évêques de Lisieux offre encore ici une lacune : elle est de plus d'un siècle.

X. ROGER. Cet évêque se trouva à la translation que fit, du corps de saint Ouen, Richard 1er duc de Normandie, pendant le pontificat de Hugues, archevêque de Rouen. Il assista aussi à la dédicace de l'église de Fécan en 990, et à l'assemblée de Fécan en 1006. Il paraît qu'il mourut à Lisieux le 19 octobre 1022.

XI. ROBERT I. Cet évêque ne fit que paraître sur le siége épiscopal de Lisieux qu'il quitta aussitôt pour celui de Coutances, dont les évêques siégeaient à cette époque à Saint-Lo-sur-Vire, comme dit le *Gallia Christiana*. Robert est même appelé évêque de Saint-Lo dans les donations faites au couvent de Conches en 1035.

XII. HERBERT. Parent des ducs de Normandie, né à Lisieux suivant Trigan, Herbert passa de l'évêché de Coutances à celui de Lisieux en 1022 en même tems que Robert quittait Lisieux pour Coutances. Trois ans après (en 1025) il signa l'acte de fondation de l'abbaye de Bernai. En 1034, il dédia pour l'archevêque de Rouen l'église de l'abbaye du Bec qui venait d'être ter-

minée par Herluin ou Hellouin. Il obtint de Guillaume-le-Bâtard, qui n'était pas encore le conquérant de l'Angleterre, une charte qui confirmait la donation faite de l'église de Lisieux par le comte Richard. Ce fut à Herbert que l'on dut en 1040 le premier obit qui se célébrait dans cette église le 16 juillet. Il se trouva en 1049 au concile de Reims. Ce fut vers cette époque qu'il commença la construction de la cathédrale qu'il n'eut pas la satisfaction de voir terminer. Il est probable qu'il mourut en 1049 ou au commencement de 1050, puisque ce fut à cette dernière époque que Hugon lui succéda.

C'est ce Hugon, qui, quoique proche parent de Mauger, archevêque de Rouen, concourut consciencieusement à sa déposition, lors de la tenue du concile de Lisieux.

XIII. HUGON ou Hugues. Fils naturel de Guillaume, comte d'Eu, et de Lesceline, par conséquent petit-fils de Richard II, duc de Normandie, et neveu de Richard III (16), Hugon parvint fort jeune aux premières dignités de l'église, et ne s'en montra pas indigne. L'auteur du *Gesta Normannorum* fait de ce prélat le plus pompeux éloge. En effet, dans un des conciles de Lisieux, Hugon

(16) *Gesta Normannorum*, p. 105.

ne craignit pas d'élever une voix énergique contre Mauger, archevêque de Rouen, qui, pour sa mauvaise conduite, fut exilé à Guernesei. Le dimanche 5 octobre 1050, il ordonna Abbé de Saint-Évroul-en-Ouche Théodoric ou Thierri de Matouville, moine de Jumiège. Il signa dans le cours de la même année une charte de Guillaume, duc de Normandie, en faveur de l'église de Saint-Évroul, et une autre pour la translation du couvent de Sainte-Marie, de Saint-Pierre-sur-Dive au faubourg Saint-Désir à Lisieux. En juillet 1056, il se rendit à l'abbaye de Saint-Évroul, où, pour tâcher de rétablir la concorde entre l'Abbé, le prieur et les moines, aussi quinteux, aussi hargneux les uns que les autres, il ne fallait pas moins que la présence de plusieurs évêques. Toutefois il paraît que la paix ramenée par le prélat ne fut qu'une sorte d'armistice de peu de durée : car en 1057 Thierri fut obligé de quitter la partie. Aujourd'hui on se fait à peine une idée des tracasseries, des intrigues, des machinations, des ambitions plus ou moins subalternes, et des passions haineuses qui mettaient en fermentation virulente ces arènes monacales et qui transformaient les hommes de silence et de paix en factieux turbulens.

La lecture de nos vieilles chroniques qui ne

sont pas toujours des romans, et l'étude de nos vieux romans qui peignent souvent mieux ces époques que ne le font les chroniques, prouvent combien l'Arioste avait raison lorsqu'il allait chercher la Discorde au fond des cellules et dans l'enceinte des cloîtres (17). En 1063, Hugon conduisit aux moines étonnés de Saint-Évroul un nouvel Abbé de sa façon qu'il les força de recevoir de la part du duc de Normandie : c'était Osberne, prieur de Cormeilles. Il paraît que Hugues prenait un soin particulier de l'abbaye de Saint-Évroul, car, à la mort d'Osberne, en 1066, il leur fit donner, par le duc, leur prieur Mainier pour Abbé. Il assista la même année à ce concile de Lillebonne où fut décidée l'expédition dans laquelle Guillaume-le-Bâtard devint le conquérant de l'Angleterre. On trouve la signature de Hugon dans les chartes de fondation de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen, de Saint-Martin de Londres en 1068. Il fut présent à la dédicace de l'église de l'abbaye de Jumiège le 1er juillet 1067, aux conciles de Rouen en 1069,

(17) Le divin Arioste, comme disent les Italiens, ce grand poëte dont le Roland Furieux fut protégé par les bulles des papes Léon X et Clément VII, fait dans son poëme découvrir par l'Archange Michel la Discorde dans un couvent de moines *parmi les saints offices et les messes*. Saint Michel, la cherchant une autre fois, la retrouve encore dans un monastère présidant en chapitre à l'élection des dignitaires, au milieu des frères qui se jetaient leurs bréviaires à la tête :

en 1072 et en 1074, à la dédicace des églises de Baïeux, d'Évreux, et de Saint-Étienne de Caen en 1077. Ce fut vers cette époque qu'il termina la construction de la cathédrale de Lisieux, commencée sous son prédécesseur. Orderic Vital fait ainsi parler l'évêque Hugon : « J'ai terminé l'église de saint Pierre, prince des apôtres, que mon prédécesseur, le vénérable Herbert, avait commencée ; je l'ai largement dotée d'ouvriers ecclésiastiques, des vases nécessaires au service divin et de toute sorte d'ornemens ». Au mois de juillet 1077, lorsqu'il fesait la visite de son diocèse, il tomba malade à Pont-l'Évêque. Ses regrets les plus vifs étaient de terminer sa carrière loin de l'église qu'il avait achevée et décorée : il fit part de sa douleur au clergé qui l'entourait et à quelques assistans notables qui tous s'empressèrent de transporter leur pasteur à Lisieux où ils ne purent arriver à tems. L'évêque mourut en chemin, et en plein air, le 17 juillet, après avoir gouverné quarante ans son église : c'est ce qui fit dire à Orderic Vital en vers qui ne valent pas sa prose :

Sol erat in cancro radians splendore corusco :
Sparsis pontificem velat radiis morientem.
Sic obiit nostro vir non reparabilis ævo,
Gemma sacerdotum, patriæque decus, pater Hugo.

Orderic Vital dit que Hugon mourut dans un

lieu où on éleva une croix et que depuis on appela La Croix-l'Évêque : lieu qui pourrait être le Pré-l'Évêque d'aujourd'hui, comme le pense M. Le Prévost, ou plutot la Croix-d'Écouète au bas de la côte de Noroles. De grands débats s'élevèrent bientôt pour savoir où serait enterré le prélat dont l'inhumation fut différée de dix-huit jours. Orderic Vital traite fort au long cette grave et importante affaire qui fut un véritable scandale que l'intervention même de l'autorité civile ne put faire cesser : l'archevêque de Rouen, qui haïssait le défunt, les chanoines de Lisieux qui le regardaient comme leur propriété, les religieuses qu'il avait appelées de Saint-Pierre-sur-Dive à Lisieux, tous aussi exigeans les uns que les autres, ne pouvaient parvenir à s'entendre. La décision fut entièrement en faveur des dames : le corps de Hugon fut accordé aux religieuses qui réclamaient avec instance leur bienfaiteur, et qui n'étaient point du tout disposées à le céder à personne. Gislebert, évêque d'Évreux, fut obligé d'accourir à Lisieux pour faire exécuter cette décision du prince. Hugon fut donc enfin inhumé avec beaucoup de pompe dans le chœur de l'église des religieuses, en présence de Robert, comte d'Eu, son frère. On lui éleva un mausolée décent sur lequel on grava une épi-

taphe latine en vers adoniques, c'est-à-dire composés alternativement des dactyles et de spondées. Nous donnerons cette épitaphe et plusieurs autres dans le Livre consacré à ce genre de littérature et d'antiquités.

XIV. GISLEBERT Maminot. Ce prélat était premier médecin et chapelain du roi lorsqu'il fut appelé, en 1077, à l'évêché de Lisieux et consacré par Michel, évêque d'Avranches. Il était fils de Robert de Courbépine, chevalier distingué. Il occupa vingt-trois ans l'évêché. Orderic Vital qui ne prise que les vertus monacales, après avoir dit que Gislebert était savant en médecine, éloquent et instruit, lui reproche vivement d'avoir aimé le plaisir, la dépense, la chasse, le jeu, et le repos. Notre historien convient toutefois avec assez d'impartialité que cet évêque était bienfesant et généreux envers les pauvres; qu'il aimait la vérité; qu'il était équitable, indulgent, affable, toujours disposé à aider de ses conseils ou de sa bourse le faible, l'indigent ou l'infortuné. Si l'on ajoute, comme le fait est certain, que Maminot joignait une fermeté courageuse à un jugement très sain, on complétera le portrait d'un homme fort recommandable. Eh! que voulait donc de plus Orderic Vital? Voilà bien de

quoi racheter, sans doute, les qualités, mondaines tant que l'on voudra, de l'évêque Maminot qui, jugé de nos jours, serait un digne ecclésiastique, et un chrétien aussi instruit qu'aimable. Il est bien rare qu'un homme de mérite ne le fasse pas naître ou ne l'attire pas auprès de lui : aussi voyons-nous qu'à cette époque l'église lexovienne comptait dans son sein, et voyait réunis dans les conversations comme à la table de l'évêque, le doyen archidiacre Guillaume de Poitiers, ou le Poitevin, connu par une Histoire très curieuse de Guillaume-le-Conquérant, le trésorier Geoffroi de Tréauville, le grand-chantre Turgis etc. Gislebert assista à la consécration que fit de l'église de l'abbaye du Bec, en novembre 1077, Lanfranc, archevêque de Cantorbéry. Il assista en 1082 à une assemblée d'évêques qui se tint à Oissel, près de Rouen, au sujet d'un différent qui existait entre l'archevêque et l'Abbé de Fontenelle (aujourd'hui Saint-Vandrille). Il signa la même année une charte de donation faite par Robert, comte de Mortain, à son église du Rocher; et une autre charte en faveur de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen. Ces deux chartes se trouvent dans le tome XI[e] du *Gallia Christiana.* D'accord avec Gontard, Abbé de Jumiège, il prodigua les secours de la médecine et les con-

solations de la religion à Guillaume-le-Conquérant mourant à Saint-Gervais, près de Rouen, et se trouva bientôt après à ses funérailles qui se firent à Caen, en 1087. Orderic Vital prétend que Gislebert, instruit en astronomie, avait en 1095 découvert un prodige dans les astres, qui lui désignait clairement le passage d'une royauté à une autre : une telle science mériterait plutôt le nom d'astrologie, et ferait peu d'honneur aux connaissances et au jugement de Gislebert : mais Orderic Vital n'est pas toujours digne de foi. Gislebert Maminot assista, au mois de février 1096, au concile de Rouen; il consacra en 1099, le 29 auguste, Roger, Abbé de Saint-Évroul, et, le 13 novembre suivant, il dédia la nouvelle église de ce couvent. Il confirma la fondation de l'abbaye de Préaux, et de la collégiale de Mortagne au Perche. Sa mort arriva au mois d'auguste 1101. « Après la mort de Gislebert, dit Orderic Vital (18), l'évêché de Lisieux resta longtems dans la désolation, fut plutôt occupé par des loups que par des pasteurs, et, dans son deuil, fut misérablement soumis, au lieu de défenseurs, à des brigands ».

XV. FULCHER ou Foucher Flambart. Il fut

(18) Ord. Vital. Tom. IV, p. 240 et 241 de notre traduction.

sacré évêque de Lisieux en juin (probablement 1122), par Guillaume Bonne-Ame, archevêque de Rouen. Il paraît que Fulcher ne devait point, à cause de son ignorance, prétendre à l'épiscopat; mais la protection très puissante de Ranulfe Flambart, son frère, applanit les difficultés. Il jouit peu de tems de cette faveur : il mourut sept mois après l'avoir obtenue, peut-être le 29 janvier, car c'était ce jour là que l'on célébrait l'anniversaire de sa mort dans l'église de Lisieux.

XVI. RANULFE. Frère de Fulcher, et déjà évêque de Durham en Angleterre, Ranulfe, sorti le 1er février 1101 des fers dont l'avait chargé Henri Ier, traversa la Manche et vint trouver Robert, duc de Normandie. Ce prince le nomma gouverneur de la province, puis, à la mort de Fulcher, lui confia l'évêché de Lisieux qu'il garda trois ans, en établissant auprès de lui ses deux fils, jeunes enfans, à condition que, si l'aîné venait à mourir, le second lui succéderait à l'épiscopat (19), dont on prétendait faire ainsi une propriété de famille, une sorte de fief transmissible de mâle en mâle. Lors de la disgrace de

(19) Ives de Chartres : *Épist.* 153 : *ad Paschalem papam : « Duos filios suos vix duodennes... intrudi fecit, eâ conditione ut, si primogenitus moriretur, judaïco more in episcopatum alter alteri subrogaretur ».*

Robert, d'après les représentations de Gislebert II, évêque d'Évreux, et de Guillaume Bonne-Ame, archevêque de Rouen, Ranulfe avec ses enfans quitta le siége épiscopal et fit faire un choix canonique pour remplir ce siége vacant.

XVII. GUILLAUME Ier. Le nouvel élu fut Guillaume, archidiacre d'Évreux, qui ne put être consacré par l'archevêque de Rouen, alors suspendu de ses pouvoirs. Ranulfe profita de cette circonstance, et, mettant en usage son crédit et surtout l'art tout-puissant des séductions de l'or, fit nommer un autre évêque.

XVIII. GUILLAUME II de Paci. Le protégé de Ranulfe, Guillaume de Paci, était un de ses prêtres. Il occupa momentanément l'évêché de Lisieux ; mais, condamné pour simonie d'abord à Rouen, puis à Rome, il fut forcé d'abandonner la partie, en même tems que tombaient d'un seul coup la puissance de Robert et le crédit de Ranulfe, en 1106. Toutefois, comme ce dernier était très habile, il manœuvra si adroitement auprès de Henri qu'il parvint à faire sa paix avec lui et à retourner à son évêché de Durham. Après la bataille livrée à Tinchebrai le 27 septembre 1106, bataille funeste au bon

droit, et qui coûta la liberté et le trône à l'infortuné Robert, Henri, resté maître de la Normandie, voulut placer sur le siége de Lisieux un évêque de Galles, nommé Hervé : mais ce projet, contrarié par saint Anselme, n'eut pas de suite (21).

XIX. JEAN Ier. Henri confia l'évêché de Lisieux à Jean, archidiacre de Seès, et, ayant réglé les affaires de la province de Normandie, repassa en Angleterre. Jean, fils d'un doyen, avait dès son enfance été élevé sous les yeux de Robert, de Girard et de Serlon d'Orgères, tous trois évêques de Seès. Cet archidiacre, s'il faut en croire Orderic Vital, était un homme de mérite et fort instruit autant qu'on pouvait être éclairé dans ces tems nébuleux où quelques notions générales fort imparfaites et quelquefois même tout-à-fait erronées mettaient un homme à portée de soutenir ses thèses sur l'encyclopédie des connaissances humaines (*de omni scibili*), dont la sphère alors très retrécie s'est tant agrandie depuis la renaissance des lettres et de la découverte de l'imprimerie. Jean embrassa le parti de Serlon contre Robert, comte de Bé-

(21) Anselme. Ép. 126; liv. III.— Orderic Vital. — Ives de Chartres Ép. 140; 153; 154; 157. Guillaume de Malmesbury.

lême et d'Alençon, dont il encourut aussitôt la disgrâce. Il passa en Angleterre où le roi, dont il avait approuvé et secondé l'usurpation, l'accueillit bien, le nomma un de ses chapelains et l'appela même souvent à son conseil. Le prince ne s'en tint pas là : il confia bientôt l'évêché de Lisieux à son favori, comme nous l'avons dit plus haut. Ce fut au mois de septembre 1107 que Serlon ordonna Jean : il fut sacré la même année par Guillaume, archevêque de Rouen. Il assista en 1110 au mariage de l'empereur d'Allemagne Henri V et de Mathilde, fille du roi d'Angleterre; en 1118 au concile de Rouen; en juin 1119, au mariage de Guillaume Adelin, fils de Henri Ier, roi d'Angleterre, avec la fille de Foulques, comte d'Anjou, lequel fut célébré à Lisieux et y attira une brillante assemblée de grands et de prélats. Il signa en 1120 les lettres du roi Henri en faveur du couvent de Cérisi-Belle-Étoile. Ce prince l'envoya au siége de Pont-Audemer, d'où il se rendit à Seès, en novembre ou décembre 1122, pour y assister aux funérailles de l'évêque Serlon d'Orgères (22). Il consacra en 1123, le dimanche de l'Ascension, Guérin des Essarts devenu Abbé de Saint-Évroul; il signa en 1124 les chartes du

(22) Le *Gallia Christiana* a commis une erreur en fixant à l'année 1118 la mort de Serlon.

roi d'Angleterre en faveur de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive ; en 1126, le 21 mars, il assista à la dédicace de l'église de Seès. Ce fut par ses soins et ses conseils que Henri donna en 1127 sa fille Mathilde, répudiée par l'empereur d'Allemagne, à Geoffroi Plantagenêt, fils de Foulques, comte d'Anjou. Jean se trouva encore à un concile de Rouen en 1128. Vers le même tems, il fit d'infructueuses tentatives pour régulariser les chanoines séculiers de son église : il dédia l'église Saint-Jacques de Lisieux en 1132. Il avait quitté cette ville lorsqu'en 1136 les Bretons y mirent le feu; mais il dut s'y trouver en juin 1137 lorsqu'Étienne de Blois rassembla à Lisieux des troupes pour combattre le comte d'Anjou, entré en Normandie. Jean bénit Ranulfe ou Renou, Abbé de Saint-Évroul, le 11 novembre 1140, et l'année suivante rendit la ville de (23) Lisieux au comte d'Anjou : ce fut dans la dernière semaine de carême, comme dit Orderic Vital, et dans l'octave de Pâques, suivant Robert du Mont : ce qui revient au même, Peu de tems après, il se transporta à Caen, d'où il était à peine de retour qu'après avoir tenu trente-quatre ans les rênes de l'épiscopat, il mourut le 21 mai 1141; (l'Histoire

(23) Ord. Vital. p. 923, et surtout Robert du Mont dans ses Additions à Sigebert.

Littéraire de France dit le 28 mai 1141). Il fut inhumé dans la cathédrale, devant l'autel Saint-Michel, par Rotrou, évêque d'Évreux, et Ranulfe, Abbé de Saint-Évroul. La Chronique de Normandie rapporte qu'il embellit la ville de plusieurs édifices et qu'il l'entoura de murs afin de remplacer ceux que l'évêque Herbert avait démolis pour bâtir la cathédrale.

XX. ARNULPHE ou Arnoul. Cet évêque, dont le père s'appelait Hardouin, né en Normandie au commencement du XII[e] siècle, était neveu du précédent, et frère puiné de Jean I, évêque de Seès qui l'éleva sous ses yeux et le fit archidiacre régulier de sa cathédrale. Arnulphe se rendit ensuite à Rome pour y étudier le droit canonique, et il y publia vers 1134 un Traité sur le Schisme contre Girard, évêque d'Angoulême. Successeur de Jean I à l'évêché de Lisieux, il en prit possession en 1141, et, tant par ses lumières que par ses autres belles qualités, il devint aussi cher au peuple qu'au clergé. Geoffroi Plantagenêt tenta de s'opposer à l'élection d'Arnulphe : mais Pierre le Vénérable, et saint Bernard écrivirent en faveur du nouveau prélat, et contre le comte d'Anjou, au pape Innocent II qui confirma l'élection. Le comte n'en garda pas moins pendant

deux ans et trois mois le temporel du prélat. Arnulphe réconcilia en 1142, Henri, Abbé de Fécan, avec Richard I, Abbé de Bernai. Le 19 septembre 1143 il fut présent à l'expédition de la charte de Guillaume, comte de Ponthieu, en faveur de Radulphe, Abbé de Saint-André-en-Gouffern ; il assista aussi à la dédicace de l'église de cette abbaye, dans le courant de la même année. Il alla à Rome en 1145 pour y protéger les chanoines réguliers de Seès, contre le successeur de son frère. Il devait avoir amassé des richesses considérables, car il prêta à Louis VII une assez forte somme que le ministre Suger lui remboursa (24) et en reconnaissance de laquelle le roi lui fit don de soixante muids de son meilleur vin d'Orléans, qui sans doute était alors plus renommé qu'il ne l'est de nos jours. En 1147 il accompagna l'expédition d'outre-mer qui avait été décidée au concile de Vezelai dans lequel, un an auparavant, il avait pris la croix. Ce fut à lui et à l'évêque de Langres que le pape Eugène III, disciple de saint Bernard, confia les instructions pour la conduite que les croisés devaient tenir avec le roi de Jérusalem. Il se trouva avec le roi

(24) Arnulphe Epit. 52 et dans les Ep. de Suger, Ep. 52 et 55. Lettre de Louis VII qui ordonne de rembourser à Arnulphe 104 marcs d'argent, et de lui donner les 60 muids de bon vin d'Orléans,

Louis-le-Jeune, en 1148, à cette assemblée de Saint-Jean-d'Acre où fut résolu le siége de Damas qui, grâce à la mésintelligence et aux scandaleux débats des chrétiens, eut une si funeste issue. Après cette campagne désastreuse pour l'Europe, qui fit avec raison tant murmurer contre l'Abbé de Clairvaux (saint Bernard), oracle malencontreux de la France et même de l'Europe entière, et dont les prophéties solennelles qui promettaient la victoire reçurent un si manifeste démenti; après cette malheureuse catastrophe qui affligea tellement Odon de Deuil, historien de l'expédition, que ce bon religieux alla jusqu'à dire qu'il « dut paraître singulier que Dieu souffrît « que les Français, qui avaient montré le plus « d'ardeur à son service, eussent essuyé un si « sanglant échec dans une guerre faite aux en- « nemis de la religion »; de retour en France, Arnulphe essaya de rétablir la paix, en 1150, entre Geoffroi Plantagenêt, comte d'Anjou, et le roi (Martène, Anecd. T. I. col. 418). Cette négociation eut lieu à la demande de Geoffroi, avec Suger, et avait pour objet de faire passer sur la tête de Henri, fils du comte, le duché de Normandie. Il fut présent en 1154 au couronnement de Henri II, devenu roi d'Angleterre, qui, connaissant sa capacité, l'envoya peu de tems après

à Rome pour des affaires très épineuses ; il assista en 1157 à la fondation des abbayes de Blanche-Lande (diocèse de Coutances) et de La Luserne (diocèse d'Avranches) ; il se trouva en 1158 à la consécration de l'église Saint-Julien du Mans. Comme ce prélat était considéré et influent, il fut chargé d'écrire au pape Adrien IV, pour lui demander le retour de Philippe de Harcourt, évêque de Baïeux, qui se trouvait alors à Rome pour le service de l'église. Il félicita (25) en 1159 Alexandre III dont il était connu, récemment élu pape, qui, le 1er avril 1160, lui répondit (26) d'Anagni, et le remercia des services qu'il avait rendus à la religion. Pour obliger le même pontife, il écrivit aux prélats anglais une lettre détaillée sur les cabales et les troubles qui avaient eu lieu entre Alexandre et son compétiteur à la tiare, le cardinal Octavien (Victor). C'était, comme on sait, l'époque de ces débats si violens des Gibelins et des Guelfes, entre les papes qui prétendaient empiéter sans cesse sur la puissance des princes, et les empereurs d'Allemagne qui tentaient de mettre un frein aux usurpations des évêques de Rome. En 1162, Arnulphe fut présent à la translation des corps des ducs

(25) *Arnulphus: Epist.* 19. Bibliot. *Patrum*, Tom. III.
(26) *Ibid* et coll. concil. 1397. Tom. X.

Richard I et Richard II, à Fécan, et, le 13 octobre 1163, à celle de saint Édouard, roi d'Angleterre, dans l'église de Westminster. Ce fut dans la même année qu'il fut chargé par Alexandre III de porter la parole au concile de Tours auquel assistait ce pape avec dix-sept cardinaux, cent vingt-quatre archevêques et évêques, quatre cent quatorze Abbés, et un grand nombre de personnages distingués. Par ses soins et son éloquence, Arnulphe ramena la concorde dans le clergé fort divisé de son tems, et rendit plusieurs services au pape Alexandre III; mais, en 1165, il échoua dans les tentatives qu'il fit auprès de Henri II, roi d'Angleterre, pour le réconcilier avec ce Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, prêtre hargneux et turbulent, sujet factieux dont l'église fit un saint (le 21 février 1173), sans doute pour essayer de chagriner le roi d'Angleterre et pour récompenser le prélat de sa résistance perpétuelle à son prince, à son pays, et même aux ecclésiastiques ses confrères. C'est ce dont il est facile de se convaincre en se reportant au discours prononcé dans les conférences tenues à Argentan en novembre 1167 par l'évêque de Londres qui prétendait, entre autres griefs contre Becket, qu'il refusait de payer au roi quarante mille marcs d'argent pour les revenus

qu'il percevait étant chancelier, et dont il s'obstinait à ne vouloir rendre aucun compte. Arnulphe, comme tous les ecclésiastiques de son tems, quoique très dévoué à son prince, prit d'abord parti pour l'archevêque contre le roi : c'est ce qui résulte de quelques lettres qui nous sont restées de l'évêque de Lisieux. Arnulphe fut accusé par Becket et Jean de Salisbury d'avoir tergiversé dans cette affaire scandaleuse. Cette accusation nous semble être une preuve de l'impartialité d'Arnulphe qui en effet, après la conférence de Chinon, en 1166, avait conseillé au roi de prévenir l'excommunication de Thomas, en s'adressant lui-même au saint-siége par un appel qu'il se chargea avec l'évêque de Seès de signifier à domicile (Jean de Salisbury, Épit. 159). Cependant après l'assassinat de Thomas, lequel eut lieu le 29 décembre 1170, Arnulphe désabusé sur le compte de l'archevêque se fit un devoir d'écrire au pape, au nom de tous les évêques d'Angleterre, pour excuser le roi qui était tout au plus à cet égard coupable d'une indiscrétion. Il se trouva, en mai 1172, avec les légats du pape et plusieurs autres prélats, aux conférences de l'abbaye de Savigni et de la ville d'Avranches, où Henri II consentit à faire pénitence pour le meurtre de Becket et subit l'absolution. Il est question d'Ar-

nulphe en 1170 et surtout en 1179 dans les titres du Val-Richer, aux religieux duquel il accorda des franchises dans la ville et les marchés de Lisieux. Ce fut aussi en 1179 qu'il se trouva à la translation du corps de saint Romain, archevêque de Rouen. Il avait en 1177 donné l'église de Saint-Pierre de Gacé à l'abbaye de Saint-Victor de Paris. En 1181, ce prélat encourut la disgrace du roi d'Angleterre et du souverain pontife Luce ou Lucius III, auprès duquel il avait été dénoncé par les chanoines de son église, et qui le suspendit d'une partie de ses fonctions épiscopales (27). Telle fut la récompense des talens et du zèle d'Arnulphe ainsi que de son dévoûment au trône et au saint-siége. Condamné, puis absous, mais toujours tourmenté, Arnulphe résolut de quitter l'épiscopat, et de se retirer enfin, loin du monde, des affaires et des intrigues, dans une retraite religieuse. Pierre de Blois, qu'il avait consulté, essaya de le dissuader. Quoi qu'en dise Goussanville, dans ses notes sur les Lettres d'Arnulphe, il paraît que la haine de Henri II fut la seule cause de la retraite de ce prélat, puisque le pape avait révoqué la sentence apostolique prononcée contre lui. Il écrivit à l'Abbé de Citeaux pour avoir de lui

(27) Roger Hoveden — Baronius. — *Epist. Arnulphi ad Lucium papam, Spicilegium*. Tom II. p. 482.

la permission de se retirer à l'abbaye de Mortemer, diocèse de Rouen. Cette démarche n'ayant pas réussi, il se rendit à Paris chez les Victorins, en 1182, au mois de juin, après avoir gouverné pendant quarante ans l'évêché de Lisieux. Ce fut de sa retraite de Saint-Victor, où il avait fait bâtir un logement très décent, qu'au sujet de ses débats avec les chanoines de Lisieux, vers 1181, il adressa au pape une lettre qui nous a été conservée dans le Spicilége de D'Acheri, et dont on trouve la traduction dans l'Histoire Ecclésiastique de Normandie par Trigan : il s'y plaint d'avoir été suspendu de ses fonctions, et de la partialité, ainsi que de l'ignorance des commissaires (l'évêque d'Avranches, les Abbés du Bec et de Savigni) qui l'avaient jugé. Arnulphe était moins encore accablé de vieillesse que de chagrins; il resta peu de tems à Saint-Victor, car il y mourut le 31 auguste 1184 : le 31 octobre, suivant l'Histoire Littéraire de France; le 31 auguste d'après les auteurs du *Gallia Christiana;* l'Histoire Gallicane place sa mort en 1182; la Chronique de Normandie qui se trompe évidemment, la fixe en 1178. Robert du Mont prétend qu'il se retira à Saint-Victor en 1182 : ce qui supposerait qu'il mourut en 1183. Son corps fut transféré à l'ancienne église de Saint-Victor,

dans la chapelle de Saint-Désir. Il fit beaucoup de dons à cette abbaye, entre autres de six volumes de lois, et de quelques ouvrages de différens genres : ce qui était alors d'un très grand prix. Ce prélat fort instruit, et qui avait une grande expérience des hommes et des choses, a laissé quelques ouvrages dont plusieurs sont imprimés. Saint Bernard (Epit. 63) fait d'Arnulphe un éloge fort honorable; et il le méritait. En effet il jouissait d'une grande considération auprès des papes et des rois, et il eut beaucoup de part aux affaires les plus importantes du XII[e] siècle.

XXI. RADULFE de Varneville. Cet évêque d'origine normande, naquit dans le Pays-de-Caux, au Valasse. Il fut chancelier du roi d'Angleterre, trésorier et archidiacre da l'église de Rouen. Élu à la place d'Arnulphe en 1182, suivant la chronique de Saint-Évroul, il renonça dans la même année à sa place de chancelier. Il souscrivit la charte de Henri II, roi d'Angleterre, en faveur de l'abbaye de Barberi. En 1183, il contribua dans l'église de Saint-Étienne de Caen à l'excommunication de ceux qui s'opposaient à la paix entre le roi d'Angleterre et ses fils. Il obtint depuis de Richard I, devenu roi d'Angleterre, et si connu sous le nom de Richard-Cœur-de-Lion,

l'établissement de deux foires, l'une pour le bourg de Touques, à la Sainte-Madelène, et l'autre pour le bourg de Nonant, à la Saint-Giles. Il se trouva en 1190 à une assemblée des évêques de la province, et rendit aux chanoines de Saint-Victor, suivant la demande du pape, l'église de Gacé, ainsi qu'Arnulphe leur en avait fait don en 1177. Pierre, archidiacre de Blois, a violemment reproché à Radulfe son avarice, et sa dureté envers les pauvres : c'est ce dont ne parlent pas les autres écrivains. Il mourut en 1191, s'il faut en croire les chroniques de l'abbaye de Saint-Évroul, et seulement en 1192, suivant d'autres historiens.

XXII. GUILLAUME III de Rupierre. L'époque de l'élection de cet évêque n'est pas certaine. La chronique de Saint-Évroul la place en 1191; d'autres historiens en 1193. Suivant la chronique de Rouen Richard I l'envoya en 1197 à Rome pour y défendre, auprès du pape Célestin III, les droits du roi contre les prétentions que Gautier, archevêque de Rouen, élevait sur Andelis, et faire lever l'interdit mis sur la Normandie. Cette dernière histoire prétend que l'évêque d'Évreux accompagna Guillaume de Rupierre; mais la lettre de l'archevêque de Rouen, plus digne de

foi que la chronique, ne cite que l'évêque de Lisieux. Guillaume ne tarda pas à se repentir de cette démarche que lui pardonna l'archevêque. De nouvelles querelles s'élevèrent bientôt entre ces deux prélats dont l'opiniâtre acharnement fatigua beaucoup Innocent III (28). Ce fut en 1198 que ce pape remit à la décision de Guillaume et de l'Abbé du Val-Richer la cause de Simon, Abbé de Conches. En cette même année 1198, Guillaume de Rupierre confirma la donation faite à l'église des Vaux de divers avantages et d'un pré sur les écluses de la Touque, par Robert, vicomte de Lisieux, et de maisons ainsi que d'un jardin qu'avait possédés Sylvestre, oncle du vicomte. Il paraît d'après cet acte qu'un frère de ce Robert, nommé Guillaume, avait été aussi vicomte de Lisieux.

Rupierre figura comme témoin avec plusieurs prélats dans l'acte d'échange d'Andelis que Richard fit avec l'archevêque de Rouen en octobre 1196, suivant les uns, le 18 octobre 1197, suivant Pommeraie (29), et même le 16 octobre d'après les lettres de confirmation du pape.

(28) On peut voir à ce sujet les lettres de ce Pontife à Guillaume et à quelques autres personnages. *Epist. Lib* I. 207, 208, 228, 229, 230, 240, 241.

(29) Le P. Pommeraie, Hist. des Archev. de Rouen, p. 422 d'après Raoul de Dicet, auteur contemporain.

Le 3 septembre 1199, Jean, roi d'Angleterre, fut obligé de reconnaître (30) à l'évêque de Lisieux les droits et les priviléges qui lui appartenaient, tant dans la ville que dans la banlieue. Voir FAITS HISTORIQUES, pages 112 et 113.

Il paraît que Guillaume mourut en 1201 ou au plus tard, en 1202 : c'était le 19 d'octobre que l'on fesait mention de sa mort dans l'église de Lisieux.

On trouve dans le recueil des lettres d'Étienne de Tournai, publiées par Claude Du Molinet, deux cent seize lettres adressées à l'évêque de Lisieux. Ces lettres paraissent peu authentiques, au moins dans quelques parties : c'est à tort qu'elles font mention d'une translation de Guillaume qui resta dans son évêché et y mourut. Bessin a inséré, dans les *Concilia Rotomagensis Provinciæ*, une lettre du pape Innocent III à l'évêque de Lisieux sur les devoirs mutuels des archevêques et de leurs suffragans : cette lettre est sans date ; mais il est probable qu'elle fut adressée à Guillaume de Rupierre pour lequel ce pape avait de l'affection.

XXIII. JOURDAIN du Houmet descendait

(30) Martène, anecd. Tom. I col. 761. Ampliss. coll. Tom I. col. 1023.

d'une ancienne famille de la province. Son père Guillaume et Richard son aïeul avaient été connétables de Normandie. Il était archidiacre de Lisieux en 1194, époque à laquelle, en cette qualité, il signa une charte en faveur de l'abbaye d'Aunai. Il paraît que Jourdain fut pourvu de l'évêché de Lisieux le 10 janvier 1202, et que ce fut peu de tems après, qu'il remit à Philippe-Auguste la ville dont ce monarque fesait le siége (31), lorsqu'il réunit à la couronne en 1204 la Normandie qui en était démembrée depuis deux cent quatre-vingt-douze ans.

Jourdain assista en 1205 à la dédicace de l'église Saint-Antoine de Gaillon. Vers la même année il se réunit aux évêques de la province et au métropolitain pour écrire à Philippe-Auguste sur le droit de patronage des églises. Il confirma au mois d'auguste 1207 la donation faite, par Nicolas de Meules, aux moines de Saint-Pierre-sur-Dive. Ce fut à cette époque qu'il se croisa avec plusieurs ecclésiastiques de tout grade, et avec quelques grands seigneurs, pour l'atroce expédition que Simon de Montfort dirigea contre les infortunés Albigeois à l'égard desquels on commit, sous le spécieux prétexte d'hérésie, toutes les horreurs imaginables, « avec une joie

(31) *Mss. Lexov.* suivant le *Gallia Christiana*, Tom. XI, p. 781.

extrême de la part des croisés », à ce qu'affirme l'Histoire des Albigeois, (chap. LII). Il était en 1211 devant Lavaur où, après la prise de la ville, « on fit main basse sur tous les habitans sans « distinction ni d'âge, ni de sexe, ni de croyance, « pendant que le clergé chantait avec beaucoup « de dévotion le *Veni Creator* », comme le raconte l'abbé Velly. Jourdain mettait trop de zèle à poursuivre les hérétiques pour quitter la partie, même après tant d'horreurs dont on ne cite ici qu'une portion : il était encore au siége de Bésiers, à la suite duquel tant de malheureux furent brûlés vifs dans une église, où ils s'étaient réfugiés, sous les yeux et par les ordres de saint Dominique, digne fondateur de cette inquisition qui ensenglanta la France pendant plusieurs siècles. C'était l'époque la plus fameuse de la plus injuste puissance comme des usurpations les plus scandaleuses de la cour de Rome. « Tant il est aisé, dit judicieusement l'abbé Velly, de passer du zèle au fanatisme, et du fanatisme à l'iniquité la plus monstrueuse » ! En effet notre vieux chroniqueur Nicole Gilles traite les Albigeois d'hérétiques et de bougres, et parle d'une dame de Château-Giraud « qui fut gectée en ung puys, puis accravantée de pierres que on gecta sur elle » : feuillet 103, édit. in-f° de 1536.

De retour en 1214, il est question de Jourdain dans les chartes de Jumiège au mois de mars de la même année. Il assigna en 1215 à douze clercs chargés de chanter au chœur cent livres tournois, qui feraient aujourd'hui une somme de près de deux mille francs, puisque la livre de cette époque est à notre franc comme un franc est à dix-neuf francs quatre-vingt-dix centimes environ, et à notre ancienne livre tournois comme un franc est à dix-neuf livres dix-huit sous quatre deniers quatre cinquièmes. Ces clercs existaient encore en 1789 : on les appelait vulgairement les Douze-Livres.

Jourdain fonda en 1216 l'abbaye de Mont-Dée, près de Baïeux, mais dans le diocèse de Lisieux. Il assista la même année à une nouvelle assemblée des grands à Melun. En 1218, il fit plusieurs dons aux chanoines de Saint-Cande-le-Vieux; il confirma aux chanoines de l'abbaye de Saint-Victor la donation de l'église de Gacé, dont nous avons déjà eu occasion de parler. Il est vraisemblable qu'il était parti pour une nouvelle croisade à Jérusalem, lorsque la mort le surprit outre mer, suivant la chronique de Normandie : s'il faut en croire la chronique de Saint-Evroul, ce fut en 1218. L'époque précise varie beaucoup : suivant les uns ce fut le 21 de mars, suivant d'autres le

22 juillet, le 7 décembre, et le 14 de janvier. Le première de ces dates est tirée des anciens titres de la cathédrale de Lisieux ; la dernière se trouve dans le nécrologe de Saint-Victor de Paris.

XXIV. GUILLAUME IV du Pont-de-l'Arche. Il succéda à Jourdain soit en 1218 selon la chronique de Saint-Évroul, soit en 1220 suivant les cartulaires de Belle-Étoile et du Bec, soit en 1221, s'il faut en croire ce dernier cartulaire : c'est encore une époque fort difficile à fixer. En 1223 il assista aux funérailles de Philippe-Auguste. Il fut un des évêques Normands qui, le jour Saint-Jean 1224, se retirèrent de l'armée du roi, à Tours, en disant qu'ils n'étaient pas tenus de s'y trouver en personne. En 1231, la veille de la Saint-Thomas (20 décembre) Guillaume assista aux assises royales qui furent tenues alors à Bernai, ainsi qu'à l'échiquier de Rouen. Il reçut en 1234 du pape Grégoire IX la confirmation du don de l'église Saint-Cande, ainsi qu'en avaient joui ses prédécesseurs d'après les brefs de Calixte, d'Innocent et d'Eugène. En 1237, il assista, la veille de la Saint-Laurent (le 9 auguste), à la consécration de Pierre II de Colmieu, archevêque de Rouen. Il reconnut en novembre 1242 la bulle d'Alexandre III en faveur

de l'abbaye de Cormeilles. Guillaume était accablé de vieillesse lorsqu'il se démit entre les mains d'Odon II Rigault, alors archevêque de Rouen, le 16 mars 1250, auprès de Tiberville, après s'être réservé une pension de six cents livres tournois (environ douze mille francs de notre monnaie actuelle). Il se retira à l'abbaye de Bon-Port (diocèse d'Évreux), où il mourut dans le courant du mois d'auguste de la même année.

XXV. FOULCON ou Fouques d'Astin. Il était haut-doyen du chapitre de Lisieux, lorsqu'il en fut élu évêque. Il fut consacré par Odon Rigault, archevêque de Rouen, le 26 juin 1250, et, dès le 29 du même mois, il prit possession de son église. En 1252, il assista à une séance de l'échiquier à Caen. Il fit la dédicace de l'église de Grêtain le 23 auguste 1254; il confirma en 1260 les biens de l'abbaye de Belle-Étoile dont il était Abbé. Il signa les lettres des évêques qui permettaient à Louis IX d'employer en œuvres pies les fonds dont on ne pouvait, faute de les connaître, faire la restitution à leurs véritables propriétaires : ces lettres sont de 1259. Ce fut dans le mois d'avril de la même année qu'il fit plusieurs dons à l'abbaye de Mont-Dée et qu'il assista au concordat qui eut lieu entre l'Abbé de ce

monastère et Robert de Perci. Le jeudi d'après l'Assomption, en 1261, il rétablit la paix entre le haut-doyen Guillaume de Pont-de-l'Arche et Robert, Abbé du Bec, divisés par les prétentions qu'ils avaient sur les dîmes de Saint-Pierre-de-Bertouville (doyenné de Bernai), sur lesquelles il se retint le droit de patronage. Ce fut encore dans la même année, au mois d'octobre, qu'il accorda au chapitre les dîmes de Roiville *(Rauca villa)*, doyenné de Vimoutier.

Après avoir gouverné dix-sept ans son église, Fouques mourut en 1267, et fut inhumé sous une tombe de cuivre dans la cathédrale, à la gauche du maître-autel.

XXVI. GUI du Merle. Du Merle était archidiacre de Coutances et grand-chantre de l'église de Rouen, lorsqu'il fut promu à l'évêché de Lisieux, confirmé à Paris par le métropolitain Odon Rigault, le 2 juillet 1267 et consacré à Rouen le 21 auguste suivant: Thomas d'Aunou, évêque de Seès, assista à cette consécration. Sept jours après, il fit son entrée dans la cathédrale en présence de son archevêque. Ce fut dans le cours de 1267 qu'il fut tenu à Pont-Audemer un premier concile provincial, qu'un second auquel il assista suivit en 1279. Il avait en 1278 défendu

aux religieux de Saint-Pierre-sur-Dive de choisir, sans la permission de leur Abbé, un prieur pour la chapelle Saint-Cyr de Friardel. Il mourut en 1285, à son château des Loges.

XXVII. GUILLAUME V d'Anières. Cet évêque, qui fut nommé en 1285. était né à Anières, paroisse voisine du bourg de Cormeilles. Il était chanoine et grand-chantre au moment de son élection. On lui doit des statuts synodaux. il était Abbé de Belle-Étoile. En novembre 1289, ce prélat contracta un accord avec Guillaume, touchant les droits de ce parquier ou garde du parc de Lisieux, lequel était clerc : il était, ainsi que ses prédécesseurs, en possession (31) du droit 1° de prendre tous les ans un hêtre dans le parc de Lisieux à Noël, et l'épaule droite des daims chassés et pris pour l'usage de l'évêque ; 2° de placer une jument avec son poulain, une vache et son veau, huit porcs ; 3° de recueillir quelques meulles de foin *(mullionos fœni)*, et deux cordes de bois *(chordas nemoris)*. Il avait aussi droit 1° à l'entrée et à la promenande du parc par la porte de la Chaussée *(per guichetum de Calceiâ)* ;

(31) Le 20 auguste 1432, Richard Vaudoy, étant aux droits du parquier, fut maintenu en possession de ces droits par sentence rendue à Orbec; et le 18 décembre 1434 il échangea avec Laurent de La Haye ces droits pour sept acres de terre à Courtonne-la-Meurdrac.

2° à la possession d'une maison (*Manerium situm in Calceiâ Lexoviensi*) située dans le même quartier. Pour ces avantages les parquiers étaient obligés de garder le parc, d'allumer le nouveau feu de la veille de Pâques, de fournir deux échelles pour buisser la croix à Pâques-fleuries, trois maillets pour chasser les ténèbres *(ad pulsandum tenebras)*, et soixante bâtons en croix pour les rogations. Ils recevaient un gallon de cidre *(unum gallonem ciceræ)* à la Saint-Martin d'hiver et à carnaval (*carnicapium)*, et une part de porc (*unum lotum baconis*). En 1298, il fit plusieurs donations au chapitre pour la réparation des ornemens ; il accorda aux prémontrés de Saint-Eustache-d'Anières, soumis à l'abbaye de Belle-Étoile, l'église de Saint-Jean-d'Anières, la veille de la Saint-Barthelemi, c'est-à-dire, le 23 auguste, et mourut peu de tems après, s'il faut en croire la chronique de Saint-Évroul. Il est hors de doute, suivant le *Gallia Christiana*, que les biens de l'évêché furent assujétis aux droits régaliens depuis le mardi après la Saint-Barthelemi en 1298 jusqu'à Pâques 1299. C'est à Guillaume d'Anières que l'on doit la construction de la chapelle Saint-Paul, à l'évêché, dans les vitraux de laquelle on voyait son portrait et ses armoiries.

XXVIII. JEAN II de Samois. A la mort de Guil-

laume, les chanoines avaient élu Henri de Tilli, du Tilleul ou du Tillei (*de Tilleio*); mais comme il n'avait encore reçu que les ordres moindres, le pape Boniface VIII, par un bref qui se trouve dans le *Gallia Christiana*, lui substitua, le 3 février 1299, Jean de Samois, évêque de Rennes depuis 1298 seulement. Originaire du diocèse de Sens, Jean était entré dans l'ordre des frères-mineurs ou cordeliers, et avait été député à Rome pour y accélérer la canonisation de Louis IX qui eut lieu le 11 auguste 1297. Le jeudi après l'octave de la Pentecôte, il assista au concile provincial de Sainte-Marie-du-Pré. dans les environs de Rouen. Il déplaça l'Abbé de Grêtain en 1302, et mourut cette année, puisque la régale fut alors ouverte le mardi après la Saint-André et non pas au mois de mars, comme l'a dit l'auteur de l'Almanach de Lisieux, pour 1773, lequel a par inadvertance traduit *dies martis* par le mois de mars.

XXIX. GUI II de Harcourt. Sorti d'une ancienne etillustre famille de Normandie, Gui était fils de Jean, seigneur de Harcourt, et d'Aléide de Beaumont. Il était chanoine, lorsque ses confrères l'élurent évêque; il fut consacré par Robert, son frère, alors évêque de Coutances, en

1303. Il se trouva en mai 1304 au concile provincial de Déville près de Rouen, assemblée dont les actes n'existent plus, mais où il est certain qu'il fut question des démêlés du clergé de la province de Normandie. Ce prélat assista avec plusieurs autres évêques, le 17 mai 1306, à la translation du chef de saint Louis à la Sainte-Chapelle de Paris. En 1308, il confirma l'Abbé de Grêtain; il reçut en 1311 plusieurs domaines de Philippe-le-Bel. Environ trois ans après, il assista, ainsi que quelques évêques, à la dédicace de l'église d'Écouis. Le roi, par un diplôme daté de Pont-Oise au mois de mai 1319, retint les priviléges, les fiefs, et les autres droits dont il paraît que les évêques de Lisieux s'étaient emparés injustement. En 1321 il tint un synode (32) où il confirma les statuts synodaux de ses prédécesseurs. Avec l'approbation du Roi, il traita en 1321 et en 1322 avec son chapitre sur la juridiction et quelques droits de la banlieue du domaine épiscopal. En 1325, le jour de la fête Saint-Martin (le 11 de novembre), le parlement condamna Gui de Harcourt à payer, pour les mauvais traitemens que ses domestiques avaient exercés

(32) On trouve parmi les manuscrits de la bibliothèque du roi, sous le numéro 4653, (3e volume du Catalogue imprimé) *Recepta synodalia D. Guidonis Lexoviensis episcopi, in suâ synodo æsivoli, anno dom* 1321. Ce manuscrit paraît avoir été copié dans le XVe siècle.

envers ceux de Charles IV, une somme de quinze mille livres (33) dont le roi lui remit le tiers le 18 auguste 1326, à la condition toutefois qu'il se libérerait en trois ans. Ce fait assez remarquable peut servir à prouver quelle était alors la puissance et les prétentions des gens d'église, puisque leurs domestiques avaient l'insolence d'insulter ceux des rois. Gui assista par procureur, en 1335, au concile qui fut tenu à Rouen en faveur des religieux mendians. Ce fut vers cette époque que le pape Jean XXII, qui occupa le siége de Rome de 1334 à 1342, attribua aux souverains pontifes la nomination des évêques qui jusqu'alors avait toujours été faite par les églises : véritable usurpation de droits incontestables qui augmenta beaucoup l'influence, déjà trop considérable, de la cour de Rome, au détriment de la puissance des ecclésiastiques subalternes, et de l'indépendance épiscopale. On doit à Gui de Harcourt les commencemens du collége de Lisieux, à Paris. Il fit beaucoup de dons et accorda des priviléges importans au Val-Richer. Sa mort arriva le 24 avril 1336. Il fut inhumé dans la cathédrale, près du maître-autel, sous une tombe de marbre noir. S'il faut en croire un manuscrit latin cité par les auteurs du *Gallia Christiana*, Gui de

(33) La livre tournois d'alors valait par rapport à nous 14 fr. 55 c.

Harcourt était fort instruit en littérature, et l'on sait que la littérature de ces tems-là embrassait l'histoire et les belles-lettres.

XXX. GUILLAUME VI de Chermont, Prédicateur distingué à cette époque, chanoine de Lisieux, Guillaume en fut nommé évêque le 8 décembre 1336, si le calcul des rédacteurs du *Gallia Christiana* est exact : car ils fixent cette promotion à la deuxième année du pontificat de Benoît XII successeur de Jean XXII; or, Benoît prit la thiare le 30 décembre 1334 et fut couronné le 8 janvier 1335. Guillaume fut présent au concile de Rouen le 14 décembre 1342. Il mourut sept ans après, en 1349, le vendredi qui suivit la Saint-Remi (commencement d'octobre).

XXXI. GUILLAUME VII Guitart. Originaire du Limousin, Guitart était moine de l'ordre de saint Benoît. Il était très connu comme jurisconsulte et comme prédicateur. Clément VI l'avait d'abord nommé Abbé de Saint-Taurin au diocèse d'Évreux, puis évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux d'où il passa à l'évêché de Lisieux le 4 novembre. Il dut cette nomination au même pape, qui lui donna des lettres de recommandation spéciale pour Jean, duc de Normandie, vers

1350; il prêta serment de fidélité le 4 décembre de la même année. D'accord avec Élie, Abbé de Saint-Evroul, il transigea en 1353 avec le prieur de Saint-Martin-des-Vaux. Comme la guerre menaçait d'éclater entre la France et l'Angleterre, il s'empressa d'entourer de murs la ville de Lisieux en 1357. Il reçut pour cet effet une somme de six cents livres (34) dont il donna quittance le 12 juin 1358 au duc de Normandie qui, quelque tems avant la désastreuse bataille de Poitiers (18 septembre 1356) où le roi Jean fut fait prisonnier par les Anglais, avait été nommé lieutenant du royaume. Ce fut aussi en 1358 que, se retirant à Avignon pour fuir les dangers de la guerre qui menaçaient surtout la Normandie, Guillaume périt dans l'incendie d'une maison qu'il habitait. Il avait été Abbé de Belle-Étoile.

XXXII. JEAN III de Dormans. Cet évêque est ainsi nommé parcequ'il naquît à Dormans, petite ville de Champagne. Il fut d'abord avocat au parlement de Paris, puis conseiller du duc d'Orléans et chanoine de Saint-Quentin en 1353. Le 21 auguste 1357, il devint chancelier du duc de Normandie qui était lieutenant du royaume, et en 1358 chancelier de la province. Ce fut le 1[er] au-

(34) La livre tournois était alors de 9 fr. 90 c.

guste 1358 que Charles, qui depuis régna sous le nom de Charles V, lui assigna les biens d'Étienne Marcel, prévôt des marchands, attaché, comme on sait, beaucoup plus au parti du roi de Navarre et des factieux qu'aux intérêts de son roi et de sa patrie. Jean fut élu évêque de Lisieux le 26 juin 1359 : du moins c'est ce qu'atteste un registre des Archives du royaume. Il passa bientôt à l'évêché de Beauvais.

XXXIII. ROBERT II Ademar. Suivant les registres du Vatican, il paya comme évêque de Lisieux, et comme succeseur de Jean de Dormans, les droits dus à la cour de Rome le 14 mai et le 22 septembre 1361. Il répara en 1365 la chapelle Saint-Aignan qu'ensuite Pierre, Doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, dota avec magnificence : cette chapelle, qui existait à Lisieux, rue du Pont-Mortain, fut démolie en 1795. Le 8 auguste 1361, le roi Charles V abandonna à Robert une somme que les Lexoviens redevaient à l'état pour la rançon du roi Jean : Charles prescrivit que la somme fût employée à terminer les réparations des fortifications de la ville. Ademar se trouvait à la cour lorsque Jean V, duc de Bretagne, vint faire hommage au roi le 13 décembre 1366. Le 13 octobre de l'année suivante, il passa

un acte avec son chapitre relativement à ses droits épiscopaux. Il reconnut les reliques de Saint-Cande-le-Vieux. En 1368 le 11 octobre, le pape Urbain V le transféra à l'évêché d'Arras. Il passa de là à celui de Térouanne, et ensuite à l'archevêché de Sens. On célébrait sa mort dans l'église de Lisieux le 25 janvier.

XXXIV. ALPHONSE Chevrier. La translation de Robert Ademar ayant laissé vacant le siége de Lisieux, le pape Urbain V y envoya Alphonse Chevrier, chanoine de l'église de Paris, le 11 octobre 1368. Il était dès 1361 conseiller au parlement de Paris lorsqu'il reçut du roi Jean une mission pour l'Angleterre en 1365, 1366 et 1367. Il prit possession de son évêché en 1369, et, dans le cours de cette année, il s'adressa à la cour de Rome pour se plaindre de ce que l'officialité de Rouen retenait, au mépris des priviléges de l'église de Lisieux, un clerc qui s'était rendu coupable d'un crime sur la paroisse de Saint-Cande-le-Vieux, laquelle, quoiqu'enclavée dans la ville de Rouen, fesait partie du territoire lexovien sous le rapport religieux : Alphonse reçut, comme il le devait, satisfaction complète. Ce prélat convoqua un synode pour forcer à la résidence les bénéficiers qui ne manquèrent pas d'appeler au pape le 13

novembre 1371. Il éprouva aussi quelques difficultés de la part de son chapitre par rapport aux réparations dont avait besoin la cathédrale : le différent fut terminé par un jugement qui intervint le 30 novembre 1372. (Voir nos FAITS HISTORIQUES : 1376; p. 126). En 1377 il demeurait à Paris, au Mont-Saint-Hilaire. C'est vraisemblablement en cette année qu'il faut placer sa mort, le 26 juillet. On voit par les registres du parlement de Paris, à la date du 21 mars 1379, qu'il n'existait plus en 1379, et qu'il avait agi comme arbitre entre Louis, duc de Bourbonnais, et Gui de Boulogne.

XXXV. NICOLAS Oresme. Ce prélat auteur n'était pas de Baïeux, comme on l'assure dans le *Gallia Christiana*, mais de la commune d'Allemagne près de Caen. C'est aussi à tort que Halley (dont le savant Huet trouve l'opinion probable) le fait naître dans la ville de Caen. Oresme passait pour l'un des plus savans hommes de son siècle, tant en philosophie et en mathématiques qu'en théologie. Il fut, en 1360, choisi par le roi Jean pour être le précepteur de son fils, qui, devenu roi, obtint et surtout mérita le beau nom de Charles-le-Sage. Dès 1356, parvenu au doctorat, Oresme fut nommé grand-maître du collége de Navarre où il enseigna la théologie, et fut chargé

par son élève, monté sur le trône, de traduire la bible en langue française. Doyen de l'église de Rouen en 1361, et chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, il quitta le collége de Navarre où il avait fait renaître les bonnes études, suivant De Launoy (Hist. du Coll. de Navarre). En 1363 il fut envoyé auprès du pape Urbain V à Avignon : il y prononça devant le pontife et les cardinaux une harangue aussi éloquente que hardie contre les déréglemens toujours croissans de la cour de Rome, et prédit avec beaucoup de raison les événemens fâcheux pour elle qui ne pouvaient manquer d'éclater, et qui en effet, un siècle après, portèrent à cette puissance des coups dont elle ne s'est jamais relevée. On trouve ce discours dans l'ouvrage de Flaccius Illyricus (Matthias Francowits) sur les Témoins de la Vérité. Telles étaient l'ignorance et la mauvaise foi de ces tems encore barbares qu'Oresme fut accusé d'hérésie par Jacques Gauthier, dans ses Tables Chronographiques, et dans les Tables Chronologiques de Pierre de Saint-Romuald. Il est vrai que Thomas Basin, successeur et digne appréciateur d'Oresme, le vengea de ces imputations alors si funestes. Le roi, qui avait une grande confiance dans les lumières d'Oresme, le consultait souvent dans les affaires épineuses; et, comme dit Du Tillet, « il

« oyoit et suivoit moult volontiers le conseil et « administration d'Oresme ». Comme ce prince avait probablement été satisfait de la traduction des textes bibliques, il le chargea de celle de plusieurs ouvrages dont il fesait un grand cas. Oresme fut magnifiquement récompensé de son travail : en 1377 il fut nommé à l'évêché de Lisieux; mais il eut pour compétiteur Renauld de Dormans que le duc d'Anjou avait recommandé à Grégoire XI dont il existe à ce sujet quelques lettres (dans le manuscrit provenant de la bibliothèque de Lamoignon), adressées tant au roi qu'à ce duc. Vainqueur enfin de ce conflit, Oresme fut inauguré le 26 janvier 1377 ou, ce qui est plus vraisemblable, 1378, en présence de Charles V qui lui fit présent de deux anneaux d'or enrichis de pierreries : lesquels furent payés par le roi trois cent quatre-vingt-dix livres. Il fut envoyé au commencement de 1378 au devant de l'empereur Charles IV qui s'était rendu à Saint-Denis. Le 3 avril 1381, il confirma dix livres de revenu annuel aux chanoines de l'église Saint-Cande-le-Vieux, à Rouen, dont il défendit les priviléges contre l'archevêque. Il mourut le 11 juillet 1382, et fut inhumé dans sa cathédrale auprès de la porte du chœur, à gauche en y entrant.

Nous parlerons de ses ouvrages dans la partie biographique de cette Histoire (AUTEURS LEXOVIENS).

XXXVI. GUILLAUME VIII d'Estouteville. Issu d'une des plus illustres familles normandes, frère de Thomas, évêque de Beauvais, et d'Estold, Abbé de Fécan, Guillaume avait fait à Bologne ses études avec Gui de Roie qui depuis fut archevêque de Reims. Guillaume d'Estouteville fut d'abord chanoine de Rouen, puis en 1374 évêque d'Évreux, ensuite évêque d'Auxerre en 1377, d'où en 1382 il passa à l'évêché de Lisieux. L'acte des registres du Vatican est du 15 septembre 1382. Il obtint, le 28 juin 1387, du roi Charles VI un délai d'une année pour dresser l'état de son temporel, délai devenu nécessaire à cause du mauvais état où se trouvaient les dépôts des actes de la ville, depuis que, prise par le bâtard de Savoie, ses titres avaient été dispersés et perdus pour la plupart. Il paraît que ce délai fut reconnu bien insuffisant, car il fut prorogé jusqu'au 22 juin 1391 : il paya à la chambre apostolique le 23 décembre (Reg. du Vatican). Les guerres cruelles de ce tems-là le forcèrent de quitter son diocèse le 5 mars 1392. Cette année est remarquable dans nos fastes par l'assassinat du connétable de Clisson, et par la

démence dont le roi fut atteint. Guillaume se trouva en 1398 à l'échiquier de Rouen. Le 15 juillet 1400, le roi lui permit de préposer à la défense de Lisieux (dont les évêques étaient comtes) le gouverneur qui lui conviendrait; en 1407 le gouvernement vint à son secours pour contribuer aux réparations des murs de la ville auxquelles les habitans se livraient avec une grande ardeur, notamment le 22 avril 1407. Il fit cette année plusieurs dons aux jacobins ou dominicains, et fut délégué avec l'évêque d'Évreux en 1408 par le concile de Paris, pour l'affaire de Louis de Harcourt prétendant à l'archevêché de Rouen. Le 6 novembre de la même année, il fut élu pour assister à ce concile de Pise, qui eut pour objet d'éteindre le schisme dont l'église chrétienne était déchirée : assemblée qui, comme tant d'autres, fit beaucoup de bruit, perdit beaucoup de tems, et n'atteignit pas son but. Guillaume d'Estouteville y célébra une messe solennelle le 31 mai 1409. Il obtint de Charles VI en 1409 et en 1411 des lettres-patentes pour sa juridiction contre le doyen et les chanoines de son chapitre, et en 1410 contre les chantres de la cathédrale qui méconnaissaient son autorité. En 1413, il fonda, pour le premier jour de chaque mois, un obit, et légua à cet effet la dîme

de la paroisse de Courbépine, le fonds du Cocq et la terre de Courtonne-la-Meurdrac. Il fonda deux Demi-Douze-Livres pour la cathédrale, et en 1414 il légua des maisons qu'il avait achetées auprès de l'église Sainte-Geneviève, à Paris, ainsi que sa terre de Bonneville-sur-Touque, pour le collége de Torci (appelé depuis collége de Lisieux) qu'il fonda, et que son frère Estold, Abbé de Fécan, son exécuteur testamentaire, organisa en 1422. Guillaume d'Estouteville mourut au château de Courtonne-la-Meurdrac qu'il avait bâti. Les uns fixent la date de sa mort au 21 décembre 1414, jour où il ajouta un codicille à son testament; les autres prétendent qu'il vécut jusqu'au 10 janvier 1415. Pendant nos guerres civiles, les calvinistes détruisirent son tombeau en marbre blanc, qui était à la droite du maître-autel de la cathédrale. Dans ces tems déplorables une égale fureur animait les partis, et, comme de nos jours, cette ardeur de détruire qui avait aussi signalé les premiers chrétiens, se déployait sur les objets insensibles quand elle ne trouvait pas à s'exercer sur les êtres animés.

XXXVII. PIERRE I Fresnel. Après avoir occupé successivement les siéges épiscopaux de Meaux et de Noyon, Pierre passa à l'évêché de

Lisieux en vertu d'une bulle donnée par le pape Jean XXIII pendant le concile orageux de Constance, le 17e des conciles généraux, et dans lequel on condamna ce Jean Hus que l'on eut la perfidie d'arrêter malgré le sauf-conduit de l'empereur Sigismond et l'atrocité de faire périr sur un bûcher : victime héroïque des *crimes atroces* (35) d'avoir prétendu qu'un mauvais pape ne pouvait pas être le vicaire de Jésus-Christ et que les gens de bien seuls composaient l'église chrétienne. La bulle de nomination de Pierre Fresnel porte la date du 28 janvier 1415. Le 9 décembre de la même année il fonda six enfans de chœur pour sa cathédrale. Il paraît qu'il jouissait de la confiance du roi, car il fut envoyé en Angleterre avec Guillaume, archevêque de Bourges, auprès de Henri V qui, dans le courant de juin 1415, avait accordé les passe-ports nécessaires pour cette mission. En 1416, le roi l'envoya avec le sire de Bacqueville (36) à Rouen pour y ramener à l'ordre le peuple qui dans sa rebellion avait massacré plusieurs officiers du prince et qui ne se soumit que l'année suivante aux troupes du dauphin. Il

(35) Ce sont les expressions modérés du cardinal de Cambrai à Jean Hus en présence du concile.

(36) Guillaume de Bacqueville, chambellan du roi. Il se distingua en différentes circonstances entre autres à la désastreuse bataille que les Français perdirent à Azincourt le 25 octobre 1415.

fut chargé le 14 juin 1417 par le roi, qui lui adjoignit l'Abbé de Saint-Corneille de Compiègne et Jean Tudert, doyen de Paris, de lever les subsides accordés par le clergé. L'année suivante, lorsqu'il cherchait à gagner du tems à Paris au milieu de ces troubles élevés en faveur du duc de Bourgogne, dans lesquels furent massacrés plusieurs personnages de distinction, l'évêque de Lisieux tomba sous les coups d'un chevalier nommé Henri de La Main : cet événement fâcheux arriva le 12 juin 1418. Ce fut dans le cours de cette année que Henri V, roi d'Angleterre, maître de Lisieux, accorda les revenus de la cathédrale au doyen et aux autres ecclésiastiques qui s'étaient soumis à lui.

XXXVIII. MATTHIEU du Bosc. On n'a presque aucuns renseignemens (37) sur ce prélat qui, dans son testament du 23 septembre 1418, choisit pour sa sépulture la chapelle des Cordeliers de Paris où avait été inhumé son aïeul Guillaume de Bruval, bailli de Troies. Matthieu était neveu de Nicolas Du Bosc, chancelier de France, et avait été chanoine et trésorier de l'église de Baïeux, et même conseiller au parlement de Paris.

(37) Les documens dont on aurait besoin périrent dans l'incendie qui réduisit en cendres le couvent des Cordeliers de Paris.

XXXIX. BRANDA DE CASTIGLIONE. Il était d'origine italienne, et naquit dans le Milanais en 1350. Son père s'appelait Maffei. Branda, jurisconsulte distingué dans sa patrie, professa à l'université de Pavie et fut créé auditeur de Rote par le pape Boniface IX. De là, il passa à l'évêché de Plaisance le 3 auguste 1404. Innocent VII et Grégoire XII, son successeur, lui donnèrent beaucoup de témoignages d'affection. Jean XXIII le nomma nonce en Allemagne et le créa cardinal sous le titre de Saint-Clément le 6 juin 1411. Il assista en cette qualité au concile de Constance en 1414, et, l'année suivante, il fut envoyé auprès du roi d'Angleterre Henri V, pour obtenir enfin de ce monarque une décision quelconque par rapport au mariage projeté entre ce prince et Catherine de France. Cette négociation n'eut pas de succès et le cardinal revint avec l'archevêque de Bourges et le comte de Vendôme, convaincus plus que jamais de l'astucieuse politique du prince anglais. Le pape Martin V nomma Branda son légat en Bohême où la cour de Rome fesait combattre contre les Hussites avec des armes qui n'étaient pas seulement spirituelles : guerre cruelle où les disciples et les vengeurs de l'infortuné Jean Hus déployèrent un grand courage. Nommé ensuite archidiacre de Baïeux, Casti-

glione devint bientôt évêque de Lisieux dont il prit possession le 7 septembre 1420, soit par lui-même, soit par procureur, ce qui paraît plus vraisemblable aux auteurs du *Gallia Christiana*. Deux ans après, il obtint du roi d'Angleterre la confirmation de la charte de Jean-sans-Terre en faveur des évêques de Lisieux, ainsi que des lettres de sûreté pour avoir confié aux Anglais la garde du château de Courtonne. Il paraît que Branda prenait simplement le titre d'administrateur perpétuel de l'église de Lisieux : car il figure sous cette qualité dans les pouvoirs qu'il délégua à Bertolin, son vicaire-général, qui, le 8 février 1422, visita les reliques de Saint-Cande-le-Vieux. Ce fut à peu près à la même époque que le chapitre dénonça au roi d'Angleterre le cardinal qui depuis quatre ans ne résidait point dans son évêché qu'il tenait en commende. Le roi chargea de l'examen de cette affaire le vicomte d'Orbec le 16 janvier 1423. Sans doute ce fut à cette occasion que le cardinal renonça, le 12 juin 1424, à son évêché. Reconnaissant des bienfaits de la France, il fonda à l'université de Pavie plusieurs bourses pour des écoliers nés dans les évêchés de Lisieux, de Baïeux et d'Évreux : l'acte de fondation est daté de Rome le 28 juin 1430; il y fait mention des revenus qu'il touchait encore de l'ar-

chidiaconé du Lieuvin et de son canonicat de l'église de Lisieux. Branda fut en 1430 nommé archidiacre de Rouen, et mourut, dans un âge très avancé, le 4 février 1443, à Castiglione où il fut inhumé dans l'église qu'avaient construit ses ancêtres (dans le Mantouan).

Ce cardinal avait près de Lisieux, aux Loges probablement, des troupeaux de perdrix qui tous les matins allaient aux champs chercher leur nourriture, et les soirs ne manquaient pas de revenir à la basse-cour.

XL. ZANON DE CASTIGLIONE, neveu et compatriote du précédent, lui succéda le 27 avril 1424. Il prêta serment à l'église de Rouen le 24 janvier 1425, et, le 22 juillet suivant, il visita Saint-Cande-le-Vieux. Seul avec l'évêque de Coutances, il exprima son opinion contre le jugement atroce qui en 1431 avait, sur la place de Rouen, envoyé Jeanne d'Arc au bûcher. Il obtint le 8 mai 1432 un délai pour prêter serment de fidélité au roi le 28 juillet suivant, époque vers laquelle il passa à l'évêché de Baïeux (le 27 février 1432, suivant les registres du Vatican) où il avait été transféré par le pape Martin V le 29 janvier 1430. L'Académie de Caen, fondée du tems de Zanon (le 30 mai 1437), le reconnut pour

premier conservateur de ses priviléges comme évêque de Lisieux; et comme évêque de Baïeux, il en fut chancelier. Ces deux titres passèrent de même à ses successeurs dans l'un et l'autre évêché. Zanon, fidèle à la France, s'empressa de prêter serment entre les mains de Charles VII aussitôt après la réduction de la Normandie. Il mourut évêque de Baïeux le 11 septembre 1459.

XLI. PIERRE II Cauchon. La ville de Beauvais s'étant rendue en 1429 à Charles VII, Pierre Cauchon, qui en était évêque et qui était dévoué absolument aux Anglais, se retira en Normandie auprès de leur roi Henri VI. Le pape Martin V le nomma évêque de Lisieux le 29 janvier 1430 : Cette nomination fut confirmée le 8 auguste 1432 par Eugène IV. La première entreprise de Cauchon fut un procès qu'il intenta à son prédécesseur pour le forcer à réparer l'évêché. Le 16 novembre 1432, il jura fidélité à Henri VI, roi d'Angleterre, qui, l'ayant nommé son chancelier, lui confia plusieurs affaires importantes, ainsi que le prouve une lettre de Catherine, reine d'Angleterre, en date du 31 décembre de la même année. Henri VI le chargea de porter la parole en son nom au concile de Bâle le 6 juillet 1434, et lui donna neuf cents livres (38) pour les

(38) La livre d'alors répondait à 5 fr. 70 c. de nos jours.

frais de voyage et une somme de cent sous tournois par jour. Le 20 juin 1435, le roi le nomma un de ses plénipotentiaires aux conférences d'Arras où se trouvèrent des ambassadeurs de la plupart des puissances de l'Europe, et où fut conclu, contre les Anglais, avec le duc de Bourgogne, un traité dès long-tems nécessaire à la France. (Le traitement de Cauchon, dans cette circonstance, fut de dix livres tournois par jour : ce serait aujourd'hui une somme de cinquante-sept francs). Quelque tems après ce congrès d'où les ambassadeurs anglais se retirèrent fort mécontens, l'évêque de Lisieux fut chassé de Paris avec un certain nombre de sujets de Henri VI auprès desquels ce prélat jouissait d'une grande faveur : cet événement arriva le 5 mai 1436. Cauchon confirma en 1437 les possessions des jacobins établis à Lisieux. Réuni aux chanoines de son église, il traita avec le procureur du roi pour l'excommunication que le chapitre avait lancée contre les personnes qui violaient les priviléges de l'église : ce traité fut confirmé par le roi d'Angleterre le 14 décembre 1437. Il assista le 2 avril suivant au concile de Rouen. Henri VI, qui avait beaucoup de confiance dans les talens diplomatiques de Pierre Cauchon, l'envoya le 23 mai 1439 en qualité de plénipotentiaire aux conférences qui se

tinrent entre Calais et Gravelines, pour traiter de la paix, et de la liberté du duc d'Orléans dont la captivité durait depuis si long-tems. Il repassa de là en Angleterre pour y rendre compte au roi de cette négociation qui, bientôt rompue, fut renouée l'année suivante, mais avec aussi peu de succès qu'auparavant. Le 7 mai 1441 Cauchon termina, par un compromis avec l'archevêque de Rouen, les discussions qui s'étaient élevées entre eux à l'occasion des priviléges de Saint-Cande-le-Vieux. Il mourut le 18 décembre 1442, pendant qu'on lui fesait la barbe, et fut inhumé à Lisieux dans sa cathédrale à la gauche de l'autel. On lui doit la fondation de deux bourses à l'université de Caen; il doit être considéré comme le premier auteur de la fondation du collége Du Bois. Suivant Louvet, historien de la ville de Beauvais, des environs de laquelle Cauchon était originaire, cet évêque fut après sa mort excommunié par Calixte III, et, en conséquence de cet anathème, exhumé et jeté à la voirie. Ce fait n'est pas plus exact que l'action honorable qu'un historien de Saint-Quentin attribue à Le Hennuyer. Ce traitement, qu'avait bien mérité Cauchon, aurait été le résultat de la réhabilitation que le pape fit de la mémoire de Jeanne d'Arc qu'il déclara martyre de sa religion, de sa patrie et de

son roi. On sait que Pierre Cauchon qui, quoique chassé de son siége par les Français, prenait encore le titre d'évêque de Beauvais, avait à Rouen en 1431 présidé le tribunal inquisitorial qui immola l'héroïne de Vaucouleurs à la vengeance des Anglais; on sait aussi qu'il se fit remarquer dans cette abominable procédure par son acharnement implacable; on n'a pas oublié non plus que le tribunal, qui condamna la vierge héroïque de dix-neuf ans, était composé, indépendamment de l'évêque Cauchon, de cinq autres prélats, infidèles comme lui à leurs devoirs envers la patrie, d'un moine délégué par l'inquisition et d'une cinquantaine de prétendus docteurs animés par le fanatisme : ces prélats, dont j'ai fait connaître les noms dans mon Résumé de l'Histoire de Normandie, étaient Nicolas Hubart, évêque de Baïeux, Gilles de Duremont, Abbé de Fécan, Nicolas Leroux, Abbé de Jumiège, Thomas Frique, Abbé du Bec, et Robert Jolivet de Mont-Pinçon, Abbé du Mont-Saint-Michel. Cauchon crut se mettre à l'abri des suites de l'exécration publique, en demandant au roi d'Angleterre des lettres de garantie contre le pape et contre le concile qui se tenait alors à Bâle. Le procès de Jeanne fut enfin révisé par ordre du roi le 7 juillet 1456; sa mémoire fut ré-

habilitée en France comme elle l'avait été à Rome. Cauchon était mort quelques années auparavant, et ne put subir la juste punition que Louis XI fit depuis éprouver à ceux des juges de la Pucelle qui vivaient encore au nombre de deux qui, comme leur victime, furent brûlés vifs.

XLII. PASQUIER de Vaux. Pasquier naquit à Vaux, commune des environs d'Evreux. Il fut secrétaire et chapelain de ce fameux duc de Bedfort qui était régent en France pour Henri VI. Avant de passer à l'évêché de Meaux, il était chanoine prébendé de l'église de Lisieux. En 1437 il prit possession de l'archevêché de Rouen pour Louis de Luxembourg, et fut nommé le 8 octobre 1439 à l'évêché d'Évreux après la prise de Meaux par les Français. Cet évêque était partisan des Anglais, au point que, lors de la prise d'Évreux en 1441, on ne put jamais venir à bout de lui faire reconnaître Charles VII pour son roi. Aussi ce prince fit-il saisir, le 3 janvier 1442, tous les biens de Pasquier dont le mobilier fut vendu à l'encan le 20 juillet de l'année suivante. Ses terres étaient encore sous le sequestre le 11 avril 1445. Eugène IV le transféra le 28 janvier 1443 à Lisieux qui à cette époque tenait encore pour le roi d'Angleterre, et où il fut reçu au mois

de mai suivant. En juillet de la même année il est qualifié Conseiller du roi d'Angleterre et Président de la Chambre des comptes de Rouen. Il mourut le 11 juillet 1447, mais non pas, comme on l'a dit, le même jour et à la même heure que la ville de Lisieux fut prise par Charles VII, puisqu'elle ne le fut que le 16 auguste 1449.

XLIII. THOMAS Basin. Thomas naquit à Caudebec en 1412. Il étudia dans les universités de Pavie et de Louvain. Nous avons vu plus haut qu'en 1430 Branda de Castiglione avait fondé dans la première des bourses pour des écoliers de Lisieux et des autres évêchés dont il avait occupé les siéges. Retourné en Italie vers 1437, il passa quelques années à la cour de Rome, d'où il partit pour la Hongrie, avec l'archevêque de Tarente qui y était chargé de la légation apostolique. Ayant obtenu une des prébendes de la cathédrale de Rouen, il n'y passa que six mois, au bout desquels le roi le nomma professeur de droit canonique à l'université de Caen : fonction qu'il quitta six mois après, ayant été nommé évêque de Lisieux le 11 octobre 1447 par le pape Nicolas V. Il tint un synode le 16 mai 1448. L'année suivante Charles VII ayant fait son entrée solennelle dans la ville de Rouen qui s'était sou-

mise à son autorité, Thomas Basin, réuni aux autres évêques de la province, s'empressa de recevoir le prince avec autant de pompe que d'allégresse. Lors de la reddition volontaire de la ville de Lisieux le 16 auguste 1449, Basin fit avec les comtes d'Eu, de Saint-Paul, de Dunois, généraux de Charles VII, un traité qui confirmait son domaine temporel, tant de la ville que du comté. Il prêta serment de fidélité au roi à Verneuil le 28 du même mois, et prit possession de son temporel le 29 octobre 1452. Une sentence de l'officialité de Rouen, en date du 1er décembre suivant, lui accorde quelques fonds à prendre sur la succession de son prédécesseur pour la réparation de sa cathédrale. Le 25 février 1456 il annula une excommunication lancée par le chapitre contre Jeanne Bardou, Abbesse de Lisieux, qui avait refusé obéissance à cette compagnie. Il obtint de la chambre des comptes de Rouen, le 26 mars 1456, un délai pour fournir l'état des biens de l'évêché. Il paraît que cet état était difficile à dresser, parceque les Anglais, lors de leur descente en Normandie, n'ayant trouvé à Lisieux qu'un homme et deux femmes, avaient saccagé la ville et détruit les dépôts publics. Thomas Basin se rendit à Reims en 1461 pour le sacre de Louis XI. Ce fut en 1463 que, de concert

avec Jean, Abbé de Fécan, il arrêta les statuts du collége de Lisieux qui furent confirmés le 16 mai. Le samedi d'après la Saint-Pierre de la même année (le 4 juillet 1463), il livra au bras séculier, après les avoir excommuniés, deux hommes et une femme qui avaient été condamnés ce jour-là, et dont nous avons parlé, page 136. Depuis dix-huit ans Thomas administrait l'évêché de Lisieux lorsqu'il encourut la disgrâce de Louis XI à tel point qu'il ne put jamais parvenir à une réconciliation : il paraît que la haine du roi provenait de ce que Basin n'avait pas voulu violer la foi qu'il avait jurée en 1465 à Charles II, XVIII[e] duc de Normandie. J'ai trouvé, dans les manuscrits que j'ai eu occasion de consulter, qu'il faut attribuer *la malgrâce de Louis XI* pour Basin à ce qu'il *soutint* contre le roi, comme *homme de grand cœur,* le 21 juillet 1461. Le roi l'ayant privé de l'évêché de Lisieux, Basin se retira le 5 janvier 1466 à Louvain et sacra dans le cours de la même année Louis de Bourbon, devenu évêque de Liége. Ses tentatives pour rentrer en grâce ayant continué d'être inutiles, malgré les grandes protections qu'il employa, il se rendit à Perpignan où il remplit pendant quatorze mois les fonctions de chancelier du Roussillon et de la Cerdagne. Le climat trop chaud de ce pays

ne lui convenait pas : ne pouvant rentrer en France, il passa dans la Savoie, puis à Trèves, à Louvain et dans d'autres villes de la domination des ducs de Bourgogne. Cependant il jouissait encore des revenus de son évêché, que ses deux frères, chargés de la gestion de ses affaires, lui fesaient parvenir exactement. Cette ressource lui fut bientôt enlevée par le roi qui, non content de le priver de son bien, fit mettre en prison et vexa de toutes les manières les frères de Basin. Dès que ce fâcheux événement fut parvenu à la connaissance de l'évêque, il se rendit à Rome au commencement de 1474, et fit la remise de son évêché entre les mains de Sixte IV. Ce pape prit part aux chagrins qu'éprouvait Basin : il lui fit une pension et n'ayant pu, à cause de sa modestie ou, si l'on veut, de son humilité, lui faire accepter la place de patriarche, il le nomma archevêque de Césarée le 27 mai 1474. Thomas retourna ensuite en Brabant et se fixa à Utrecht. David de Bourgogne, qui en était évêque, le nomma son vicaire. Ce fut à cette époque qu'il écrivit pour réfuter l'ouvrage d'un certain chartreux De Remond. Ce livre n'est pas le seul dont Basin est l'auteur. Il publia à Trèves, en 1475, son Apologie contre Louis XI qui régnait encore. Ce monarque étant mort le 30 auguste

1483, Charles VIII qui lui succéda fit des démarches pour rappeler Basin qui refusa de rentrer dans sa patrie. Il fit bâtir le collége d'Anvers, ainsi que l'attestent les manuscrits qui nous restent de lui. En 1487 (39) le roi Louis XI confirma les priviléges, droits et prérogatives des évêques de Lisienx, accordés par Charles VII, en auguste 1449, et qui furent confirmés de nouveau par Louis XIII en juin 1614. Le 4 avril 1490, il écrivit aux chapelains de l'église de Lisieux que son intention était qu'ils eussent la jouissance du tiers des fondations qu'il avait faites. Il survécut peu de tems à cette lettre : car il mourut le 3 décembre 1491 à Utrecht où il fut inhumé dans l'église Saint-Jean-Baptiste. Les titres imprimés dans le *Gallia Christiana* offrent un acte de ses héritiers pour le paîment de six cents livres tournois léguées par lui pour fonder un obit. Il y a lieu de croire que ce prélat avait été consulté sur la réhabilitation de la Pucelle d'Orléans; car on trouve, dans la Bibliothèque du Vatican (40) et dans le recueil des manuscrits de la reine Christine, n° 733, un avis en latin signé par lui sur la condamnation de cette héroïque victime

(39) Par lettres-patentes datées de Rouen en novembre 1487 : *Gallia Christiana* IX : *Instr.* col. 214 et 311.

(40) *Bibliot. Alexandri* Petau, n. 237 et 836.

du fanatisme et de la politique (41). On lit de curieux détails sur Basin dans la Bibliothèque de l'École des Chartes (1842 : mars–avril).

XLIV. LOUIS Raguier. Il était fils d'Antoine Raguier de La Motte–Tilli, conseiller au parlement de Paris. Son oncle, évêque de Troies, le fit chanoine de cette église le 2 décembre 1460, époque à laquelle il était déjà conseiller au même parlement que son père. Lorsque Thomas Basin eut été nommé à l'archevêché *in partibus* de Césarée, Louis Raguier fut appelé à l'évêché de Lisieux : c'est ce que l'on voit dans les registres du Vatican à la date du 6 juin 1474. Il n'était pas encore sacré lorsqu'il mourut avant la Saint-Michel de la même année, jour auquel les registres de l'Échiquier désignent comme vacant le siége épiscopal de Lisieux.

XLV. ANTOINE Raguier. Il paraît qu'Antoine était parent de Louis : la ressemblance des noms l'indique. Au reste Antoine était né en Champagne. Il fut élu évêque de Lisieux le 1er novembre 1474, et prit possession de son église le 10 janvier 1475. Quelque tems après il eut des diffi–

(41) *Thomæ, Lexov. episc., de condemnatione Joannæ puellæ Aurelianensis.*

cultés, qui pourraient passer pour des querelles, avec ses chanoines contre lesquels il obtint des lettres du roi le 4 mai 1479. Ce ne sont pas ses seules altercations avec son clergé. En 1480, Louis XI lui ordonna d'aller avec plusieurs prélats et quelques grands seigneurs au-devant du cardinal légat (Julien de La Rovère, neveu de Sixte IV, cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens). On sait que la mission de cet envoyé du saint-siége avait pour objet d'engager les princes chrétiens à se réunir pour tourner leurs armes contre les Turcs qui assiégeaient Rhodes, et qui, maîtres d'Otrante, menaçaient toute l'Italie. Ce fut deux ans après qu'Antoine Raguier mourut, d'une maladie inconnue aux médecins, dans le monastère de Préaux le lundi 10 juin 1482. Son corps fut transféré à Lisieux, et inhumé dans la cathédrale à la gauche de l'autel de la chapelle de la Vierge.

XLVI. ETIENNE Blosset de Carrouges. Le 12 juillet 1482 ce prélat fut transféré de Nîmes à l'évêché de Lisieux. Il était fils de Jean Blosset, seigneur de Carrouges (Orne). Chanoine de Lisieux, archidiacre d'Auge, Abbé de Grêtain et de Cormeilles, prieur de Sainte-Barbe-en-Auge, Étienne fut sacré évêque de Lisieux le 12 au-

guste 1482. Il obtint, le 12 novembre 1483, une bulle de la cour de Rome qui lui permettait de conserver, quoique devenu évêque, son canonicat de l'église de Paris. Il prit possession de l'évêché de Lisieux le 1er juin 1484, et se trouva à Rouen avec l'archevêque métropolitain pour y recevoir solennellement Charles VIII dont il obtint au mois de novembre 1487 la confirmation de ses priviléges. Etienne fit le récensement de son temporel le 20 auguste 1497. Le 14 avril suivant il reçut de Louis XII, devenu roi, des lettres qui ordonnaient des prières publiques pour Charles VIII mort à vingt-huit ans, (le 7 avril 1498) dans la galerie d'Amboise à la suite d'un accident qui paraissait léger. Il donna le 6 décembre 1498 son approbation à l'établissement des frères-mineurs dans la ville de Pont-Audemer. Au mois de mars de l'année suivante, il accompagna René de Prie à son entrée solennelle à Baïeux dont il alla occuper le siége épiscopal. Il résigna tous ses bénéfices à son neveu, qui fut son successeur : cette résignation eut lieu le 13 juin 1505. Il mourut le 31 octobre suivant. On procéda le lendemain à son inhumation devant la chaire épiscopale, dans la cathédrale qu'il avait embellie. On célébrait pour lui un obit les 8 et 20 de chaque mois.

XLVII. JEAN IV Le Veneur. Il était fils de Philippe Le Veneur, baron de Tilières, et de Marie Blosset, sœur d'Étienne, son prédécesseur. Ambroise, évêque d'Évreux en 1511, était son frère. Il était déjà archidiacre de Lisieux, chanoine de Paris, et Abbé de Grêtain, lorsque, en vertu d'une bulle du 15 juillet 1505, il succéda à son oncle qui s'était démis en sa faveur. Sa consécration eut lieu dans l'église des capucins de Lisieux, le 24 auguste de la même année. Il prit possession le 12 octobre suivant. Sa réception se fit dans la ville, à la satisfaction générale, le 19 du même mois. Ce fut à sa prière que Louis XII accorda, en novembre 1508, deux muids (42) de sel au chapitre de Lisieux pour deux anniversaires ou obits solennels. Il fit le 5 juillet 1509 la dédicace de l'église des cordeliers de Pont-Audemer. Réuni aux évêques de la province, il fit à Rouen en 1510 (43) le service funèbre de George I, cardinal d'Amboise, archevêque de Rouen, mort à Lyon le 25 mai de la même année, et dont le corps fut transféré dans son église peu de jours après. Il fit imprimer à ses frais en 1511 le Bréviaire du diocèse

(42) *Modii.* Le muid était composé de 48 minots. Le minot égalait: litres 390,248.

(43) Ce fut probablement le 26 juin, puisque l'inhumation de l'archevêque eut lieu ce jour là dans la cathédrale de Rouen.

(*Manuale Curatorum*). En 1517, Jean assista au couronnement de Claude de France, épouse de François I depuis le 14 mai 1514 : cette cérémonie eut lieu à Saint-Denis. Il fit les funérailles de Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, le 26 juin 1519, assisté des évêques de Seès et de Léon. Il visita l'abbaye de Saint-Évroul au mois de septembre 1524, et au mois de janvier suivant. Dans le cours de 1524 il prit possession de l'abbaye du Mont-Saint-Michel dont il fut le premier Abbé commendataire. Le 4 mars 1525 il fut nommé commandant de la province par le duc d'Alençon (Charles IV) qui en était alors gouverneur. Au mois de novembre de la même année, il signa au fameux acte d'abdication que François I fit à Madrid en faveur du dauphin. Le roi le fit grand-aumonier de France, l'année suivante. Il assista au conseil du roi le 5 février 1516, le 26 juillet 1517, le 3 septembre 1519, le 30 juin 1523, et en 1527 le 24 et le 27 juillet ainsi que le 16 et le 20 novembre. Ce fut le 13 juin 1527 qu'il consacra à Paris Claude Du Prat, évêque de Mende. Le 10 septembre 1528, il fit partie de la réunion de grands seigneurs et de prélats qui assistèrent dans la grande salle du palais à la réception que fit François I au héraut d'armes de Charles-Quint (44). Il remplit ses fonctions de

(44) Ce héraut d'armes se nommait Bourgogne. François I. deman-

grand-aumonier, le 5 mars 1531, au couronnement d'Éléonore, seconde femme de François I, et quelques jours après (le 13 mars) il reçut dans sa cathédrale le dauphin qui fesait son entrée à Lisieux. Deux ans après (en 1533), à la mort de l'archevêque de Toulouse, le roi le nomma Abbé commendataire du Bec. Le vendredi 7 novembre 1533, Jean fut créé à Marseille par le pape (qui s'y trouvait alors pour le mariage de sa nièce Catherine de Médicis) cardinal sous le titre de Saint-Barthelemi-en-l'Ile; il reçut le chapeau dès le lendemain. Le pape Clément VII étant mort le 25 septembre 1534, Le Veneur se trouva, dans le courant du mois suivant, à Rome où il concourut à l'élection de Paul III qui eut lieu le 13. De Saint-Germain à Notre-Dame il porta en pompe les reliques de la Sainte-Chapelle, à la procession solennelle, qui se fit à Paris, et à laquelle le roi se trouva en personne, pour réparation des insultes qui avaient été faites au Saint-Sacrement par des placards affichés le 18 octobre 1534. Cette procession est célèbre dans nos annales, par le cruel autodafé qui la suivit et par l'effet défavorable à la France qu'elle produisit en Allemagne. Jean donna l'état de ses biens le 26

dait l'assurance du champ pour se battre en duel avec Charles-Quint qui trouva moyen de l'éluder.

janvier 1538. Il entreprit le 4 auguste 1539 la réforme du collége Mignon à Paris. Voici ce qu'on lit dans un manuscrit ancien relatif aux évêques de Lisieux : « J. Le Veneur entreprit de rétablir le collége Mignon et le donna à l'Abbé de Gramont pour un prieuré du même ordre donné aux pères minimes de Vincennes, près de Paris, avec le consentement de Henri II. Il fonda à Paris le collége des Bons-Enfans, qui devint le séminaire des Pères de la Mission ». Ce fut dans le cours du même mois qu'il céda l'évêché de Lisieux à son cousin Jacques d'Annebaut. Il réforma les statuts des Quinze-Vingts, dans l'église desquels on voyait son portrait peint sur les vitraux. Lors du voyage que le roi fit à Marseille, Le Veneur, déjà septuagénaire, se trouva plus malade qu'auparavant : il mourut dans un lieu que les manuscrits de la cathédrale appèlent Marle (45), le mardi 7 auguste 1543. Son corps fut transporté d'abord à Elbeuf le 14 du même mois, et, peu de jours après (le 15 auguste), à l'abbaye du Bec où il resta jusque au 3 septembre suivant, époque à laquelle il fut transféré à l'Abbaye-aux-Dames « Par-dessus les fossés de la ville, dit le mss. que nous venons de citer, et par-dessus un pont de bois construit à cette fin, proche le logis du curé de

(45) C'est sans doute Marle, commune des environs de Resoi.

Saint-Désir, pour le passer et toute la compagnie qui était à sa suite ». L'inhumation eut lieu dans la cathédrale en présence d'un grand nombre de personnages distingués, tels que Marcillac, premier président du parlement de Rouen, douze conseillers, et les évêques d'Avranches, de Chartres etc. L'évêque d'Avranches (Robert Ceneau) prononça l'oraison funèbre du prélat défunt, et le corps fut déposé dans un caveau auprès de celui d'Étienne son oncle (46). La ville de Lisieux, par délibération du 17 auguste 1543 voulut contribuer aux frais des funérailles de son évêque. C'est à tort que les Sainte-Marthe et un Nécrologe des minimes de la Trinité à Rome ont placé ailleurs son tombeau. Jean était Abbé commendataire du Bec, de Grêtain, de Lyre, de Saint-Aubin, du Mont-Saint-Michel, de Lonlai, de Saint-Fuscien-aux-Bois, et de Préaux. Il avait fait construire dans la cathédrale une magnifique chaire épiscopale que, quelques années après, on démolit lors des réparations de cette église, et qui fut très regrettée à cause de la beauté de son travail dont le prix s'était élevé à plus de dix mille livres. C'est lui qui fit bâtir l'ancien pavillon du château des Loges.

(46) *Codex mss. Lexov. Chron.* du Bec. Le tombeau en schiste noir était placé vis-à-vis la chaire épiscopale. Le cœur fut déposé à l'abbaye du Bec.

XLVIII. JACQUES d'Annebaut. Après la mort de Charles Le Veneur, neveu du précédent et désigné pour être son successeur, Jacques d'Annebaut devint évêque de Lisieux le 10 auguste 1539 en vertu de la cession de Jean IV (suivant les registres du Vatican). Jacques était alors chanoine de Rouen, archidiacre de Lisieux, doyen d'Évreux, Abbé du Bec, du Mont-Saint-Michel, de Saint-Taurin d'Évreux, etc. Il était fils de Jean d'Annebaut, connétable de Normandie; frère de Claude d'Annebaut, amiral de France en 1543; et cousin de son prédécesseur, à la mort duquel Paul III le désigna *in petto* cardinal sous le titre de Sainte-Suzanne le 19 décembre 1543. Il fut consacré au Bec en 1545. Le 21 décembre 1555, il fit à la fabrique de sa cathédrale le don d'un fief, nommé La Couyère, pour réparer une des tours de la cathédrale qui s'était écroulée et avait endommagé l'église, deux ans auparavant. Il mourut dans son abbaye du Bec le 7 juin 1558, et fut inhumé à Appeville à côté de l'amiral d'Annebaut, son frère.

XLIX. JEAN V Le Hennuyer, ou Le Haynuyer (comme on lit dans une transaction recueillie par le *Gallia Christiana*). Ce prélat naquit en 1497 à Saint-Quentin, suivant les uns, et suivant d'autres

dans le diocèse de Laon. On a avancé (47) qu'il avait été religieux de l'ordre de Saint-Dominique aux Jacobins du grand couvent de Paris : cette assertion n'est pas fondée (48). Le Hennuyer fit ses études à Paris, au collége de Navarre où il entra en licence dans le cours de 1538, et l'année suivante reçut le grade de docteur. Il fut nommé répétiteur du dauphin qui depuis fut Henri II et devint précepteur d'Antoine de Bourbon, père de Henri IV, des princes Charles de Bourbon et Charles de Lorraine qui tous deux parvinrent au cardinalat. En 1540, suivant l'Histoire latine du collége de Navarre, par De Launoy, il obtint le professorat de théologie à ce collége où il resta en cette qualité jusqu'en 1556.

(47) Du Boullay : *Hist. universitatis*, Paris Tom. VI, page 932. — Cont. de l'Hist. ecclés de Fleury, Tom 35; p. 171. Le père Mallet : Hist. des Hommes Illustres du couvent de Saint-Jacques. Les de Sainte-Marthe, *Gall. Christ* (anc. édit.). — Le P. Matthieu Texte, Merc oct. 1741 : éclaircissement au sujet de la profession religieuse de Le Hennuyer. — Lett. du P. Texte en réponse à celle du Mercure d'oct. 1742 : Mém. de Trevoux, févr 1744 — Archon : Hist de la Chapelle des rois, Tom. II, p. 566. — Bessin : *Concilia prov. rotomagensis*. — Le P. Alexandre : *Annal. ecclés.* Tom VIII — Le P. Graveson.

(48) Le P Jacq. Echard : *Scriptores ord. Prædicatorum recensiti.* 1721. in-folio Tom II. p. 341. — Lettre à l'abbé Le Clerc : Mém. de D'Artigny; Tom. V.— Du Peyrat : Hist. de la Chapelle du roi. — Moreri de 1759 : art Hennuyer — Deux Lettres à l'abbé Le Beuf sur J. Le Hennuyer (par l'abbé Prévost) 1741. in 8. p p.— L'abbé Prévost : Rép. au P. Texte; Merc. 1742, oct. p. 2129—2172 — De Launoy : *Hist. coll. Navarr.* — Liste de la Bibliot. de Saint Sulpice — Lett. au sujet de celle du P. Texte : Mém. de Trevoux : avril, 1744, p. 695; id. 1747, mai 2e vol p 1129.— Epitaphe de J. Le Hennuyer, imprimée dans le premier vol. de nos Archives Normandes.

Depuis long-tems il se fesait remarquer à la cour par de brillantes qualités; il était directeur de la conscience de Diane de Poitiers, maîtresse de Henri II; puis par les conseils de cette favorite il l'était devenu en 1547 de Catherine de Médicis. (Lettre de Villemadon, calviniste, à Catherine de Médicis, 26 auguste 1559). Le 1er juillet 1552, le roi Henri II le nomma son premier aumonier et l'année suivante il le choisit pour son confesseur. Le Hennuyer continua d'exercer la charge de grand-aumonier sous François II, Charles IX et Henri III jusqu'en 1575. D'après la recommandation du roi et du connétable Anne de Montmorenci, il fut élu par acclamation doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, le 24 octobre 1556. Au mois de février 1557 le roi le promut à l'évêché de Lodève dont il n'avait pas encore pris possession lorsque, par une bulle du 29 janvier 1560, il fut transféré à celui de Lisieux où François II l'avait nommé en 1559. Il en prit possession par procureur le samedi 11 janvier 1561, et non pas le 25 mars 1560, comme l'avance Moréri (art. Hennuyer). Le 11 janvier 1561, s'entend du nouveau style. Les auteurs qui ont fixé cette prise de possession au 11 janvier 1560 suivaient le style ancien. On sait qu'avant l'édit du 4 juillet 1564, l'année commençait en France au jour de Pâques.

Le vendredi 24 du même mois, il fit avec son chapitre un accord par lequel, au lieu du repas qu'il devait donner aux chanoines à Noël, à Pâques, à la Pentecôte et à la Saint-Pierre, il s'engagea de fournir aux dignitaires, aux simples chanoines et aux demi-prébendés, deux gallons (huit litres) de vin et un pain de quatre livres, cinq sous aux quatre vicaires et trois à chacun des autres prêtres. Ce fut le 25 mars 1561 que Le Hennuyer prit possession en personne. Le cardinal de Bourbon, archevêque de Reims, lui signifia le 4 avril 1561 la bulle de Pie IV, en date du 11 janvier précédent, qui appelait à la troisième ouverture du concile de Trente, devenu général, tous les évêques de France. Les savans auteurs du *Gallia Christiana* ont raison d'assurer que Le Hennuyer n'approuva pas la célèbre ordonnance connue sous le nom d'Édit de Janvier, parcequ'elle fut rendue le 17 janvier 1562 (1561 vieux style). Tandis que la plupart des prélats gardaient à cet égard un silence prudent, l'évêque de Lisieux, moins tolérant, s'opposa formellement à la publication, dans son diocèse, de cet acte équitable. On sait que cette ordonnance mit pour quelque tems un terme aux persécutions tantôt cruelles, tantôt sournoises, dont les protestans étaient l'objet (49). Les dispo-

(49) Voir l'acte d'opposition de Le Hennuyer ci-dessus p. 158.

sitions qui dans l'édit de janvier 1562 excitaient l'opposition du directeur de conscience de Catherine de Médicis, du grand-aumonier de Charles IX, étaient pourtant fort admissibles. En effet elles portaient que les gens de la nouvelle religion rendraient aux catholiques les églises dont ils s'étaient emparés, mais qu'ils pourraient tenir leurs assemblées dans les faubourgs et ailleurs, jusqu'à ce qu'un concile général eût décidé les points de contestation. Les parlemens composés de catholiques violens, presque tous opposés aux protestans, firent les plus grandes difficultés pour enregistrer cet édit, qui, à Paris, ne le fut qu'à la troisième jussion le 6 mars 1562, et même avec quelques modifications. Sans doute il y avait loin de ces dispositions violentes de Le Hennuyer, à la conduite qu'on lui a si légèrement attribuée lors du massacre de la Saint-Barthelemi, exécuté dix ans après cet édit qui, comme tous ceux du même genre, était dicté par la nécessité, exécuté avec mauvaise foi, et bientôt après suivi de mesures iniques et tracassières, qui forçaient les protestans à reprendre les armes. La reine écrivit à Le Hennuyer le 22 janvier 1562 pour le presser de se rendre avec le cardinal de Lorraine au concile de Trente, où il paraît que l'évêque n'alla pas.

Ce fut le 9 mai suivant que les protestans et même quelques catholiques commencèrent le pillage et la dévastation de la cathédrale dont ils ne respectèrent pas même les titres; mais ils firent de vains efforts pour s'établir durablement à Lisieux : le zèle, la fermeté et les talens de l'évêque furent pour eux un obstacle insurmontable. Aussi le cardinal de Bourbon se plut-il à le féliciter de ce triomphe par sa lettre du 17 avril 1563. Le Hennuyer tint un synode à Lisieux le 25 mai 1570. Il fournit le recensement de ses biens le 23 auguste 1571, comme il l'avait fait à la chambre des comptes de Paris le 21 juillet 1561 en reconnaissant tenir du roi la haute-justice et le comté de Lisieux, ainsi que les baronnies de Touques et de Nonant.

Nous avons prouvé, dans le Mercure de France, dans la Biographie Universelle, dans les Archives Normandes, et plus récemment dans nos Recherches etc. sur la Normandie, qu'il est tout-à-fait faux que Jean Le Hennuyer, qui n'était pas d'ailleurs alors à Lisieux, y ait sauvé en 1572, à l'époque de la Saint-Barthelemi, les protestans proscrits. Nous reproduirons à la fin de cette Histoire notre Dissertation sur ce sujet. Le Hennuyer annexa le 30 octobre 1573 la prébende des Vaux à la pénitencerie, et créa un chantre

pour la cathédrale. Il était âgé de quatre-vingts ans lorsqu'il mourut à Lisieux, le mercredi 12 mars 1578, et non le 12 auguste comme le disent quelques biographes. Sa tombe en airain, enlevée au commencement du XVIIIe siècle pour faire un candelabre, était placée devant le maître-autel; on y lisait une épitaphe dans laquelle, quoique composée de trente-quatre vers français, il n'est fait mention ni de son titre prétendu de religieux dominicain, ni de sa clémence envers les protestans contre lesquels, dit le poète, le prélat ne fit

« Faute de se montrer ».

Avant 1789, il existait à Paris deux portraits de Le Hennuyer : l'un dans le réfectoire du collége de Navarre, en buste, avec le costume d'évêque, le rochet, le camail, les cheveux courts, et la tête découverte : petit tableau de cinquante centimètres (un pied six pouces), dont Étienne Tonnellier, curé de la paroisse de Saint-Eustache, fit présent en 1632, au collége de Navarre; l'autre dans la classe dite de Saint-Thomas-d'Aquin, également peint en buste, mal à propos habillé en dominicain, ayant auprès de lui, sur une table, sa mitre épiscopale : tableau de soixante-cinq centimètres (deux pieds) de hauteur. Sergent, qui depuis fut député à la Convention Nationale, dessina en 1788 et fit graver

au lavis, par Ridé et Roger, le *Portrait de Jean Le Hennuyer* et la scène prétendue où *cet évêque sauve la vie aux Huguenots de son diocèse* : deux estampes d'à-peu-près vingt-huit centimètres (dix pouces) de hauteur.

L. DENIS Rouxel avait d'abord suivi la carrière des armes : il était fils de Jacques Rouxel et de Françoise de Médavi. Nommé à l'évêché de Lisieux le 18 juin 1578, il ne prit pas possession.

LI. JEAN VI de Vassé. Il était fils de Jean de Vassé, seigneur de la commune du même nom dans le département de la Sarthe, et naquit en 1533. Aumonier de Henri III et Abbé de Cormeilles, ordonné diacre à Paris par Guillaume Ruzé, évêque d'Angers, le 20 février 1580, il fit le 3 mai suivant son entrée solennelle dans l'église de Lisieux. En 1581 il assista au concile de Rouen. Ce fut au château des Loges qu'il mourut le 16 mars 1583 à l'âge de quarante-neuf ans. On l'inhuma dans le chœur de la cathédrale.

LII. ANNE d'Escars. Appelé depuis cardinal de Givri, Anne avait été religieux profès à Saint-Bénigne de Dijon ; il était Abbé de Saint-Pierre de Poultières, dans l'ancien diocèse de Langres,

lorsque le pape Grégoire XIII, d'après la nomination faite par Henri III en 1584, l'institua évêque de Lisieux dont il prit possession d'abord par procureur le 28 janvier 1585 et ensuite par lui-même le dimanche 31 mars suivant. En 1589, il se vit forcé de quitter la ville de Lisieux qu'il abandonna au gouverneur pour le roi, lequel fesait des préparatifs de défense : il se retira au Havre-de-Grâce où il fut bien reçu par Henri IV qui s'y trouvait alors. Dans le cours de 1591 il fut admis à prendre séance avec voix délibérative au parlement de Rouen en vertu de lettres-patentes de Henri III, et confirmées par le duc de Maïenne. On inséra dans l'arrêt que ce serait sans tirer à conséquence. (Annal. du Parlem. de Norm. Mss.) Le 21 juillet suivant, le duc de Maïenne étant à Rouen alla prendre séance au parlement : il avait à sa suite les évêques d'Avranches et de Lisieux *(Ibid)*.

Les ligueurs l'envoyèrent à Rome en 1592 pour y empêcher la reconciliation de Henri IV avec le saint-siége. Ce fut pour le retour de ce voyage qu'il rendit de solennelles actions de grâces dans l'église des minimes à Paris le 17 septembre 1595. Ayant été le 5 juin 1596 fait cardinal à l'insu du roi, il encourut sa disgrâce. Cependant il assista cette année même à l'assemblée

qui se tint à Rouen dans l'église de Saint-Ouen. Le maréchal de Fervaques, alors gouverneur de Lisieux, profitant de la défaveur que l'évêque s'était attirée, confisqua tous les biens de l'évêché et chassa le prélat après lui avoir assigné une pension de trois mille livres et lui avoir laissé la jouissance de ses abbayes. Anne d'Escars était Abbé de Molême, de Poultières, de Saint-Bénigne de Dijon, de Barberi et de Champagne. En 1605, il faillit succéder au pape Clément VII décédé le 5 mars et dont le siége vaqua vingt-six jours. D'Escars était depuis quelque tems reconcilié avec Henri IV, qui l'envoya à Rome où il devint le protecteur de l'ordre de Citeaux et de l'Inquisition de la France qui avait commis tant d'horreurs et qui, quoique restreinte dans ses actes de cruauté, subsistait encore. En sa qualité de cardinal, il assista aux élections des papes Léon XI et Paul V. Le roi lui donna en 1607 l'évêché de Meaux. Depuis 1598 d'Escars n'était plus titulaire de celui de Lisieux.

LIII. FRANÇOIS Rouxel de Médavi. Il était fils de Jacques Rouxel de Médavi (Orne), gouverneur d'Alençon et du Perche. Sa mère s'appelait Pétronille Fouques de Manetot. Conseiller du roi, chanoine de Paris, Abbé de Saint-André-

en-Goufferu, (près de Falaise), et de Cormeilles, il obtint par la faveur du maréchal de Fervaques l'évêché de Lisieux, en vertu d'une bulle du 12 mars 1598, époque à laquelle le chapitre tint un synode, pendant la vacance du siége, le 14 mai de la même année. Enfin le prélat vint prendre possession le 25 mars 1600 dans l'église du Merlerault; le 11 juin suivant il prit par procureur possession de son église cathédrale, où il fit son entrée le 17 décembre 1610, trois ans après que son prédécesseur eut été pourvu du siége de Meaux. En 1614, François assista à l'assemblée des états-généraux, qui se tint à Paris, et qui fut la dernière qui ait eu lieu avant celle de 1789. La même année, il obtint du roi, au mois de juillet, des lettres portant confirmation de ses priviléges. Il publia l'année suivante des statuts synodaux, et mourut à Rouen le 8 auguste 1617. Son corps fut transféré à Médavi et enterré avec ses ancêtres (dans le département de l'Orne).

LIV. GUILLAUME IX du Vair. Cet homme illustre naquît à Paris le 7 mars 1556 et non le 17. Son testament s'exprime ainsi : « je veux « mon corps être inhumé... sans pompe super- « flue, toutefois le visage couvert, dans un cer- « cueil de plomb, sans autre inscription, sinon

« celle-ci dans un marbre noir : *Guillelmus du* « *Vair, episc. Lexov., Franciæ procancell. hìc* « *expecto resurrectionem et misericordiam : na-* « *tus septimo martii* ». Guillaume était fils de Jean du Vair, procureur-général de Catherine de Médicis. Jurisconsulte profond et éloquent, de conseiller au parlement de Paris il devint maître des requêtes, premier président au parlement d'Aix, et garde des sceaux qu'il reçut le 16 mai 1616 et remit le 25 novembre suivant. Le roi les lui rendit le 25 avril 1617, et il les garda jusque à sa mort. Appelé au siége épiscopal de Lisieux le 11 auguste 1617 par le cardinal Bentivoglio qui était nonce à cette époque, il fut consacré à Paris, en présence de Jacques Camus, évêque de Seès, et de son propre neveu Guillaume Aleaume, évêque de Riez. Il prit possession d'abord par procureur le mercredi 14 mars 1618, et ensuite par lui-même le mardi 14 juillet 1620. Le 17 janvier précédent, il avait obtenu du roi la restitution des biens dont s'était emparé le maréchal de Fervaques sur Anne d'Escars. Il était à la suite de Louis XIII qui fesait le siége de Clérac, lorsqu'une fièvre maligne le saisit à Tonneins en Agenais : au bout de huit jours il y mourut le 3 auguste 1621. Ce fut à Paris, dans l'église des Bernardins, qu'il fut inhumé le 30 du même mois.

On recueillit ses ouvrages qui furent imprimés en 1641. Le *Gallia Christiana* a publié son testament écrit en français : du Vair y évalue ses biens à 240,000 livres, et lègue 1° 1,000 livres pour être distribuées aux mendians le jour de son enterrement; 2° 96,000 livres à l'hôpital du Saint-Esprit à Marseille; 3° 4,000 livres de rente à l'hôpital de Meaux, etc. : cet acte est daté du 10 juin 1620. Du Vair le revit et le relut, « s'en al« lant au voyage du roi », le 5 juillet suivant, (*S'en allant* doit être là pour *Se disposant à aller*, car, neuf jours après, le 14 juillet 1620, Du Vair prenait en personne possession de son évêché). Dans son Dictionnaire Historique, Dom Chaudon s'exprime ainsi sur le compte du chancelier Du Vair : « Il gouverna son diocèse avec beaucoup de sagesse. La fermeté parut d'abord former son caractère : il aima mieux quitter les sceaux que de se prêter aux vues du maréchal d'Ancre qui abusait de sa faveur; mais il fut plus complaisant sous le ministère du duc de Luynes qui lui fesait espérer la pourpre romaine. Il n'eut plus de volonté que celle du nouveau ministre. Ce changement fit beaucoup de tort à sa réputation; et plus il avait affecté une vertu austère, plus on le méprisa quand on le vit courir après la fortune. En 1620, il eut une dispute avec les ducs et pairs sur la

préséance au conseil. Le duc d'Épernon soutint la cause des ducs en présence de Louis XIII, avec son impétuosité ordinaire. — Vous êtes un imprudent, dit-il à Du Vair. — Et vous, répliqua Du Vair, vous êtes ce que vous êtes. — Eh bien! poursuivit d'Épernon, en s'adressant au duc de Guise, vous allez combattre les pirates de mer, lorsqu'il faut chasser les pirates de terre. — Cependant le conseil décida en faveur de Du Vair » et le conseil eut parfaitement raison.

LV. GUILLAUME X Aleaume. Fils de Nicolas Aleaume, conseiller au parlement de Paris, et d'Antoinette Du Vair, sœur du précédent. Guillaume, devenu (d'évêque de Riez) co-adjuteur de son oncle, lui succéda et prit possession par procureur au mois de mars 1622, et par lui-même le 24 juillet suivant. Il publia le Bréviaire de son diocèse en 1624. Pendant l'épiscopat d'Aleaume, une maladie épidémique fit de grands ravages à Lisieux. C'était alors l'usage de donner le nom effrayant de peste aux épidémies meurtrières, (*pestis furibunda*, disent les auteurs du *Gallia Christiana* : Lucrèce, en parlant de cette peste d'Athènes qu'avait aussi décrite Thucydide n'emploie pas d'expressions plus énergiques). Aussi les écrits du tems mentionnent-ils avec terreur cette

peste prétendue qui détermina l'évêque à faire une procession solennelle à la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, près de Honfleur, pour obtenir la promte cessation de ce fléau. Il assista à Rouen le 11 janvier 1632 à la consécration de Louis Bretel, archevêque d'Aix. Sa mort arriva deux ans après : il était âgé de quarante-neuf ans lorsqu'il mourut à Paris le 27 ou le 29 auguste 1634. Il y fut inhumé auprès de son oncle, dans l'église des Bernardins.

LVI. PHILIPPE Cospéan (50). Il naquit en 1568 dans le Hainaut qui alors n'appartenait pas à la France, et il fut un des disciples les plus distingués de l'illustre Juste Lipse. Savant, pieux, éloquent, il sut, par ses vertus et ses qualités, s'ouvrir la porte des dignités ecclésiastiques qui semblait lui être fermée par son titre d'étranger. De l'évêché d'Aire qu'il occupait depuis 1607, il passa d'abord à celui de Nantes le 17 mars 1622, et de Nantes à Lisieux vers le 10 mars 1635. Cospéan remercia le roi à Beaumont le 13 du même mois. Il prit possession de ce dernier siége, par procureur, le 25 juillet 1636, et fit son entrée le 4 octobre suivant. Dès le 4 juillet 1637, Cos-

(50) Quelques auteurs ont écrit Cospeau, parce que, d'après les manuscrits, ils auront confondu l'*n* avec l'*u*.

péan obtint des lettres-patentes du roi contre les détenteurs des biens de l'évêché. Ce fut à lui qu'en 1628 Louis-Aurèle de Pérouse dédia son Abrégé latin des Annales Ecclésiastiques de Baronius. Il célébra à Paris devant la cour plusieurs offices pour remercier Dieu de la naissance du dauphin (Louis XIV, né le 5 septembre 1638). Avec sa permission, François Fouquet, évêque de Baïonne, consacra trois autels dans l'église de Mont-Dée le 7 juillet 1639. Le 1er février de l'année suivante, il publia un mandement pour la résidence des curés de son diocèse, qui avaient grand besoin de cet avertissement. On trouve l'approbation de ce prélat à la fin des Stances sur diverses vérités chrétiennes (ouvrage anonyme d'Arnaud d'Andilli) : elle est datée de Lisieux le 4 mars 1642. Il avait, le 18 janvier précédent, permis aux carmes de s'établir à Pont-Audemer, et le 11 mars 1643 aux chanoines réguliers de Sainte-Geneviève de prendre possession du prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge. Le 14 mai de la même année, il assista Louis XIII à ses derniers momens et ferma les yeux de ce monarque. Cospéan mourut au château des Loges le 8 mai 1646. Ses entrailles furent enterrées dans la cathédrale devant le maître-autel. Quant à son corps, il fut transporté à Paris le 18 juin, et dé-

posé d'abord aux Capucins où l'on plaça son cœur. Les funérailles se firent le 10 juillet aux Carmes Déchaussés pendant la tenue de l'assemblée générale du clergé : le nonce y célébra l'office, et Grillet, évêque *in partibus* d'Utique, prononça l'oraison funèbre du défunt. Ensuite, le même jour, l'inhumation du corps eut lieu dans l'église des Bénédictines de la congrégation du Calvaire, au Marais.

LVII. LÉONOR I Goyon de Matignon. En 1604 Léonor naquît de Charles de Matignon, comte de Torigni, baron de Saint-Lo et de Gacé, etc., et d'Éléonore d'Orléans, fille du duc de Longueville. Abbé de Lessai dans le diocèse de Coutances, et de Torigni dans celui de Baïeux, il passa au mois d'auguste 1646 de l'évêché de Coutances à celui de Lisieux dont il prit possession par procureur le 25 septembre 1648, et par lui-même le 30 décembre de la même année. Odolant des Nos, dans ses Mémoires Historiques sur Alençon et ses seigneurs, rapporte qu'on avait dressé des amphithéâtres dans l'église Notre-Dame d'Alençon pour la cérémonie de la consécration de Léonor de Matignon qui (quoi qu'il en dise) n'était pas encore évêque de Lisieux, mais de Coutances : consécration qui devait, dit-il, se

faire le 9 octobre 1633. Il ajoute : « l'évêque d'Avranches, assisté de l'ancien évêque de Bellai et de celui de Tarse (l'évêque de Seès étant tombé malade au château de Lonrai), fit la cérémonie. Un des amphithéâtres trop chargé s'écroula : huit personnes furent écrasées et un grand nombre d'autres dangereusement blessées. Léonor tint un synode le 27 mai 1649. Bienfaiteur généreux de son diocèse, Léonor fit bâtir deux couvens de religieuses, l'un pour les bénédictines à Livarot le 24 octobre 1650, et l'autre à Honfleur pour les hospitalières de l'ordre de Saint-Augustin, lesquelles s'y étaient établies du tems de son prédécesseur. Il paraît que les détenteurs des biens de l'évêché étaient fort opiniâtres pour les conserver, ou bien qu'ils se croyaient très fondés dans leurs prétentions : car Léonor fut encore obligé d'obtenir des lettres-patentes du roi, le 18 mai 1655, pour se faire rendre cette partie de son temporel. En 1660, il assista au concile provincial de Pont-Oise ; l'année suivante, il fut créé commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. Il confia la direction du séminaire de Lisieux aux eudistes qu'Eudes, frère de l'historiographe Mezerai avait fondés vers 1650 ; en décembre 1671 il permit aux ursulines de s'établir à Pout-Audemer. Le 18 juin 1673 il consacra

l'autel de l'église de Préaux, et en 1677 il céda son évêché à son neveu. Mort à Paris le mercredi 14 février 1680, dans sa soixante-seizième année, il fut inhumé à Lisieux le 11 mars suivant dans la chapelle de la Vierge.

Dans ses Fragmens sur le style, Suard attribue la reflexion suivante à Léonor I : on lui montrait « un nouvel écrit de Balzac. Cela est beau, dit le prélat, mais pas assez pour la peine que cela a dû lui coûter. Si j'étais à sa place, je choisirais quelque autre emploi pour le service de mon prochain; je ne croirais pas que Dieu exigeât de moi celui-là ».

LVIII. LÉONOR II. Goyon de Matignon. C'est au château de Torigni, patrimoine de sa famille, que ce prélat naquit, le 5 septembre 1637, de François de Goyon, comte de Torigni et de Gacé, et d'Anne Malon de Berci. Il était Abbé de Lessai, doyen de Lisieux, aumonier du roi, lorsque, par l'abdication de son oncle paternel, il devint évêque de Lisieux. Il fut consacré à Paris dans l'église du noviciat des jésuites le 14 mars 1677, par l'archevêque de Reims en présence des évêques de Baïeux et d'Avranches. Après avoir pris possession par procureur le 15 avril de la même année, il la prit par lui-même le 29 juillet

suivant. On lui dut la reconstruction de l'évêché et beaucoup de réparations à la cathédrale qu'il prit soin de décorer. Le 30 juin 1699, il assista au synode provincial de Gaillon. L'édition du Bréviaire de 1704 parut sous ses auspices. Plus encore que son prédécesseur bienfaiteur de son diocèse, ce généreux prélat fit bâtir à grands frais le grand et le petit séminaire, dont l'un pour l'instruction de vingt pauvres ecclésiastiques : ce qui fut confirmé par le roi au mois de juillet 1711. La ville de Lisieux lui est encore redevable de deux hôpitaux. Il consacra dans la cathédrale le 6 novembre 1712 Louis de La Tour-du-Pin, évêque de Toulon. Ce prélat bienfesant légua par son testament du 30 juin 1714, cinquante mille francs aux pauvres, et vingt mille francs pour la reconstruction du maître-autel de la cathédrale. Quinze jours après, il mourut à Paris (le 14 juillet 1714) : son corps fut transféré à Lisieux, où son cœur fut inhumé dans la chapelle du petit séminaire qu'il affectionnait beaucoup. Le corps fut enterré en face du maître-autel de la cathédrale.

LIX. HENRI Ignace de Brancas. Il était fils de Henri de Brancas, marquis de Céreste et de Dorothée de Cheylus de Saint-Jean; il avait pour frères Louis de Brancas, maréchal de France, et J.-B. Antoine de Brancas, archevêque d'Aix,

Il était né en novembre 1684. C'est aux soins éclairés et à la tendresse de sa mère qu'il dut la meilleure partie de son éducation. Sa famille, illustre dans l'église comme par les armes, comptait douze cardinaux, et même les deux saints Candide et Bacolo. Déjà Abbé de Saint-Gildas-des-Bois dans le diocèse de Nantes, et de Chambre-Fontaine dans le diocèse de Meaux, il fut nommé aumonier du roi en 1712. Appelé à l'évêché de Lisieux le 15 auguste 1714, Brancas fut sacré à Paris le 13 janvier 1715, dans l'église du noviciat des jésuites, par l'archevêque de Rouen en présence des évêques d'Autun et de Seès. Le 18 du même mois, il prêta serment entre les mains du roi; il avait pris possession par procureur le 8 février de la même année, puis en personne le 12 avril suivant. Le journal de Verdun (oct. 1719; févr. 1720; aug. 1725), parle d'un procès entre Brancas et les bénédictins de Bernai qui prétendaient avoir le droit d'administrer la communion au dehors de la chapelle de leur couvent, parcequ'ils se considéraient comme curés primitifs de la paroisse Sainte-Croix. Cette affaire fut portée au conseil d'état. Ce prélat fit confirmer par le roi en 1723 l'établissement des filles séculières de la Providence à Lisieux. A la prière du duc d'Orléans,

il convertit le 15 septembre 1741, les biens et les revenus du prieuré de Beaumont-en-Auge en une école militaire, et l'établissement d'une religieuse providente. Les priviléges et la juridiction du chapitre avaient résisté aux attaques des prédécesseurs de Brancas : par décision des commissaires généraux du conseil assemblés à Paris (17 auguste 1744 et 12 mars 1745) il fit garantir la juridiction des évêques de Lisieux dans leur territoire contre les prétentions du doyen et des chanoines. Ainsi on ne laissa à cette compagnie que le droit de correction sur ses subordonnés, sauf l'appel à l'évêque, et au doyen que le droit de visiter les églises de la ville et de la banlieue. Il fit plusieurs statuts pour le gouvernement du diocèse et la discipline de son église; il légua dix mille livres à chacun des deux hôpitaux. On lui doit la réimpression du Rituel en 1742, du Cérémonial en 1747, et du Bréviaire en 1751. Brancas, très malade depuis plus d'un an, alors sous-doyen des évêques de France, mourut à Lisieux le 31 mars 1760, âgé de 76 ans. Il fut inhumé dans la chapelle de la Vierge, au-dessous des degrés du sanctuaire, à la droite de Léonor I. de Matignon. Le 4 avril suivant, le chapitre, qui venait de le perdre et le regrettait vivement, publia un mandement pour ordonner les prières d'usage et nomma pour vi-

caires-généraux du diocèse, pendant la vacance du siége, Joseph-Dominique de Cheylus, haut-doyen et Abbé commendataire de Cormeilles; les chanoines archidiacres Gérard et Méry; le chanoine archidiacre Le Bas, conseiller au parlement; Renault, chanoine et pénitencier, et le chanoine Despaux. Ce mandement fut cité avec éloge dans le journal de Trévoux de juin 1760 comme « surpassant, pour le fond des choses et pour la manière de les exposer, ce qu'on a coutume de dire en pareille occasion. On y fait connaître le prélat par des détails très remarquables, surtout par son zèle pour la religion, par sa charité pour les pauvres, par son caractère ennemi du faste et de l'ostentation, par son exactitude à remplir les devoirs de la résidence » dans son diocèse. Brancas était instruit et plein de sagacité. On a cité de lui plusieurs réparties qui annoncent que son esprit avait de la vivacité et même de l'enjoûment.

LX. JACQUES Marie de Caritat de Condorcet. Né dans le diocèse de Die le 11 novembre 1703, il fut à Rodez formé aux fonctions de l'épiscopat par un de ses parens, D'Ize de Saléon. L'évêque de Mirepoix, ce Boyer, sur le compte duquel Voltaire s'est souvent égayé, chargé de la feuille

des bénéfices, appela en 1751 Condorcet au siége de Gap. En 1754, il passa à celui d'Auxerre, où il signala (51) beaucoup de zèle et d'activité ; et de là à Lisieux le 1er janvier 1761. Ayant d'abord pris possession par procureur le 16 mars de la même année, il la prit en personne le 30 octobre suivant. Le 12 octobre 1767, il publia un mandement très convenable pour la suppression de plusieurs de ces nombreuses fêtes qui enlevaient au travail une grande partie des ouvriers et des cultivateurs. Cet acte judicieux fut approuvé par le roi dont les lettres-patentes portent la date du 31 octobre de la même année et furent enregistrées au parlement de Rouen le 22 décembre suivant. Ainsi plusieurs fêtes furent réduites, et les suivantes furent supprimées : le Vendredi-Saint, la fête des Reliques, et celles de saint Mathias, de saint Martin, de saint André, de saint Thomas, et de saint Jean l'évangéliste. On lit les phrases suivantes dans les lettres-patentes dont nous venons de parler : « L'évêque de Lisieux nous a fait représenter que le grand nombre de fêtes est onéreux au peuple... ; que les ouvriers les plus religieux sont ceux qui souffrent davan-

(51) On publia dans le tems un petit imprimé assez emphatique, in 12, lequel avait pour titre : Relation de la visite générale faite par M de Condorcet, évêque d'Auxerre, dans son diocèse, (immédiatement avant sa translation à Lisieux).

tage de la perte d'un travail dont le produit soulagerait leur indigence... Nous avons icelui mandement loué, confirmé et approuvé... Enjoignons aux officiers de justice et de police d'y tenir la main, et ordonnons qu'ils veillent à ce que les boutiques soient ouvertes, et que les artisans et ouvriers vaquent à leur travail journalier ». Ainsi avant le concordat, on avait senti la nécessité de réduire encore le nombre, autrefois si considérable, des jours fériés que trop généralement le peuple consacrait bien moins à la prière qu'à la fainéantise et à la débauche. Cet avant-dernier évêque de Lisieux mourut en octobre 1783. Il était cousin et ami de l'illustre marquis de Condorcet, membre distingué de nos académies ainsi que de l'Assemblée Législative et de la Convention Nationale, l'une des plus regrettables victimes de 1794.

LXI. JULES Basile Ferron de La Ferronnays. Il appartenait à une des familles les plus distinguées de la Bretagne. Son père, Pierre-Jacques-Louis-Auguste Ferron de La Ferronnays, était maréchal-de-camp ; et son frère, Pierre-Jacques-François-Auguste, mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie de son nom, avait épousé, le 29 janvier 1754, Mlle Marnays de Saint-André de

Vercel; l'un de ses neveux fut ambassadeur, puis ministre pendant la restauration. Jules naquit au château de Saint-Mars-lès-Ancenis le 2 janvier 1735. Après avoir été l'un des vicaires-généraux de l'évêque de Couserans, après avoir en 1769 accompagné en qualité de conclaviste le cardinal de Bernis au conclave qui nomma Clément XIV, La Ferronnays fut nommé le 24 décembre de cette année évêque de Saint-Brieuc, et fut sacré à Paris le 8 avril 1770; il passa de là au siége de Baïonne où il fut appelé le 11 décembre 1774. C'est dans cette dernière ville qu'il se distingua par un courage plein de sang froid, pendant un débordement de l'Adour : plus heureux que le duc de Brunswi, il eut comme le duc d'Orléans, le bonheur de conserver sa vie en sauvant les victimes de l'inondation. L'auteur anonyme (M. Bourgeois) d'une Notice sur La Ferronnays, ouvrage bien fait, mais peut-être un peu trop théologique, place mal à propos à Saint-Brieuc la scène de dévoûment dont il est ici question. (Cette Notice parut à Lisieux en 1829 chez le libraire Renault). A propos de cet acte généreux, on rapporte que Louis XVI dit avec raison : « l'évêque de Baïonne va à l'eau comme ses frères vont au feu ». C'est de Baïonne qu'il fut envoyé le 2 novembre 1783 à l'évêché de Lisieux dont il prit possession

le 31 mars 1784. L'estimable et modeste prélat obtint, du corps municipal de cette ville, que la somme destinée aux fêtes de son entrée, fût employée à des travaux d'utilité publique: elle servit à la construction de la fontaine de la rue du Bouteiller, placée le long du grand séminaire, et qui fut inaugurée le 9 janvier 1785. Entre autres inscriptions on y lisait ce distique :

Dédaignant des honneurs le trop vain étalage,
D'un monument utile il préféra l'hommage.

Le gouvernement ayant eu la sagesse d'instituer les Assemblées provinciales, La Ferronnays présida à celle de la Moyenne-Normandie, qui tint ses séances à Lisieux depuis le 21 novembre jusque au 20 décembre 1787, et fut transféré à Alençon. Ses actes de charité pendant l'hiver qui commença en 1789 furent aussi nombreux qu'éclairés : mais la révolution étant survenue, et ayant lésé les intérêts de la noblesse et du haut-clergé, l'évêque de Lisieux, qui appartenait à ces deux classes puissantes, se montra fortement opposé au nouvel ordre de choses : il refusa le serment de fidélité à la Constitution civile du clergé, publia quelques écrits indiscrets (les lettres pastorales des 27 octobre 1790, 22 mars, et 27 avril 1791, etc.) et se crut forcé de quitter la France, d'où il pensa, au surplus, comme tous les émigrés,

ne s'éloigner que pour quelques mois : il partit pour Genève en juin 1791, fort librement, fort à son aise, et sans être « exposé aux violences de ses ennemis », quoi qu'en ait dit l'auteur de la Notice que nous avons citée. Il y a loin de là à ces prétendues persécutions que certaines gens assurent avoir été exercées contre des prêtres factieux, criant sans cesse au martyre à propos des mesures légales de repression que les autorités civiles sont obligées de prendre, à peine de voir renaître ces querelles et ces troubles religieux qui ensanglantèrent si long-tems la France. Nous donnerons dans nos PIÈCES JUSTIFICATIVES un « Arrêté du conseil général de la ville de Lisieux qui supprime, comme attentatoire à l'autorité des lois, un libelle imprimé, ayant pour titre : *Lettre pastorale de M. l'évêque de Lisieux etc.* De Genève, l'évêque de Lisieux continua d'aigrir son clergé contre la révolution. A la vue de nos armes victorieuses, il se retira à Soleure d'où en juillet 1793 il se rendit en Franconie, puis en 1794 à Bruxelles d'où le même motif, qui lui avait fait quitter Genève, le força de partir à la fin de juin de cette année. Il était à Dusseldorf lorsqu'en septembre 1795 cette ville fut assiégée par les troupes françaises : il fallut fuir encore : il alla successivement habiter Mun-

ster et Brunswick en 1796. L'auteur de la Notice dont nous avons parlé plus haut prétend que l'ancien évêque de Lisieux « avait résolu avec l'évêque de Dol, son ami, de profiter de l'expédition de Quiberon pour passer d'Angleterre en France » ; mais que des obstacles s'opposèrent à son départ. Ces obstacles furent doublement heureux, car l'objet d'un tel voyage était la guerre civile, et, comme pour l'abbé de Hercé, le résultat en eût été le supplice. Toutefois le gouvernement français exigeait de ses voisins l'éloignement des émigrés qui ne voulaient pas cesser d'entretenir de coupables correspondances pour rendre en France la guerre civile plus animée et plus sanglante. Voici ce qu'on lit en propres termes dans un ouvrage qui est fort loin d'être véridique : « Des chevaliers français émigrés, brûlant de s'associer à ceux qui, dans la Bretagne, combattaient pour l'autel et le trône, ayant résolu la courageuse expédition de Quiberon, dans l'été de 1795, plusieurs prêtres voulurent en cette occasion venir partager les travaux et les dangers des autres ouvriers évangéliques. Parmi eux se trouvait René-Urbain de Hercé, évêque de Dol ». C'est ce que dit l'abbé Guillon dans un ouvrage qui n'est pas plus inspiré par l'esprit de l'évangile que par l'amour de la vérité. Hercé fut pris à

Quiberon avec les émigrés qui y étaient descendus, et fusillé le 30 juillet 1795. La Ferronnays fut alors obligé de s'éloigner de Brunswick vers la fin de janvier 1798 : il partit pour Constance d'où il alla mourir à Munich le 15 mai 1799.

La nouvelle organisation de la France catholique ayant rayé de la liste des évêchés celui de Lisieux, La Ferronnays n'eut pas de successeur. Dans le peu de rapports que, jeune écolier, j'eus avec ce prélat, je remarquai en lui un esprit au-dessus du vulgaire, une grande habitude du monde élégant, un caractère gracieux et bienveillant, et même de la disposition à accueillir favorablement les améliorations politiques qui se préparaient, et dont quelques-unes étaient même commencées. Ces qualités au reste étaient celles des ecclésiastiques les plus distingués qui formaient sa société intime, tels que l'abbé Blanchard, adversaire du concordat, et resté en Angleterre avec plusieurs prélats et autres ecclésiastiques opposés à cet acte plus politique que religieux; tels surtout que l'abbé de Sausin, fils d'un conseiller au parlement de Grenoble et qui est mort en 1844 évêque de Blois, et quelques autres chanoines. La Ferronnays aimait à être au courant des nouvelles secrètes de tout genre : car il recevait les fameux Bulletins à la main au sujet

desquels il écrivait au lieutenant de police Le Noir, le billet suivant qui se trouve imprimé dans les Mémoires tirés des archives de la police, par Peuchet : « M. l'Évêque de Lisieux assure de son respect et de sa reconnaissance M. Le Noir ; voudrait-il bien lui faire dire si une gratification de quarante ou cinquante écus tous les ans à l'auteur du Bulletin sera suffisante? comme il ignore son nom et son adresse, il prendrait la liberté de les lui faire remettre ». Sans manquer aux bienséances de son état et à ses convictions religieuses, La Ferronnays était homme du monde, c'est-à-dire homme de bon ton, de bon goût et de bon esprit.

Cette constitution civile du clergé que ses adversaires ont attaquée avec tant de fureur, parceque les chefs des ecclésiastiques français perdaient une opulence surabondante et se trouvaient liés avec la haute aristocratie, eût assis sur des bases solides et vraiment chrétiennes la religion traitée convenablement d'après l'esprit de la primitive église. Elle fut sur le point d'être approuvée par le pape ; mais il avait déjà pris parti avec les princes ennemis de notre révolution de 1789, au progrès et à l'affermissement de laquelle il était bien aise d'opposer une résistance religieuse. On lit dans une lettre datée du 4 décembre 1790,

adressée à La Ferronnays par De Rosoi, rédacteur de la Gazette de Paris, qui était dans les confidences du parti, qu'il craignait que « le décret du 27 novembre précédent ne fût sanctionné par le roi (qui le sanctionna pourtant). Ce qui m'épouvante, ajoute cet écrivain polémique, c'est que le roi a écrit au pape pour en obtenir son adhésion au fatal décret ». Ce décret enjoignait aux ecclésiastiques de prêter publiquement le serment de maintenir de tout leur pouvoir la constitution civile du clergé.

La cour de Rome, qui en 1790 s'était opposée à nos nouvelles lois sur l'organisation ecclésiastique, se montra beaucoup moins difficile en 1801, quand elle signa avec le premier consul de la république ce concordat, converti en loi le 8 avril 1802, qui n'attaqua pas les circonscriptions de 1790, réduisit même les siéges épiscopaux de quatre-vingt-six à cinquante, et, mettant sur le même pied les évêques, soit réfractaires, soit constitutionnels, leur demanda indistinctement leur démission, afin de refaire à neuf une nouvelle organisation du personnel de l''églie catholique de la France.

Quelles que soient les subtilités et les allégations mensongères qu'on ait mises en œuvre, nulle rétractation ne fut exigée des prêtres assermentés,

et tous, à quelque parti qu'ils eussent appartenu, furent astreints à prêter serment de ne rien entreprendre contre les droits et les libertés de l'église Gallicane et de se conformer en tout aux lois de l'état. Ainsi le pape se garda bien de donner gain de cause à un parti contre l'autre ; et l'on sait ce qu'eût produit sur une volonté aussi ferme que celle de Bonaparte, la résistance prolongée de la cour de Rome qui n'a pas toujours eu l'habileté de faire à l'esprit des siècles des concessions que le progrès des lumières, la raison et la prudence prescrivent.

HAUTS-DOYENS
DE LA
CATHÉDRALE.

1. *Guillaume I* de Glandville, doyen et archidiacre du diocèse de Lisieux, du tems de l'évêque Gislebert Maminot, vivait vers 1100. Orderic Vital parle avec éloge de cet ecclésiastique.

2. *Reinfred* ou Reinfroi vivait en 1134.

3. *Fulcon* ou Fouques I, en 1142 ou 1147.

4. *Hugues* de Gacé, vers 1160.

5. *Jean I*. Il consentit à la restitution de l'église Saint-Pierre de Gacé à Saint-Victor de Paris. Vers 1172 ou 1186.

6. *Guillaume II.* En 1195 (Chart. Valassiæ) et en 1221 (Mss. du Bec).

7. *Gaufrid* ou Geoffroi de Courtonne, mort le 27 juillet 12... (Mss. Chart. du Bec).

8. *Fulcon II* d'Astin. En 1248. Il devint évêque de Lisieux en 1250.

9. *Jean II* de Saint-Évroul. Il fut chancelier de l'église de Paris, et mourut le 21 mars 1255.

10. *Guillaume III* de Pont-de-l'Arche. Vivait en 1260.

11. *Jean III,* neveu du précédent. Il paraît qu'il fut nommé en 1287. Il vivait encore en 1293.

12. *Richard* de Harcourt, seigneur d'Échaufour. Mort avant 1385.

13. *Michel* Pelotte. Vivait en 1411.

14. *Robert* de Saana ou de Servie. En 1433.

15. *Hector* de Coquerel. Député à l'échiquier de Rouen en 1453, 1454 et 1456. Il fut cette dernière année nommé vicaire-général de l'archevêque de Rouen.

16. *Etienne* Goupillon. Il fut appelé en 1478 à l'évêché de Seès, et mourut à Rome le 19 décembre 1493.

17. *Matthieu* de Brée. Il transigea en 1480 avec son évêque Antoine Raguier, relativement à la juridiction temporelle et spirituelle de la ville et de sa banlieue. Lorsqu'il mourut à Paris le 19 avril 1482, il y était chanoine.

18. *Louis I* Blosset. Vivait en 1488.

19. *Gabriel* Le Veneur. En 1497, il assista à l'échiquier de Rouen. Il fut en 1512 chargé de poursuivre quelques personnes qui avaient volé les reliques de la cathédrale. Il mourut en 1522.

20. *Ambroise* Le Veneur, frère de Jean IV, évêque de Lisieux et du précédent doyen, devint en 1511 évêque d'Évreux, et prit possession du doyenné le 1er avril 1523. Il construisit une partie du bel hôtel du doyenné.

21. *Louis II* de Bailleul. Il vivait en 1544.

22. *Claude I* de Bauquemare. De 1575 à 1610.

23. *Louis III* Brétel, seigneur d'Auberbosc, conseiller au parlement de Rouen, Abbé d'Aunai (diocèse de Baïeux), haut-doyen en 1611, devint archevêque d'Aix.

24. *Claude II* du Rosel. Conseiller au parlement de Rouen; Abbé de Saint-Sever (diocèse de Coutances); il vivait en 1629.

25. *André* de Bigars de La Londe. Seigneur de Tourville, Abbé de Corneville (diocèse de Rouen), aumonier du roi, doyen de 1630 à 1636.

26. *Balthasar* Grangier ou Granguier. Il prit possession le 12 novembre 1639.

27. *Charles I* Aubry ou Auberey prit possession le 22 auguste 1645. Vivait encore en 1651.

28. *Charles II* Le Marchant. Ce fut le 24 oc-

tobre 1653 qu'il prit possession. Il se demit en faveur du suivant.

29. *Léonor* de Matignon succéda au précédent le 1er juillet 1658 et devint évêque de Lisieux en 1677 sous le nom de Léonor II.

30. *Jacques* de Matignon. Il prit possession le 21 avril 1666, et devint en 1671 évêque de Condom. Il était frère du précédent.

31. *Nicolas* Taigner de la Brétesche, aumonier du roi, prit possession le 27 octobre 1672. On fixe sa mort au 9 avril 1698.

32. *Jean-Baptiste* de Franqueville. Élu doyen le 24 avril 1698, il mourut le 3 juin 1702.

33. *Claude III* de Franqueville. Grand-chantre le 20 avril 1700, devenu doyen, il prit possession le 5 juillet 1702.

34. *Jean-Baptiste-Antoine* de Brancas fut élu doyen le 26 septembre 1721. Il prit possession le 9 octobre suivant, se démit en 1725 en faveur de son successeur, et passa à l'évêché de La Rochelle d'où il fut transféré à l'archevêché d'Aix.

35. *Louis-Henri* de Fogasses de La Bastie. Doyen le 22 auguste 1725, il prit possession le 16 février 1726; devenu agent-général du clergé et Abbé de Cormeilles, il mourut le 4 juin 1754.

36. *Joseph-Dominique* de Cheylus naquit à Avignon en 1717; vicaire-général de Lisieux,

Abbé commendataire de Cormeilles, il fut élu doyen le 14 juin 1754. Cheylus ne tarda pas à parvenir à l'épiscopat : il fut sacré évêque de Tréguier le 25 avril 1762, nommé à l'évêché de Cahors en 1766, et en novembre 1776 à celui de Baïeux qu'il quitta par l'effet de la révolution, ayant refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé.

37. *Jean-Baptiste-Remi* le Bas de Fiêne fut élu en 1762.

38. *César-Augustin* Chastan de La Fayette. Élu en 1773, il cessa ses fonctions en 1791, par refus du serment.

Outre ces 38 doyens, 9 autres sont mentionnés aux dates suivantes dans le Nécrologe du doyenné:

Janvier 9 : *Germain* de Paillard, qui légua soixante livres pour bâtir la bibliothèque de l'église ;

Janvier 28. *Guillaume* d'Estouteville;

Avril 27. *Guillaume* de Cirei ;

Juillet 14. *Raoul* de Saint-Léonard;

Auguste 9. *Henri* du Quesney, docteur en théologie;

Novembre 29. *Jean* Bacon;

Décembre 11. *Nicolas* de Savigni, qui fit un legs de soixante livres pour construire la chapelle de la Vierge, qui avait été détruite entièrement

pendant la guerre, et que l'évêque Pierre reconstruisait à grands frais, (deux évêques de Lisieux ont porté le nom de Pierre : ce sont Fresnel en 1415, et Cauchon en 1430);

Novembre 18. *Therric;*

Balthasar de Caligariis.

Depuis le décret du 12 juin 1790 sur la constitution civile du clergé de la France, le diocèse de Lisieux fut supprimé : comme il n'y eut plus qu'un siége épiscopal par département et l'évêque ayant été placé à Baïeux, l'ancien territoire lexovien fut, sous le rapport du culte catholique, réparti entre les diocèses 1° de la Seine-Inférieure ou de Rouen pour l'exemption de Saint-Cande; 2° de l'Eure ou d'Évreux, pour une notable portion; 3° de l'Orne ou de Seès pour une autre partie considérable; mais la ville et la majeure partie de l'ancien diocèse furent soumises à l'évêché du Calvados ou de Baïeux. Cette nouvelle circonscription, très rationelle, n'a pas reçu de changement par le concordat du 6-8 avril 1802.

Voici la liste des évêques de Baïeux depuis 1791.

1. Claude FAUCHET, né à Dorn (Nièvre) le 22 septembre 1744, élu évêque constitutionnel du Calvados le 18 avril 1791, nommé en septembre suivant député à l'Assemblée Législative, et en septembre 1792 à la Convention Nationale. S'é-

tant avec courage opposé aux principes des jacobins et des autres factieux de Paris, il périt victime de son dévoûment, avec les illustres Girondins, le 4 octobre 1793. Voici la lettre pleine d'onction que ce prélat pieux et patriote, qui ne mérita nullement les injures calomnieuses de ses adversaires, écrivit le 3 mai 1791 à notre Société des Amis de la Constitution :

« Je suis votre frère, je serai votre ami : votre pa-
« triotisme est le mien ; vos sentimens de concorde et de
« liberté sont dans mon cœur. Les témoignages de votre
« estime et de votre bienveillance me sont bien doux :
« je n'omettrai rien pour les justifier. Nous servirons
« ensemble la chose publique, vous m'aiderez de votre
« influence, je vous seconderai de tout mon zèle ; la
« religion et la patrie s'embrasseront dans nos âmes :
« l'égalité, la fraternité, l'union, la paix, ne feront
« bientôt de tous les citoyens qu'une seule famille ; vous
« y aurez contribué par vos lumières et votre courage,
« je n'y aurai pas nui par mes travaux, et nous serons
« tous heureux les uns par les autres.

« Je suis avec les sentimens les plus intimes et les
« plus inviolables, Amis de la Constitution, votre très
« dévoué et très fidèle frère et concitoyen,

† CLAUDE FAUCHET, évêque du Calvados ».

2. Julien-Jean-Baptiste DUCHEMIN, né à Tinchebrai (Orne), en auguste 1742, élu évêque constitutionnel en février 1799, mort à Baïeux le 31 mars de la même année.

3. Louis-Charles BISSON, né à Geffosse (Manche) le 10 octobre 1742, élu en 1799 évêque constitutionnel, rémit en 1802 sa démission au cardinal Caprara. Il mourut à Baïeux le 28 février 1820.

4. CHARLES Brault, né à Poitiers le 4 auguste 1752, nommé en vertu du concordat évêque de Baïeux en 1802, prit possession le 26 juin de la même année; il passa en 1817 à l'archevêché d'Albi, et fut nommé Pair de France.

5. DE PRADELLE, né à Gagnac (Lot) le 9 juillet 1745, mourut à Paris le 2 avril 1818 avant d'avoir été sacré.

6. CHARLES-FRANÇOIS Du Perrier Dumouriez, né au Mans le 23 septembre 1746, nommé en 1823, sacré le 4 mai de la même année, mourut à Baïeux le 17 avril 1827.

7. JEAN-CHARLES-RICHARD Dancel, né à Cherbourg le 20 auguste 1761, nommé en 1827, sacré le 28 octobre de cette année, mourut à Baïeux le 20 avril 1836.

8. M. LOUIS-FRANÇOIS Robin, né à Braquemont le 16 octobre 1789, ancien curé de Notre-Dame, au Havre, nommé évêque de Baïeux le 25 mai 1836, sacré le 14 auguste suivant.

FIN DU TOME PREMIER.

ERRATA.

Pages.	lignes.	ERREURS.	CORRECTIONS.
6	1	(Note 2) Levovii	*Lexovii.*
53	28	n° 7	n° 3.
77	6	éditeurs	*auteurs.*
88	23	de Lothaire	*Lothaire.*
90	23	Bellengreville,	*Bellengreville* »,
91	9	Willame	*Williame.*
97	1	(note 19) histoires	*historiens.*
122–123		Clermont	*Chermont.*
127	1	(note 46) patem	*patrem.*
159	10	cruelle des	*cruelle, des*
276	16	DISTRICT	*Administration du*
285	13	Victor	*(Victor.*
288	17	gouvernent	*gouvernement.*
296	9	(note 165) individualité	*indivisibilité.*

TABLE.

